

RELATION
HISTORIQUE
DE L'ETHIOPIE
OCCIDENTALE:

Contenant la Description des Royaumes de
CONGO, ANGOLLE, & MATAMBA, tra-
duite de l'Italien du P. Cavazzi, & aug-
mentée de plusieurs Relations Portugai-
ses des meilleurs Auteurs, avec des No-
tes, des Cartes Géographiques, & un
grand nombre de Figures en Taille-
douce.

Par le R. P. J. B. LABAT de l'Ordre des
Freres Prêcheurs.

TOME II.



A PARIS,

Chez CHARLES-JEAN-BAPTISTE DELESPINE
le Fils, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis
la rue des Noyers, à la Victoire.

M. D C C. X X X I I.

AVEC PRIVILEGE ET APPROBATION.

TABLE

CONTENTS

CHAPTER I

CHAPTER II

CHAPTER III

CHAPTER IV

CHAPTER V

CHAPTER VI

CHAPTER VII

CHAPTER VIII

CHAPTER IX

CHAPTER X

CHAPTER XI

CHAPTER XII

CHAPTER XIII

CHAPTER XIV

CHAPTER XV

CHAPTER XVI

CHAPTER XVII

CHAPTER XVIII

CHAPTER XIX

CHAPTER XX

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce II. Volume.

- C**HAPITRE I. *De la discipline militaire des Negres, & de leur maniere de combattre,* 3
- II. *Des procès des Negres, & de leur maniere de proceder,* 22
- III. *Du droit d'heredité des Negres, & des esclaves,* 32
- IV. *De la musique des Negres, & de leurs danses,* 48
- V. *Des arts pratiqués par les Negres, & de leurs ouvriers,* 57
- VI. *Des habits des Negres,* 65
- VII. *De l'origine des Giagues établis dans le Royaume de Matamba, & dans les Provinces voisines. De leurs Rois & de leur élection. De la Reine Temban-Dumba, de ses conquêtes, & de ses loix,* 88
- VIII. *De l'idolâtrie des Giagues, & de leurs sacrifices,* 158
- IX. *Du gouvernement politique du Royaume de Congo, & des tributs que les Rois exigent de leurs peu-*

ples,	304
X. Ceremonies qui s'observent dans l'élection des Rois de Congo, & autres Princes, & de leur installation sur le Trône,	316
XI. Origine du Royaume de Congo, & de ses Rois,	343
XII. Des conquêtes des Portugais en Afrique,	352
XIII. Succession des Rois Chrétiens de Congo, depuis Alphonse I. couronné en 1492. jusqu'à Alvaré VIII. du nom, qui s'empara du Trône en 1670.	387
XIV. Des Rois d'Angolle, ou de Dongo,	426

ERRATA.

- Page 63. l. 2. le, lisez les.
 p. 92. l. 31. interef, lisez interel.
 p. 96. l. 28. ont, lisez dont.
 p. 235. l. 10. malheureusement, lisez malheureuse.
 p. 248. l. 24. fairu, lisez faire.
 p. 307. l. 1. precieux, lisez capricieux.
 p. 347. l. 26. ti. lisez titre.
 p. 450. l. 14. fut monté, lisez fut-il monté.

304
dans l'e.
autres
en sur la
316
go, &
343
rais en
352
ens de
environné
II. du
ne en
387
Don-
426

ilheu-

E



26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37

la Ligne Equinoxiale

**ROYAUME DU MICOCCO
ou D'ANZICO**

où l'Prince et les Sujets sont de crasse Anthropophages

PAYS DES BAKE-BAKES

qui n'ont été de peute stature,
et s'occupent à la chasse des Elephans
dans de grandes Forêts qu'ils habitent
On les dit sujets du Micooco

MANSOL
qui n'est été la Capitale d'Anzico
et la Residence du Roi Micooco

On n'a aucune connoissance de l'intérieur de ces terres

PAYS DES AMBOUS

BRAMAS
Anciens habitans du Royaume de Loango
et Anthropophages

POMBO nom général pour désigner le tout du Pays

CONCOBELLA

dont le Roi dépend du Micooco
Concobella
grande Ville

ROYAUME DE

LOANGO

que l'on dit s'être fort avant dans les terres

POMBO

BUKA-MEALA

Bukamala
où l'on va chercher de l'ivoire

Mesongo

Wamba Mopenda

Roy de Matambu
ou de Mopenda

Cap de Loango
ou de Loango

DINGI

dont le Prince relève de Loango

SANDI

Duché

CONGO

Duché

DEMO

Duché

AMULASSA

Principauté qui se tient indépendante
du Royaume de Congo
et dont la Nation
est très barbare

**CARTE PARTICULIERE
DU
ROYAUME DE CONGO**
et de ce qui précède depuis le Cap de Lopo.

PAR LES^S D'ANVILLE
Géographe Ord.^{re} du Roi
Septembre 1731

ECHELLE
Lignes Portugaises de 27 au Degré
Lignes Françaises de 25 au Degré

où se trouvent les Nombres en Degrés
qui ont servi à tracer cette Carte

FUNGENO Rive
qui dépend du Royaume de Loango
qui n'est été de peute stature
et s'occupent à la chasse des Elephans
dans de grandes Forêts qu'ils habitent

Aquilunda Lac
dont la communication
est fort incertaine

26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37



RELATION
HISTORIQUE

DE
L'ETHIOPIE OCCIDENTALE.

SECONDE PARTIE.

Contenant la suite de la description
générale des Royaumes de CONGO,
d'ANGOLLE, & de MATAMBA.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

*De la Discipline Militaire des Negres,
& de leur maniere de combattre.*

DE toutes les choses que la
Providence Divine a desti-
née pour soutenir la gran-
deur des Monarchies, &
la liberté des Republicques, la Jus-
tice est, sans contredit, la premiere.

A ij

4 R E L A T I O N

C'est elle qui doit, non seulement rendre à un chacun ce qui lui appartient; mais qui est encore obligée de défendre avec courage & intrepidité le bien commun. Dans ces occasions, elle doit être soutenüe des sujets qui composent l'état, qui sont comme les membres de son corps; qui dans un besoin oubliant leur propre foiblesse, & leur timidité naturelle, deviennent hardis comme des Lions; exposant généreusement leur vie pour la conservation de leur commerce.

La prudence n'est pas moins nécessaire que la Justice pour la conservation des Etats. C'est elle, qui, pour n'être pas surprise par les ennemis, a soin de se tenir toujours en état de leur faire tête, & de se pourvoir d'armes & de munitions, pour s'en servir dans le besoin; & sur tout instruisant les soldats dans leurs exercices militaires.

Nous parlerons des Giagues, dans un autre endroit: ce sont plutôt des voleurs barbares, que des guerriers.

Il faut parler ici des Congois en general; en comprenant sous leur nom les Angolois, qui sont à peu près, le même peuple.

Leur pratique la plus ordinaire pour discipliner leurs troupes, est

d'en faire de frequentes revûës : mais comme ils ont peu d'industrie pour le maniement des armes offensives ; leurs soins se reduisent à imprimer la bravoure & la valeur dans les cœurs de ceux qui doivent combattre. Ils sont nus, & mal armez : cela oblige leurs chefs, de s'attacher à leur bien apprendre la maniere de se couvrir adroitement de leurs boucliers, en se ploiant de façon qu'ils ne soient point, ou du moins, très-peu exposés aux coups de leurs ennemis. Ces armes défensives ne sont pas souvent fort utiles, dans une bataille, lorsque les soldats échauffés de part & d'autre en viennent aux mains. C'est à la verité avec une ardeur qui tient de la fureur ; mais qui étant mal réglée, fait que les corps étant une fois rompus, il n'arrive presque jamais qu'ils se rallient. L'art des ralliemens leur est inconnu ; ils combattent, tant que les premiers corps ne sont pas rompus ; dès qu'ils le sont, la déroute est generale : ils jettent leurs armes, & fuyent tant qu'ils peuvent.

Ils ont des jours marqués pour ces revûës, qui sont toujours accompagnées d'exercices : ils n'y manquent jamais.

Ils appellent ces revûës *Nsangamensi*, ou *Nsangare*.

Ceux qui sont Chrétiens, ou qui paroissent l'être, font leur principale revûë, le jour de S. Jacques Apôtre. Ce jour est celebre chez les Congois, & attire une quantité prodigieuse de peuple à S. Salvador, capitale du Roiaume; où l'on honore, d'une maniere toute particuliere, l'apparition de la Sainte Vierge & de S. Jacques, au Roi de Congo, le premier de tous ces Princes qui reçût le baptême; comme nous le dirons ci-après.

Les peuples y accourent encore, pour recevoir la benediction de leur souverain, qu'ils estiment infiniment.

C'est dans ce jour solemnel, que tous les vassaux apportent les tributs qu'ils doivent au Roi, & qu'ils lui renouvellent leurs hommages; de maniere que c'est alors que la Cour est la plus nombreuse & la plus florissante.

Mon Auteur nous avertit, qu'il ne rapportera pas en détail tout ce qu'il a observé dans cette ceremonie & dans plusieurs autres revûës où il s'est trouvé de peur d'ennuyer les lecteurs.

Il dit que tous ceux qui sont obligés de s'y trouver, y viennent armés; tous de maniere si differente & si bizarre, que cela donne de l'étonnement à ceux qui n'y sont pas accoutumés.

Les uns ont des arcs & des fleches, des épées, de grands couteaux, des cimeteres. Il est vrai que toutes ces épées & ces cimeteres ne sont pas de fer & d'acier; quelques uns ne sont que de bois; mais d'un bois pesant & coupant.

D'autres n'ont point du tout d'armes offensives; ils sont tout nus, & couverts seulement de leurs larges boucliers.

D'autres sont couverts jusqu'aux genoux de peaux de bêtes féroces.

Quelques-uns ont le corps peint de diverses couleurs, avec des figures de serpens, & d'autres monstres. En un mot chacun s'arme & se pare à sa fantaisie; comme si on étoit sur le point de donner une bataille.

C'est en cette occasion, que le Roi paroît dans tout l'éclat de sa majesté. Son habillement est très riche; il a sur lui toutes les pierreries de son trésor. Il tient son bouclier d'une main, & sa lance de l'autre. Il est environné de ses Gouverneurs, Officiers & Ministres. Ses gardes sont autour de lui, avec ses esclaves, ou gens de service; ses trompettes, ses joueurs d'instrumens: en un mot toute la Cour, qui occupe un très-grand terrain. On voit

à ses côtés quelques douzaines de jeunes filles des plus belles, qui sont occupées à l'éventer, & à éloigner de lui la poussière épaisse, que cette multitude de peuples ne manque pas de faire élever.

Les Princes du Sang Royal sont d'un côté, & les Capitaines de l'autre. Les uns & les autres sont magnifiquement habillés, & armés de leurs plus belles armes. Ils les manient comme s'ils étoient réellement dans une action; afin de faire voir au Roi leur adresse, & d'imiter, autant qu'ils le peuvent, ce qu'ils voyent faire à leur souverain; pendant que les troupes remplissent l'air de cris de joie, & de souhaits qu'ils font pour sa vie, sa grandeur, & sa prospérité. On les entend repeter sans cesse ces paroles: *Qui est-ce qui pourra jamais trouver un souverain comme le nôtre? Où trouvera-t-on quelqu'un, qui ose mesurer ses forces, avec les armées formidables de notre Roi? Qu'il vive à toujours! Qu'il soit plus élevé que le soleil & les étoiles! Que ses ennemis soient exterminés! Qu'ils soient confondus!* Et autres semblables acclamations. Le son des instrumens se joint aux voix des troupes; personne ne s'épargne en cette occasion, c'est à qui criera le plus fort: de for-

te qu'on n'entendrait pas le tonnerre.

Toute l'armée partagée en plusieurs corps, donne une espece de bataille à sa mode. Le Roi passe à la tête de tous les bataillons, selon qu'il en est content, ou peu satisfait; il loue les uns, blâme les autres; casse les Officiers, dont les troupes ne sont pas bien disciplinées. Il en élève d'autres, à des postes plus honorables. Il distribue des récompenses; il exhorte tout le monde à bien faire son devoir, quand l'occasion s'en présentera.

Il est certain que ces differens habillemens, ces ornemens de plumes, ces peintures variées, ces armes de différentes especes, & cette multitude de gens, forme un spectacle qui a de la beauté, de la singularité, de la grandeur. Il y a dans ces troupes, des Mousquetaires, qui font des décharges continuelles. Les Portugais ont enseigné aux Negres, à se servir des armes à feu; ils y réussissent à merveille: & peut-être que leurs maîtres s'en repentiront un jour.

Ce qui gâte cette fête, c'est que les Drapeaux ne sont que de méchans morceaux de toiles sales & déchirées, attachées à des perches ou à de gros roseaux; que la plupart des armes sont

roüillées & mal entretenües, & celles qui sont de bois, mal faites & mal entretenües, mal peintes; & que dans ce grand nombre de soldats, on y remarque trop d'invalides: les uns n'ayant qu'un bras; les autres qu'une jambe; d'autres n'en ayant point du tout, & ayant été apportés sur les épaules de leurs compagnons: de sorte que si ce spectacle paroît quelque chose en le regardant en gros, il ne paroît presque plus rien, quand on vient à l'examiner en détail.

Ce qu'il y a encore de defagréable, c'est de voir qu'au lieu d'armes, chacun y fait parade des outils de son métier. Les Cuisiniers, par exemple, sont chargés de fourchettes & de grils de fer, de cuillières de bois, de plats & de marmittes de terre; les Taillandiers, ont des marteaux & des tenailles, les Potiers, ont des pots & d'autres vases. Les servantes destinées aux offices secrets, portent les vases qui servent à leurs maîtresses; & ainsi des autres.

Quoique la bataille que ces troupes se livrent, ne soit qu'un jeu & qu'un simple exercice; ils ne laissent pas de s'y comporter, comme s'ils avoient réellement affaire à des ennemis. Et

comme l'action se passe en la présence du Roi, où chacun a intérêt de faire paroître sa force, sa vigueur, & son adresse; il y en a qui prennent cette occasion, pour venger leurs querelles particulieres, & se défaire de leurs ennemis.

On y remarque le peu d'attention que ces soldats ont de ne pas s'écarter de leurs drapeaux, & de conserver les postes où ils ont été placés. Ils s'en mettent fort peu en peine, non plus que d'en voir un bon nombre qui reste sur le carreau.

Les Princes ont deux raisons, pour faire ces revûes & ces exercices. La premiere les regarde personnellement: ils veulent s'assurer de la valeur & de la bonne disposition de leurs troupes, pour s'en prévaloir quand ils le jugeront à propos. La seconde regarde les soldats; qui esperent que cette revûe sera suivie d'un grand repas, que le Prince a coûtume de leur donner.

C'est en ces occasions, que le Roi doit faire éclater sa générosité & sa libéralité; s'il veut que ses sujets ne lui épargnent pas les louanges, il ne doit pas leur épargner le vin & les viandes; ils le louent à proportion qu'il leur don-

ne à manger. Le repas se fait dans la même place, couverte d'une épaisse poussière; il est suivi de danses, de chansons, du cliquetis des armes, du son des instrumens: ce qui dure toute la nuit. Il y auroit du plaisir à se trouver à ces fêtes, si la poussière n'empêchoit pas de les voir.

Les Negres Chrétiens ne déclarent la guerre à leurs voisins, que pour des sujets justes & legitimes: mais les Gïagues Idolâtres n'y cherchent pas tant de façons; leurs motifs ne peuvent être ni plus injustes, ni plus barbares, ni plus mal fondés. Souvent ils n'ont d'autre prétexte, que d'enlever des Esclaves pour les vendre, ou pour les sacrifier à leurs Idoles, en manger la chair, & en boire le sang. Ils sont si brutaux & si ennemis d'eux-mêmes que ceux qui leur tombent entre les mains, fussent-ils tout couverts d'ulcères & de pustules, ils sont sacrifiés comme des viandes saines & délicieuses! Ils leur ouvrent les veines, boivent à longs-traits leur sang corrompû, dévorent leur chair pourrie, toute crüe ou un peu cuite avec une voracité, qui tient plus des bêtes les plus ferores, que de l'homme le plus cruel.

Si le Seigneur d'une Province se

met en campagne, pour faire une irruption dans le païs de ses ennemis ; tous ceux de ses sujets, qui ne sont pas retenus par leur trop grand âge, ou par de fortes maladies, sont obligés de marcher avec lui.

Mais si le Roi va en personne à la guerre : alors tous ses vassaux, ses feudataires, les gouverneurs de ses Provinces, avec tous les peuples de leur gouvernement ; en un mot tous les sujets de la Couronne, sont obligés de s'y trouver. On peut penser quelle nombreuse armée ce Prince met sur pied. Quelquefois il fixe le nombre d'hommes qu'il veut avoir, & détermine ce que chaque gouverneur en levera. Ses ordres sont exécutés à toute rigueur : on ne reçoit point d'excuses ; il faut que ceux qui sont nommés, marchent en personne : quelque raison qu'ils puissent avoir, on ne reçoit personne en leur place.

Les munitions de bouche qu'ils portent avec eux, sont en si petite quantité, qu'on peut dire, que cette multitude d'hommes toujours affamée, va à la guerre sans provisions. Nous avons déjà dit, que leur maniere de se pourvoir de vivres quand ils sont en voyage, est d'en prendre de haute lutte,

dans tous les lieux de leur passage. C'est bien pis, quand ils sont en corps d'armée : ils saccagent les villages & la campagne ; ils dépouillent les habitans aussi inhumainement que les ennemis pourroient faire : ils ne pardonnent à quoi que ce soit, les grains, les racines, les legumes, tout est emporté. C'est dans ces occasions, qu'ils mettent par terre une infinité de bêtes sauvages : tout leur est bon, jusqu'aux serpens, aux sauterelles, aux fourmis même. On connoît aisément la route d'une armée, par la désolation qu'elle a causée à plusieurs lieux aux environs. Et comme après la bataille, ils ne trouvent plus rien dans les endroits où ils ont passés ; ils sont contraints de prendre différentes routes pour le retour, & de manger chemin faisant les prisonniers, quand ils en ont faits.

Il semble que la providence se serve de ce moyen, pour les châtier de leurs crimes, ou pour diminuer leur nombre ; qui sans ces saignées, devendroit trop grand, pour que la terre fut en état de leur fournir de quoi subsister. On ne peut croire combien il en meurt de faim, avant d'être arrivé dans le pais ennemi ; combien il en reste sur les chemins ; combien il s'en

trouve qui se cachent dans les forêts, ou que la faim & la lassitude, oblige de s'y abandonner à la merci des bêtes, dont ils deviennent la proie. De maniere que quand la campagne est finie, il se trouve, que, sans avoir vû l'ennemi, le Prince a perdu les deux tiers de ses gens : il s'en soucie peu, & les Capitaines encore moins ; les recrûs ne leur coûtent rien. Ils meurent ainsi malheureusement, par centaines. Ceux qui tombent malades, sont absolument abandonnés : toute la grace qu'ils peuvent attendre de leurs chefs ou de leurs compatriotes, c'est de leur couper la tête, afin qu'ils ne languissent point, & qu'ils ne tombent pas vivans entre les mains des ennemis. Ces barbares croyent faire en cela un acte de charité envers ces malheureux.

Ils ont un secret particulier, pour empoisonner leurs armes, soit flèches, soit lances, ou autres. Il faut mourir, sitôt qu'on en est blessé à sang ; à moins qu'on ne soit pourvû des excellens contrepoisons que le país produit ; mais il faut que le blessé les prenne avant d'avoir bû, ou rendu quelque excrément. Sans cette précaution, le remède est inutile.

Leurs armes sont empoisonnées.

Leurs guerres se résolvent sans beau-

coup de conseils. Les motifs, comme nous avons dit, sont pour l'ordinaire, très-frivols. On s'y prépare avec une diligence extrême, & on les termine aussi promptement. Dès que la volonté du Roi ou des Princes est déclarée; ceux qui étant les plus proches de la Cour, en ont reçu le premier avis, le font sçavoir aux plus éloignés. Du matin au soir, les troupes sont assemblées. Comme ils n'ont ni bagages, ni munitions à porter, tous se rendent en diligence au quartier d'assemblée qui leur a été marqué. De-là, sans attendre de nouveaux ordres ils marchent droit à l'ennemi. Sitôt qu'ils l'aperçoivent ils donnent le signal du combat, par le bruit de leurs instrumens, & par des hurlemens dont ils remplissent l'air: la mêlée commence aussi-tôt. Ce seroit en vain, que les chefs voudroient retenir leur première ardeur, afin de s'assurer des avantages que le terrain leur pourroit présenter, ils n'écoutent personne: leur genie féroce les entraîne au combat; afin d'en voir plutôt la décision, ou par leur défaite, ou par celle de leurs ennemis.

Il faut pourtant convenir, qu'il y a en cela moins de bravoure véritable, que de férocité, & d'un certain mé-

pris, qu'ils font de leurs vies. Les batailles commencent par une grêle de flèches empoisonnées qu'ils se tirent des deux côtés. Ils les pareroient étant couverts de leurs boucliers, s'ils sçavoient combattre avec ordre & se tenir pressés; mais comme ils combattent sans ordre & sans discipline, ils s'avancent témérairement par pelotons; & ceux qui sont derriere voulant avoir part à la victoire & au butin, se pressent d'arriver aux premiers rangs, & marchent souvent sur le ventre de ceux qui sont devant eux. C'est alors que les flèches devenant inutiles, on en vient aux armes blanches; on combat corps à corps, & le champ de bataille est bien-tôt couvert de morts & de mourans.

Les armées des Negres occupent toujours un terrain très-considerable: ils choisissent, autant qu'ils peuvent, des plaines, ou du moins, des lieux qui ne soient point embarrassés d'arbres. Cette précaution est bonne: à voir deux armées nombreuses en présence l'une de l'autre, dans une grande plaine, on pourroit croire, que le combat qu'elles se vont livrer, sera dans toutes les regles: on se tromperoit pourtant, en formant un tel jugement.

Les Negres n'ont ni ordre, ni obéissance à leurs chefs; & les chefs n'ont ni assez d'autorité, ni assez de prudence, pour les conduire. Si par quelque accident, un corps vient à tourner le dos, & à prendre la fuite; tout le reste de l'armée fuit son exemple; tout se débande, tout fuit en desordre: ils ne sçavent point l'art de faire une retraite honnête; la peur s'empare de tous les cœurs; il semble qu'elle leur donne des ailes, pour se retirer avec une vitesse extraordinaire. Leurs ennemis profitent de leur désordre: la fuite des uns, augmente le courage des autres; ils poursuivent, tuant & massacrant tout ce qui leur tombe sous les mains. Après une pareille victoire, on ne manque jamais de faire la paix. Elle est conclüe aussi aisément, que la guerre a été entreprise; & elle dure autant qu'il faut de tems aux vaincus pour se remettre en campagne, & tenter un nouveau combat.

C'est une regle generale chez ces peuples, de ne faire quartier à personne pendant la mêlée, & de ne point faire de prisonniers, c'est-à-dire, d'esclaves, dans les termes du pais. La bataille gagnée par la défaite & la fuite d'un parti; on prend tous ceux

qui sont restés sur le champ de bataille, ou aux environs. Ce ne sont pour l'ordinaire, que de jeunes gens, des femmes, & des enfans, que la foiblesse a empêché de s'échaper, ou qui n'ont pû se cacher. Ils appartiennent de droit à ceux qui les prennent, qui les marquent aussi-tôt comme esclaves, & les conduisent aux Ports de mer, ou aux autres endroits où il y a des marchands Européens qui les achètent. C'est-là le meilleur butin que les vainqueurs puissent retirer de leur victoire.

Pour l'ordinaire les Congois & les Giagues, ont pour armes offensives, Armes des
Negres. l'arc & les flèches, les lances, les saguayes, la hache, l'épée, le couteau en forme de bayonette, & le cimenterre. Les Congois se servent du fusil avec adresse. Les Giagues n'en ont pas l'usage : ils conservent avec soin leurs anciennes armes & leur maniere de combattre, qui ont plus de rapport à leur naturel barbare ; au lieu que les Congois instruits par les Européens, prennent peu-à-peu leur discipline militaire, combattent avec plus d'ordre, & deviennent, de jour en jour, de bons soldats ; l'expérience leur apprenant, que la discipline des Européens, leur fait remporter des victoires plus

assurées & plus complectes, sur leurs ennemis.

Leurs arcs sont d'un bois très-fort : il est pourtant pliant, pourvû que ceux qui s'en servent ayent le bras bon. Ils sont longs de cinq à six palmes. Leurs extrémités sont pointuës, afin de recevoir les cordes, & de les retenir. Ils font leurs cordes avec de petites lanières du cuir d'un animal sauvage, petit, appelé *Sexi*. Ils les treissent, & les arrondissent. Celles qui sont faites des boyaux du même animal, sont beaucoup meilleures; mais les Negres, toujours affamés, aiment mieux les manger, que de les réserver pour cet usage; il y a d'ailleurs plus de travail à faire des cordes de boyau que de peau. Cette raison est décisive chez ces peuples.

Leurs dards ou dardilles, sont aussi d'un bois fort & pesant, ou bien, de gros roseaux : les plus pesans, sont les meilleurs. Ils y ajoutent une pointe de fer, toujours empoisonnée: c'est une arme dangereuse. Si le but où l'on vise, n'est pas de pierre ou de fer, il est assuré qu'il le perce de part en part.

Ils appellent *Nhilli*, ou *Pocchi*, les couteaux ou bayonnettes dont ils

se servent. Elles sont longues d'environ trois palmes ; c'est-à-dire de deux pieds ; & toujours empoisonnées.

Leurs saguayes qu'on pourroit appeler des pertuisanes , sont longues de huit à dix palmes. Elles sont composées d'une hampe de bon bois , avec un fer de lance au bout , qui est aussi empoisonné.

Leurs haches sont d'un bon fer , ou acier bien trempé. Elles ont la forme d'un demi-cercle , avec un manche de bois. Ils s'en servent avec beaucoup de force & d'adresse : ils enlèvent la tête d'un homme , d'un seul coup. Ils portent toutes ces armes sur leurs épaules ou à leur ceinture , pour être moins embarrassés , & pouvoir marcher plus aisément. C'est ce qui fait qu'il y en a beaucoup , qui ne se servent ni de saguayes , ni de lances.

Ils n'ont point d'autres armes défensives , que leurs boucliers. Ils sont si grands , que pour peu qu'on se courbe , ils couvrent le corps tout entier. Ils sont pour l'ordinaire , couverts de peaux si dures , que le cimetièrè ne les peut entamer. Du reste , ils n'ont ni casques , ni cuirasses , ni chemises ou cottes de mailles ; & de même qu'ils vont nus dans le commerce ordinaire

de la vie, ils vont aussi nuds à la guerre. Et l'on peut dire, qu'ils sont aussi furieux & peu menagers de leur vie dans ce tems-là, qu'ils sont mols & effeminés dans la paix, & quand ils sont dans leurs maisons.

CHAPITRE II.

Des Procès des Negres; & de leurs manieres de proceder.

LA maniere expeditive avec laquelle ils terminent, par une guerre de peu d'heures, leurs differends publics, se voit aussi dans celle qu'ils emploient pour finir les differends des particuliers. Ils ont si peu de Loix, qu'on pourroit dire qu'ils n'en ont point. Cela les exempte de faire des commentaires, pour éclaircir ou pour embroüiller les textes, comme on ne voit que trop dans les autres pais, qui se croient plus civilisés. Ces commentaires, ces gloses les fatiguoient. Il leur suffit d'un bon sens naturel, pour entendre les raisons des parties, les peser, entendre les témoins, les confronter; sans écritures, sans chicanes, sans appels, sans toutes ces formalités ennuyantes, si

souvent sujettes à corruption, le Juge prononce le jugement, soit en matiere civile, soit en matiere criminelle; & il est mis aussi-tôt en execution. Je me garderai bien de croire, que leurs décisions soient toujours conformes à la justice & à la raison; je détruirois ce que j'ai dit ci-devant avec verité. Il n'y a point de país au monde, si sujet à la corruption, que celui-ci. Quoiqu'il en soit, voici leur maniere de rendre justice.

Le Juge ayant une baguette à la main, qui est la marque de son autorité, est assis sous un toit grossierement fabriqué, & destiné à lui servir de tribunal. On en voit dans toutes les Libattes ou Villages, & aux portes des Sérails des Gouverneurs & des Princes. Quelquefois il est à demi couché sur un tapis au milieu de la place ou sous un arbre, environné d'un bon nombre de gens, qu'il choisit entre les plus intelligens & les plus sages du lieu, qui lui servent de conseillers & d'assesseurs.

Les parties comparoissent quelquefois accompagnées de quelque ami, qui leur sert d'avocat. Le demandeur s'étant mis à genoux aux pieds du Juge, expose le fait dont il s'agit, il deduit ses raisons; il mêle dans son dis-

cours, tout ce qui peut flater la vanité du Juge : il loué sa sagesse, son discernement, sa justice; il n'oublie rien de ce qu'il croit propre à captiver sa bienveillance. Son discours, quoique grossier, ne laisse pas d'être écouté, avec attention, du Juge & de ses assesseurs. Lorsqu'il a achevé, le défendeur prend sa place; il expose ses raisons, sans oublier de louer excessivement le Juge. S'il faut entendre des témoins, que les parties ont eu soin d'amener, le Juge les interroge, les confronte aux parties intéressées. Si elles veulent repliquer, il le leur permet; mais une fois seulement; le tems de ces Messieurs est précieux, & d'ailleurs, il faut les croire si éclairés & si au fait des affaires, qu'ils sont accoutumés à voir les conclusions dans leurs principes. Il leur impose donc silence: après cet ordre, personne n'ose ouvrir la bouche.

Le Juge prend l'avis de ses assesseurs. Après quoi reprenant les points agités, & répétant toutes les raisons des parties, les interrogatoires des témoins, & généralement tout ce qui s'est dit de part & d'autre, afin de faire voir qu'il a tout entendu & tout retenu; il prononce le jugement. C'est
une

une chose merveilleuse, de voir avec quel respect les parties le reçoivent & s'y soumettent ! bien éloignés des mauvaises manieres des Européens ; jamais on ne les entend murmurer contre le Juge & ses assesseurs ; ils ne songent point à en appeller : les requêtes, les demandes en révision, les prises à partie, & autres tours de chicane, si ordinaires parmi nous, ne sont seulement pas connus par leurs noms chez ces peuples. Tout brutaux & tout impolis qu'ils sont, chacun est content de son sort. Quoiqu'il arrive assez souvent, que la partialité du Juge, & sa corruption soient évidentes, on ne dit mot, on ne se plaint point. Les parties sortent de l'audiance, contentes & amies, comme elles étoient avant leur procès.

Mais si un jour suffit, & souvent bien moins, pour l'instruction d'un procès, & pour la décision ; trois ou quatre ne suffisent pas à celui qui a gagné sa cause, pour en faire les fêtes & les festins, qui sont les suites de sa victoire. Elles lui coûtent souvent dix fois plus qu'il n'a gagné : mais c'est la coutume ; un homme se déshonoreroit, s'il ne témoignoit pas sa joie & son contentement en régaland en ces occasions, ses amis,

ses voisins, & fut tout son Juge, le plus magnifiquement qu'il lui est possible.

Quoique cette maniere si prompt de juger les differends, sans laisser les parties se consumer en frais dans des longueurs de procedures ennuyantes, paroisse du premier coup d'œil, meriter quelque loüange, il est pourtant certain, qu'elle est sujette à de grands inconveniens. Ces jugemens sont trop précipités. Les Juges avarés, comme sont tous les Negres, sont souvent gagnés par les présens, ou par l'esperance certaine d'en recevoir. Souvent les parties n'ont pas le tems necessaire pour l'instruction du procès, & pour faire venir les témoins absens qui éclairciraient les doutes. Mais ce qui est plus facheux dans la plûpart des Provinces du Royaume de Congo, c'est que dès que la Sentence est prononcée, on prend le malheureux qui a perdu sa cause, on le fouette cruellement, on le traîne en prison jusqu'à ce qu'il ait satisfait sa partie: & souvent même ses parens, ses amis, ses esclaves qui l'ont accompagnés à l'audiance sont exposés à la même inhumanité.

Maniere
tyrannique
des gens
d'autorité.

Les gens d'autorité en usent d'une maniere bien plus tyrannique, lorsqu'ils ont quelque differend avec un autre qui

leur est inferieur. Ils se sont mis en possession d'opprimer les autres, par le poids de leur puissance, pour les réduire au point où ils les veulent amener. Sans les obliger à comparoître devant le Juge, ils vont en personne, ou ils envoient des gens, qui les prennent, & leur amènent tout liés; puis ils les font garder chez eux, jusqu'à ce qu'ils les aient contraints à se soumettre à leurs injustes prétentions; & cependant, ils s'emparent de leurs biens. Après cela, ils les font comparoître devant le Juge. S'il arrive que leur droit soit si défectueux, que le Juge n'ose pas s'empêcher de prononcer en faveur de celui qui a été arrêté & pillé, ceux qui lui ont causés ces dommages, ne songent seulement pas à lui faire la moindre restitution; au contraire, ils l'obligent par des menaces, dont il y a lieu de craindre les effets, à les aller remercier de ce qu'ils lui ont fait grace, & qu'ils n'ont pas porté les choses à l'extrémité. Peut-on voir une plus grande perfidie, & un abus plus intolérable de l'autorité?

Voici un autre abus, qui n'est pas moins criant que le précédent, & qui est fort en usage chez les gens qui ont l'autorité en main. Si eux, ou quel-

qu'un de leurs amis, est créancier d'un particulier qui ne soit pas en état de les payer; & qu'on ne puisse pas le mettre en prison, parce qu'il s'est retiré dans quelque endroit où il s'est mis en sûreté: sans autre forme de procès, & de leur autorité, ils font emprisonner quelqu'un des compatriotes du débiteur fugitif, & le tiennent aux fers comme un ôtage, pour la sûreté de la dette; ils l'y retiennent, dis-je, jusqu'à ce que ses parens ou ses amis satisfassent pour lui, en payant une dette, à laquelle il n'est nullement obligé. Ces violences sont ordinaires; les Princes le sçavent: & jusqu'à présent, pas un ne s'est mis en devoir de les empêcher. Ils font encore pis, s'ils voyent que personne ne se présente, pour payer pour le prisonnier, & le délivrer de leurs fers; ils le vendent pour esclave: sauf à lui de se racheter comme il pourra, & de se faire payer par celui, dont il a été contraint de payer les dettes.

Coûtume
des Euro-
péens.

Les Européens établis dans ce païs, en usent, à peu près de la même manière. Il est vrai qu'ils ne font pas arrêter ou vendre le débiteur, ils se contentent d'arrêter ses esclaves en vertu de leur crédit; & les gardent, jusqu'à ce

qu'ils ayent reçu leur paiement.

Quand les Negres se trouvent créanciers de quelque Européen, & qu'ils sont les plus forts; ils en usent encore plus mal, & s'en prennent à toute la nation, saisissant les esclaves & les marchandises, sans distinction de ceux à qui ces choses appartiennent; comme si tous les Européens étoient solidairement obligés les uns pour les autres. Et comme les raisons ne sont point d'usage dans ces pais barbares; il en faut venir aux armes, & reprendre son bien par la force.

Injustice
des Negres.

Voici un autre abus commun chez les Negres, quand il s'agit du jeu.

Coûtume
des Negres
pour le jeu.

Supposons qu'un particulier ait perdu trois *Cofi*, (ce qui fait à peu près la valeur de trois Pistoles,) & qu'il ne puisse pas les payer; le gagnant fait arrêter le perdant, & l'oblige à le servir comme esclave. Mais s'il ne l'a pû faire arrêter, & qu'il ne soit pas venu de lui-même se mettre dans les fers, après qu'on lui a prescrit un terme pour payer; alors la coutume du pais double la dette. Quelque dure que paroisse cette usure, les Juges l'approuvent, & obligent le débiteur à payer, ou à se livrer en esclavage à son créancier ou à mettre un esclave en sa place.

Couume
des Negres
des Provin-
ces d'Occ-
canga, &
de Pumbo.

Le Pere Jerôme, Capucin, qui connoissoit très-particulièrement les Provinces d'Occanga & de Pumbo, où il y avoit fait la Mission pendant plusieurs années; nous assure, que quand il y a des differends considerables entre des particuliers, ils font armer tout autant qu'ils peuvent de leur parens ou de leurs amis, & qu'ils se donnent jour, lieu, & heure, pour vuider leur differend par le sort des armes. Les premiers qui arrivent au rendez-vous tâchent de s'emparer du poste le plus avantageux. Le Juge du lieu ne manque pas de s'y trouver: & comme il est sûr d'être bien payé de ses vacations, il oblige les parties à venir déduire leurs raisons devant lui. Mais les parties qui ont pris la résolution de décider leur differend par les armes, amènent avec eux des enchanteurs, qui empêchent qu'il ne puisse prononcer de Sentence. Le moyen dont ils se servent, n'a pourtant pas la moindre ombre de magie; puisqu'il ne consiste que dans un bruit épouvantable, qu'ils font à l'envie les uns des autres, par des battemens de mains, & par des hurlemens qu'ils poussent de toute leur force, entremêlés de paroles inarticulées. Ils environnent le Juge; de sorte

qu'il ne peut être entendu, & qu'il demeure à la fin tout étourdi ; ce qui l'oblige à leur faire signe d'exécuter leur dessein. Si pendant ce tems, les parties s'accordent à s'en remettre à l'arbitrage de quelqu'un, on pose les armes de part & d'autre. Mais si on ne peut pas convenir d'un arbitre, la mêlée commence aussi-tôt, avec une fureur, qui en fait demeurer un bon nombre sur la place. Le parti battu, prend à la fin la fuite ; le vainqueur ne poursuit point les fuyards, il demeure sur le champ de bataille : & eût-il le plus grand tort du monde, il est censé avoir raison, & a gagné le procès.

Mais la haine n'est pas éteinte pour cela ; ces peuples sont vindicatifs à l'excès, ils ne savent ce que veulent dire pardon, réconciliation, oubli d'injures : la moindre chose les anime, & les porte à se battre. Et si les Gouverneurs ou les Seigneurs prennent parti dans la querelle, ou que les Bourgades ayent des inimitiez les unes contre les autres ; on voit à tous momens de nouveaux combats, qui sont d'autant plus sanglans, que la perte des hommes les anime davantage.

Alors malheur à ceux qui se trouvent du parti qui a été vaincu : car ils

deviennent la proye du vainqueur; qui les taille en pieces, ou qui les vend comme esclaves aux Européens, pour huit ou dix bouteilles de vin d'Europe, chacun. Ils ont encore l'inhumanité de boire le prix de ce malheureux en sa présence, & de le charger d'injures. Leur barbarie ne s'arrête pas encore là; les meres & les femmes de ces malheureux, qui voyent vendre à leurs yeux leurs enfans & leurs maris, non-seulement ne peuvent pas en témoigner le moindre déplaisir; mais même, elles sont contraintes d'en témoigner leur joie par des cris & des battemens de mains, comme si la disgrâce qui arrive à leur famille, étoit un acte de la justice la plus équitable. Il faut qu'elles oublient dans ces tristes occasions, toute la tendresse que la nature inspire aux bêtes les plus féroces; sous peine d'avoir leur part dans l'infortune de leurs enfans & de leurs maris.

CHAPITRE III.

Du droit d'hérédité des Negres; & des Esclaves.

CE n'est qu'avec peine, que mon Auteur se trouve obligé de parler du droit que les Negres ont d'he-

riter de leurs parens, après avoir rapporté leur maniere de vuidier leurs differends, & de terminer leurs procès. Chez toutes les nations du monde, dit-il, ce sont les successions & les droits d'hérédité, qui sont les sources les plus ordinaires des differends & des procès: c'est toute autre chose chez les Congois. Ces droits sont des zéros; ils se réduisent à rien, & ne laissent pas d'être des sources intarissables de divisions, d'inimitiés, de haines implacables, & de querelles, où souvent, il se répand bien du sang.

Dans tous les endroits de ces trois Royaumes, qui sont des résidences de Gouverneurs, les biens dont les enfans peuvent heriter de leurs parens, se réduisent à si peu de chose, que cela fait pitié. Les fonds de terres labourables, les plants de palmiers, les terrains où sont situées les cases; en un mot, toutes les choses dont on peut tirer quelque revenu, dépendent du Domaine despotique, premièrement du Roi, & ensuite des Princes: de sorte que le Roi en ayant gratifié un particulier, il peut jouir de l'usufruit, sa vie durant, en reconnoissant, qu'il ne le tient que de la pure liberalité du Roi, ou du Prince; mais sans qu'il ait le pouvoir d'en

En quoi
consistent
les biens
des Negres.

disposer de la moindre partie, en faveur de ses enfans ou autres tels qu'ils puissent être.

Le Roi accorde quelquefois de très-vastes terrains à des Princes ou à d'autres personnes d'une qualité distinguée, avec pouvoir d'en disposer en faveur de qui bon leur semble. Mais ces premiers donataires venant à mourir, tout ce qui leur avoit été accordé retourne au domaine du Roi: de sorte que de tems en tems, tous les domaines se trouvent réunis au Domaine Royal; ce qui rendroit ce Prince, le plus riche de tous les Rois du monde, si les fonds de ses Etats étoient aussi bien cultivez, & d'un aussi grand revenu qu'ils sont dans les autres parties de l'Univers.

Il dépend donc absolument de la bonne volonté du Roi ou des Princes, que l'usufruit des fonds, passe aux enfans ou aux neveux de ceux qui en avoient été donataires.

Il est vrai, que depuis que les Portugais se sont établis dans ces Royaumes, ils ont enseigné à ces Princes une regle de politique bien plus humaine, qui est de laisser succéder les enfans aux doctes dont leurs peres étoient en possession lorsqu'ils sont morts,

C'est ce que les Rois de Congo pratiquent assez communément à présent ; à moins qu'il n'y ait des plaintes considérables contre les premiers possesseurs, qui fassent craindre avec raison, que leurs héritiers n'en fissent un aussi mauvais usage qu'eux. Les enfans obtiennent donc assez facilement la substitution dans les biens de leurs peres, quoique cela ne les délivre pas de la juste apprehension où ils sont, que quelques mauvais rapports que des envieux pourroient faire d'eux à la Cour, ne les en dépouillent, & ne les réduisent à la mendicité.

Les terres de ces Provinces, quoique souvent stériles, incultes, inhabitées, & qui servent plus de repaires aux bêtes, que d'habitations aux hommes, ne laissent pas d'être les appanages des grands Seigneurs ; & il faut qu'ils s'en contentent.

Le Roi accorde aussi aux Libattes ou Communautés, une certaine quantité de terrain, suffisante pour semer les grains nécessaires à leur subsistance. Dans quelques-unes, on partage ce terrain à chaque particulier, selon ses besoins, & il le cultive. Dans d'autres, afin d'éviter les pillages que les Negres se font les uns aux autres, on

sème & recueille tout en commun ; & on distribüe le produit de la terre à chacun, selon qu'il en a besoin.

Les richesses dont la plüpart des Seigneurs font tant de parade, consistent en draps d'Europe, en hamacs, en parasols, en armes, en habits, en toiles des Indes, en corail & autres choses semblables, que les Européens estimeroyent peu ; parce qu'en effet elles sont de très-petite valeur ; mais qui sont des richesses considerables pour ces peuples.

Les gens distingués du commun, peuvent avoir des chevres, des moutons, & des cochons. La loi du país ne leur permet pas d'en avoir plus de vingt à la fois. S'ils en avoient davantage, leurs voisins ne manqueroient pas de les tuer ; tant l'envie est grande parmi ces peuples : encore ne peut-on avoir que d'une seule espece de ces animaux. Celui qui élève des cochons, par exemple, ne peut pas élever des moutons & des chevres. Cette pragmatique incommode, les empêche de s'enrichir, & d'avoir dequoi commercer. Il n'y a que les enfans du Roi & les Gouverneurs des Provinces, qui soient exempts de cette loi. Ils peuvent avoir des bestiaux en tel nombre qu'ils veu-

lent, & des trois especes, ou autres qu'il leur plaît; pourvu cependant qu'ils ne les envoient pas paître hors les limites de leur Jurisdiction: car en ce cas, on ne les épargneroit pas plus que ceux des autres. De toutes ces choses, il est permis de tester.

Quant aux gens de moindre condition, ce sont les Missionnaires qui servent de notaires, & qui font les testamens. Mon auteur se souvient entre les autres, de deux testamens qu'on le pria d'écrire, & dans lesquels on va voir combien les Negres estiment le peu qu'ils ont.

Le premier laissoit à deux fils qu'il avoit, deux morceaux d'étoffe, une besace, quelques calebasses, & des plats de terre: il laissoit à sa femme un morceau d'étoffe, & une marmite.

Le second laissoit à son fils une bourielle de terre, qu'il avoit achetée des Européens, deux marmittes, un arc, & deux morceaux de toile d'Impulchi. Il laissoit à sa femme, & à sa fille âgée d'environ dix ans, quelques ustenciles de menage, dont elles devoient jouir par indivis. Il ne lassa pas beaucoup le notaire, parce que c'étoit là tout son bien.

Les esclaves sont, sans contredit, les

meilleurs biens que les Negres possèdent ; & c'est justement de ceux-là , que les enfans & les autres heritiers sont ordinairement dépouillez , sans ofer même s'en plaindre ; parce que la puissance de ceux qui s'en emparent , leur ferme la bouche. Voici comme cela arrive. Un particulier qui a envie d'avoir un esclave dont le maître est mort, le prend , & dit qu'il l'a acheté du défunt , peu de jours avant sa mort. Sans aller en Normandie chercher des témoins , il en trouve tant qu'il veut dans le pais ; les Negres sont toujours prêts à témoigner ; & pourvû qu'on les paye , ils disent tout ce qu'on veut , en l'affirmant par les plus grands sermens. Il n'en faut pas davantage , l'esclave est adjugé.

D'autres s'accordent avec les esclaves du défunt , & leur promettent toutes sortes de bons traitemens. Ces malheureux qui esperent rendre leur condition meilleure en changeant , y donnent aisément les mains. Ils seignent donc une querelle entr'eux , ou avec quelqu'un qui est d'intelligence avec celui qui les veut usurper. Ils se battent , & ne se trouvant pas les plus forts , ils s'enfuient chez celui qui veut les avoir , sous prétexte de demander sa protec-

tion contre ceux qui les ont maltraitez. Celui-ci les reçoit, leur imprime sa marque, & les retient comme lui appartenans. L'heritier a beau crier & demander justice, il en trouve toutes les avenues bouchées : Le Juge gagné par les présens de l'usurpateur, lui dit qu'il ne mérite pas d'avoir un tel esclave, puisqu'il n'a pas eu le courage de le défendre. On le menace s'il persiste à le vouloir s'avoir ; & on lui ferme la bouche.

Les Missionnaires crient bien fort contre cet abus, qui est commun parmi les Chrétiens, comme parmi les Idolâtres ; sans qu'ils ayent pû jusqu'à present l'empêcher. Telle est la justice dans ce pais barbare.

On compte qu'il y a, à-peu-près, autant d'esclaves, que de personnes libres, dans le Royaume de Congo. Mais il y a une grande difference entre ceux des Portugais, & ceux des Negres. Ceux des premiers sont soumis, & n'attendent pas que leurs maîtres parlent, pour leur obéir ; le moindre signe les fait courir, & prévenir la volonté de leurs maîtres. Aussi faut-il avouer, que les Portugais sont de terribles maîtres. Les châtimens les plus rigoureux, ne leur coûtent rien. C'est par leur ma-

Naturel
des Escla-
ves.

niere haute & fiere, & par les coups, qu'ils rendent les esclaves les plus ferores, doux comme des agneaux, & soumis, plus qu'on ne peut se l'imaginer. Et quand les esclaves sont d'un si mauvais naturel, que les peines ne les corrigent pas entièrement; la crainte qu'ils ont d'être vendus & transportez à l'Amérique, les réduit à tout ce qu'on veut.

La raison de cette crainte, est qu'ils se sont imaginez, qu'on ne les conduit en Amérique, que pour les y égorger, afin de faire de leurs os brûlez & calcinez, de la poudre à canon; & de leur chair, moëlle, & graisse, l'huile que les Portugais apportent en Afrique. On n'a pas trouvé jusqu'apresent le moyen de les faire revenir de cette folle imagination. On a porté exprès chez eux des olives, on leur a fait voir de quelle maniere on en tiroit l'huile; rien n'a pû les faire revenir de leur prévention. Ce qui les y a encore fortifié, c'est que les Portugais apportent l'huile d'olive dans des oûtes de peau. Ils se sont imaginés, malgré les poils qu'on leur a fait remarquer sur ces oûtes, que c'étoient des peaux d'hommes écorchés & préparées pour cet usage. Cela leur a causé une si vive ap-

préhension d'être transportés en Amérique, qu'ils s'exposent aux plus grands dangers, plutôt que de s'embarquer, pour aller dans ce pays. Les coups de fouet & de bâton ne leur paroissent rien, en comparaison de l'idée qu'ils se forment, de devenir huile d'olive, & poudre à canon. Ils s'enfuient dans les bois, où ils croient trouver une mort plus douce dans les griffes & dans les dents des lions; ils se blessent eux-mêmes, se poignent, se pendent, ou se noient.

Le Chevalier Dom Louïs Mender de Vas, a raconté plusieurs fois à mon Auteur que devant faire un voyage en Europe, & voulant y conduire avec lui un Esclave pour qui il avoit de l'affection; il l'avoit averti de se préparer à faire ce voyage. Cet esclave d'ailleurs sage, & fort attaché à son maître, se jeta à ses pieds, le suppliant de le vouloir bien vendre à un autre maître, plutôt que de le conduire dans un pays, où il étoit sûr d'être converti en huile & en poudre à canon. On fit tout ce qu'on pût pour lui faire perdre ces idées sans qu'on y pût réussir. Ce pauvre homme voyant donc qu'il falloit partir, & ne pouvant s'y résoudre; il prit une hache, & se fit une

grande plaie à la jambe, n'ayant point eu la force ou l'adresse de se la couper, comme il l'avoit résolu. Son maître, qui étoit un homme entier dans ses résolutions, le fit penser, & le fit embarquer par force. Il guérit pendant le voyage, & arriva à Lisbonne. Il connut par expérience, que les Européens étoient bien éloignés de penser à une pareille inhumanité. Il goûta la manière de vivre d'Europe, & s'y fit tellement, que quand au bout de quelques mois, son maître voulut retourner à Angolle, & l'y ramener avec lui; il lui fit les mêmes difficultés qu'il lui avoit fait pour quitter l'Afrique. Il fallut pourtant qu'il s'embarquât, on l'y contraignit par force; mais il tomba dans une si noire mélancolie, qu'il se jeta à la mer, & on ne put le sauver.

Il est arrivé plus d'une fois, que des vaisseaux chargez d'esclaves, que l'on conduisoit à l'Amérique, se sont laissez surprendre par ces misérables, qui ont égorgé tous les Européens, excepté le Pilote, qu'ils ont obligé de conduire le vaisseau à terre, c'est-à-dire, dans leur pais, où ils se sont sauvez chacun de leur côté comme ils ont pû.

D'autres ont fait des trous au fond

du vaisseau, afin d'y faire entrer l'eau; aimant mieux se noyer, que de se laisser conduire dans un pais, qu'ils redoutent plus que toute chose. Il est même arrivé, que des vaisseaux qui alloient de conserve avec ceux qui étoient prêts à perir, s'étant approchez pour leur donner du secours & tâcher de les sauver; ces désesperez ont refusé constamment de les laisser approcher, & ont mieux aimé se laisser submerger, que d'être sauvez du naufrage, au risque d'être conduits dans des pais, qu'ils craignent plus que la mort même!

Les navigateurs qui conduisent des esclaves, ne sçauoient trop prendre de précautions pour s'assurer d'eux, & les empêcher de se rendre maîtres du vaisseau, ou d'y faire des voyes d'eau.

Au reste, les esclaves des Portugais, les seruent plus volontiers, que leurs compatriottes; non-seulement parce qu'ils sont toujours mieux nourris, mais encore, parce qu'ils sont respectez des autres esclaves. Cette distinction flatte leur vanité; mais il ne faut pas leur parler de les transporter en Amérique.

Ceux qui sont esclaves des Negres, sont très-mal nourris, & souvent maltraitez: ce qui ne les empêche pas d'être

tre insolens, paresseux, & désobéifans; tant il est vrai qu'ils ont une peine extraordinaire à se soumettre aux gens de leur couleur.

Les Negres sont tous naturellement mauvais, & jaloux à l'excès. Si un maître témoigne de l'affection à un esclave plus qu'aux autres, il n'en faut pas davantage, pour les animer tous contre celui-là. Ils inventent mille calomnies pour le perdre dans l'esprit de leur maître, & le persecutent sans relâche, jusqu'à ce qu'ils l'ayent obligé de s'enfuir, ou de se cacher dans les bois ou dans quelques lieux éloignez, où il ne craint pas que son maître le puisse revendiquer. Mais comme il porte avec lui la marque de son esclavage, il cherche à rendre sa fortune meilleure, en se donnant à un autre à condition d'en être mieux traité, & d'être protégé contre celui qu'il a quitté, & contre ses ennemis. Souvent même il ne se donne à lui qu'à condition de n'être point obligé de demeurer dans sa maison, ni dans son service actuel; mais de lui payer une certaine somme à chaque Lune. C'est par cet injuste moyen, que les personnes d'autorité augmentent considérablement leurs revenus, sans qu'il leur en coûte autre chose,

que l
nent
les o
gner

II
dans
Mara

Le
fico. C
comm
du ma
ne soi
on les
libres
vend p
rens e
ment,
que le
tus seq
qu'Ita
main,
& voi
ceux q
roit b
der ce
Chréti
esclave
Romain
le droi
Les
guerre

que la protection criminelle qu'ils donnent à ces esclaves fugitifs ; qui dans les occasions, sont obligez d'accompagner par honneur, leur protecteur.

Il y a des esclaves de trois especes, dans les Royaumes d'Angolle & de Maramba.

Les premiers sont appellez *Delchifco*. Ce sont des enfans d'esclaves : & comme tels, ils portent la marque du maître de leur pere. A moins qu'ils ne soient convaincus de quelque crime, on les laisse vivre comme s'ils étoient libres, & pour l'ordinaire, on ne les vend point ; quoiqu'étant nez de parens esclaves, ils le soient véritablement, selon le droit Romain, qui dit que le fruit suit le sort du ventre, *Partus sequitur ventrem*. Mon auteur quoiqu'Italien & né sous le droit Romain, n'en convient pas tout-à-fait ; & voudroit excepter de cette règle, ceux qui sont Chrétiens : mais il auroit beau prêcher, s'il vouloit persuader ce qu'il pense à tous les maîtres Chrétiens de l'Amérique qui ont des esclaves, & qui font valoir cette Loi Romaine ; quoiqu'ils ne suivent pas le droit Romain dans tout le reste.

Les seconds, sont les prisonniers de guerre. Ils sont esclaves dans ces pais ;

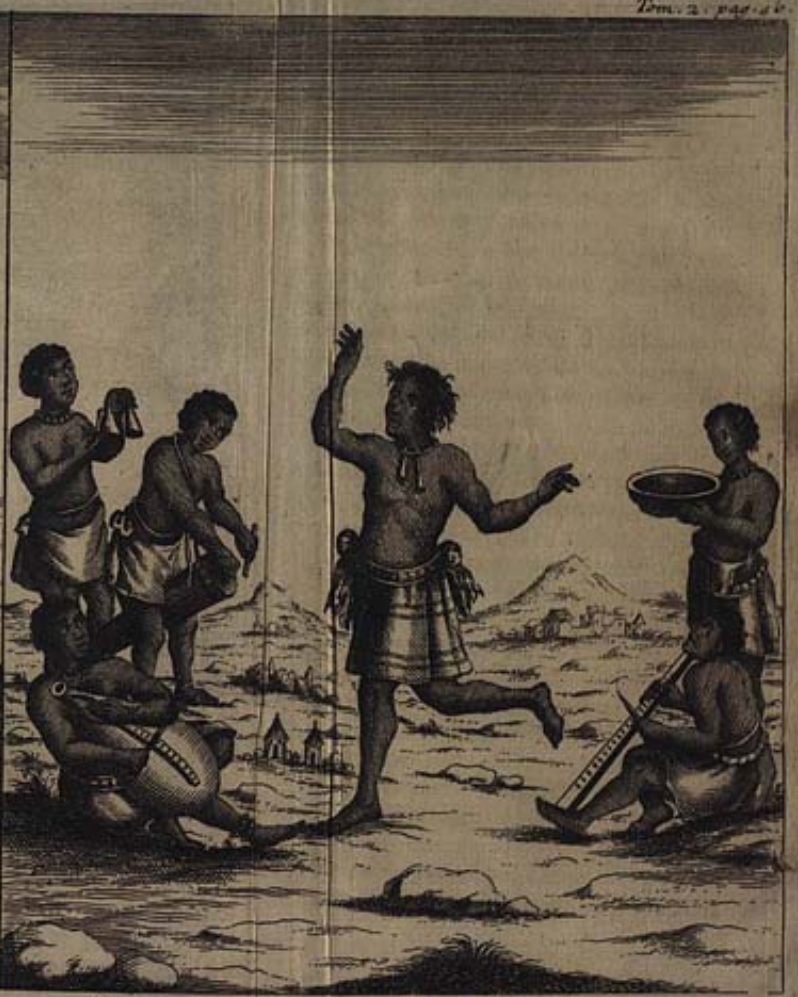
& comme tels, marquez, vendus, & souvent sacrifiez & mangez par leurs maîtres, quand ils sont idolâtres.

On appelle les troisièmes, esclaves du feu ou de la maison. Ils sont obligez à servir ceux qui les ont achetez, tant que leurs maîtres vivent, & que leurs familles subsistent. On vend peu de ceux-ci, mais on en fait des présents; ce qui est toujours la même chose pour eux, puisqu'ils sont toujours esclaves. Les Negres les estiment, & disent qu'ils sont plus laborieux, plus obéissans, & plus fidèles.

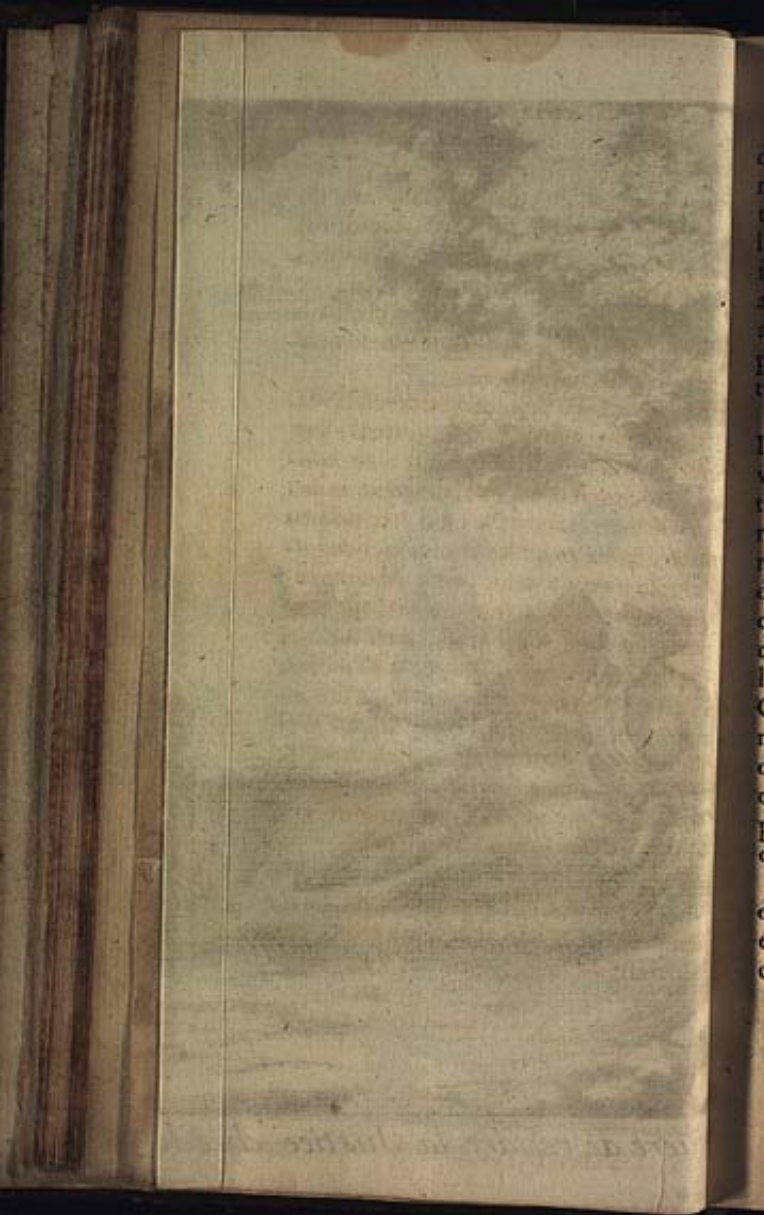
Il arrive assez souvent, que ces esclaves font une habitation; & quand elle est achevée, & en bon état, ils en font présent à leur maître, afin de gagner les bonnes grâces. Le maître après s'être assuré de l'état de cette habitation, & qu'elle est pourvûe des choses nécessaires, l'accepte; & pour en témoigner sa gratitude à celui qui lui en a fait présent, il l'en fait son intendant; & pour l'approcher plus près de sa personne, il le fait son portier ou son valet de chambre, selon les talens qu'il remarque en lui. On en voit même, qui n'étant que cuisiniers, deviennent les favoris, les confidens de leurs maîtres. On voit bien que ces sortes



Maniere de rendre la Justice chez des Negres



Instrumens et danses les Negres



de présens , ne se font qu'à des personnes d'une condition distinguée. Toute la famille d'un esclave, s'empresse de l'aider à former ces sortes d'habitations; ils y travaillent de toutes leurs forces , afin que leur parent ayant par ce moyen acquis la faveur de leur maître , ils puissent jouir des avantages que sa protection leur acquerrera.

Telle est la condition des esclaves. Ils sont chargez de tout le travail, leur vie est toujours très-pénible; & toute la récompense qu'ils peuvent espérer de leurs peines, c'est d'être un peu mieux traité pour les choses qui regardent le corps; mais sans espérance, que leurs maîtres songent à leur procurer les biens de l'ame; c'est-à-dire, l'instruction dans la Foi, & le Baptême. C'est un point, sur lequel les Missionnaires exhortent sans cesse les maîtres de faire instruire leurs esclaves, & qu'on ne permette pas que l'on transporte aucun esclave en Amérique, qu'ils ne soit instruit & baptisé.

Voilà en quoi consistent les facultés des Negres. Leur peu de valeur ne les empêche pas de se croire les plus opulens de toutes les autres Nations.

CHAPITRE IV.

De la Musique des Negres; & de leurs Danses.

LES Coûtumes des Negres que nous avons raportées ci-devant, sont si sauvages & si éloignées de toute politesse, qu'il est facile de juger; que leurs danses & leur musique ne sont pas plus régulières. Rien n'est plus discordant, que le son de leurs instrumens & rien n'est plus bizarre, que leurs danses. Il semble qu'ils n'y cherchent qu'à faire parade des mouvemens lascifs de leurs corps, au lieu de s'étudier à faire paroître l'agilité de leurs pieds, & la justesse des mouvemens de leur corps.

Leur musique n'a rien que de barbare. C'est un assemblage de sons confus, plus propres à épouvanter des bêtes féroces, qu'à satisfaire des oreilles délicates.

Le principal instrument dont les personnes de condition se servent par grandeur & par magnificence, se nomme *Nringu*. Il est composé d'un morceau de bois creux, orné de pièces d'y-

voire

voire
me n
grat
comLe
des t
les P
rope
usage
trée d
incom
de m
gnent
march
des aIls
qui re
fait de
pour a
dans M
vrai,
à la dé
préter*Nsa*
che
n'ont
est gar
que l'e
de que
droien
étoient

T

voire, percées de plusieurs trous, comme nos phiffres. Ils en ont de différente grandeur, & les sonnent en concert, comme nous sonnons nos trompettes.

Le Roi & les Princes du Sang, ont des trompettes comme les nôtres, que les Portugais leur ont apportées d'Europe, où ils ont introduit quelques usages de nos cors; qui avant leur entrée dans le país, y étoient entièrement inconnus, & qui y donnent quelque air de majesté. Ces trompettes accompagnent le Roi & les Princes, quand ils marchent en public, ou qu'ils donnent des audiences.

Ils ont un autre instrument à vent, qui rend un son aigu & perçant. Il est fait de cornes de Gazelles. On s'en sert pour assembler les troupes. Il entre aussi dans leur symphonie, quoiqu'à dire le vrai, il soit plus propre à la gêner & à la déconcerter, qu'à augmenter leur prétendue harmonie.

Nsambi est un instrument qui approche des guitares Espagnoles qui n'ont point de fonds. Cet instrument est garni de plusieurs petites cordes, que l'on tire des fibres du palmier & de quelques autres plantes, qui rendroient un son assez agréable, si elles étoient touchées par des mains déli-

cares ; mais qui n'en forment que de désagréables & de discordans, parce que les Negres qui les touchent n'ont aucune délicatesse dans les doigts, & pas le moindre élément de musique.

La *Longa*, est un instrument composé de deux petites cloches de fer, qui ressemblent à peu près aux sonnailles que l'on met au col des mulets ou des bœtiaux, dont on élève des troupeaux. On les touche avec un petit bâton. Les grands Seigneurs & les Officiers s'en servent dans les armées, & sur tout les *Giagues*, qui ont la superstition d'y mêler du sang humain, quand ils les font sonner.

La *Ngamba* ou *Igomba*, est un tronc d'arbre, creusé en façon de tambour, qui est couvert d'une peau, d'un côté, & tout ouvert de l'autre. Quelques-uns le battent avec les mains, quand ils sont à l'armée, accompagnant le son désagréable qu'il produit, de cris, de hurlemens, & de mouvemens de corps si extraordinaires, qu'il semble qu'ils soient fols ou possédez.

Ils ont une autre sorte de tambours, plus petits, que l'on bat avec une baguette, d'un bois rond & pesant.

Le Roy & les Gouverneurs des Provinces, ont d'autres petits tambours



Instrumens et armes des Negres



Hamac dans lequel les Seigneurs Negres se font porter par leurs Esclaves



cercle
feren
don
die ,
s'en f
publi
paroi
Le
trume
comp
tites c
Elles r
tre de
d'en-b
lebas
mées a
fort m
trous a
des ca
touché
bois ,
huit p
touche
que le
ment a
en mē
ses , Sc
monie
lui qui
bile, &
chent q

cercelez de fer & de cuivre, peu différens des petites timbales rustiques, dont se servent les païsans de Lombardie, pour sonner des pastourelles. Ils s'en servent pour honorer les fonctions publiques; & sur tout, quand le Roi paroissant en public, vient à éternuer.

Le plus agréable de tous leurs instrumens, se nomme le *Marimba*. Il est composé de quatorze ou de seize petites calebasses de différentes grosseurs. Elles sont posées l'ouverture en bas, entre deux petites planches percées. Celle d'en-bas, pour recevoir les cols des calebasses, dont les ouvertures sont fermées avec de petits morceaux d'écorces fort minces; & celle d'en-haut, a les trous assez grands, pour que le gros des calebasses paroisse assez pour être touché par de petites planchettes de bois, larges d'un pouce, & d'environ huit pouces de longueur, comme des touches de clavessin. Le mouvement que les doigts du simphoniste impriment à ces touches, se communique en même tems au fond des calebasses, & leur feroit produire une harmonie qui seroit assez gracieuse, si celui qui donne le mouvement étoit habile, & qu'il eut de la méthode. Ils touchent quelquefois cet instrument avec

Danſes
des Negres.

deux petits bâtons de bois peſant. Leurs bals, ſi on veut bien leur donner ce nom, ou leurs Danſes, ſont connus ſous le nom général de *Maquina*. Les Negres aiment cet exercice ſur toutes choſes : ils y paſſent les jours entiers & les nuits ; ils en ſont plutôt las, que ſatisfaits, ils y perdent un tems infini. Ils en tombent ſouvent malades : & rien ne diſſipe plus en eux l'eſprit de pieté ; quand ils ont eu le bonheur d'être initiés dans nos Myſteres.

Ces danſes conſiſtent dans un tournoiement continuel d'hommes & de femmes mêlez enſemble, avec des poſtures indecentes, des attouchemens deſhonêtes, accompagnez de chanſons lubriques. Celui qui conduit la danſe, chante ſeul, & tous ſes aſſiſtans répètent ſes paroles & ſes tons, ſans y manquer un iota. C'eſt en cela ſeul, qu'on ne peut pas les accuſer de négligence ; ils s'appliquent à apprendre ces chanſons & ces mouvemens, comme à l'affaire du monde la plus néceſſaire & la plus ſérieuſe. Un danſeur ſe croiroit deſhonoré, ſi par ſa faute la danſe avoit été interrompûë, ou déconcertée.

Il ne faut pourtant pas ſ'imagi-

ner qu'il y ait beaucoup d'esprit ou de sçavoir, dans celui qui conduit la danse. Toute la justesse qu'on y remarque, vient du plaisir qu'ils y trouvent: cela est dans leur sang; il n'en faut pas davantage pour exciter les gens les plus mols en toute autre chose. Ils se vainquent en ces occasions; ils se surpassent; ils appliquent tous leurs soins à s'acquitter de cet exercice, avec une ponctualité tout-à-fait extraordinaire.

Lorsque ces maîtres de danses en inventent quelques nouvelles, avec de nouvelles chansons, on appelle ces nouvelles découvertes *Qui Sangui*, & tout le monde s'empresse de les apprendre en particulier, avant de les répéter en public.

Les Congois ont un bal ou une danse, qu'ils appellent en leur langue *Maquina Masuité*, ou bal roïal. Cette danse est bien plus honnête que la précédente, aussi n'est elle en usage que parmi les personnes de condition de l'un & de l'autre sexe, qui la dansent en présence du Roi & des Princesses, avec tant de politesse, de reserve, & de gravité, qu'on pourroit presque la comparer aux danses des Espagnols. Ils tiennent à la main gauche, de petites calebasses vuides, dans lesquelles

Bal Roïal.

il y a de petites pierres, qu'ils touchent l'une contre l'autre avec mesure, comme on touche les castagnettes en Europe. Les battemens des calebasses, régulent les mouvemens des pieds & des voix; car ils chantent en dansant: mais leurs chansons n'ont rien que d'honnête & de sage; & on les écouterait avec plaisir, si elles n'étoient pas toutes remplies des loüanges excessives & trop flatteuses qu'ils donnent aux Seigneurs devant lesquels ils dansent.

Danses
impudiques.

Le *Mampombo* est, selon mon Auteur, une danse si obscène & si impudique, qu'il semble que le diable en soit l'auteur. Les Confesseurs sont obligés d'en sçavoir le détail, pour juger des fautes que leurs pénitens y ont commises; sans quoi ils n'auroient garde d'en vouloir pénétrer les moindres circonstances. C'est peut-être celle que les Negres appellent *Calenda* aux Isles de l'Amérique.

C'est pourtant celle qui plaît davantage aux Negres; ils l'aiment passionnément; ils la danseroient jour & nuit. Ceux qui en voudront être instruits plus amplement, pourront consulter mon *Voyage des Isles*, aussi bien mon Auteur n'en dit pas davantage, de crainte de salir son papier.

Les quatre danses appellées *Npan-
bnatari*, *Quitombé*, *Quiscia*, &
Quingaria, portent les noms de leurs
inventeurs, ou des pais où elles sont
plus en usage. Elles sont très lascives,
& très propres à exciter au vice. On
les danse autour d'un grand feu: c'est
à celui devant la maison duquel se fait
ce bal, à fournir tout ce qui est né-
cessaire aux danseurs; non-seulement
pour entretenir le feu, mais encore
pour leur donner abondamment à boi-
re & à manger: & comme ils ne s'é-
pargnent pas à sauter & à danser, ils
s'épargnent encore moins à profiter de
la générosité de celui qui les traite;
de maniere qu'il se ruine entièrement,
pour soutenir l'honneur qu'on lui a fait
de venir danser à sa porte, & d'y a-
voir vû mille choses deshonnêtes dont
les acteurs se souillent à ce divertisse-
ment infâme.

Il est vrai que les Rois Chrétiens
ont fait de severes Edits pour empêcher
ces sortes de bals; ils en sont venus à
bout dans les villes considerables, &
dans les lieux de commerce, & voi-
sins de la résidence de leur Cour; mais
ils n'ont pû empêcher qu'ils ne fussent
encore en usage dans les lieux éloignez,
& surtout dans ceux qui sont voisins

des endroits où il y a encore des idoles. Les Nègres, quoique Chrétiens, aiment ces divertissemens avec tant de passion, qu'ils aiment mieux s'exposer à subir les peines portées par les Edits, que de s'en abstenir.

Mon Auteur s'est étudié à rechercher en quoi consiste l'art Poétique des Congois, quelles règles ils observoient, quelle mesure & quelle cadence ils y gardoient; & il a trouvé que leur arrangement de mots, n'avoit aucune règle certaine, que le caprice seul le formoit, que le hazard y mettoit quelquefois quelque cadence vocale; & que le directeur des danses & du chant étoit entièrement rédevable au hazard, de ce qui se trouvoit avoir quelque justesse, point du tout à son sçavoir & aux règles de la Poësie. Ces gens composent sur le champ, & chantent ce qu'ils ont composé; les autres les suivent, & répètent leurs paroles & leurs tons avec exactitude, jusqu'à ce que la danse & le chant les ayant échaufez, chacun devient compositeur, & fait des parties discordantes, qui dégénèrent enfin en des cris & des hurlemens plus capables d'épouvanter les bêtes féroces, que de donner quelque satisfaction aux hommes les plus grossiers.

CHAPITRE V.

*Des Arts pratiqués par les Nègres ;
& de leurs Ouvriers.*

ON peut comparer les ouvriers de ces païs, aux premiers inventeurs des Arts qui sont en usage dans le monde : ils étoient grossiers, ils manquoient des outils nécessaires, soit pour perfectionner leurs ouvrages, soit pour en accélérer la composition. Le tems, la patience, la réflexion, ont peu-à-peu perfectionné les Arts, & ont fait trouver les instrumens qui y étoient nécessaires : les Congois sont encore aujourd'hui aussi grossiers & mal habiles, que ces premiers ouvriers. On ne remarque en eux ni attention, ni réflexion. Ils sont accoutumés à se passer de peu ; ils aiment le repos, la joie, & le plaisir : ils fuient tant qu'ils peuvent le travail. S'ils pouvoient trouver de quoi vivre, sans donner aucun coup de bêche à leur terre, elle seroit encore vierge. La nécessité seule les engage au travail : & comme ils renferment cette nécessité dans des bornes très-étroites, ils ont parmi eux très-peu d'ouvriers.

Taillan-
diers Né-
gres. >

Les plus considerables , parce qu'ils sont les plus nécessaires , sont les Taillandiers. On estime beaucoup ces sortes d'ouvriers , non-seulement à cause du besoin continuel qu'on a d'eux , puisqu'ils sont en même tems fourbisseurs , couteliers , & orphèvres ; mais encore , parce que la Noblesse y est attachée , à cause de celui qui l'a inventé & pratiqué le premier , qui fut , selon leur tradition , un des anciens Rois de Congo. On remarque dans leurs ouvrages , plus de travail pénible , que d'industrie. Aussi quand on leur montre quelque ouvrage d'Europe , même des plus médiocres ; après qu'ils l'ont regardé long-tems , qu'ils l'ont examiné , tourné , & retourné de tous côtez ; ils concluent que cet ouvrage , tout existant qu'il est & qu'ils voyent entre leurs mains , est impossible.

Ils n'ont pour marteau qu'un morceau de fer informe ; pour enclume , un caillou ou un morceau de rocher , & pour soufflet deux pièces de bois , creusées , & couvertes d'une peau mince , avec un manche au milieu ; de sorte qu'en le haussant & l'abaissant , il attire l'air & le repousse , avec une force & une continuité qu'on ne devoit pas attendre d'un instrument si mal

construit. Les ouvriers Européens en font d'autant plus surpris, que les Nègres assis à terre, ou tout au plus, sur une pierre, (car ils ne travaillent jamais debout,) le corps fort courbé & dans une posture très-incommode, ont une peine infinie, étant obligez de battre leur fer d'une main, pendant que l'autre est occupée avec un pied, à hausser, & à baisser le soufflet.

Ils viennent pourtant à la fin à bout de leurs ouvrages grossiers; mais ils y employent trois & quatre fois plus de tems, que les ouvriers Européens.

Tous leurs ouvrages se ressentent de la grossièreté de leur esprit, & du défaut des instrumens nécessaires pour les mieux fabriquer. Aussi voit-on que les pointes de leurs dards sont grossières & comme émoussées. Leurs haches, leurs couteaux de guerre ou bayonettes & autres choses semblables, de mauvais goût: il faut un tems infini pour les rendre coupans: & comme ils n'ont point l'usage des meules, ce n'est qu'à force de les frotter sur des pierres, qu'ils les rendent tranchans. Ils ne laissent pas d'être bons, à cause de l'excellente qualité de la matière qu'ils y employent. Le fer croit, pour ainsi dire, tout formé dans ces pais. Les pluyes détachent

des mines de fer , une certaine espèce de terre , que les eaux entraînent dans les chemins , ou dans des rigolles que les ouvriers les plus diligens ont soin de creuser aux environs des mines. Ils mettent cette terre dans un trou , & la couvrent de charbon ; & à force de souffler , ils en séparent les scories , & la convertissent en un fer aussi bon , qu'il y en ait en Europe.

Tous les instrumens des charpentiers , qui sont en même tems les menuisiers , se réduisent à une espèce de ciseau qui a environ deux pouces de largeur d'un côté , avec une pointe assez longue de l'autre , & un manche de bois au milieu.

Il est difficile de décrire de quelle manière ils peuvent se servir de ce seul instrument dans tous les ouvrages qu'ils entreprennent ; attendu que pour réduire un tronc d'arbre ou autre pièce de bois à l'usage auquel ils le destinent , ils n'y employent que cet unique ciseau. Il faut un long-tems & beaucoup de peines , pour en venir à bout ; & il faut que les particuliers qui les mettent en besogne , s'en contentent. Il est encore plus difficile de concevoir comment des gens aussi paresseux & aussi indolens qu'ils sont , ont la patience de

réduire une grosse pièce de bois à coups de ciseau, au lieu de la scier; ce qui abrégétoit infiniment leur ouvrage. Il est certain que de tels ouvriers ne gagneroient pas en Europe, de quoi acheter l'eau qu'ils boivent. Aussi ceux d'Europe qui travaillent en ces pais, sont des sujets d'admiration continuelle pour les Nègres, qui ne peuvent comprendre comment ils viennent à bout en très-peu de tems, des ouvrages qu'ils entreprennent, & qu'ils rendent d'une propreté à laquelle les Nègres ne peuvent jamais parvenir, quoiqu'ils employent aux leurs des mois & même des années entieres, sans pouvoir leur donner qu'une forme très-grossiere & & très-imparfaite.

Un ouvrier Européen qui se transporterait en ce pais avec les outils nécessaires à son métier ne manqueroit pas de travail, & feroit sa fortune: car les Rois & les Princes l'employeroient, & le payeroient bien.

Les Tisserands n'ont ni métier, ni navette, ni aucun des autres outils dont on se sert en Europe pour fabriquer des étoffes ou des toiles d'une longueur un peu considérable. Ils plantent en terre deux morceaux de bois, unis ensemble par un autre qui leur sert de tra-

verse. Ils y étendent leurs fils, qui font la trême; puis ils passent leurs seconds fils entre ces premiers, les prenant les uns après les autres; & font ainsi, avec beaucoup de peine, de tems, & de patience, de petits morceaux de toile, ou d'écorce d'arbres, ou d'herbes battues comme notre chanvre, qui ne laissent pas d'avoir de la beauté, & d'être recherchées en Europe, à cause du pais d'où elles viennent, & de la maniere dont elles ont été fabriquées. Il est très-certain, qu'un médiocre Tisserand Européen, en feroit bien plus en une journée, qu'ils n'en peuvent faire en un mois.

Leurs potiers de terre, n'ont point de roüe pour tourner les ouvrages qu'ils font. Ils se servent d'une partie de calebasse, dans laquelle ils mettent leur terre grasse; & à force de la remuer & de la presser contre les bords, ils tâchent de lui faire prendre la forme du dedans de la calebasse, qui leur sert de moule. Ils y réussissent quelquefois passablement; mais pour l'ordinaire, les vases qui sortent de leurs mains, n'ont ni forme régulière, ni beauté, ni la force requise. Ils n'ont point de fours pour les cuire; ils se contentent, quand ils les croient suffisamment se-

chez, de le couvrir de paille, & d'y mettre le feu. Il arrive ordinairement, que cette poterie est mal cuite, ou que le trop grand feu la fait éclater. Celle qui résiste à la cuisson, devient toute noire; & si elle a quelque bonté, (comme en effet elle en a,) il ne faut l'attribuer qu'à la bonne qualité de la terre qu'ils employent, qui est excellente, & qui feroit la meilleure poterie du monde si elle étoit mise en œuvre par des ouvriers habiles. Au reste, toute leur poterie se réduit à de certains vases en forme de crûches qu'ils appellent *Moringhi*; en des marmittes, que les Américains nomment *Canaris*; en des plats, fait comme des sebiles; en des tasses, & en très-peu d'autres ustensiles: le tout mal bâti.

Ils n'ont point d'ouvriers particuliers, pour faire les hamacs, les rets à pêcher, les cordes, les nattes, les paniers, & autres choses semblables: chacun les fait chez soi, selon son goût, son adresse, & son besoin. Du reste, ces gens passent toute leur vie dans la paresse, sans desir d'apprendre, de concevoir, sans réfléchir. Ils n'aiment que le repos, les danses, les entretiens, les chansons. Ils fument perpétuellement; & ne pensent jamais ni à

l'entretien de leurs familles, ni à leur établissement; la faim seule peut les mettre en mouvement. Dès qu'elle les presse, ils courent, ils volent aux endroits où ils croient pouvoir trouver à se rassasier. Ils demandent sans honte, avec importunité, ils prennent hardiment, quand ils le peuvent.

On remarque pourtant depuis quelque tems, que ceux qui vivent avec les Européens, commencent à se détacher, & à prendre leurs manières. Il y en a même qui ont appris des métiers; & qui se trouvant, par le gain qu'ils font, plus en état qu'ils n'étoient de vivre avec honneur, & d'avoir des habits & des meubles, sont devenus de bons ouvriers. Depuis vingt ans ou environ, on en voit un assez bon nombre dans les Royaumes d'Angole & de Congo, & sur tout, dans la ville de S. Salvador, dont les ouvrages approchent beaucoup de ceux des Européens. Il faut espérer, qu'ils deviendront à la fin des hommes; & que de ces hommes on en fera des Chrétiens.



CHAPITRE VI.

Des habits des Nègres.

C'Est par la diversité des habits qu'on distingue & qu'on reconnoît la qualité ou les charges des gens du país. Et comme parmi les Européens, il y a des vêtemens particuliers qui distinguent les conditions des gens, il y en a aussi parmi les Nègres, qui sont très-jaloux de ces sortes de distinctions.

Il est très-constant qu'avant que les Européens fussent entrez dans ce país que leurs exemples y eussent introduit & des manieres plus civiles & plus honnêtes, tous les Nègres alloient nus. On en avoit encore la coûtume établie dans une infinité de lieux. Ils n'avoient pour tous vêtemens que deux feuilles ou un morceau d'écorce d'arbre, dont ils couvroient, tellement quellement, ce que la nature a honte de laisser paroître. Mais depuis que l'on y a introduit la coûtume de se vêtir, quoique tous ne s'en accommodent pas encore trop volontiers, on voit que cette indécence s'est beaucoup corrigée.

Le Roi de Congo se distingue des autres Souverains, & particulièrement de ceux dont les Etats sont éloignez de la mer, & des Idolâtres, par sa maniere de s'habiller, & par la magnificence de ses vêtemens. Sa garde-robe est aussi bien pourvûë par la quantité & par la qualité des habits qu'elle renferme, qu'aucune autre des Princes de son rang. Il en a de très-riches où les pierreries brillent de tous côtez. C'est avec ces précieux ornemens, qu'il se fait voir dans les occasions où il est obligé de paroître en public.

Il porte sur la tête un bonnet blanc, brodé de soye, & par dessus, un chapeau noir, entouré, au lieu de cordon, d'une couronne d'or très-bien travaillée. Il a une chemise fine & fort ample: & par dessus, un manteau d'écarlatte ou d'autre drap, brodé d'or ou d'argent, qui le couvre entièrement. Il porte des calçons, & une espèce de jupe, qui traîne beaucoup par derrière; elle est toujours d'une étoffe précieuse brodée d'or ou d'argent. Ses souliers, faits comme les cothurnes ou brodequins des anciens, sont toujours blancs, ornés de boutons d'or, ou de pierres précieuses. Ses bas sont de soie; & tout ce qu'il a sur lui est enrichi de

chaînes de corail , de perles , & d'autres pierres de prix , très-bien mises en œuvre. Pour témoigner publiquement la Foi qu'il a reçu au Baptême , il porte au col une croix d'or , garnie de Reliques , pour le garentir des sortilèges , qui sont très-fréquens & fort à craindre dans son pais.

Lorsqu'il meurt quelque Prince de son sang , sa manière d'en porter le deuil , est de se couvrir la tête , d'un bonnet qui a la figure d'un champignon ; de se retirer dans ses appartemens secrets , & de ne donner audience à personne. Il passe ainsi quelques jours ; au bout desquels ses courtisans , pour le rappeler un peu à la joie , le viennent visiter en cérémonie , lui apportant des présens magnifiques ; qui servent non seulement à le consoler ; mais encore à lui témoigner leur fidele attachement à sa personne , & la part qu'ils prennent à son affliction. Il se résout enfin à les écouter. Leurs complimentemens ne manquent jamais d'être remplis de loiiange excessives : ils y mêlent celles du défunt ; & le supplient dans les termes les plus tendres , de consoler par sa présence les Officiers , ses sujets , & de paroître en public. Après les cérémonies qui sont en usage dans

ces occasions, il reçoit leurs présens : & pour leur témoigner qu'ils lui sont agréables, il quitte les marques de deuil qu'il portoit & change tout cet appareil de tristesse, en joie comme auparavant.

Les Princes du Sang & les Grands du Royaume, s'habillent, toute proportion gardée, avec beaucoup de faste. Excepté le manteau Royal & la couronne, que le Roi seul a droit de porter, ils sont habillez comme lui. On en voit qui ont des manteaux de velour ou de damas, qui leur tombent jusqu'en terre, & qui sont un peu traînants. Il y en a même, qui ont le privilège de porter le bonnet blanc & le chapeau, & de se parer de brassélets, de colliers, & de chaînes d'or, selon que leur rang & leurs facultés le leur permettent. Le Roi leur permet encore l'usage des brodequins : la plupart cependant ne se servent que de pantouffles, dans lesquelles ils ont le pied nud. Les ouvriers Portugais établis à Loanda en font de très-belles & richement brodées, qu'ils leur vendent très-cher.

Les Gentilshommes & autres gens de la Cour, s'habillent, à peu près de même façon, que les Princes & les Grands ; excepté qu'il y a une Loi,

qui leur ordonne de ne porter que des étoffes fabriquées dans le pais, & point du tout d'or ou de soye: mais comme ils ne portent leur manteau, que sur une épaule, & qu'il ne leur couvre qu'une partie de la poitrine; ils se sont avisés de se la couvrir avec de larges bandes de toile d'or ou de drap brodé, qu'ils appellent un garde estomach. Ils n'ont sur leurs Bonnets, pour ornemens, que des plumes d'oiseaux du pais.

Mais que peuvent servir de riches vêtemens à des gens naturellement mal-propres, & qui sentent mauvais? Il est vrai qu'ils ont soin de se laver le matin, de s'oindre le corps avec des huiles qui leur rendent la peau plus lustrée; ils se parfument même comme des femmes, & deux heures après, ils sont couverts de poussière & de sueur qui leur font exhaler une odeur insupportable à ceux qui traitent avec eux.

Ceux que l'on peut mettre au rang des bourgeois, n'ont pour habillement, qu'un morceau d'étoffe dont ils se ceignent les reins, qui leur descend jusqu'aux genoux, & quelquefois un peu plus bas; & sur les épaules un autre morceau d'étoffe à réseau, de fil de feuilles de palmier, & quelques autres morceaux, pour leur cou-

vir , ou pour leur orner la poitrine , les épaules , & les bras : ce qui n'empêche pas comme on voit , qu'ils ne paroissent comme tous nûs , parce qu'ils n'ont point de chemises qui leur couvrent entièrement le corps. Ils paroissent pourtant assez disposez à prendre les manières des Européens , & à se conformer à leurs coûtumes ; mais pour cela , il faudroit qu'ils quittassent leur país. Ils ont toujours les pieds , les jambes , & la tête nûës , couvertes seulement de poussière & de sueur , sans que cela leur fasse la moindre peine parce qu'ils y sont accoûtumez , & sans s'embarrasser des injures du tems.

Tous les hommes portent sur leurs reins , une peau ou un grand morceau de peau de quelque bête sauvage. Cette marque sert à les distinguer des femmes ; & leur donne , dans leur imagination , la figure de dompteurs intrépides des monstres. Il semble qu'en cela ils veulent imiter Hercule , qui se paroît de la peau du sanglier qu'il avoit tué ? Il s'en faut pourtant bien qu'ils soient aussi braves que lui. Si cette peau a été inventée pour couvrir ce que la nature enseigne qu'il faut cacher , on peut dire qu'elle n'est en usage , que depuis que les Européens

& le Christianisme sont entrez dans le pais. C'est à présent une nécessité d'en porter : sans cette marque de civilité & de courage, on ne seroit pas reçu dans les compagnies des honnêtes gens, & on seroit regardé comme étant de la plus vile canaille. Les Congois qui demeurent dans les Libattes ou Bourgs où le nombre des habitans est considérable, n'oseroient se dispenser de cette loi; mais ceux qui habitent dans les déserts & dans les endroits éloignez du commerce, vont réellement tous nûs; tant hommes, que femmes. Les plus modestes, n'ont qu'un couple de feuilles ou un morceau d'écorce d'arbre, pour cacher leur nudité. On remarque, depuis peu de tems, que les plus zélés pour la modestie, se couvrent d'un petit morceau d'étoffe du pais.

Quant aux enfans, jusqu'à l'âge de sept ans; ils jouissent du privilège de l'innocence, & vont absolument nûs; ils s'y accoutument & n'ont point de honte de leur nudité; & quand, dans un âge assez avancé, on leur en fait des reproches; ils répondent qu'ils ne trouvent personne, qui leur donne de quoi se couvrir.

Une des plus ridicules coutumes de

quelques-uns de ces peuples, c'est que pendant qu'ils sont tous nus pardevant, ils affectent de porter un méchant chiffon d'étoffe, sale & vilain au dernier point, attaché à leur ceinture; qui leur pend jusqu'à terre, comme si c'étoit la queue d'un manteau traînant, tel qu'en portent les Princes & les plus grands Seigneurs.

Les femmes sont pour le moins, aussi immodestes que les hommes. Elevées de la même manière, elles n'ont point de honte de paroître toutes nûes en public, ou couvertes si légèrement, qu'on peut dire qu'elles n'ont rien, qui ne soit exposé à la vûe de tout le monde.

Il est vrai que leurs parens & leurs maris qui les regardent comme des esclaves, ne s'en mettent guères en peine; de sorte que les plus modestes croient faire assez montre de leur pudeur, quand elles ont quelque grand morceau de toile ou d'étoffe lié sur l'épaule gauche, qui leur couvrent ce côté-là; pendant que l'autre côté demeure à nu & tout découvert. Il semble qu'elles veulent copier nos Bohémiennes, excepté qu'elles n'ont point d'habits de dessous comme elle.

Les femmes n'ont pas la permission
de

de porter des brodequins, il n'y a que la Reine & ses filles, qui puissent se servir de cette chaussure. On permet, par une grace spéciale, aux femmes des Gentilshommes, d'avoir des pantouffles, & rien davantage. Pour toutes les autres; qu'il y ait de la poussière ou de la bouë, il faut qu'elles marchent, nus-pieds, sur la terre nuë.

La Reine peut s'habiller comme il lui plaît. Ce pouvoir est une suite de sa dignité: il n'y a point de loi pour elle sur cet article. Elle se pare selon son goût, & met sur sa peau noire & huileuse, des habits à la Françoisse & à la Portugaise; tout lui est permis. Mais à quoi lui servent tous ses ornemens, puisqu'elle est toujours comme prisonnière dans l'enceinte de son Sérail, où elle est gardée avec un très-grand soin par un des principaux Officiers de la Cour; qui doit rendre un compte exact au Roi de tout ce qui s'y passe? Il en garde toujours la clef; sans permettre que personne y entre ou en sorte, que le Roi, & quelques Dames, qui ont souvent bien de la peine à obtenir cette grace.

Les femmes de ce pais, comme de tout le reste du monde, sont pleines de vanité & d'ambition. Elles veulent

paroître belles ; & n'oublent rien , pour en venir à bout. Elles font confister leur beauté , à avoir la peau fine , délicate , bien noire , & bien lustrée. C'est pour cela qu'elles ont soin de s'oindre tout le corps , d'une espèce de céruse , composée d'huile cuite avec des poudres rouges & jaunes , & certains onguens. Elles demeurent pendant quelques jours , couvertes de ces emplâtres , qui les rendroient ridicules , si elles paroissent ainsi en public. Après que ces pâtes onctueuses sont desséchées , elles se lavent bien , & bien long-tems ; & croient avoir alors toute la beauté qui peut les rendre aimables aux gens de ce pais !

Les ornemens de tête dont les hommes & les femmes de ce pais se parent , sont d'une bizaretie & d'une variété surprenantes ?

Ils se rasent entièrement la tête dans le Royaume de Congo , sur tout dans les jours de fêtes ou de deüil. Si une femme s'avisait de paroître en public dans ces derniers jours , parée & ajustée , elle en seroit durement réprimandée. On n'y regarde pas de si près , quand elles sont obligées de se trouver à des noces dans ces tems , & aux fêtes qu'elles accompagnent. Au défaut de cheveux

veux, elles se couvrent la tête de plumes d'oiseaux; & pour comble d'ornemens, elles y joignent de petites cornes de Gazelles, de pieds & d'os de poules, de feuilles d'arbres, & autres semblables bagatelles, qui les défigurent infiniment plus qu'elles ne les parent.

Il y a des endroits, où les hommes & les femmes entretiennent leur chevelure, avec un soin tout particulier. Ils les tiennent frisez sous des bonnets d'écorces d'arbres: & quand ils doivent paroître en habits de cérémonie, ils les peignent, les mettent en boucles, les oignent, les parfument, & les chargent de poudres odoriférantes. Seroit-il possible que les Européens eussent pris des Nègres, la manière de se poudrer comme ils font aujourd'hui. Il y a cinquante ans, que les Comédiens seuls avoient ce privilège; encore ne s'en servoient-ils que sur le théâtre; & ils avoient soin de se peigner & de se dépoudrer quand ils en sortoient. On a bien enchéri sur ces manières, puisque nous voyons que tout le monde est poudré, non-seulement sur la tête; mais même jusques sur les habits; & cela, sans distinction d'âge, de rang, de qualité, & d'état;

quelle bizarrerie ! On va encore plus loin : les hommes sont presque aussi long-tems à leurs toilettes que les femmes ; il faut même qu'ils s'exposent aux injures de l'air , pour conserver leur frisure & la poudre qui est sur leurs cheveux , dont le chapeau dérangeroit l'économie ! Rien ne semble plus efféminé. Qu'on se serve de poudre pour dégraisser les cheveux ; à la bonne heure : mais qu'on ait la tête aussi blanche que des meuniers , & qu'on n'ose la couvrir d'un chapeau ; c'est un abus contre le bon sens. Les chapeliers devroient faire des remontrances contre cela , & intéresser les Medecins dans leur cause : peut-être que le desir de conserver sa santé , auroit plus de force sur ces gens , esclaves de la mode, que le bon sens & les avis des Directeurs de consciences , à qui l'on voit faire la même chose.

Les Giagues, qui sont les plus sauvages de tous les Nègres , ont donné dans ce vilain faste. Ils y ont ajouté une bandelette d'écorce d'arbre , très-mince , large de deux doigts , dont ils se ceignent le front. Ils portent encore sur la poitrine , aux bras , & aux jambes , des chaînes ou coliers , composés d'os de poissons , enfilez , mêlez

de fruits du païs & de grains de verre appellez *Rafades*, que les Européens leur vendent. Rien, à leur avis, ne les paie mieux.

C'est encore parmi eux, un ornement des mieux entendus, que d'avoir le corps tout peint de lignes & d'arabesques de différentes couleurs, sur leur fond naturel, qui est noir; à moins de les avoir vûs, il est difficile de s'imaginer combien cela les rend ridicules, & peu propres pour entrer dans le commerce des honnêtes gens; sur tout quand la poussiere se joint à leur sueur dégoûtante, & aux poudres dont ils prétendent se parfumer.

Il y en a qui portent devant eux un morceau d'étoffe, qui leur vient jusqu'aux genoux. Cet ornement ne sied pas mal aux femmes; du moins il couvre ce que la pudeur & honte de laisser paroître. Il a la figure de ces tabeliers dont se servent les garçons de boutiques. D'autres le portent assez long pour leur couvrir le cou du pied. Elles sont ainsi couvertes par devant, & toutes nûes par derriere.

Les femmes qui demeurent sur les bords de la *Coenza*, se servent de divers moyens pour allonger leur sein;

de maniere que les extrêmités leur tombent sur les genouils : c'est chez elles une beauté. Quelquefois elles les lient avec de petites bandelettes d'écorces ; & les jettent sur leurs épaules, par une galanterie aussi barbare, qu'elle est dégoûtante & disgracieuse.

Les Nègres de Congo & d'Angola, commencent à s'habiller à la maniere des Européens ; principalement dans les jours de cérémonie. Ils ne manquent pas, dans ces occasions, d'avoir l'épée au côté ; & de joindre à cet ornement militaire, tout ce qui, selon eux, peut contribuer à les rendre plus beaux & plus magnifiques : car ces Nègres se piquent de beauté autant que de bravoure, & avec aussi peu de fondement d'un côté, que de l'autre. Cela ne laisse pas de leur donner une certaine distinction d'avec les autres Nègres qui flatte très-fort leur vanité. Cela se remarque sur tout dans les villes fortes, dans celles où le commerce attire beaucoup de monde, dans les ports de mer, & dans les colonies que les Portugais ont établies en beaucoup de lieux de ce país. Mais comme le nombre des esclaves égale presque celui des personnes libres ; & qu'il y en a

beaucoup de ces derniers, qui par indigence ou par attachement à leurs vieilles coutumes, ne peuvent se conformer aux usages des Européens, on en voit plus de nus, que de vêtus.

Ceux qui sont vêtus, le sont pour l'ordinaire d'une manière toute extraordinaire; & si peu suivie, qu'elle les rend ridicules.

D'ailleurs, les étoffes du pays ne valent rien, quoiqu'elles aient assez d'apparence. En peu de jours, un habit tout neuf est déchiré, & par lambeaux. Les Nègres s'en mettent peu en peine: ce qui feroit honte aux Européens les plus pauvres, ne les inquiète point du tout: ils ne laissent pas de se trouver dans les assemblées, couverts de ces haillons, au travers desquels on voit la plus grande partie de leur corps, & souvent, celles qui doivent être les plus cachées. Il leur suffit de s'être habillé une fois; il leur semble que les habits devroient avoir de la raison, & ne pas s'user sitôt. On en regarderoit l'étoffe comme très-bonne, si elle pouvoit durer six mois; mais il faudroit pour cela qu'elle eût été fabriquée avec plus de soin; & que ceux qui en sont revêtus, en eussent aussi

plus qu'ils ne sont capables d'en avoir pour conserver leurs habits. Il faut leur pardonner quelque chose. Comment une étoffe ne se pourroit-elle pas, étant continuellement imbibée de la sueur que leurs danses violentes & continuelles tirent de leurs corps ? On n'a pas à se plaindre des étoffes du pais, quand elles ne tombent en pièces, qu'au bout de vingt jours.

Les étoffes d'Impulci que l'on fabrique dans le pais, ont de la beauté, plus qu'on n'en devroit attendre d'étoffes faites sans le secours d'un métier. Elles approchent de nos petits velours ou pannes. Leurs couleurs sont souvent plus vives que les nôtres ; mais leur fil n'est pas tors ; elle ne sont pas assez serrées : voilà pourquoi elles durent si peu.

On en fabrique pour la personne du Roi & de la Reine, qui sont très-belles. Mais les pièces sont si petites, parce qu'elles sont faites à la main, comme nous l'avons marqué en un autre endroit, qu'il en faut plusieurs, pour faire un habit. Il y a une loi, qui défend à tout autre qu'au Roi & à la Reine, de se servir de ces étoffes. Les Princes & les Gouverneurs des Provinces, ont des ouvriers, qui n'en font que pour eux seuls.

Les livrées que les Seigneurs Européens font porter à leurs domestiques, par grandeur, & pour faire connoître qu'ils sont à leur service, ne sont point en usage chez les Nègres.

Les Giagues Seigneurs des Provinces, & les Commandans des troupes, sont toujours accompagnez d'un grand nombre de leurs sujets & de personnes de distinction qui leur sont attachées; & sur tout, d'un troupeau de cent cinquante ou de deux cens concubines; & d'un plus grand nombre de joueurs d'instrumens, de danseurs, & de musiciens, qui remplissent l'air des louanges de leurs maîtres, & des grandes actions de leurs ancêtres. Mais ces troupes n'ont rien qui les distingue de ceux d'un autre Seigneur: chacun est vêtu comme il veut ou comme il peut.

Il n'y a que les esclaves qui sont distinguez, & qui portent tous une marque qui fait connoître à qui ils appartiennent; afin qu'on les puisse reprendre quand ils s'enfuyent, & les rendre à leur maître.

La plupart ont les narines percées, comme on les perce aux buffes pour y mettre un anneau. Ils ont aussi des trous aux oreilles, dans lesquels ils

passent des morceaux de bois ou de corne, des os de bêtes féroces, ou des plumes, à-peu-près, comme nos sauvages de l'Amérique. Mais ce qui les rend plus difformes, c'est qu'ils s'attachent sur le front une paire de cornes de Gazelles, & souvent de bien plus longues. Voilà les ornemens les plus ordinaires des esclaves.

Les Giagues marquent les leurs, d'une manière qui les distingue tout-à-fait de ceux des autres nations. Ils leur arrachent les deux dents du milieu de la mâchoire supérieure. Cette coutume barbare n'a pas toujours été en usage chez eux, elle n'y a pas pris naissance; elle vient de l'Amérique. L'histoire en est trop particulière, pour ne la pas rapporter. Mon Auteur la tient de la tradition constante du pays; & l'historien *Garzia de Vergna*, la rapporte toute au long dans son Histoire, Livre troisième, chapitre troisième. La voici.

Tupaco-incoy-timpagui, Empereur du Perou s'étant mis en campagne avec une puissante armée, pour remettre dans leur devoir quelques uns de ses principaux vassaux qui s'étoient révoltez; on en vint à une bataille. L'armée Imperiale fut taillée en pièces; la déroute fut générale; le Capitaine général fut tué,



Officier Giague, allant à la guerre avec son esclave. Manière de faire l'onguent appelle' Mangia Samba.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

& l
gé c
ple
té H
L
& f
pre
nou
se c
com
Prin
& d
victo
en fi
la ne
pique
chef
de cl
la ju
à la r
ceux
& d
comm
quiet
leil,
appro
prise.
passer
& tou
nautin
mort

& le chef des Sacrificateurs fut égor-
gé cruellement : ce qui parmi ces peu-
ples , étoit un sacrilège , & une impie-
té horrible.

L'Empereur irrité de cette perte ,
& sur tout , de la mort cruelle de son
premier Sacrificateur , rassembla une
nouvelle armée , bien plus nombreu-
se que la première , dont il donna le
commandement à son fils aîné. Ce
Prince se conduisit avec tant de sagesse
& de bravoure , qu'il remporta une
victoire complete sur les révoltez : il
en fit un carnage prodigieux. Mais ce-
la ne contenta pas l'Empereur : il étoit
piqué de sa défaite , & du massacre du
chef de ses Sacrificateurs : il résolut
de châtier dans toute la sévérité de
sa justice ces Rébelles , si accoutumés
à la révolte. C'étoit principalement à
ceux des Provinces de Fran
& de qu'il en vouloit ;
comme à des esprits remuans & in-
quiets. Il en conféra avec son Con-
seil , & tous ceux qui le composoient ,
approuvèrent la résolution qu'il avoit
prise. Ce fut premièrement , de faire
passer par le fil de l'épée tous les chefs ,
& tous les principaux de ces peuples
marins ; & de commuer la peine de
mort , que tous les autres avoient me-

rité, en une marque d'ignominie, qui les flétrit à jamais, & qui fit connoître à tout le monde, leur crime de Félonie, par la marque qu'ils en porteroient. Il leur fit donc arracher à tous, les deux dents de devant de la mâchoire supérieure. La Noblesse & les peuples, reçurent cette marque d'infamie. Mais que firent les uns & les autres ? Ils la firent porter à leurs enfans, à mesure qu'il leur en naissoit; & de ce qui étoit une marque du châtiment de leur rébellion, ils s'en firent une marque de distinction, & ensuite une marque d'honneur, qui servoit à les distinguer des autres sujets de ce vaste Empire.

Ce fut ainsi que cette marque d'ignominie cessa d'être regardée comme un châtiment, & qu'elle devint une marque de distinction. On poussa, dans la suite, les choses plus loin. Des zélez pour l'honneur du pais, jugèrent à propos de s'arracher encore les deux dents de la mâchoire inférieure: & ce-la se pratique encore aujourd'hui chez les habitans de ces Provinces.

Des marchands d'esclaves, en ayant conduit aux mines de la nouvelle Espagne, & étant retournez à Congo avec leurs Domestiques, qui s'étoient

fait un honneur de se faire arracher les dents, & de se parer de cette prétendue marque d'honneur; leurs compatriotes entrèrent dans leurs vûës, & il y eut presse entr'eux, à se faire arracher ces quatre dents. Telle est l'origine de cette difformité.

Les Seigneurs Nègres qui ont reçu la Foi & qui en font profession, du moins à l'extérieur, ne se font plus accompagner de ces troupeaux de concubines, comme ils faisoient avant leur Baptême; leur cortège n'est plus que d'hommes, quoiqu'ils ne laissent pas d'avoir encore un nombre de concubines, sous le nom de *Mocamé*. C'est dans ce point, que les Prédicateurs & les Missionnaires, perdent leur tems & leurs peines. Ces Seigneurs ne manquent pas de faire distinguer leurs esclaves par des marques différentes, afin qu'on reconnoisse qu'ils sont à eux; & c'est principalement dans les différentes manières dont leurs cheveux sont coupez ou partagez. Ce sont des femmes dont ils se servent pour cela; elles y perdent beaucoup de tems. Ce sont les *Paruquieres* du país.

Ceux de la Province de Lubolo & des environs, se reconnoissent à de certaines petites sonailles ou gre-

lots , qu'ils portent à leurs ceintures. Ils disent qu'entre plusieurs choses dignes de leur curiosité que les Européens apportèrent dans leur pays quand ils y entrèrent, ces sonailles ou grelots , furent celles qu'ils estimèrent davantage : de sorte que les personnes d'autorité , se réservèrent pour elles seules , le droit d'en porter , non-seulement par grandeur & par magnificence , mais encore afin que leur son avertît de leur présence , ceux auprès de qui ils passoient , & qu'il les obligât à leur rendre les respects qui leur étoient dûs.

La marque de distinction des Seigneurs de Congo , de Batta , & de Sogno , est le bonnet blanc , que le Roi leur donne , quand il leur confère quelques charges ou quelques dignités. C'est-là leur manteau Ducal , leur bâton de Maréchal.

Ceux d'Imbuilla ou de Dembi , portent sur le front , une tresse de crin d'éléphant. Les Nègres font tant de cas de cet ornement , qu'ils n'en permettent , que très-rarement , l'usage à leurs concubines les plus favorites.

Ceux des environs des rivières de Coari & de Coango , ont une autre marque qui les distingue : c'est de se

limer toutes les dents, de maniere qu'elles sont aussi pointûes, que des dents de chien. On ne laisse pas d'en voir quelques uns, qui se font arracher les quatre dents du milieu des mâchoires. Ces signes, comme on le voit, ne sont point équivoques : il seroit difficile de s'y tromper.

Quant à ceux des Royaumes de Matamba & de Congo, qui ne relevent point des Portugais ; la marque qui les distingue du peuple & des personnes qui sont au-dessous d'eux, est de se faire des taillades aux bras, aux jambes, & aux cuisses. C'est par ces marques bizarres, que les amans donnent des preuves éclatantes de leur tendresse pour leurs maîtresses. Quand ils n'ont pas la force ou l'adresse de se faire ces incisions douloureuses, ils se les font faire par un autre ; & paroissent ainsi en public, tous sanglans & tous couverts de playes : car plus il y en a, plus aussi celles en l'honneur desquelles ils les ont reçûs, doivent leur tenir compte de cet amour cruel, dont ils leur donnent des marques si héroïques & si sanglantes. Aussi sont-ils assurez de l'affection de leurs maîtresses, qui sont trop raisonnables, pour ne pas répondre à leur passion selon l'usage établi dans le pays.

CHAPITRE VII.

De l'origine des Giagues, établis dans le Royaume de Matamba, & dans les Provinces voisines. De leurs Rois, & de leur élection. De la Reine Tem-Ban-Dumba de ses Conquêtes, & de ses Loix.

Nous avons parlé dans le chapitre précédent, des Coutumes barbares & tout à-fait extraordinaires des Royaumes d'Angola, de Congo & de Matamba.

Mais la matière s'est trouvée si abondante, qu'il s'en faut beaucoup que nous l'ayons épuisée. Cela nous eût trop éloignés de notre sujet. Il faut y revenir.

Nous commencerons par les Giagues que les Italiens appellent *Giagi*, ou *Giaki*. C'est une nation ou une secte, venue des pais éloignés, qui s'est intrusée dans ces Royaumes de Congo & de Matamba par ses courses, par sa férocité, par les ravages, les inhumanités, les massacres & les incendies, dont elle a desolée ces pais.

Voici ce qui en est la cause. Les Con-

gois avoient reçus la Foi par les Prédications de l'Évangile, environ vers l'an 1491. Ils paroissoient s'y être attachés d'une manière à ne pas laisser lieu de craindre qu'ils retournassent à leurs anciennes superstitions & à leur culte impie. Il y retournèrent pourtant, & devinrent plus méchans, qu'ils ne l'avoient été avant qu'ils eussent reçus les lumières de la Foi. Voilà la première peine qui suivit leur ingratitude & leur apostasie. Dieu leur en fit sentir une seconde : il les abandonna, & les livra à leurs ennemis. Ces ennemis étoient les Giagues, peuples jusques-là inconnus dans le pais, Antropophages, voleurs, & meurtriers de profession ; sans honneur, sans humanité. Ils parurent inopinément dans le Royaume de Congo ; & comme des torrens impétueux, qui s'étoient partages en plusieurs bandes, ils le ravagèrent par le fer & par le feu, avec une barbarie tout-à-fait extraordinaire.

C'est ainsi que l'Asie & la Grèce, l'Italie, la France, l'Espagne, & la partie Septentrionale de l'Afrique, ont été désolées par ces peuples barbares, sortis du Septentrion, par les Gots, les Visigots, les Ostrogots, les Huns, les Vandales, les Scithes, les Arabes,

& les Turcs ; par une permission particulière de Dieu pour punir ces peuples , de leurs crimes & de leurs hérésies. Il s'est servi du même moyen pour châtier les Congois apostats ; il a suscité contr'eux les Giagues. Mais avant d'entrer dans le détail des cruautés qu'ils ont exercées , il est bon de dire quelque chose de leur origine , de leur pays , de leurs Loix.

Il y a deux opinions touchant leur origine. La plus vrai-semblable , & peut-être , la plus véritable ; est , qu'ils sont sortis de quelques Provinces , qui font partie de l'Empire de *Monoemugi* , & des environs de ces sources célèbres , que le vulgaire ignorant croit être celles de ces deux fleuves renommés , le Nil , & le Zaire. Les partisans de cette opinion , appuyent leur sentiment sur les noms anciens qu'ils portoient. On les appelloit *Giakasi* , ou *Engagiaghi* ; qui dans leur langue , signifient des peuples voisins de ces deux sources. On ne juge pas à propos de leur contester , que ces peuples viennent de quelques Provinces de l'Empire de *Monoemugi* : mais il est contre le bon sens , de les faire venir des environs des sources de ces deux rivières , sur-tout , de celle du Nil ;

que l'on connoît parfaitement, & qui sont très-éloignées de *Monoemugi*. On ne fait pas la même difficulté sur celles du Zaire, soit qu'on ne les connoisse pas encore assez bien, soit qu'elles soient voisines de cet Etat.

La seconde les fait sortir des côtes de l'Afrique qui sont sur les bords de l'Océan Atlantique, & des montagnes à qui on a donné le nom de *Sierra Lione*, ou de montagnes des Lyons; qui sont éloignées de l'Equateur, d'environ dix degrez, du côté du Nord.

Cette opinion, est bien moins probable, que la premiere: car il auroit fallu que ces peuples eussent traversé tous les vastes pais qui composent la Guinée, la C... les Royaumes de Juda, d'Ardra, & tous les autres qui sont sur l'Océan Occidental, avant d'arriver & de pénétrer dans les Royaumes de Congo & de Matamba.

Il vaut donc mieux s'en tenir à la premiere; & sans les faire voisins des eaux du Nil, reconnoître qu'ils sont sortis des Provinces de l'Empire de *Monoemugi*; sans pourtant spécifier au juste, de laquelle de ces Provinces ils sont venus. Cela me paroît très-incertain, & de plus, assez peu intéressant.

Il suffit d'être assuré, que ces peuples ont été & sont encore à présent, des voleurs, des meurtriers par état, des Antropophages cruels.

On les appelloit autrefois *Aiaceki*; & dans la suite, on les a nommez *Nst-di*, ou *Ngindi*, ou *Chiambangali*, qui sont des Synonymes dont la signification est la même.

Ces peuples sont fourbes & menteurs au dernier point; la verité & la bonne-foi, n'ont jamais été connuës parmi eux. Ils sont toujours prêts à entreprendre les plus grands crimes, & à les commettre. Altérez desang & de m eurtres; ils dévorent avec avidité les cadavres humains. Ils ont plus de férocité, que les bêtes les plus féroces. C'est, parmi eux, une marque de grandeur d'ame, d'attaquer les animaux les plus cruels, & d'être encore plus cruels qu'eux; non-seulement à l'égard de ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis, mais encore, contre leurs propres enfans. On peut dire, pour achever leur description, que l'enfer ne vomit jamais de monstres qui en approchassent.

Le premier chef, sous la conduite duquel ils ont ravagé le vaste Etat de Congo, & s'en sont emparé d'une partie, s'appelloit *Zimbo*.

Il eut pour successeur une femme, au moins, aussi redoutable que lui, dans les expéditions militaires; & plus attachée à son culte impie, qu'on ne peut se l'imaginer. Ce fut-elle qui augmenta, ou qui fit ces nouvelles Loix si barbares & si pleines d'inhumanité qu'ils suivent encore aujourd'hui.

C'est de ces deux personnes, que sont venus les *Cassanges*, les *Calendas* & autres Princes ou chefs des *Giagues*.

Ce *Zimbo*, avide d'une gloire mal-entendue, & encore plus de sang, de carnage, & de butin; se fit le chef d'une multitude de *Musimbi*, qui étoient ses sujets, ou qu'il ramassa de différens endroits. Il ne manqua pas, avant de les faire sortir de leurs tannieres, de leur faire part de ses desseins, de leur persuader les avantages qu'ils tireroient de leur exécution. Il les encouragea à le suivre, les armes à la main; en les assurant, que la victoire suivroit leurs pas; que toutes leurs entreprises seroient heureuses; & qu'il ne tiendroit qu'à eux, de se rendre formidables à toute l'Afrique, & de se faire un Empire puissant sur les débris de tous ceux qu'ils attaqueroient.

Ses propositions furent reçues avec de grands applaudissemens: tous lui

promirent de le suivre , de lui obéir , & des'attacher inviolablement à sa fortune. Il se mit à la tête de ce peuple nombreux ; & accompagné d'une certaine femme appelée *Tem-Ban-Dumba*, ou par abbréviation , *Temban-Dumba*, sa concubine ; ils parcoururent différentes Provinces : & sans rencontrer presqu'aucun obstacle , ils pénétrèrent jusqu'au centre du Royaume de Congo , qu'ils désolèrent d'une si étrange maniere , qu'en peu de tems , ils en firent un désert affreux. Après des incendies , des pillages , & des meurtres affreux , la faim commençant à les presser , ils déclarèrent la guerre aux bêtes féroces ; ils en firent un massacre général. Rien ne les arrêtoit , ils attaquoient les animaux les plus forts & les plus cruels : & quand ils en eurent dépeuplé le pais , ils se jettèrent sur les animaux les plus sales ; dont jusqu'alors , les gens les plus affamez , n'avoient pas osé se nourrir. Que faire ? Semblables à ces gros nuages de sauterelles qui dévorent tout ce qui se trouve sur leur passage , ils consommèrent en peu de tems , les fruits , les herbes , les plantes , les racines , les feüilles des arbres ; rien ne leur échapa. Ils s'étoient accoutumez depuis long-

tem
trou
cha
les l
le p
poil
ren
ple
dépa
L
rent
mall
dans
& c
con
que
rale
con
met
il en
tina
les l
nez
nétr
bife
tion
tre
peau
acco
barb
avec

tems, à vivre de chair humaine : n'en trouvant plus, ils se jetterent sur les charognes les plus infectes. Et comme les bêtes féroces s'étoient retirées dans le plus épais des forêts, où il étoit impossible de les aller chercher ; ils y mirent le feu, & acheverent d'en dépeupler le país, déjà entièrement désolé, dépeuplé, & désert.

Les troupes de Zimbo, s'augmenterent, pour ainsi dire, à l'infini ; les malheureux Congois se joignoient à lui, dans l'espérance d'avoir la vie sauve, & de trouver de quoi vivre. Il voulut connoître ses forces ; & au bout de quelques mois, il fit une revûë générale de toutes ses troupes : & ayant connu que leur nombre prodigieux le mettoit en état de tout entreprendre ; il en fit plusieurs corps, dont il en destina quelques-uns, pour aller ravager les Etats de l'Ethiopie, qui sont bornés par la mer Orientale. Ceux qui pénétrèrent du côté du Zaire & du Zimbise, s'unirent avec les *Mumbi*, Nation, qui jusqu'alors, n'avoit eu d'autre occupation, que d'élever des troupeaux. C'étoient des peuples grossiers, accoutumés aux plus rudes fatigues, & barbares au dernier point. Ils entrèrent avec ce secours dans l'Empire de *Mo-*

nomugi, le mirent en ruine par le fer & par le feu ; & ne trouvèrent rien qui les arrêta, que la mer.

Les Portugais y avoient bâti une Forteresse considérable, appelée *Teté*.

Zimbo avoit donné pour chef aux *Mumbis* qui s'étoient joints à ses troupes, un certain *Quizzava*, homme brave, mais féroce & furieux ; qui s'imaginait que la victoire étoit à ses gages, & qu'il n'avoit qu'à entreprendre pour réussir. Il étoit si barbare, qu'après avoir dévoré les chairs de ceux qui avoient été tuez, il en avoit fait netoyer les cranes & les plus gros ossements, & en avoit fait paver une place devant sa maison, & qu'il en avoit revêtu toutes les murailles, & même son *Tombo* ; c'est-à-dire, le Temple de ses Idoles. Il fut allés téméraire, pour en venir à une bataille avec les Portugais ; il y fut défait, à platte couture, il y fut tué, avec une grande partie de ses gens. Mais *Zimbo* ayant appris la défaite d'un de ses partis, y accourut avec de nouvelles troupes, bien plus nombreuses, donna une autre bataille, ont il remporta tout l'avantage. Le Capitaine General des Portugais y fut tué ; il fit main-basse sur tout le reste. Les prisonniers n'eurent pas un meilleur
 sort

fort que leur Général; il les fit mourir dans des tourmens affreux, & fit mettre toutes leurs têtes au bout des lances, afin de les faire voir par tout, comme des trophées de sa victoire. On remarque entre les autres, un Religieux de l'Ordre de S. Dominique, qui avoit suivi les troupes Chrétiennes, comme leur Chapelain; à qui ce barbare fit souffrir les plus cruels supplices, avant de le faire mourir, parce qu'on avoit remarqué qu'il exhortoit les Chrétiens pendant le combat, & qu'ensuite il encourageoit les prisonniers à mourir dans la Foi qu'on leur persuadoit de renier pour avoir la vie sauve. Ce barbare ne se contenta pas de ces cruautés, pour se moquer des Mystères de notre Religion, il se revêtit des ornemens Sacerdotaux, & tenant le calice sacré dans ses mains impures, il se promenoit ainsi à la tête de ses troupes.

Ce fut de cette maniere, (Dieu le permettant pour châtier les crimes de ces peuples,) qu'ils parcoururent, & qu'ils désolèrent une infinité de lieux, des Provinces & des Royaumes entiers. Ils arrivèrent, sans trouver de résistance, à l'Isle de Quilos, habitée par des Maures Mahométans. Ils y entrèrent

par intelligence avec un des habitans, se rendirent maîtres d'une partie de cette Isle ; mais le malheureux qui la lui avoit livrée, jouit très-peu du fruit de sa trahison ; & il apprit bien-tôt, que parmi les plus barbares, si on aime la trahison, on déteste les traitres.

Zimbo fit passer au fil de l'épée, trois mille de ces insulaires ; & après qu'il eût distribué le butin à ses troupes, & les corps morts, pour en faire bonne chère, il fit enchaîner le reste des habitans, pour en faire des esclaves. Il fit ensuite un sacrifice d'hommes à ses Idoles & au démon, dont le traître fut la première victime, & la plus cruellement immolée. Le nom & la réputation de *Zimbo*, volèrent de tous côtez, après ces heureuses & cruelles conquêtes. Les peuples entiers fuyoient, dès qu'il approchoit d'eux ; Ils abandonnoient tout pour se sauver la vie, & aimoient mieux se livrer aux bêtes les plus féroces, que de tomber entre les mains de cet homme barbare & de ses troupes, altérées de sang & de chair humaine.

Il arriva ainsi, laissant partout des marques de désolation, à l'Isle du Morambique. Les habitans, solutenus par

les Por
fendre
leurs v
dote E
cours,
source
tempête
pée : de
favorise
ne, la
la faim
parce q
à tuer &
Il pr
me de M
nières c
frayez
dans les
fait alle
ples, le
chose re
& de le
troupe
honneur
victoire
qu'ils av
nemis bi
testa, q
vant d'e
zépandre
son sang

les Portugais, se préparoient à se défendre, & à vendre bien chèrement leurs vies à ces brutaux; lorsque la flotte Européenne qui venoit à leur secours, & qui étoit leur unique ressource, fut battuë d'une si furieuse tempête, qu'elle fut entièrement dissipée: de manière, que le furieux *Zimbo*, favorisé par la fortune, s'en rendit maître, la désola; & n'en sortit que quand la faim commença à presser les gens, parce qu'ils n'avoient plus d'hommes à tuer & à dévorer.

Il prit ensuite le chemin du Royaume de Melinde. Il étoit déjà aux frontières de cet Etat, dont les peuples effrayez ne songeoient qu'à s'enfuir dans les déserts; lorsque leur Roi ayant fait assembler ses troupes & ses peuples, leur représenta que c'étoit une chose tout-à-fait indigne de leur nom & de leur gloire, de céder ainsi à une troupe de voleurs, sans foi, & sans honneur. Il les fit souvenir de leurs victoires passées, & des avantages qu'ils avoient remportez contre des ennemis bien plus aguerris: il leur protesta, qu'il étoit résolu d'aller au-devant d'eux, de les combattre, & de répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang; que leur cause étoit bonne.

que Dieu , qui est juste , les soutient droit ; & que cette multitude confuse étoit assurément au temple de ses barbares exécutions , & de ses pillages.

Il scût si bien animer ses sujets, qu'ils lui protestèrent qu'ils vaincroient , ou qu'ils mourroient tous avec lui.

La bataille se donna quelques jours après ; elle fut d'abord douteuse , elle fut longue , sanglante ; mais le Roi de Melinde eut tout l'avantage. *Zimbo* fut entièrement défait ; on fit un carnage prodigieux de ses gens. On ne songea point à donner la vie à des barbares , qui la méritoient si peu ; on fit passer au fil de l'épée , tous ceux que la vitesse de leurs jambes , ne put pas sauver du tranchant des cimetières des vainqueurs. On enleva des richesses prodigieuses , qui provenoient des pillages qu'ils avoient fait. Il n'y eut que le barbare *Zimbo* , qui échapa avec un assez petit nombre de ses gens.

Il n'étoit pas sûr pour lui de retourner vers les lieux qu'il avoit désolés. Outre qu'il n'y auroit trouvé aucun vivres ; les habitans qui étoient revenus , lui auroient fait un mauvais parti , & se seroient vangez de ses cruautés , le voyant si mal accompagné. Il prit donc la route des déserts , séparé

la troupe en pelotons ; qui, sans s'écarter beaucoup les uns des autres, trouvoient ainsi plus facilement de quoi subsister. Il fut long-tems errant, & fit le tour de l'Afrique par le cap de Bonne Esperance : d'où remontant vers l'Equateur, il arriva enfin, sans avoir rien trouvé de fâcheux dans sa route, jusqu'au fleuve de *Cunéve*, qui prend sa source dans la Province de *Scella* & dans la haute *Bemba* ; & qui se perd dans la mer, vers le dix-septième degré de latitude Meridionale.

Ce fut dans ces endroits où il commença à jouir d'un peu plus de repos, que ses gens, dont il avoit déjà considérablement diminué le nombre, commencèrent à bâtir quelques cabannes, dont ils composèrent un pauvre camp ou bourg, qu'ils nommèrent en leur langue *Ghilombo*. Là, il divisa son armée en plusieurs troupes auxquelles il donna des chefs, se réservant pour lui le commandement général.

Un des chefs nommé *Dongij* s'avança dans la Province, appelée la grande *Gangholla*, qui fait partie du Royaume de *Matamba*, avec sa concubine *Mussassa*. Il en eut une fille ; à qui par respect pour la fameuse *Tem-ban-Dumba*, concubine de *Zimbo*, il fit por-

ter le même nom. Il s'établit avec ses gens, dans cette Province & dans les environs; & donna son nom au pays qu'il avoit envahi, qui le porte encore aujourd'hui.

Deux autres chefs, qui s'étoient emparez de deux autres Provinces, prirent les noms de ces Provinces, & se firent appeller *Domba*, & *Candegna*.

L'esprit remuant de Zumbo, ne lui permettant pas de goûter le repos dont il jouissoit après de si longues guerres, & des voyages si pénibles; il amassoit du monde de tous côtez, pour faire quelque grande entreprise, lorsqu'il mourut tout d'un coup, & avec lui, sa bien-aimée *Tem-ban-Dumba*. On ne sçait quel fut le genre de sa mort. Mais les chefs de ses troupes ne voulant pas dépendre les uns des autres, ni reconnoître un chef, ils se separerent; & chacun demeura à la tête du corps qu'il commandoit, en possession des pays qu'il avoit occupés jusqu'alors.

Tels furent les commencemens & les progrès des *Musumbis*, qu'on a connus depuis sous les noms de *Giaquel* ou de *Gagbas*, comme disent les Portugais.

Mon Auteur ne juge pas à propos

de suivre davantage les Capitaines de Zimbo, & de décrire leurs courses & leurs aventures; parce que cela le meneroit trop hors de son sujet, puisque son dessein n'est que de donner l'Histoire de la seconde *Tem-ban-Dumba*, qui a établi les Loix de son execrable Secte dans le Royaume de Matamba.

Dongij, Pere de la seconde *Tem-ban-Dumba*, étant mort; sa femme *Musfafa*, heritiere de la valeur de son mari, aussi-bien que de sa ferocité & de son ambition, continua avec sa fille, les entreprises qu'il avoit commencées. Elle étoit habile dans l'art de la guerre, du moins dans la maniere du país; mais cruelle, & sanginaire. Elle éleva sa fille dans ces principes. Elle se mettoient toutes deux, vêtues & armées comme des hommes, à la tête de leurs troupes; elles affrontoient les plus grands perils: toujours les premieres dans la mêlée, toujours les dernieres à s'en retirer. Les inclinations guerrières que la mere remarqua dans sa fille, sa hardiesse, sa fermeté, son courage, sa sagesse même & sa prudence, dans un âge encore si tendre, qu'une autre qu'elle, auroit eu besoin d'être excitée & d'être

conduite ; firent que la mere crut la devoir mettre à la tête d'une partie de ses troupes , pendant qu'elle-même avec le reste , feroit d'autres entreprises. Mais la jeune *Tem-Ban-Dumba* méprisa bien-tôt sa mere. Fiere de se voir à la tête des troupes , & de quelques avantages qu'elle avoit remportez ; elle ne voulut plus lui obéir , ni suivre ses conseils. Sans rien perdre de sa valeur , elle s'abandonna aux plaisirs de l'amour ; elle eut des amans en nombre : dès qu'elle commençoit à se lasser de quelqu'un , elle le faisoit mourir. Sa mere l'ayant reprise de ses excès , elle se revolta ouvertement contre elle , & lui déclara la guerre.

Ses exploits & sa hardiesse , la firent craindre de ses gens , au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer. Elle en étoit obéie ponctuellement : ils la regardoient comme une femme qui surpassoit en valeur & en conduite les chefs les plus braves qui les avoient commandez. Sa reputation vola de tous côtez ; & comme elle se vit absolument la maîtresse de tous les peuples qui la suivoient , ou qu'elle avoit subjugué ; elle resolut de renouveler & de faire observer ces Loix barbares que ses ancêtres avoient établies , se persuadant,

que ce seroit un moyen infailible pour se rendre infiniment recommandable; d'autant plus que la dureté de ces Loix étoit plus directement opposée aux sentimens que la nature inspire. Et afin que ceux qui ne les observeroient pas, n'eussent point d'excuses pour colorer leur désobéissance; elle résolut de s'y soumettre elle-même, & de commencer par ce qu'il y avoit de plus rude & de plus difficile.

Ayant donc assemblé le plus grand nombre qu'il lui fut possible de ses sujets, elle voulut, avant de publier ses nouvelles Loix ou leur renouvellement; elle voulut, dis-je, leur donner un exemple, qui mériteroit plutôt d'être écrit avec la pointe d'un poignard sur son cœur barbare, que sur le papier, avec une plume & de l'encre.

Elle avoit un fils qui étoit encore. Cette mégère se le fit apporter, & au lieu de le caresser comme une tendre mère, & de le serrer sur son sein, elle le prit avec fureur en présence de tout le peuple, & le jeta dans un mortier, où elle le fit piler. Elle le pila, dis-je, elle-même sans être touchée des cris de cet innocent; & après qu'elle l'eût réduit en pâte, elle le mit sur le feu, dans une marmite, avec

des poudres, des racines, des feuilles, & de l'huile; & à force d'attiser & de souffler le feu, elle en fit un onguent dont elle assura ses gens, qu'après avoir été ointe, elle seroit invulnérable; que son courage augmenteroit à l'infini; qu'elle deviendroit la terreur du monde, qu'elle subjugueroit toute la terre. C'est cet onguent, qu'on conserve, encore à présent, dans des vases comme une chose sainte & précieuse, qu'ils appellent *Magija Samba*, & qu'ils croient être le même, que celui que cette marâtre fit en cette occasion.

Cet exemple abominable fut suivi de ses sujets. On ne peut dire le nombre des petites créatures qui furent pillées & cuites, pour en faire de l'onguent.

On estimoit sur tout celui qui étoit fait des corps des enfans des chefs.

Elle ordonna ensuite, & en fit une Loi, qui est encore observée aujourd'hui parmi les Giagues, qu'on se froteroit de cet onguent avant de rien entreprendre de considérable; pour en donner l'exemple, elle s'en fit froter tout le corps en présence du peuple, après quoi, ayant pris des habits d'homme, & armée d'une hache d'armes; elle se mit à la tête de son armée, & entra comme une furie dans le país de ses

voisins, où elle mit tout à feu & à sang. Elle n'épargna pas même les forêts; elle y fit mettre le feu: de sorte qu'il sembloit qu'elle en vouloit à toutes les créatures qui étoient sur la terre.

Il faut, disoit-elle à ses gens, r'animer le nom fameux de *Zimbo*: il a effrayé toutes les Nations; marchons sur ses traces: la fortune & la gloire nous conduiront. Qui pourra s'oposer à nos progrès? L'épouvante nous précédera, elle abbattra le courage des peuples que nous attaquerons: nous étendrons l'Empire des *Misimbis*, par toute la terre. Il importe peu que nous soyons nûs, pourvû que nous ayons du courage, & que nous observions comme une Loi inviolable de ne donner jamais de quartier à nos ennemis, de les traiter avec la dernière cruauté, il ne faut pas qu'aucun d'eux puisse se vanter d'avoir reçu de nous, la moindre marque de douceur. C'est ainsi que nous suivrons les traces glorieuses de nos ancêtres, & que nous remporterons autant de victoires, que nous livrerons de combats. Pouvons-nous craindre de manquer de vivres, pendant qu'il y aura des vivans sur la terre? Leur sang sera notre boisson, & leur chair, notre nourriture. Nous

les sacrifierons tous à ce génie supérieur qui nous protège, & aux mânes de nos ancêtres.

Je suis votre Reine; je marcherai à votre tête. Je ne prétends que de vous rendre fameux par nos conquêtes, & d'acquérir pour moi, la qualité de Reine redoutable. Ne craignez pas, que la foiblesse de mon sexe, me fasse rien faire d'indigne de mon sang, de mon courage, & de la gloire de ma Nation. Vous voyez que c'est pour ces raisons, que je n'ai pas pardonné à l'unique fruit que j'avois mis au monde. Jugez après cela si je pardonnerai à nos ennemis.

Cette harangue fut reçue avec de grands applaudissemens. Tous lui jurèrent une obéissance aveugle; & lui promirent d'exécuter & de faire, au péril même de leurs vies, tout ce qu'elle ordonneroit.

Elle fit donc des Loix, auxquelles elle donna le nom de *Quixilles*; qu'elle distingua en Loix domestiques, sacerdotales, & suprêmes.

Quoiqu'elles soient toutes remplies de superstitions ridicules & cruelles, on ne laisse pas de les observer religieusement; parce qu'elle assura ses gens, qu'elles avoient été de tout tems

en usage chez leurs ancêtres. Par exemple, elle leur défendit de manger du cochon, de l'éléphant, & du serpent. C'étoit beaucoup exiger de gens toujours affamez, & accoutuméz à se jeter sur tout ce qui se presentoit à leurs yeux. Ils s'y soumirent pourtant : la perte de la vie étoit attachée à la moindre désobéissance.

Elle leur prescrivit encore certaines cérémonies superstitieuses qu'il falloit observer avant d'entreprendre des voyages, des expéditions militaires, avant de boire, de manger, de se coucher, & pour toutes les autres fonctions de la vie.

Les Loix sacerdotales furent d'abord en assez petit nombre ; mais les Ministres, fourbes & méchans au souverain degré, trouverent bien-tôt le moyen de les augmenter en nombre, & en superstitions des plus extravagantes. Ils y trouvoient leur compte. Nous en avons rapportez une partie dans le Livre précédent, où les lecteurs les verront.

Quant aux suprêmes, elles furent particulièrement l'ouvrage de la cruelle *Tem-Ban-Dumba*, & des plus zélez sectateurs de sa Secte impie ; & elle furent observées avec une exactitude qu'on ne peut assez admirer.

C'est en effet une chose étonnante,

que ces peuples, si jaloux en aparence de leur prétendue liberté, se soient volontairement laissez imposer un joug si pesant & si dur.

Ces *Quixilles*, ont plusieurs subdivisions, toutes remplies d'ordures, de cruautés, & de tant de choses deshonnêtes, que le papier en rongiroit, si on l'en chargeoit.

La premiere défend d'élever des enfans mâles dans le *Chilombo*, ou camp; ou dans les enceintes des villages habitez par les *Giagues*. Peut-on s'imaginer rien de plus cruel. Cette Loi ordonnoit, que les femmes enceintes sortiroient du *Chilombo*, avant de se délivrer; & que celles qui n'auroient pas eu le tems de sortir de ces lieux pour accoucher, seroient obligées d'égorger leur fruit, ou de le jeter à la riviere, ou de l'exposer dans les bois, pour qu'il devint la pâture des bêtes sauvages. Cette cruelle mégère alla, dans la suite, encore plus loin: elle contraignit ces pauvres meres, à dévorer leurs propres enfans, ou à devenir elles-mêmes, ou à être elles-mêmes livrées au boucher, égorgées, ou dévorées.

Les enfans nez dans le *Chilombo*, & préservez de la mort, par l'adresse,

& la tendresse de leurs meres, étoient déclarez infames, & privez de l'heritage de leurs pere & mere, & des autres droits & avantages de la Nation.

Cette Loi cruelle a été observée par les Giagues, avec tant d'exactitude, pendant plus de cent ans, que mon Auteur assure, qu'ayant converti à la Foi plusieurs femmes Giagues, une lui avoit confessée, d'avoir exposé cinq de ses enfans à la merci des bêtes, une autre sept, une autre dix, ce qu'elles ne pouvoient dire, sans répandre des torrens de larmes : tant ce récit renouvelloit en elles les sentimens d'horreur qu'elles avoient eues, quand elles avoient commis ces meurtres ; quoiqu'elles n'eussent pas encore la connoissance de Dieu.

Il est vrai, continuë mon Auteur, que depuis environ trente ans, cette cruauté est beaucoup diminuée dans les quartiers du Royaume d'Angolle, où l'on souffre encore des Giagues. Les femmes de cette secte n'étant point contraintes à ces cruautés par les chefs de cette Secte, qui n'ont point d'autorité dans les lieux du Domaine des Portugais, laissent vivre leurs enfans dans quelque lieu qu'elles les mettent au monde. On en est redevable à la

sageſſe de Dom Salvator deſa de Benavida, Gouverneur d'Angolle pour ſa Maieſté Portugaiſe. Ce ſage & vaillant Capitaine ayant repris la ville de Loanda en 1648. ſur les Hollandois, qui l'avoient poſſédez pendant ſept ans, envoya des Ambaſſadeurs à la Reine *Zingha*, & aux *Giagues Caſſangé*, *Calonga*, & *Calombé*, pour les inviter à vivre en paix avec les ſujets du Roi ſon maître. Il les exhorta en même tems à corriger ces Loix inhumaines, touchant les enfans nouveaux nez, & à recevoir favorablement les Predicateurs de l'Évangile qu'il leur envoyeroit. Il eut ſoin de charger ſes Ambaſſadeurs, de quantité de preſens, comme des moyens très-efficaces pour gagner les cœurs de ces barbares, & les porter à ce qu'il vouloit d'eux.

La Reine *Zingha* avoit déjà été baptiſée, mais elle étoit retournée à ſes ſuperſtitious. Son apoſtaſie l'avoit rendu encore plus ennemie des Portugais, qu'elle ne l'avoit été avant ſa conversion. Elle reçût avec mépris les Ambaſſadeurs Portugais, & les preſens qu'ils lui apportoit, & quoiqu'elle eut beaucoup plus de paſſion pour les choſes d'Europe que le Gouverneur Général lui envoyoit, que pour la protec-

tion &
le trait
Ambaſſ
gedia
demeur
l'observ

Le G
en uſer
rent av
ils rem
preſens
un bon
rent co
qu'il r
lir des
fonder
pour r
néral,
l'inobſ
doient
parole
voit p
des en
ſervoi
jour, c
les s'
Secte.

Cer
ſujet.
Ten
que co

tion & l'alliance qu'on lui offroit, elle le traita avec beaucoup de hauteur les Ambassadeurs, les écouta & les congédia d'une manière méprisante ; & demeura plus obstinée que jamais, dans l'observation de ses Loix impures.

Le *Giaga Cassangé*, & les deux autres en usèrent beaucoup mieux ; ils reçurent avec honneur les Ambassadeurs, ils remercièrent leur Général de ses présens ; ils lui envoyèrent en échange un bon nombre d'esclaves ; & ils firent comprendre aux Ambassadeurs, qu'il ne leur étoit pas possible d'abolir des Loix, qui étoient comme le fondement de leurs Etats ; mais que pour répondre aux honnêtetez du Général, ils fermeroient les yeux sur l'inobservation de celles qui regardoient les enfans. Ils ont tenu leur parole, & depuis ce tems-là, on ne voit plus ces funestes exécutions, ni des enfans, ni des meres qui les conservoient ; de sorte que, de jour en jour, on voit ces Loix impies & cruelles s'évanouir parmi ceux de cette Secte.

Cette digression m'a éloignée de mon sujet. J'y reviens.

Tem-ban-Dumba s'aperçût à la fin, que cette Loi cruelle portoit un pré-

judice considerable à sa secte ; & qu'à force de faire mourir des enfans mâles, tout son peuple se détruiroit : elle resolut d'y apporter quelque adoucissement, qui pût conserver l'espece des hommes. Elle ordonna donc, que les enfans mâles, pris à la guerre, auroient la vie, si on les trouvoit bienfaits, robustes, & à devenir des hommes de service : elle changea la peine de mort en celle de servitude ; de sorte qu'on n'envoya plus à la boucherie, que ceux qui ne promettoient pas beaucoup. On fit élever les autres, & dans la suite, elle permit aux femmes de les prendre pour maris ou pour galands ; & en ces cas de leur donner la liberté ; les légitimer, & de les faire entrer dans les droits d'hérédité, & dans les autres avantages de la Nation.

Mais comme il ne lui étoit pas possible de mettre des bornes aux appetits désordonnez des femmes, ni de les empêcher de se décharger de leur fruit, quand le moment étoit venu ; elle tint toujours la main à l'observation de la Loi qu'elle avoit faite, que sous peine de la vie, les femmes enceintes eussent à sortir du *Chilombo* avant d'accoucher ; & que si elles mettoient au monde des enfans mâles, elles les tuas-

sent :
 Elle
 quel
 en v
 les d
 dents
 toien
 re in
 remis
 voir
 que c
 de la
 roien
 Elle
 pour
 enfan
 LE
 le CA
 mort
 te la
 petit
 dans
 les p
 à la
 ja Sa
 suppo
 vé d
 & qu
 pour
 C'est
 œuyr

font sans délai & sans miséricorde.

Elle voulut encore qu'en cas que quelques-uns de ces enfans restassent en vie, on observât avec soin quand les dents leur sortiroient; que si les dents de la mâchoire supérieure sortoient avant qu'il en parût à la mâchoire inférieure, ils fussent égorgés sans remission; parce qu'elle prétendoit savoir par une connoissance supérieure, que ces sortes d'enfans seroient la ruine de la Nation Giague, quand ils seroient devenus hommes.

Elle ordonna la même chose, & pour la même raison, à l'égard des enfans jumeaux.

Les femmes qui accouchoient dans le *Chilombo*, étoient condamnées à la mort; il n'y avoit personne dans toute la Nation, qui eût assez d'autorité, pour les en délivrer; & l'enfant mis dans un mortier, pilé, & cuit avec les poudres conveçables pour servir à la composition de l'onguent *Magija Samba*, dont nous avons parlé. On supposoit, qu'un accouchement arrivé dans le *Chilombo*, l'avoit profané; & qu'il falloit beaucoup de cérémonies, pour lui rendre sa première sainteté. C'est ainsi que le Diable est le singe des œuvres de Dieu, & qu'il persuade à

ces peuples, les plus impurs & les plus souillez par une infinité d'actions abominables, qu'il y a parmi eux quelque chose de saint.

La Legislatrice vit bien que la tendresse des meres pour leurs fruits, l'emporteroit à la fin sur la dureté de cette Loi; & que s'en trouvant un nombre qui ne pourroient pas se résoudre à devenir elles-mêmes les meurtrieres de leurs enfans; les peres pourroient entrer dans les sentimens de leurs femmes; se révolter contre-elle, & contre une boucherie si cruelle de tant d'innocens, & lui faire porter la peine de ces meurtres abominables. Elle crut, que pour détourner cet orage, il falloit nommer des gens, qui fussent les surveillans & les Ministres de cette cruauté. Elle en établit un nombre, auxquels elle commanda de veiller exactement sur les femmes enceintes, & de les contraindre à égorger leurs enfans; mais elle leur ordonna, quand ils y verroient trop de répugnance du côté des meres, de se contenter qu'elles substituassent des enfans étrangers ou esclaves à la place des leurs, & de les faire sacrifier; mais à l'égard de ceux à qui on auroit laissé la vie, elle défendit qu'on les introduisit dans le *Chi-*

Imbo,
les dents
niere à
les suit
tinez à
voir l'e
Chilon
l'avoir
ba; por
tion, au
tion.

Comme
ne pouv
fire à ra
que dans
& qu'on
fans pr
principa
offriroie
cet ong
jamais.
les vase
dans les
ter un p
un baïm
nécessair
corps, de
rage, &
la cruau
la Natic
Mon.

Samba, jufqu'à ce qu'on eût vû que les dents leur fuflent poullées d'une manière à ne rien craindre d'eux pour les fuites; & qu'alors, les gens deftinez à cette fonction, allaffent recevoir l'enfant hors de l'enceinte du *Chilombo*, & l'y introduifient, après l'avoir oint de l'onguent *Magija Samba*; pour le confacrer, par cette onction, aux Idoles proteéteurs de la Nation.

Comme l'onguent qu'elle avoit fait ne pouvoit pas toujours durer, ni fuffire à tant d'onctions; elle ordonna que dans ce cas, on en fit de nouveau, & qu'on fe fervît pour cela, des enfans pris à la guerre, & de ceux des principaux membres de l'Etat, qui les offriroient volontairement, afin que cet onguent merveilleux ne manquât jamais. On le devoit conferver dans les vafes où le premier avoit été mis; dans lesquels il en devoit toujours refter un peu du premier, comme étant un baume très-efficace, & absolument néceffaire pour donner de la force au corps, de la vigueur à l'efprit, du courage, & fur-tout, de la dureté & de la cruauté, qui font les caracteres de la Nation *Giague*.

Mon Auteur a vû plus d'une fois la

cérémonie de l'introduction des enfans dans le *Chilombo*. Voici comme il l'a décrit.

Le Seigneur du *Chilombo*, est ordinairement le chef de l'armée; c'est à lui, en ces deux qualités, à qui on s'adresse pour obtenir cette grace, pour les enfans à qui les dents de la mâchoire inferieure ont poussées, avant de s'être fait voir à la supérieure.

Cette cérémonie ne se fait, pour l'ordinaire, que quand il y a un nombre d'enfans à recevoir. Les peres & meres n'obtiennent cette grace qu'après bien des demandes réitérées, & avoir disposé le chef du *Chilombo* par des présens, à la leur accorder. Jusqu'à cet heureux moment, on regarde ces enfans comme abominables, & comme maudits par la Loi & par la Législatrice. Cette introduction est pour eux une espece de benediction, qui les sanctifie.

Le chef du *Chilombo* s'étant enfin laissé vaincre aux prieres & aux présens des parens, marque le jour de la cérémonie. C'est un jour de fête pour toute la Nation. Tout le peuple s'y trouve armé comme dans un jour de bataille, & part comme dans une fête solennelle.

On
pe, les
termen
la Nat
lombo,
neur: il
placez
de terr
établi
plusieur
joueurs

Le ch
accomp
de ses
qu'on
dire la
escorte
tous le
mestiqu

Ils c
le prec
qu'il
à la dr
des cof
mens.

Aussi
en plus
comme
chacun
& sa fe

La b

On porte sur la place, avec pompe, les coffres & les paniers qui renferment les ossemens des principaux de la Nation. Ceux des Seigneurs du *Chilombo*, ont la place & le pas d'honneur: ils viennent les derniers, & sont placez au milieu sur de petites montes de terre, couvertes de verdure; on y établit des gardes tout au tour, avec plusieurs chœurs de danseurs, de joueurs d'instrumens, & de musiciens.

Le chef du *Chilombo* paroît ensuite, accompagné de la femme, & de celle de ses concubines qu'il aime le plus, qu'on appelle la *Tem-banza*; c'est-à-dire la maîtresse de la maison. Ils sont escortez de toute leur musique, & de tous leurs courtisans, parens & domestiques.

Ils commencent par s'oindre, avec le précieux *Mugija Samba*; après quoi ils s'asseyent à terre, le Seigneur à la droite, & la Dame à la gauche des coffres où sont renfermez les ossemens.

Aussi-tôt toutes les troupes divisées en plusieurs corps, entrent en lice, & commencent une bataille feinte, où chacun à l'envie fait voir son adresse & sa force.

La bataille finit, quand le Seigneur

du *Chilombo* en fait le signal : & aussitôt, tous ces gens armés, se mettent à danser de toutes leurs forces, tant, & si long-tems, qu'ils peuvent se soutenir sur leurs pieds.

Cependant les meres & les enfans, sont cachez dans des buissons que l'on a fait pour cette cérémonie. Les femmes y laissent leurs enfans ; & sortent en dansant & en chantant ; & viennent au-devant de ceux qui s'en croient les peres : ils dansent ensemble, & elles leur montrent l'endroit où leurs enfans sont cachez. Ceux-ci y courent, l'arc tendu, comme s'il s'agissoit d'enlever un butin ; & ayant découvert les enfans, ils les touchent légèrement de la pointe de leurs flèches, comme pour faire croire, que ce sont des enfans pris à la guerre, & non pas élevez contre les défenses de la Loi : & aussitôt on les oint avec un pied de poule, trempé dans le *Magija Samba*, à la poitrine, aux épaules, & au bras droit. Cette onction les purifie : leurs meres les emportent la nuit suivante dans le *Chilombo* ; bien entendu qu'elles observeront les cérémonies & les regles qui leur sont prescrites par le chef du *Chilombo* ; à qui cette cérémonie est d'un profit d'autant plus considerable

siderable
qui ne
ce qu'
ver la
l'honneur
Giagues
le châti
pourroit

Nous
enfans n
irremissil
si on les
de la Na

Quant
mes &
regarde
vent jam
le *Chilom*

Ceux c
qu'elles n
faveur, i
ce soit q
d'une cor
état de fa
pour obter
n'obtienne
tion qu'on
forme : ce
que ces e
danger év
Singhilli &
Tom

fidérable, qu'il n'y a point de mere qui ne se dépouille avec plaisir de tout ce qu'elle a au monde, pour conserver la vie à son enfant, lui procurer l'honneur d'être agrégé au corps des Giagues, & s'épargner à elle-même le châtement que la désobéissance lui pourroit mériter.

Nous avons déjà remarqué, que les enfans nez gemeaux, sont égorgés irremissiblement; comme devant être, si on les laissoit vivre, les destructeurs de la Nation.

Quant à ceux qui naissent difformes & contrefaits; outre qu'on les regarde avec horreur, ils ne peuvent jamais esperer d'être admis dans le *Chilombo*.

Ceux dont les meres sont si pauvres qu'elles ne peuvent pas acheter cette faveur, ils sont massacrez par qui que ce soit qui les trouve. Les personnes d'une condition relevée, qui sont en état de faire les dépenses nécessaires, pour obtenir qu'on ne les égorge pas, n'obtiennent cette grace, qu'à condition qu'on leur coupera la partie difforme: ce qui ne se peut faire, sans que ces enfans ne soient exposez au danger évident de perdre la vie. Les *Singhilli* & les autres Ministres, reti-

rent des profits considerables des uns & des autres. Ils se nourrissent de la chair des premiers, & tirent des parens des autres, tout ce qu'ils ont de biens, pour leur sauver la vie.

On dit qu'une des principales raisons, qui porterent la Legislatrice à permettre à ses sujets de manger de la chair humaine, fut afin de les accoutumer à n'avoir horreur ni dégoût de quoique ce soit; précaution qui lui paroissoit d'autant plus necessaire, que ses gens devant être sans cesse dans des courses sur tous leurs voisins, ils n'avoient pas le tems de pourvoir à leur subsistance par la culture de la terre; & qu'ils auroient toujours été exposez aux horreurs de la faim, s'ils n'avoient pas mangé leurs ennemis.

Aussi le but principal qu'ils se proposent dans leurs courses, est de tuer des hommes, & de faire des esclaves. Ils conservent les mieux faits & les plus vigoureux, & mangent les plus délicats.

La chair des femmes, leur est absolument deffenduë. La Legislatrice, soit par honneur pour son sexe, soit pour d'autres raisons, les a reservées pour les sacrifices que l'on fait aux défunts; dans la folle imagination, qu'elles les

vont
les me
servois

Cette
ou la
tion,
les &
être
avec je

Ma
chair
ler l'a
malgre
ne les
quand
en ce
les gen
ches, n
pour e
qui ar
oiseau
homme
de me
palais
sur tou
tuer te
soit, &

Ce S
ce qui
même
pauz;

vont servir en l'autre monde, & que les morts s'en servent, comme ils s'en servoient quand ils vivoient.

Cette esperance de devenir la femme ou la concubine d'un mort de condition, engage les jeunes personnes belles & bienfaites, que l'on destine à être sacrifiées, à courir à la mort avec joye, & à en hâter le moment.

Mais cette deffense de manger la chair des femmes, n'a fait que réveiller l'appetit de ces antropophages; qui malgré les peines où ils s'exposent, ne les empêche pas de s'en gorger, quand ils en trouvent l'occasion. Mais en ce pais, comme en bien d'autres, les gens d'autorité, & ceux qui sont riches, n'ont rien à craindre: les Loix sont pour eux de foibles toiles d'araignées, qui arrêtent les mouches, & que les oiseaux emportent. Le *Giaga Cassangé*, homme riche & puissant, n'avoit point de mets qui lui flattât davantage le palais, que la chair des femmes, & sur tout des jeunes; & il en faisoit tuer tous les jours, dont il se nourrissoit, & régaloit ses amis.

Ce Seigneur s'accotdoit à lui-même ce qui étoit deffendu à tous les autres, même aux chefs & Officiers principaux; je veux dire, de conduire avec

eux des femmes & des concubines à la guerre. En effet rien n'est plus capable d'amolir le courage des soldats, que ces sortes de compagnies. Il ne laissoit pas d'en avoir avec lui, des troupeaux de deux ou trois cens, ou pour satisfaire à ses desirs, ou pour fournir à sa table. Son mauvais exemple commençoit à être suivi; & l'on ne voyoit, dès le tems de mon Auteur, que trop de femmes, dans les troupes des Giagues.

Cet abus s'étoit si fortement établi, qu'on ne gardoit plus de mesures sur cet article. Mais il fut ordonné, que si on découvroit que quelques-unes de ces femmes fût attaquée de leur mal ordinaire, on en donnât aussi-tôt avis au Général, comme d'un mauvais présage, qui l'obligeoit de suspendre la marche de l'armée; & quand on se fût trouvé en présence des ennemis, & dans la certitude d'un avantage considérable, il falloit demeurer les bras croisez, & attendre que le mauvais présage fût passé.

Il étoit étroitement défendu à ces sortes de femmes, de se mêler d'aucune chose, de paroître en public, de toucher les armes, de préparer les viandes, pour d'autres, que pour elles seu-

les; e
der co
bles e
proche

La L
nes fil
premie
afin qu
ques c
que, p
xion f
noient
propre
Giague
gées d
bo; m
ce qu'e
me da

Au
vées à
point
ture,
inutile
vie qu
donner
comper
les cat
devoie

Mor
de son
d'empè

les; en un mot, on les devoit regarder comme souillées, & comme capables de souiller aussi tout ce qui approcheroit d'elles.

La Legislatrice ordonna, que les jeunes filles à qui cela arriveroit pour la premiere fois, eussent à en donner avis, afin que tout le monde donnât des marques de la joye qu'on ressentoit de ce que, par cette marque d'une complexion forte & vigoureuse, elles donnoient lieu d'esperer qu'elles seroient propres à augmenter le nombre des Giagues. Elles étoient pourtant obligées de se retirer pour lors du *Chilombo*; mais elles s'y faisoient voir avec ce qu'elles avoient d'ornemens, & comme dans un jour de fête.

Au contraire, celles qui, étant arrivées à un certain âge, ne donnoient point ces marques d'une fécondité future, étoient mises à mort comme inutiles au monde, & indignes d'une vie qu'elles n'étoient pas capables de donner à d'autres. On prétendoit récompenser par leur mort, la perte qu'elles caufoient à l'Etat auquel elles ne devoient pas donner de sujets.

Mon Auteur emporté par la ferveur de son zèle, a entrepris bien des fois d'empêcher l'abus reçu chez ceux de

ces peuples qui ont été baptisez, de repudier les femmes qui sont stériles, & d'en prendre d'autres, dont ils ont plus d'esperance d'avoir des enfans. Quoique fassent les Missionnaires, tout ce qu'ils peuvent gagner, c'est qu'ils cachent un peu plus qu'ils ne faisoient leurs actions deshonnêtes; sans pourtant cesser de les commettre dans le secret. Et c'est ce qui sera toujours un obstacle presque invincible à l'entiere conversion de ces peuples, qui écoutent toujours plus volontiers la voix des Ministres de leurs Idoles, que celle des Prédicateurs de l'Evangile.

Ces Ministres fourbes & interressez, savent si bien prendre leur tems, que dès qu'il arrive quelque chose de fâcheux à ces nouveaux & imparfaits Chrétiens; ils leur persuadent, que ces malheurs ne leur sont arrivez, que parce qu'ils ont negligez de pratiquer quelque cérémonie de leur ancienne Religion, & qu'ils se sont arrêtez à suivre les conseils des Chrétiens. Il n'en faut pas davantage pour les faire retomber, & les faire apostasier; & c'est toujours à recommencer avec eux. Ces malheureux Ministres, détruisent plus en un quart d'heure, que les Missionnaires ne peuvent édifier en plusieurs

DE
mois d'un
souvent

En voit

Mon

confre

d'une fill

de l'arm

rent ave

ce, qu'i

monies

casions.

mourut

Ministre

pas, se

cette mo

tés, qui

elle; &

parence

sur tou

toute la

te génér

culier d

Prince,

Religieu

devorez

Depu

Général

sonne à

qu'un à

te de ma

treprise

mois d'un travail assidu & penible, & souvent très-dangereux pour leur vie. En voici un exemple.

Mon Auteur & quelques-uns de ses confreres, s'étant trouvez au mariage d'une fille d'un des principaux Officiers de l'armée du *Ginga Assungé*, agirent avec tant de force & de prudence, qu'ils empêcherent certaines cérémonies obscènes, usitées dans ces occasions. Il arriva que la jeune mariée mourut au bout de quinze jours. Les Ministres des Idoles ne manquerent pas, selon leur coûtume, d'attribuer cette mort, au défaut de ces obscénités, qui avoit irrité les Dieux contre elle; & dire que, selon toutes les apparences, leur vangeance s'étendrait sur toute la famille, & peut-être, sur toute la Nation. Cela causa une émeute générale; & sans un secours particulier du Ciel, & la protection d'un Prince, qui se déclara pour ces bons Religieux, ils alloient être lapidez & devorez.

Depuis quelque tems les Officiers Généraux se dispensent d'aller en personne à l'armée, ils y envoient quelqu'un à leur place; tantôt sous prétexte de maladie, & tantôt parce que l'entreprise qu'on veut faire, n'est pas

d'une assez grande conséquence, pour qu'elle mérite qu'ils quittent leurs maisons. Par ce moyen, ils ne sont pas obligez de s'exposer à la rigueur de la Loi, qui deffend de mener des femmes à la guerre. Mais quand les entreprises sont assez considerables, pour exiger leur presence; & quand d'ailleurs il leur est impossible de se passer de femmes, ils ne conduisent avec eux, que celles dont la perte leur est peu importante, & qui sont d'un ordre inferieur: ils laissent la principale à la maison, dont ils lui remettent toute l'administration. Ils ne manquent pas de lui jurer avant de partir, qu'ils lui conserveront toujourns la meilleure part dans leur cœur; & elles reciproquement leur font un serment solemnel, qu'elles leur seront fidelles. Il s'agit de sçavoir au retour si elle l'a été: la chose est difficile à croire; car les femmes de ce pais, sont sujettes à de grandes tentations. Le moyen qu'ils employent pour s'en assurer, est de leur presenter le cœur & la cervelle de quelque chef des ennemis qu'ils ont tuez de leurs propres mains, dans la bataille. Si la femme prend sans difficulté ce qu'on lui presente, qu'elle le mange, ou qu'elle se mette en état

d'en ge
le, &
uniqu
les en
ger les
montre
mange
pas air
la fide
elle pa
condan
Mon
fois, à
plufie
l'armé
mange
ennem
ne, en
presen
corro
& vou
me s'y
au ma
re mar
en éta
raison
Le m
venir
se jett
cher
les ar

d'en goûter, on juge qu'elle a été fidelle, & qu'elle aime véritablement & uniquement son mari, puisqu'elle hait les ennemis de son époux, jus qu'à manger leur chair : si au contraire elle montre de la répugnance pour en manger, on infere delà qu'elle ne l'a pas aimé, qu'elle ne lui a pas gardée la fidélité conjugale ; & comme telle elle passe pour convaincuë, & elle est condamnée à la mort.

Mon Auteur s'est trouvé present une fois, à une querelle qui s'éleva entre plusieurs Giagues qui revenoient de l'armée. Un d'eux ayant voulu faire manger à sa femme, de la chair des ennemis, cette femme encore fort jeune, eut horreur du morceau qu'on lui presenta, qui étoit déjà presque tout corrompu. Son mari la jugea infidelle, & voulut la tuer. Les parens de la femme s'y opposerent, & remonterent au mari, que la chair qu'il vouloit faire manger à sa femme, n'étoit plus en état d'être mangée ; & que par cette raison, son soupçon étoit mal fondé. Le mari s'obstina ; & ils en alloient venir aux mains, lorsque mon Auteur se jeta au milieu d'eux, pour empêcher le désordre qui alloit arriver : il les arrêta, comme ils avoient déjà les

liaches levées ; il s'informa des sujets du differend ; & ils lui dirent ce que je viens de rapporter.

C'est encore une Loi chez tous ces barbares , de ne pas toucher aux viandes accommodées par une femme immonde ; & cette répugnance s'est étendue jusqu'aux Européens qui demeurent parmi eux.

La plus brutale & la plus obscène des *Quixilles* que la Legislatrice publia , & dont elle voulut que ses Officiers ne pussent jamais se dispenser, fut qu'avant de partir pour quelque expedition ou pour aller offrir quelque sacrifice , ils prissent par la main celle de leurs femmes qui leur est la plus chere ; & que l'ayant conduite au milieu d'un grand cercle de gens assemblez dans une place publique , ils fissent avec elle , & sans honte , comme les bêtes , l'action pour laquelle on cherche les lieux les plus secrets.

Tem-ban-Dumba persuada ses sujets, que le moyen infailible de remporter la victoire sur tous les ennemis ; c'est à-dire sur tous leurs voisins , (car il suffisoit d'être proches d'eux , pour le devenir ,) étoit d'être toujours bien fournis de l'onguent *Magija Samba* ; de ne rien entreprendre , qu'après s'en

D
être fro
seigner
nies q
Manipu

Les
dez de
onguent
eux ; &
quand
bo pou
portent
pilons
res ; &
propres
ils en p
faut , t
te vien
solument
ait tou

Les
les Mix
decins
mieux
une p
ont de
maux.
les pay
n'être j
empois
Ces ma
mêlles

être frotté : elle eut soin de leur en enseigner la composition, & les cérémonies qui en devoient accompagner la Manipulation.

Les Giagues sont tellement persuadés de la nécessité & de l'utilité de cet onguent, qu'ils en portent toujours sur eux ; & que de crainte d'en manquer quand ils s'éloignent de leur *Chilomb* pour faire quelque expedition, ils portent avec eux des mortiers, des pilons, & les autres choses nécessaires ; & quand ils n'ont point de leurs propres enfans pour en faire la pâte, ils en prennent d'autres, & à leur défaut, de jeunes gens qui soient encore vierges : car cette condition est absolument nécessaire, pour que l'onguent ait toute la vertu qu'ils en espèrent.

Les *Singhili*, sont chez les Giagues, les Ministres de leur Secte, leurs Médecins, leurs Enchanteurs, ou pour mieux dire, leurs charlatans. C'est une profession très-lucrative ; ils ont des recettes pour toutes sortes de maux. Ils les enseignent à ceux qui les payent bien. Ils en vendent, pour n'être jamais blessés, pour n'être point empoisonnés, pour n'être point tués. Ces malheureux, seduits par les promesses trompeuses de ces charlatans,

vont au combat, comme des désesperez. Mais comme ils s'y livrent sans ordre & sans prudence, & emportez par leur fureur, & par la confiance qu'ils ont dans leur onguent & dans ces recettes, il arrive presque toujours qu'il en reste des milliers sur le carreau.

Les charlatans ont leur excuse toujours prête, quand on leur en fait des reproches: c'est disent-ils, que ceux qui sont morts, n'ont pas eu l'attention nécessaire à bien faire ce qu'ils leur avoient enseigné. La chose étoit infallible par elle-même, ils l'ont rendu inutile par leur négligence; le dommage est tombé sur eux, ils l'ont mérité. Voyez, disent-ils, tels & tels, ils sont sortis du combat, sans une seule égratignure, ils ont tué bien des ennemis, ils ont fait des Esclaves, ils sont revenus chargez de butin; pourquoi cela? parce qu'ils ont exécuté avec exactitude, ce que nous leur avions prescrit. Ces raisons les excusent, & leur fournissent des gens crédules, qui viennent de nouveau acheter leurs secrets, & qui en publient la bonté quand le hazard veut qu'ils ne s'en soient pas trouvez mal.

Ces Loix barbares ont renduës les

Giagu
main
ordi
ventu
enner
Quar
à ce
malae
longe
victu
mang
plus
enfant
perdu
de la
riture
Il r
rable
font
actio
met
dans
les a
on e
fres c
de b
ques
On
ces e
avec
de la

Giagues tellement avides de chair humaine, que les cimetières les plus ordinaires pour les morts, sont leurs ventres. Sur tout, la chair de leurs ennemis, leur est d'un goût délicieux. Quand celle-la manque, ils ont recours à celle de leurs esclaves, morts de maladie, ou assommez. Ils boivent à longs traits le sang de ces misérables victimes: ils n'ont point d'horreur de manger la chair de leurs amis, de leurs plus proches parens, & même de leurs enfans. On voit qu'il n'y a rien de perdu dans ce pais, & qu'on ôte bien de la pratique aux vers, & à la pourriture.

Il n'y a que les personnes considérables par leurs emplois, ou qui se sont signalées par quelques grandes actions, ou par leur impiété, que l'on met en terre, comme nous l'avons dit dans un autre endroit. Si leur mérite les a rendu extrêmement respectables, on enferme leurs corps dans des coffres de bois, que l'on couvre de peaux de bêtes sauvages, de drap, & quelquefois, de lames d'argent.

On a donné le nom de *Musotti* à ces coffres. Les Giagues les conservent avec respect; ils en font les objets de leur culte; ils les exposent de tems

en tems à la veneration publique; les encensent, & leur rendent tous les devoirs de l'idolâtrie la plus marquée.

C'est ordinairement à la nouvelle Lune, qu'ils ont accoûtumés de commencer, ou de terminer leurs entreprises; pourvû cependant qu'il ne pleuve pas ce jour-là: car s'il tombe de l'eau, on remet la partie à une autre fois. C'est dans ces jours, qu'ils ont recours à leurs défunts; ils portent avec cérémonie, des viandes & des boissons à l'entrée des cavernes où sont les corps de ces illustres morts, & les mettent du côté de leur tête, afin qu'ils ayent moins de peine à prendre la nourriture qu'on leur présente. Cette action est accompagnée de chants & de danses, pendant lesquelles on sacrifie des hommes & des animaux, pour réjouir ces ames malheureuses, qui selon leur folle imagination, ont encore les mêmes besoins qu'elles avoient, lorsqu'elles étoient revêtues de leurs corps: ce qui les oblige d'aller en cachette chercher leurs besoins sur la terre, revêtues de quelque peau de serpent, ou d'autre petit animal. Quelquefois ils témoignent leurs besoins à leurs parens ou à leurs amis, en s'approchant d'eux, & se faisant sentir comme un

petit
ble;
lere
ce q
sous
billo
seur
ces m
lent
tures
porte
croye
guem
tre p
chen
les ap
M
ter c
suite
En a
pos,
tique
en in
mis l
pouv
les g
Singh
très-é
infor
regar
posit

petit soufflé d'un vent frais & agréable; mais aussi, quand ils sont en colère, & que la nécessité les presse, parce qu'on les a oubliez; ils se font voir sous la figure de quelque gros tourbillon de vent & de poussière, qui obscurcit l'air; & qui étourdit tellement ces malheureux idolâtres, qu'ils veulent plutôt qu'ils ne courent aux sépultures de ces défunts affamez, & leur portent en abondance, tout ce dont ils croyent qu'ils ont besoin. Ils y joignent des prières & des assurances d'être plus exacts à leurs devoirs; & tâchent par toute sorte de moyens, de les apaiser & de les consoler.

Mais comme mon Auteur doit traiter cette matière plus au long dans la suite, nous y renvoyons le Lecteur. En attendant, il n'est pas hors de propos, de faire remarquer ici, la politique de cette Legislatrice; qui pour en imposer à tous ses sectateurs, a remis l'éclaircissement des doutes qu'on pouvoit se former sur les articles de ses *Quixillos*, à l'interprétation des *Singhilli*, qui étant gens d'un sçavoir très-étendu, & plus particulièrement informez par elle-même de tout ce qui regarde ses Loix, étoient aussi les dépositaires de toutes les résolutions &

de tous les éclairciffemens dont elles pouvoient avoir besoin dans la fuite.

Elle leur a persuadé & leur a inculqué, comme un article de foi qui lui avoit été revelé par les Genies protecteurs de la Nation & par l'esprit d'un de ses plus respectables ancêtres que l'esprit des morts, tel qu'ils veulent l'évoquer, entre dans le corps de ces *Singhilli*, qu'il parle par leur bouche; & que c'est par les organes, qu'il explique ses desirs & ses besoins.

On voit assez à combien d'inconviniens ces prétendues évocations sont sujettes. Ces fourbes en sçavent profiter à merveille; elles tournent à leur avantage. Jamais l'esprit ne peut être appaisé que par des sacrifices sanglans d'hommes & d'animaux: & quand on n'a point d'ennemis à immoler, il faut égorger des esclaves. Le *Singhilli* qui fait le personnage du défunt irrité & affamé en a la meilleure part, & se rassasie aux dépens de la vie de ces malheureux immolez. Quoique ce soit qu'il demande, il faut le lui donner sans retardement, sous peine d'être accablé de toutes les disgrâces les plus affreuses.

Ils s'imaginent encore apporter un grand soulagement aux ames des défuns pour lesquels ils offrent des sac-

crific
time
la r
que
sang
se fa
men
vre
la de
soif
vent
pour
on: se
ne m
ques
& éta
ont
devor
affam
ont in
corro
ils le
tout
leur r
manq
ces re
point
Te
la bar
plie se
droit,

etifices, en mettant le corps de la victime à qui ils ont coupé la gorge, la tête renversée sur la sépulture, afin que l'ame puisse se defalterer avec le sang qui en sort. Pendant que cela se fait, ils dansent autour du monument, & mettent en pieces le cadavre, afin que le sang en sorte jusqu'à la dernière goutte, pour éteindre la soif de ces ames alterées. Mais ils savent trop bien leurs propres besoins, pour ne les pas satisfaire. Si les défunts ont soif ils sont aussi alterez qu'eux; & ne manquent jamais de réserver quelques tasses de sang pour se réjouir, & éteindre cette soif exécrationnelle qu'ils ont du sang humain: après quoi ils devorent comme des antropophages affamez, ces corps humains qu'ils ont immolez: cuits ou crus, frais ou corrompus, sains ou malades, quand ils les ont égorgés, tout leur est bon, tout leur convient. Pourvu qu'on ne leur puisse pas reprocher, qu'ils ont manqué de cœur ou de voracité dans ces repas funestes, ils ne cherchent point d'autre gloire.

Telles sont les cruelles Loix, dont la barbare *Tem-ban-Dumba* a remplie ses Quixilles; & c'est par cet endroit, qu'elle s'est acquise chez les Gia-

gues, la veneration & le nom, de Dame Souveraine, & de courageuse reſtauratrice de la ſecte des Giagues.

Elle tombe pourtant tous les jours, cette Secte infame. Elle s'en apperçut dès son vivant : & pour ne pas donner le tems à ses ſujets, de faire de plus ſerieuſes reflexions ſur les horreurs dont elle étoit remplie, elle crût qu'il falloit les occuper à la guerre. Elle la porta de tous côtez, & dans les Provinces les plus éloignées, qu'elle déſola, & qu'elle remplit de ſang & de carnage. Il ſembloit que ſon armée ne fût compoſée que de furies alterées du ſang des hommes, qui ne trouvoient que des ennemis dans tout le monde, parce qu'ils en vouloient à tout le monde. Sa coûtume n'étoit pas d'attendre qu'on lui eût fait quelque tort, pour avoir prétexte de ravager un païs tout entier, ni d'envoyer des Herauts déclarer la guerre ; il ſuffiſoit qu'on ne ſuivît pas les Loix de ſa Secte impie, on étoit dès lors ſon ennemi. Il ne laiſſa pas de ſe trouver des peuples belliqueux, qui remportèrent ſur elle des avantages conſiderables ; mais elle ne ſe rebutoit point ; ſes pertes ne faiſoient que l'irriter : elle mettoit ſur pied de nouvelles troupes : elle ſçavoit ſi bien

prend
tellem
qu'el
de ce
d'une
ſieurs
compe
ſi elle
ſa cru
gens,
truits
affreux
côtez
ils ave
qu'ils

Ses
tous c
rencon
à s'y o
on en
moine
reur :
de, b
les co
que t
& qu
de la
laiſſer
leurs
geoit
maſſac

prendre ses mesures & encourageoit tellement ses gens par son exemple, qu'elle demouroit à la fin victorieuse de ceux qui l'avoient vaincû plus d'une fois; elle s'empara ainsi de plusieurs grandes Provinces, qui auroient composées un Royaume considerable, si elles avoient eûs des peuples; mais la cruauté & la faim insatiable de ses gens, les avoient si entierement détruits, qu'ils en avoient fait des déserts affreux, où l'on ne voyoit de tous côtez, que les cendres des buchers, où ils avoient fait cuire les corps de ceux qu'ils avoient massacrez & devorez.

Ses partis couroient sans cesse de tous côtez, & pilloient tout ce qu'ils rencontroient: il ne falloit pas songer à s'y opposer. On étoit heureux, quand on en étoit quitte pour les biens; la moindre résistance les portoit à la fureur: ils massacroient sans misericorde, buvoient le sang, & devoient les corps. Ils avoient pour principe, que tous les biens leur appartenoient, & que l'on leur devoit tenir compte, de la part qu'ils vouloient bien en laisser, quand on l'avoit soustraite à leurs recherches. Ce qui les encourageoit à continuer leurs pillages & leurs massacres; c'est que, quand ils reve-

noient au *Chilombo* chargez de butin, avec des troupeaux d'esclaves que l'on conduisoit à la boucherie, ils étoient reçûs avec des applaudissemens & des louanges excessives.

C'est ainsi que la cruelle *Tem-Ban-Dumba* remplissoit l'Ethiopie, de meurtres, de carnages, & d'incendies, & s'acqueroit la plus horrible reputation que l'on puisse s'imaginer; pendant qu'elle s'abandonnoit en secret, aux plus infâmes plaisirs de la passion la plus dereglée. Elle avoit des amans en grand nombre, elle les épuisoit; & dès qu'elle en étoit lassée, (ce qui arrivoit bien vite, elle les faisoit massacrer, & faisoit bonne chère de leurs corps. Elle étoit changeante, volage, capricieuse, désordonnée, & cruelle; & tout cela, au souverain degré. Elle tomba enfin dans le précipice où elle avoit précipitée une infinité de gens qui avoient servi à ses sales amours.

Elle devint amoureuse d'un certain *Culembé*, ou *Culemb'a*. C'étoit un simple soldat. Il lui étoit infiniment inférieur du côté de la naissance, mais il l'égalait en bravoure, & en cruauté. Il étoit grand & bienfait, d'une force extraordinaire, d'un esprit fourbe & artificieux. Elle s'en servit assez long-

ems comme elle s'étoit servie des autres, dont elle s'étoit défait dès qu'elle en avoit été lassé. Il auroit eu le même sort, s'il ne l'avoit prévenuë. Mais il sçut se rendre tellement maître de son cœur par ses complaisances & par la sympathie qu'il y avoit entr'eux, qu'il l'obligea, à la fin, à l'épouser publiquement, & à partager avec lui son trône & son Royaume.

Leurs nôces se firent avec une pompe digne de la barbarie dont ils faisoient profession. On égorgea pour le festin une infinité de misérables : tous les sujets bûrent à longs-traits le sang des victimes qu'on immola dans ces funestes festins. La chair des hommes & des bêtes, rassasia la faim de ces antropophages ; & tout le peuple ne pouvoit se lasser de donner des louanges à cette Princesse, qui avoit ainsi couronné le mérite d'un homme qui lui ressembloit si parfaitement par les qualités du corps, du cœur, & de l'esprit.

Elle se lassa à la fin de cet époux ; il s'en apperçut ; il chercha les moyens de la prévenir. C'étoit le seul secret qu'il avoit pour conserver sa vie. Voici comment il s'y prit.

Il redoubla ses complaisances ; il ne

parloit que des bontez qu'elle avoit pour lui: il cherchoit & embrassoit avec empressement toutes les occasions qui pouvoient lui prouver son devouement & sa reconnoissance. Il lui faisoit souvent des presens: en sa consideration, il faisoit des festins au peuple, où le vin d'Europe n'étoit pas épargné; il y joignoit une liqueur précieuse, comme une espece de ratafia composé d'eau-de-vie, & des meilleurs aromates; & il disoit à tout le monde, qu'il ne sçavoit comment reconnoître les bontez de la Reine, son épouse & sa Souveraine, qui l'avoit tiré de la poussiere, pour l'élever au poste qu'il occupoit. Par ces manieres, il suspendoit les mouvemens de la fureur de cette mégere; mais il s'apercevoit toujourns que son dessein étoit formé, & qu'elle n'en demorderoit point. Il la supplia donc de l'honorer de sa présence, & de venir prendre chez lui un repas qu'il lui avoit préparé. C'est la coûtume chez ces barbares. Elle y fut; il la traita magnifiquement, & avec un respect, dont il ne lui avoit jamais donné de plus grandes marques: à la fin du repas, il lui servit une boisson délicieuse appelée *Quilanda*, dans laquelle il avoit mêlé un poison

st vic
qu'ell
C
il fit l
corps
avec
nage
prit c
d'une
celliv
M
il n'e
si bie
qu'ile
& lu
lité.
à cel
Dum
quel
tasse
tous
augm
eond
dans
Ce
funel
sit p
colin
extrè
visée
On le

si violent, qu'elle mourut aussi-tôt qu'elle l'eut pris.

Culemba en parut affligé à l'excès : il fit semblant de se vouloir tuer sur le corps de son épouse, on l'en empêcha avec peine. Il fit si bien son personnage, qu'il n'entra jamais dans l'esprit de personne, qu'il fût l'auteur d'une mort, dont on le voyoit si excellentement affligé.

Mais malgré sa douleur apparente, il n'oublia pas ses intérêts ; & il sçut si bien tourner les esprits des *Giagues*, qu'ils le reconnurent pour leur Roy, & lui prêterent le serment de fidélité. Ses mœurs étoient si semblables à celles de leur défunte *Tem Bamba*, qu'ils ne doutèrent point que l'ayant à leur tête, il ne remportassent des avantages considérables sur tous leurs voisins, & qu'ils ne vissent augmenter & fleurir leur Etat sous sa conduite. On en fit des réjouissances dans tout le Royaume.

Cependant on songea à la pompe funebre de la Reine défunte. On choisit pour le lieu de sa sepulture, une coline élevée. On y creusa avec une extrême diligence, une vaste fosse, divisée en plusieurs grands appartemens. On les tapissa de toiles & d'étoffes

d'Europe, les plus belles; on garnit le plancher des plus magnifiques nattes, & des peaux les plus rares. On eût soin de remplir ces lieux des boiffons & des viandes que la défunte aimoit davantage. On mit le cadavre fur un thrône, dans la posture d'une personne qui commande, après l'avoir revêtuë de ses plus précieux habits. Les milices, armées comme dans un jour de bataille, marchoiënt à la tête du convoi: elles étoient suivies de toute la Cour, en habits de deüil. Le corps étoit porté dans son thrône, par les premiers Officiers de l'Etat. *Culemba* le suivoit, environné de ses Officiers & de ses amis. Il pouffoit à tous momens, des cris affreux, conjuroit la mort, de lui rendre son épouse & sa Reine; & se contrefaisoit si bien, que tout le monde à son exemple, fendoit en larmes, & pouffoit des gemissemens, qui marquoient le désespoir où ils étoient, d'avoir perdus une personne qui leur étoit si chere. Les pleurs & les cris, étoient interrompûs par les cantiques que les Musiciens chantoient à son honneur. Les plus habiles Poëtes, s'étoient surpassés dans cette occasion. Les instrumens faisoient un bruit qui auroit étouffé celui du tonnerre.

On

On
qui étoit
l'autre
cessif.
voient à
& qui
pagner
celles q
étoit bi
péchoit
ne fissé
coup d
ne.

Après
riva à
cerent
les son
pendan
le corps
l'endroi
quoi o
victime
la défu
sang; la
dance,
& on re
corps; l
ce qu'il
nombre
eux-mê
Ces cér

On voyoit ensuite, les victimes qui étoient destinées à l'aller servir en l'autre monde; le nombre en étoit excessif. Il y en avoit beaucoup qui alloient à la mort, de leur plein gré, & qui se faisoient honneur d'accompagner leur souveraine. Le nombre de celles qui n'y alloient que par force, étoit bien plus grand: ce qui n'empêchoit pas que les unes & les autres, ne fissent paroître à l'extérieur beaucoup de joye, d'aller servir leur Reine.

Après une longue marche, on arriva à la colline. Les cris recommencèrent de plus belle, aussi bien que les sons des instrumens barbares; & pendant ces vacarmes, on descendit le corps, & on le mit avec respect dans l'endroit qui lui étoit préparé: après quoi on égorgea cette multitude de victimes. On répandit sur le corps de la défunte, une grande quantité de sang; les assistans en burent avec abondance, on se gorgea de leurs chairs, & on remplit la fosse des restes de leurs corps; sans y laisser qu'autant de place qu'il en falloit, pour contenir le nombre de ceux qui s'étoient devoüez eux-mêmes à être enterrez vivans. Ces cérémonies durèrent plusieurs jours

& toujours aux dépens de quantité de malheureux esclaves, que l'on égorgeoit pour désalterer la défunte, & les peuples, aussi alterez qu'elle de sang humain.

Les cérémonies de la pompe funèbre étant achevées, *Culemba* prit les rênes du Gouvernement; & pour gagner l'affection des Grands & du peuple, il leur fit un grand festin, leur distribua des presens & des dignités; & leur déclara qu'il maintiendrait les Loix dans toute leur étendue.

Il y avoit dans ce même tems parmi les *Giagues*, des Officiers, que leur courage, leur prudence, & leur cruauté, rendoient très recommandables à cette Nation barbare. Les principaux se nommoient *Calenda*, *Caotte*, *Casa*, *Cabucco*, & *Cajomba*, & quelques autres; dont les familles nombreuses les rendoient très-considérables.

C'étoient les principaux chefs de ces barbares qui à la tête des troupes dont ils avoient le commandement, ravagerent de nouveau, l'une & l'autre Ethiopie; sans laisser autre chose dans tous les lieux de leurs passages, que les tristes marques des incendies & des ravages qu'ils y avoient fait.

Calenda ne demeura pas oisif, pen-

dant q
guerre
marqu
subjugu
fin de
d'une
Bombai
ra la ve
sonne a
son cen
sirs de l
vint to
meur fe
guerre:
plusieur
rur entr
Officier
devoirs
Dieu de
Sa fe
nées. E
cette vie
& si fre
obligez
dre aux
sur une
il n'y a
puissent
Le su
nommé
même

dant que ses Officiers portoient la guerre dans les lieux qu'il leur avoit marqué. Il attaqua, pilla, désola, & subjugua plusieurs Provinces ; & à la fin devenu éperduëment amoureux d'une de ses concubines, nommée *Bombaiocé*, il l'épousa, & la déclara sa véritable femme. C'étoit une personne adroite ; elle sçût si bien gagner son cœur & l'enchaîner dans les plaisirs de l'amour & du repos, qu'il devint tout autre : il quitta cette humeur feroce qui lui faisoit aimer la guerre : il chercha la tranquillité. Il eut plusieurs filles de sa femme, & mourut entre ses bras, au milieu de ses Officiers ; qui lui rendirent les derniers devoirs, & qui en firent comme un Dieu du second ordre.

Sa femme lui survêcut bien des années. Elle passa cent ans & plus en cette vie : elle devint à la fin si foible & si froide, que ses esclaves étoient obligez, pour la rechauffer, de l'étendre aux plus brûlans rayons du soleil, sur une peau de vache ; privilege dont il n'y a que les Rois & les Reines qui puissent jouir.

Le successeur de *Culemba*, fut un nommé *Chingurij*. Il étoit né dans la même Province. C'étoit un homme

d'une valeur extraordinaire, mais extrêmement feroce; & en cela, il remplissoit parfaitement l'éthimologie de son nom, qui signifie un Lyon dans la langue des Giagues. C'étoit un voleur de profession, & le plus cruel, le plus inhumain dont on eut jamais entendu parler. Il étoit d'une avidité que rien ne pouvoit satisfaire; il croyoit que tous les lieux & toutes les choses où il pouvoit mettre le pied ou la main lui appartenoient. Il aimoit le carnage, il étoit toujours alteré & affamé du sang & de la chair des hommes. Il désola tous ses voisins; & étant entré dans le Royaume d'Angola, il y fut tué dans une bataille.

Il eut pour successeur, un nommé *Caluximbo*, grand guerrier, habile homme, heureux dans ses entreprises; mais d'un naturel plus doux & plus humain, que les Giagues ne le sont pour l'ordinaire: aussi ne pût-on jamais l'engager à boire le sang & à se repaître de la chair des hommes. Il détestoit en cela & en plusieurs autres choses la secte impie des Giagues. Ils le prirent en aversion; & sous prétexte que leur cruelle *Tam-Ban-Dumba* étoit irritée de ce qu'il méprisoit ses Loix, ils l'assassinèrent: & pour appaie

ser les manes de cette furieuse megerie, ils firent à ses funeraillles trois Hécatombes, de trois cens personnes chacune de l'un & de l'autre sexe.

Après lui, l'Etat fut gouverné par *Cassangé*, *Cajomba*, *Cabuocco*, *Cisa*, & autres, jusqu'au nombre de trente. Les quatre qu'on vient de nommer, ne sont pas ceux dont nous avons parlé ci-devant, quoiqu'ils portent les mêmes noms, & qu'ils fussent peut-être des mêmes familles.

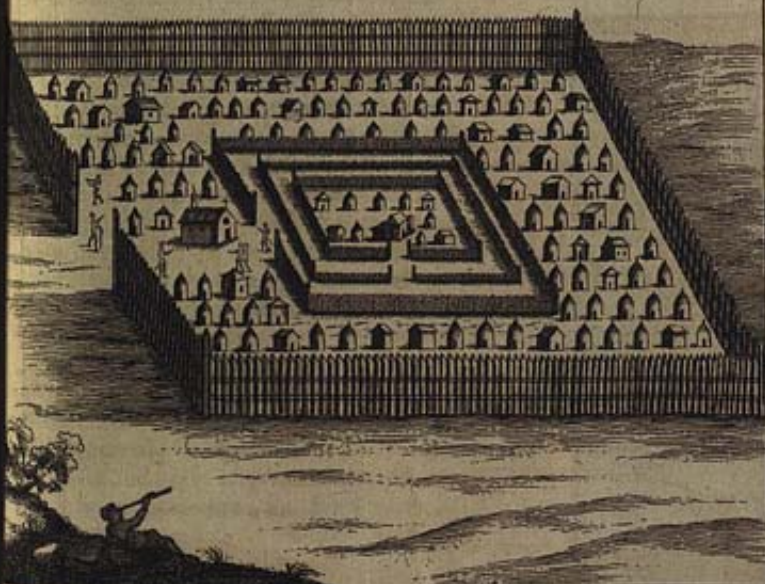
Ce fut ce *Cassangé - Calanga*, qui en 1648. à la persuasion du Gouverneur Général des Portugais, modéra la premiere *Quixille*, touchant les enfans nouveaux-nez; permettant qu'ils fussent nourris & élevez, comme nous l'avons déjà marqué. Il fut assassiné par un de ses fils, & enterré avec les cérémonies ordinaires.

Le parricide, ne jouit pas du fruit de son crime. Les *Giagues*, selon leurs droits, élurent pour Roi, ou pour chef, un autre fils du défunt, nommé *Cassangé Canguingurij*. Celui-ci se fit instruire des principes de la Foi; il fut baptisé en 1657. & fut nommé *Dons Pasquale*. Mais il apostasia quelque tems après, ne pouvant se résoudre à abandonner les anciens abus de la

Secte dans laquelle il étoit né, & sur tout, de se nourrir de chair humaine, qu'il aimoit sur toutes choses. Il devint après son apostasie, plus méchant qu'il n'avoit été auparavant; & porta ses armes & sa cruauté de tous côtez. Il conquist des Provinces dont il augmenta ses Etats, & fit des maux infinis dans tout le pais.

Jusqu'ici, mon Auteur a parlé de l'origine des *Mufimbi* ou *Giagues*, & de la succession de leurs chefs. Il a parlé de leurs Loix, suffisamment pour satisfaire la curiosité de ses Lecteurs: il veut bien pour les contenter entièrement, rapporter à ce sujet ce qu'il a vu par lui-même. Quoique d'autres Ecrivains en ayent traité avant lui, il espere qu'on lui sçaura gré, des remarques dont il va faire part au public.

La vie des *Giagues*, les oblige à être dans un mouvement continuel. Ce sont des pillards par état, qui sont toujours en parti. C'est ce qui fait que leurs habitations sont aussi faciles à construire, qu'à détruire. Ils les appellent *Libattes*, ou *Chilongi*: ce ne sont que des amas de cabanes, en maniere de camp, & presque sur le modèle des camps des Romains. On les voit tous, & on les connoît tous, dès qu'on en a vu un seul.



Chilombo Camp ou Ville des Giagues .



Singhille de la Secte des Giagues .

S
u
g
a
n
a
c
t
d
l
d
l
t
v
r
l
y
l

Le
soin
conn
pre,
dont
l'Etat
peccie
On
qui d
Princ
& de
grand
haye
telle r
tie.

C'e
les O
les O
mens
tre ce
derab
que ch
appell
d'être
en cas
que d
nemis
droit
s'éloig

Le
Lambot

Les Officiers qui sont chargez du soin de former ces camps, ayant reconnu & marqué ce qui leur est propre, le partagent en sept quartiers, dont sept des principaux Officiers de l'Etat, ont le commandement & l'inspection.

On eleve au milieu, les bâtimens qui doivent servir pour la personne du Prince, de sa famille, de ses Officiers, & de ses Esclaves. C'est toujours un grand quarré, environné d'une forte haye de grosses épines, plantées de telle maniere qu'elles font un labyrinthe.

C'est dans cette enceinte, que sont les Offices, & les logemens de tous les Officiers du Prince, ses appartemens, & ceux de ses femmes. Et outre cela, toutes les personnes considerables attachées à la Cour par quelque charge, y ont une maison, qu'ils appellent la maison de service, afin d'être en état de servir leur maître, ou en cas de maladie, ou s'il y avoit quelque danger d'être attaqué par les ennemis. Dans ces occasions, on se rendroit criminel de Leze-Majesté, si on s'éloignoit de sa demeure.

Le second poste est destiné au *Golambolo*; c'est-à-dire, au Lieutenant

Général, ou Capitaine des Gardes. On l'appelle encore *Muta-Aita*; c'est-à-dire, le chef de la guerre; ou *Muta a Ulongo*; c'est-à-dire Patron du Navire. Cet Officier a la plus grande autorité, après le Roi dans l'Etat: il faut que ce soit un homme de cœur & d'expérience; le premier à donner dans une bataille: il faut qu'il soit inhumain, cruel, barbare; sans compassion pour les vaincus; il doit être le plus exact observateur des Loix impies des *Quixilles*. C'est lui qui donne les ordres nécessaires pour les courses, pour la marche de l'armée, pour les campemens, & décampemens. Il va avec le *Singhilla* qui est le chef de leur Religion, reconnoître & marquer le terrain des nouveaux *Chilongis*.

Le troisième quartier, est commandé par le *Tendala*: c'est lui qui conduit l'arrière-garde, que l'on appelle *Icoqua*. Cet Officier est le premier de ceux qui ont droit d'élire le Roi, & qui pendant l'interregne, gouverne tout l'Etat. Il faut pour cette charge, un homme d'une grande expérience, qui sçache les intérêts de la Nation. Il est aussi respecté, que le Prince même; & quand il veut se servir de son autorité, il juge les coupables,

furtou

Le

rient

Mani-

tunda.

dant &

qui fai

chées

deffen

ge lui

Roi,

il le ju

est trè

gnier f

tion.

Le

cident

ficier e

mission

de les

Le

lunda.

On l'a

& fait

nant-C

pour c

fier &

& ref

tems

peuple

templi

surtout quand il est à l'armée.

Le côté du camp qui regarde l'Orient, est sous le commandement du *Mani-Lumbo*. On appelle ce côté *Mutunda*. Cet Officier est le Sur-Intendant & l'Ingenieur principal: c'est lui qui fait élever les hayes & les tranchées qui environnent le camp, & qui deffendent le quartier du Roi. Sa Charge lui donne pouvoir d'entrer chez le Roi, & d'en avoir audience, quand il le juge à propos. Par cette raison, il est très-consideré, & il y a presse à gagner ses bonnes graces & sa protection.

Le cinquième quartier est à l'Occident. Il est sous les ordres d'un Officier de confiance, qui reçoit les commissions secretes, & qui est chargé de les faire executer.

Le sixième est commandé par le *Ilunda*: c'est le Capitaine des bagages. On l'appelle aussi *Quicumba*. Il reçoit, & fait executer les ordres du Lieutenant-Général de l'avant-garde. Il faut pour cet emploi, un homme d'autorité, fier & cruel, qui sçache se faire obéir & respecter par les esclaves. Dans les tems de paix, (si tant est, que ces peuples en ayent,) c'est à lui à remplir les magazins d'armes, & à les

conserver, afin qu'elles soient toujours prêtes & en état dans le besoin.

Un autre *Illunda*, a le commandement du septième quartier. C'est, à proprement parler, le Grand Maître de la Garde-Robe du Roi. Sa Charge l'attache tellement auprès de la personne du Prince, qu'il est rare qu'il s'en éloigne. On choisit pour cet emploi, un homme d'une fidélité éprouvée; chose rare dans un pays rempli de voleurs. Pour l'ordinaire, c'est un Prince du Sang, qui est revêtu de cette Charge.

Le *Mani Curio*, est l'Intendant Général des vivres. Il faut pour cette Charge, le plus signalé, le plus adroit, le plus inexorable voleur, que l'on puisse trouver. Il a sous ses ordres, quantité d'Officiers & d'esclaves, tous grands fripons; car c'est en volant, qu'on fait les provisions nécessaires pour la Cour. On n'a jamais scû ce que c'étoit d'en acheter, à moins que ce ne soit des Européens; & ceux-ci doivent bien être sur leurs gardes, pour ne livrer leurs marchandises, qu'argent comptant. Et comme cet argent ne consiste qu'en esclaves, qui ont les jambes bonnes; c'est aux marchands à

s'en bien assurer par de bons fers, & à les marquer à leur marque, aussi-tôt qu'ils les ont reçus; encore leur en échape-t'il souvent. Quand cela arrive, c'est peine perdue de les aller réclamer: on leur répond qu'on les a payez, & que c'étoit à eux à conserver le prix de la marchandise qu'ils ont livrée.

Excepté pour les besoins de la Cour, cet Officier a peu d'exercice; car on ne donne point de vivres aux troupes qui vont à la guerre: c'est aux soldats à s'en fournir comme ils le jugent à propos, en pillant & volant tout ce qu'ils trouvent; à qui que ce soit qu'il appartienne. Leur pis aller, ou, pour parler plus juste, ce qui leur convient davantage, est de trouver des créatures humaines; ils font bonne chère quand ils en trouvent, & ne se donnent pas la peine de les faire cuire.

Il y a d'autres Officiers, dont le nombre & les devoirs feroient un assez ample catalogue, mais peu intéressant: ce qu'on peut dire, c'est que ces Cours barbares, comparées à celles des autres Princes du monde, ne représentent que misère, que pauvreté.

Tous les Giagues combattent à pied

ou parce qu'ils n'ont pas de chevaux, ou parce qu'ils n'ont pas l'adresse de s'en servir. Les plus estimez parmi eux, sont ceux qui se couvrent le mieux, qui sont les plus alertes, qui évitent le coup de hache avec plus d'adresse, & qui le portent plus à propos à leur ennemi. On fait un cas particulier de ces sortes de gens; surtout quand ils joignent à la souplesse du corps, une extrême ferocité, un cœur dur & impitoyable, qu'ils ne craignent point la mort.

Ils appellent *Piumbis*, leurs avant-coureurs: ce sont comme leurs espions, qui doivent être toujours en mouvement pour découvrir la situation & le nombre des ennemis, pour soutenir leurs premiers efforts; & même, pour les attaquer & engager le combat, quand leurs chefs le jugent à propos, & que le reste de l'armée peut les soutenir. On ne met dans ce corps, que les plus braves, les plus déterminés.

Personne ne peut avoir une chaise à la présence du Roi. Il n'y a que le seul *Go'ans'olo*, qui ayant l'autorité suprême pour juger, peut avoir une chaise à dossier quand il donne audience & qu'il va prononcer un juge-

ment civil ou criminel. On croit qu'ils ont pris cet usage des Portugais.

En certaines occasions, le *Tendala* prononce aussi des Sentences ; mais il n'a pas droit d'avoir une chaise. Il n'est assis que sur un siége d'environ une palme de hauteur. C'est la marque de sa dignité.

Dans les conversations & dans les visites, ils se servent de petits sièges de bois mal-faits : ce ne sont, à proprement parler, que des blocs de bois, des morceaux de troncs d'arbres. Ou bien ils étendent sur la terre, des pieces d'étoffes du pais, dont plusieurs étant cousuës ensemble, font un tapis, qu'ils nomment *Vangha* en leur Langue ; sur lequel ils s'alloient les jambes croisées, comme nos tailleurs.

Personne n'ose se faire étendre un tapis en présence du Roi ; mais il peut l'étendre lui-même, s'il est d'un rang à pouvoir paroître en cette posture devant le Prince.

Lorsqu'on parle au Roi, il faut être prosterné, & avoir la bouche presque colée à terre ; ou si on se tient debout, il faut avoir tout le corps incliné, & demeurer quelquefois fort long-tems dans cette penible posture.

Si le Roi vient à éternuer, ou à fai-

re quelque autre chose naturelle qui exige qu'on fasse des vœux pour sa conservation & pour sa santé; ceux qui sont les plus proches de la personne, frappent aussi-tôt, & tous ensemble, sur de petites tymbales, afin d'avertir ceux qui sont plus éloignés; & dans le même moment, tout le monde bat des mains, & fait des vœux pour la santé du Prince.

C H A P I T R E V I I I .

De l'Idolâtrie des Giagues, & de leurs Sacrifices.

LEs Giagues étant dépourvûs des lumieres de la Foi, il ne faut pas s'étonner qu'ils tombent d'un abîme dans un autre, & qu'ils soient comme ensevelis dans les épaisses ténèbres d'une croyance obscure, sans regle, & sans raison.

Leur Religion, (si on peut se servir de ce terme,) n'est fondée que sur des songes ou sur des imaginations, que la crainte des maux présents leur suggere; & cette crainte n'a aucun fondement tant soit peu raisonnable, ni dont ils puissent donner des

raisons, je ne dis pas certaines & évidentes, mais seulement probables & suivies.

L'acte le plus marqué de leur Religion, est une certaine veneration qu'ils ont pour leurs défunts, & sur tout, pour ceux qui se sont signalez en quelque chose pendant qu'ils étoient en vie. Un guerrier, par exemple, qui a massacré bien des gens; un voleur bien adroit; un homme d'une barbarie extrême; un bon coureur, un chasseur, un pêcheur heureux. Voilà des talens respectables & plus que suffisans chez ces peuples, pour être mis au rang des Héros, & pour mériter une veneration singuliere. Je ne parle point des Rois, des Reines, des grands Officiers, des Généraux d'armée; ils sont de droit & comme par naissance, du rang des demi-Dieux; on ne les oublie point après leur mort, on a un soin particulier de leur subsistance: ce seroit un crime de les laisser manquer de quelque chose! On prévient leurs besoins, on craint leur colere. Ce qu'on fait pour eux, approche de l'Idolâtrie: mais mon Auteur, qui a étudié cette matiere avec application, nous assure que ce n'est, tout-au-plus, que d'une Idolâtrie materielle, qu'on peut les ac-

euser. Et comment les taxer d'autre
 chose, puisqu'ils n'ont aucune idée
 d'un Estre séparé de la matiere, d'un
 Estre intelligent, suprême, tout puis-
 sant; d'un Dieu? On pourroit plus
 raisonnablement les regarder comme
 des athées grossiers & ignorans, que
 la nécessité, conduite par la nature,
 pressée de demander ses besoins, à tout
 ce qu'une imagination mal réglée leur
 fait penser pouvoir leur faire quelque
 bien, ou leur donner quelque soulage-
 ment. Et comme ils ne le peuvent es-
 perer de leurs semblables, qui sont
 dans les mêmes besoins qu'eux, &
 peut-être dans de plus grands; ils s'a-
 dressent à ces ames séparées de leurs
 corps, qu'ils s'imaginent être errantes
 dans le monde, & y avoir encore plus
 de pouvoir qu'elles n'y en avoient,
 quand elles étoient unies à leurs corps.
 Si ces hommes pétris de bouë, étoient
 capables de quelque réflexion, il se-
 roit facile de les faire revenir de leurs
 erreurs: car, que peut-on attendre
 de ceux qui ont des besoins si pressans,
 qu'ils entrent en fureur, dès que l'on
 ne les assiste pas? & si ces assistances
 leur sont si nécessaires qu'ils ne s'en
 puissent passer; que peut-on esperer
 d'eux? ils verroient, que c'est une vraie

foli
 pas
 ils
 Eur
 très
 qui
 don
 J
 rim
 lui-
 Ph
 der
 à
 bie
 Le
 lev
 for
 Au
 Ba
 tre
 qu
 des
 ra
 Les
 L
 fair
 Pri
 des
 me
 plu
 qui

folie, de leur demander ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes ! Comment donneront-ils des vivres, des vêtements, des biens ? Eux qui sont réduits aux dernières extrémités de la faim, qui sont nus, qui ne possèdent & qui n'ont, que ce dont on veut bien leur faire part.

Les anciens Payens, avoient des sentimens plus élevez de leurs Dieux. Celui-là est un Dieu, disoit un ancien Philosophe, qui n'a besoin, qui ne demande rien, & qui est toujours prêt à donner. Aussi avoient-ils une idée bien plus avantageuse de la Divinité. Les Giagues n'ont jamais songé à s'élever si haut. Ils ne l'ont pas pû ; ils sont trop enfoncez dans la matière. Aussi leur Legislatrice, la cruelle *Tem-Ban-Dumba*, ne leur a assigné d'autres Dieux, que leurs ancêtres ; auxquels elle a ordonné des honneurs & des sacrifices inhumains, dont on fera bien aise de sçavoir les cérémonies. Les voici.

Le Sacrifice appelé *Quiluvia*, se fait par les Giagues, à l'honneur des Princes, des Généraux d'armée, & des Grands Seigneurs. C'est à proprement parler un Hécatombe, qui fait plus de plaisir aux vivans, qu'aux morts, qui n'en ont que faire.

On choisit pour le lieu de cette cérémonie, l'épaisseur d'une forêt. On y forme un grand cercle de palissades, à hauteur d'homme, dont les extrémités sont pointues ; & on n'y laisse qu'une seule porte ou entrée. On plante devant la porte, une lance, où on attache un grand étendart. Le dedans de cette enceinte est tendu d'étoffes & de toiles étrangères, & des plus belles que l'on fabrique dans le pais. On suspend aux pointes des palissades, des boucs, des moutons, & des poules : tous ces animaux doivent être vivans. On les accompagne de quantité de paniers & de vases de terre & de bois, pleins de liqueurs, de fruits & de legumes. Toutes ces choses sont destinées pour le Sacrifice.

Tout étant disposé, & l'heure marquée étant arrivée ; la Cour s'y rend en bon ordre, le peuple la suit : les Ministres viennent ensuite, conduisant au milieu, la troupe de ces infortunées victimes qui doivent être immolées. Ceux qui se destinent volontairement à cette boucherie, y vont avec joie ; les autres, qui composent toujours le plus grand nombre, y vont par force & malgré eux, maudissant le sort qui les a fait tomber entre les

Victimes
du Sacrifice
Quiluvia.

main
Leur
ils e
sent
mar
& p
s'exc
se la
ture
Ils y
ces
ches
pas
la fo
metr
ou
lesq
tag
ra j
ter
guir
rép
dre
pou
leur
S
escl
mèr
ting
cha
la

mains d'ennemis si barbares & si cruels. Leurs plaintes & leurs cris, quand ils en jettent, si perçans qu'ils puissent être, sont étouffez par le tintamarre des instrumens qui rempli l'air, & par les hurlemens du peuple, qui s'excite à la joie cruelle, que lui cause la multitude de ces pauvres creatures, qui lui vont servir de pâtures. Ils y augmentent encore les peines de ces malheureux, en les traitant de lâches & d'insensez, qui ne connoissent pas la gloire qu'ils vont recevoir, & la fortune qu'on leur proeure, en les mettant en état d'aller servir des Rois ou des Princes du premier rang; avec lesquels ils jouiront de tous les avantages d'une vie heureuse, qui ne finira jamais. On les exhorte à se comporter en gens de cœur; on les orne de guirlandes, de feüillages & de fleurs; on répand sur eux des eaux & des poudres de senteur, & on n'oublie rien, pour les porter à mépriser la vie qu'on leur va arracher.

S'il se trouve dans le nombre des esclaves ou prisonniers, (car c'est la même chose,) quelque personne distinguée par sa naissance ou par ses charges, on la met à la tête de toute la troupe; & quand on est arrivé à

l'enceinte palissadée, on fait arrêter dehors le reste de ces infortunés; le chef seul y est introduit avec respect, & cérémonie; on le fait asseoir, & il reçoit les complimens & les congratulations de la Cour & des Seigneurs qui y ont leurs places.

Le Général de l'armée ou en son absence, le premier Officier, y entre; il lui fait une profonde révérence, il le harangue, & tâche de le convaincre, que ses meilleurs amis ne lui pourroient procurer un honneur pareil à celui qui lui est destiné. Il le prie de lui accorder ses bonnes grâces & sa faveur auprès de celui ou de ceux à qui on va l'envoyer. Il lui remontre qu'en échange de cet honneur, on attend de sa générosité & de sa reconnaissance, qu'il aura soin d'employer ses bons offices, & la faveur qu'il aura auprès du défunt, afin d'obtenir sa protection pour la Nation, son secours dans les batailles, son zèle pour l'observance des Loix que la Législatrice *Tem-Ban-Dumba* a si sagement établies; qu'il les animera de son esprit, de son courage, de sa valeur, de sa prudence, de son expérience & de ses autres vertus.

On pousse la politesse, jusqu'à lui

faire c
lui du
va èt
plie l
neurs
sion.

On
ne pe
magni
re ext
mieux
on le
présen
gueur
que le
enleve
d'un c
Si l'
il le p
en cet

Dès
troupe
les aff
ou, pl
tables.
s'y jo
que l'o
à la r
les Mi
rie, a
memb

faire changer de nom; on lui donne celui du défunt en l'honneur duquel il va être immolé: & à la fin, on le supplie humblement, d'agréer les honneurs dont on le va mettre en possession.

On lui demande excuse, de ce qu'on ne peut pas faire les choses avec la magnificence que demande son mérite extraordinaire; & on lui promet de mieux faire dans une autre occasion; on le prie de s'en contenter pour le présent; & dans le moment, le harangueur prend si bien son tems, que sans que le patient s'en apperçoive, il lui enleve la tête de dessus les épaules, d'un coup de hache.

Si l'exécuteur a peur de manquer, il le prie de se coucher par terre; & en cette posture, il lui coupe la tête.

Dès que la tête du chef de cette troupe infortunée est par terre, tous les assistans poussent des cris de joye, ou plutôt, des hurlemens épouvantables. Les sons de tous les instrumens s'y joignent, & font un tintamarre que l'on entend de deux ou trois milles à la ronde; & pendant ce vacarme, les Ministres destinez à cette boucherie, abattent les têtes, ou coupent les membres du reste de ces victimes, &

les laissent nager dans leur sang, jusqu'à ce qu'elles soient mortes. Car il arrive souvent tant de confusion dans ce massacre, qu'il y en a plusieurs qui ne sont que blessez; les coups que l'on leur portoit n'ayant pas été donnez comme il l'eût fallu: & comme il n'est pas permis de redoubler, ils languissent assez long-tems.

Mon Auteur s'étant quelquefois trouvé à ces boucheries, dans le dessein de sauver quelqu'une de ces victimes, a vû avec horreur, que la confusion étoit si grande, que l'on massacroit quelquefois les spectateurs trop curieux, à la place de ceux qui étoient destinez à la mort!

Enfin, ce carnage étant achevé, (qui est quelquefois de deux ou trois cens personnes de l'un & de l'autre sexe; car il en faut de toutes les façons,) on fait un amas de tous ces corps, sur le tombeau du défunt au haut duquel on met le corps & la tête de celui qui a été immolé le premier. On lui plante une lance & un étendard dans la poitrine; & on garde soigneusement tous les corps, de crainte que ces barbares Antropophages n'en dévorent quelque partie pour se régaler. On regarde ces voûtes comme des

facrileges énormes, qui profanent si absolument le Sacrifice, qu'il faut le recommencer & l'augmenter, si on veut éviter l'indignation & la vengeance du défunt. Quiconque est assez téméraire pour dérober quelque partie de ces corps, est massacré sans miséricorde, s'il est découvert. On prend pour éviter cela, toutes sortes de mesures; car on sçait combien la vûë de ces Hécatombes excite l'appetit de ces peuples carnassiers. Aussi dès qu'on s'aperçoit qu'il s'est commis quelque larcin, tout le monde se met en mouvement, pour découvrir & pour arrêter le sacrilège, afin de lui faire porter la peine dûë à sa gourmandise, selon les Loix des *Quixilles*.

Un certain Giague des principaux de la Province de *Gangbella*, s'étant apperçu qu'il s'étoit commis un de ces larcins sacrileges dans un de ces Sacrifices; il se crût obligé de faire un autre *Quiluvia*; dans lequel il immola deux cens quatre-vingt quatre personnes des deux sexes; & cela pour appaiser les mânes irritées de celui à qui on avoit fait le premier Sacrifice.

Ce n'est pas seulement pour honorer la mort de leurs amis; que les Gi-

gues se portent à ces sanglans Sacrifices : c'est une coutume parmi eux, qui est comme passée en Loi, de faire le même honneur à leurs ennemis mêmes, quand ce sont des gens d'un mérite distingué. Leur timidité & leur superstition ou leur gourmandise de chair humaine, les excite à ces Hécatombes. La différence qu'il y a entre celles-ci & les premières, c'est qu'ils ne prennent point de leurs compatriotes pour les faire, comme pour les autres, ni même de leurs esclaves, que dans une nécessité pressante; ils vont enlever sur les terres de leurs ennemis, les victimes qu'ils veulent offrir. Et pour cela, ils font une irruption sur les terres du Seigneur défunt qu'ils veulent honorer, & enlèvent ou tuent, tous ceux de ses sujets qui leur tombent dans les mains. Une autre différence encore, est que n'ayant pas chez eux le sepulchre du défunt, ils se trouvent dispensés de le charger des corps immolez : ils en font un usage qui leur plaît davantage; ils les mangent, après leur avoir fait souffrir tout ce qu'ils ont pû s'imaginer de plus dur & de plus mortifiant.

La Reine *Zingha*, en usa ainsi, à l'égard du *Giaga-Cassangé-Galunga-Cajombé*

Cajombé, son ennemi capital. Elle alla ravager ses terres, & en enleva de quoi faire un horrible Hecatombe à son honneur.

Quant à ceux qui ne sont pas assez riches, pour faire de ces Sacrifices, avec la pompe que leur vanité leur inspire; ils tâchent d'y suppléer de leur mieux, & de couvrir ainsi la honte de leur pauvreté.

On raconte, qu'un certain *Giague*, nommé *Casa*, voulant faire un Sacrifice qui fut agréable à un de ces amis, dont il conservoit les ossemens, comme des Reliques précieuses; il appella une femme de sa famille, qui étoit belle; jeune, grande, & robuste; ne doutant pas que son ami ne s'accommodât parfaitement d'une telle victime. Il la conduisit, sous quelque prétexte, au lieu où il conservoit ses ossemens; & là, lui ayant donné un grand coup de bâton sur les temples, il la jeta par terre, comme morte; après quoi, il lui fendit le ventre. Là la croyant morte, il se retira tout joyeux, d'avoir fait un si beau présent aux mânes de son ami. Mais, à quelque tems delà, cette pauvre créature étant revenue à elle, eut assez de force & de courage, pour ramasser ses

intestins , les remettre dans leurs places , & s'en revenir à sa maison ; où elle dit , que celui à qui on l'envoyoit lui avoit dit , qu'il n'avoit pas besoin d'elle. Le cruel Giague , tout épouvanté , la fit panser ; & jura , qu'il ne répandroit plus jamais de sang humain pour de semblables sujets. Il s'en abstint en effet , pendant quelque tems ; mais il oublia enfin sa promesse , & retourna tout de nouveau à sa premiere barbarie.

On doit moins attribuer la cause de tant de Sectes si monstrueuses qui sont parmi les Giagues , à la diversité de leurs opinions , qu'à l'ignorance crasse où ils sont , de l'existence d'un seul Estre qui a créé tous les autres , & de leur dépendance de cet Estre souverain. Leur ignorance est telle , qu'ils n'ont jamais pû s'élever au-dessus de leurs sens , ni s'imaginer quelque chose qui en soit separée & independante ; comme une infinité d'autres peuples , conduits par la raison naturelle , y sont arrivez. Toute leur Religion , toute leur croyance , n'est qu'un amas confus de chimeres , dont ils se remplissent l'imagination ; sans suite , sans ordre , sans principes , sans consequences. Il est même pres-

qu'impossible, de dire au juste ce qu'ils pensent, avec quelque uniformité, de leurs défunts. Chaque particulier pense différemment: & pour peu qu'on les presse, pour les obliger de s'expliquer un peu nettement, les paroles leur manquent; & on ne voit dans les plus raisonnables, qu'un cahos de coutumes & d'observances, aussi vaines & aussi peu raisonnables, que si elles partoient des cervelles les plus renversées.

Ce qu'il y a de plus constant & de plus universel, c'est qu'ils n'adorent aucun Estre, comme revêtu du caractère de la Divinité. Ils n'ont pas même de terme dans leur Langue, pour signifier un Estre séparé de la matière. Tout est matériel chez eux; tout tombe, ou a tombé sous les sens: ce qu'ils ne voyent & ne touchent pas; tout ce qu'ils n'ont ni vû ni touché; tout cela n'existe pas, tout cela n'a jamais existé. Ils ne poussent pas plus loin leurs recherches. Ils ont vû leurs défunts pendant qu'ils étoient vivans; ils croyent qu'ils ont été, & qu'ils sont encore: & parce qu'ils ont eu du credit pendant qu'ils étoient en ce monde; ils croyent qu'ils y en ont encore, & qu'ils peuvent les aider dans

leurs besoins, comme ils étoient en état de le faire, quand ils étoient revêtus de leurs corps.

On les réduit à un silence honteux, quand on leur demande, comment il se peut faire, qu'ils soient en état de leur faire du bien, puisqu'eux-mêmes ont besoin d'être nourris, d'être gardés, & d'avoir des gens pour les servir. Que leurs corps se sont corrompûs, & que leurs os sont souvent brûlez, ou emportez par les torrens, ou devorez par les bêtes affamées. A tout cela point de réponses. Un païsan des plus grossiers, donneroit des solutions plus sensées des Phénomènes les plus difficiles à expliquer, que les plus spirituels des Giagues, ne pourroient en donner sur ces sortes de choses.

Ils se sont mis en tête, (& on travailleroit en vain à les vouloir persuader du contraire, que le Prince est le maître des pluyes, & qu'elles dépendent de son bon plaisir. Sur ce principe, ils ont recours à lui, dès qu'ils ont besoin d'eau; ils lui portent des présens, & le supplient d'obtenir de ses ancêtres, la pluie qui est si nécessaire aux biens de la terre. Il ne se rend à leurs prieres, qu'après bien

des
ave
tou
cais
les
lon
éloi
sup
plu
fens
n'o
imp
rité
ma
clar
voc
plu
ne
plu
que
se.

L
la
son
jette
voir
te a
à eu
sup
fens
funt

des instances : à la fin, il s'approche avec des cérémonies extravagantes & tout-à-fait dignes de mépris, de ces caiffes où ils conservent avec respect les os de leurs morts. Il leur fait de longs complimens ; il les comble des éloges les plus pompeux ; puis il les supplie d'envoyer à son peuple, la pluie dont il a besoin. Mais comme il sent bien lui-même que ni lui ni eux, n'ont pas ce pouvoir, & qu'il lui est important de ne pas mettre son autorité en compromis ; il ne manque jamais d'inferer dans sa priere, certaines clauses, qui en rendent l'effet équivoque ; à moins que la saison des pluies ne soit proche, que le tems ne paroisse manifestement disposé à la pluie, & que moralement, il ne risque rien à faire une demande précise.

Lorsque, malgré ces 'précautions, la pluie ne tombe point ; ces peuples sont assez bêtes, pour n'en point rejeter la faute sur le défaut de pouvoir du Prince : ils l'attribuent à toute autre chose ; & pour l'ordinaire, à eux-mêmes. Ils recommencent leurs supplications, ils augmentent leurs présens ; on fait des Sacrifices aux défunts, on leur porte des vivres & des

boissons; & à force de gagner du tems la pluie vient naturellement dans les tems ordinaires; & le peuple idiot s' imagine que c'est l'effet de ses prieres, & du pouvoir des défunts.

Le Prince se décharge ordinairement de ce soin sur un Ministre qu'il crée à cet effet, & qu'il nomme *Gangaya muula*; c'est-à-dire, le Ministre de la pluie, qui fait en son nom, les harangues, les présens, & les prieres aux défunts. Il n'y a que dans certaines occasions importantes, que le Prince fait ces fonctions en personne.

Lorsque ces pluies ont procurées une moisson abondante, on ne manque pas d'en aller témoigner sa reconnoissance, à ces ossemens par le moyen desquels on croit les avoir obtenus. On y porte une portion raisonnable des fruits qu'on a recueillis. Le Prince, ou son Ministre, la reçoit, & promet merveilles à ceux qui se font montrez reconnoissans envers les défunts. Mais si les présens ne satisfont pas entierement son avarice, on doit s'attendre à des plaintes ameres, & à des menaces terribles. Le Ministre, aussi foutebe, qu'avare, leur dit que les défunts sont irrités, qu'ils se venge-

font
ne les
vent
pluie
pluie
pagn
viere
& r
pend
danc
de c
vre
abon
pour
& v
qu'il
avoi
grac
L
zin
de l
don
mèn
coûr
Il
que
on
& c
van
qu'i
befe

font de leur ingratitude ; & que s'ils ne les appaisent pas au plûtôt , ils doivent compter qu'ils n'auront plus de pluie , ou que ce ne seront que des pluies d'orages , qui désoleront les campagnes , qui feront déborder les Rivières , qui entraîneront les moissons , & réduiront les peuples à la famine , pendant qu'elles iront porter l'abondance chez leurs ennemis. La crainte de ces terribles vengeances , leur ouvre les mains ; ils font des présens abondans ; & il leur en coûte bien plus pour appaiser ces défunts necessiteux & vindicatifs & leur Ministre avare , qu'il ne leur en eût coûté d'abord s'ils avoient fait les choses de bonne grace.

La récolte des legumes & du Sarazin , ne se fait point , que le Seigneur de la *Libatte* ou du village n'en ait donné la permission , & qu'il n'ait lui-même coupé les premices , avec un couteau destiné à cet usage.

Il y a des lieux où , quand on manque de pluie , on prend le Seigneur , on le lie étroitement avec des cordes , & on le conduit avec violence devant le sepulchre de ses ancêtres , afin qu'il en obtienne la pluie dont on a besoin. Dans cet état , il ne songe

point à leur faire des complimens & des harangues, il pleure à chaudes larmes, il se prosterne par terre, il gémit, il crie, il les supplie d'envoyer promptement l'eau qui est l'unique moyen de le délivrer de ses liens.

Pour l'ordinaire, les Princes s'accommodent avec quelque charlatan expert dans l'art de débiter des mensonges, & lui vendent le pouvoir prétendu qu'ils ont sur les elemens.

Celui-ci revêtu de cette puissance, se retire sur la cime d'une coline, environné des instrumens & des drogues de son métier; & pour se rendre plus respectable, il se tient en la posture d'un homme qui est en contemplation, & qui traite de grands Mysteres avec le Ciel. Ses émissaires, ne manquent pas d'aller de tous côtez vanter son pouvoir & son adresse. Les peuples qui sont dans un besoin pressant, y accourent, & lui font des présens: il les laisse crier, il fait la sourde oreille. Il se produit à la fin couvert d'une peau de bête fauve dégoûtant des huiles dont il s'est froté. Il se couvre de différentes poudres; & après les avoir bien fait attendre, en attendant lui-même le moment qui lui convient, il leur parle, avec l'assurance d'un





Magiciens appelez Prestres ou Ministres de la pluie.

17
po
de
me
mi
pr
me

co
ex
fo
ter

se
vir
de
rel
re
tic
re
mi
ya
pe
fa
pr
fo
ve
de
vr
av
lu
il

ho
m
&
ce
il
loi
tre
co
de
tel
be
riv
plu
&
se
tu
les
leu
far
vo

rec
ber
cal
ils
pre
me
pre
cuc
ver
mil

homme qui seroit le maître des Elements. Il trace sur la terre des cercles & d'autres figures, il dit entre ses dents certaines paroles, il regarde le Ciel; il fait des signes, comme s'il appelloit quelqu'un: tantôt il souffle contre l'air; tantôt il retire son haleine, comme s'il suçoit. Enfin après bien des singerie, il prononce, que dans tel tems & dans tel endroit, il tombera une pluie abondante: cela arrive quelquefois. Nous prévoyons les pluies par le moyen des barometres, & nos païsans les prévoient sans le secours de ces instrumens, par l'habitude qu'ils ont de considerer les nuées, les vents, & les autres choses, qui leur en peuvent donner une connoissance anticipée, sans magie, & par des voyes toutes naturelles.

Ces charlatans ne manquent pas de recueillir les premieres eaux qui tombent: ils en remplissent des oûtres, desalebasses, & autres vaisseaux & comme ils attribuent de grandes vertus à ces premieres eaux, ils les vendent chèrement à ces peuples imbéciles, qui s'empresent à les acheter, au lieu d'en recueillir eux-mêmes. Mais leurs preventions superstitieuses sur cela & sur mille autres choses, ne sont pas d'une

nature à pouvoir être détruites : il est même impossible de leur faire naître des doutes là-dessus ; de sorte qu'étant tous les jours trompés , & même si grossièrement , que cela saute aux yeux des moins éclairés , ils demeurent toujours dans leurs erreurs , & dans leur stupide attachement à leurs anciennes pratiques.

Il y a de ces charlatans , qui ont certains cornets , les uns d'yvoire , les autres de cornes de Gazelles , qui ont la vertu d'attirer les eaux du Ciel , par leur son , ou de les repousser , quand elles tombent en si grande abondance , que les moissons en pourroient souffrir. Dans quelque besoin qu'on se trouve , on a recours à eux. En attendant le tems où les pluies doivent tomber naturellement , ils entretiennent les peuples , ils leur font faire des Sacrifices & des offrandes , ils exigent des présens ; & quand ils voyent dans l'air les dispositions nécessaires pour se réduire en pluie , ils embouchent leurs cornets , & sonnent de leur mieux , pour appeler ce qui seroit bien venu , sans qu'ils s'en fussent mêlez : car leur réputation leur est chère , & ils ne la mettent jamais en compromis. Il est vrai qu'il arrive souvent qu'ils se

trompent, & qu'un vent violent qui se leve tout d'un coup, chasse ou dissipe les nuages qui étoient prêts de se resoudre en eau. Les peuples, qui se sont épuisez pour satisfaire leur avarice, se plaignent, & leur disent les injures les plus atroces : mais ces fourbes ont des excuses toutes prêtes pour les appaiser. Ils font des cercles nouveaux, des nouvelles conjurations ; & découvrent enfin, que c'est un magicien de leurs ennemis qui a détruit la pluie par ses prestiges, & l'a transporté sur les terres de sa Nation. Mais il les assure, que cela ne leur portera aucun préjudice ; & que pourvû qu'ils veuillent faire ce qu'ils leur ordonneront, ils feront mourir ce magicien, & délietont les pluies qu'il avoit arrêtées. Ces promesses faites avec un air imposant, sont reçûes de ces peuples avec joie ; on s'empresse à leur apporter ce qu'ils demandent ; la mort de leur ennemi les flatte : rien ne leur coûte dans ces occasions où la vengeance est de la partie. On fait de nouveaux Sacrifices, de nouveaux présens au charlatan ; & à la fin, le vent étant cessé, les nuées commencent à se grossir, l'air devient épais ; le charlatan sonne de son cornet, & la pluie tour-

bant, comble le peuple de joie, & le charlatan d'honneur & de gloire. Qu'il se soit trompé vingt fois pourvû qu'il ait le bonheur de ne pas sonner à faux la vingt-unième, il n'en fait pas davantage pour établir sa réputation, & pour le rendre riche. Telle est la fatuité, l'entêtement & l'ignorance de ces peuples, qui semblent ne chercher qu'à être trompez, & qui achètent si cherement les illusions.

D'autres charlatans se servent des eaux de pluie qu'ils ont réservées, pour en faire tomber de nouvelle. Ils courent comme des furieux, dans ces campagnes alterées, avec une calbasse pleine d'eau à la main: ils en mettent de tems en tems dans leur bouche, & la soufflent en l'air; en menaçant le Ciel, que s'il s'obstine à ne pas laisser tomber la pluie dont la terre a besoin, ils le châtieront d'une manière à l'en faire souvenir longtemps.

D'autres s'y prennent d'une manière toute opposée. Ils mettent une marmite sur le feu, & ils la remplissent de quelque matière inflammable. Ils s'accroupissent devant la marmite, & soufflent sur la matière, avec un petit chalumeau consacré à

cet
reti
on
re
le

n'o
qui
pay
ma
fai
pas
bec
leu
vo
do
fen
for
nex
ter
Ap
de
fou
qu
est
qu
tou
par
pre
ser
ter

cet usage ; & jurent , que si le Ciel retient encore long tems les eaux dont on l'a fait dépositaire , ils vont faire une flamme qui y montera , & qui le mettra tout en feu.

Comme ces menaces extravagantes, n'ont le plus souvent aucun effet ; ceux qui les ont mis en besogne , & bien payez , les couvrent d'injures & de maledictions ; mais ces fourbes sont faits au bruit , ils ne s'épouvantent pas. Ils regardent avec mépris ces imbeciles , & leur reprochent à eux-mêmes leur défaut de confiance dans le pouvoir souverain que les Idoles leur ont donnez sur les elemens ; ils leur disent qu'ils sont indignes de ce qu'ils font pour eux ; qu'ils les abandonneroient à leur mauvais destin , si l'interêt de la Nation ne les retenoit. Après ces menaces , ils font semblant de se retirer. Les complices de leurs fourberies , ne manquent pas de crier , que tout est perdu ; que cet homme est plus puissant & plus nécessaire qu'on ne pense ; qu'il se vengera sur tout le país , si on ne l'appaise ; ils répandent la peur de tous côtés : on s'empresse à l'appaiser , on lui fait des présents ; & pendant ces negociations le tems ordinaire des pluies arrive. Il

Ministres
pour chal-
ser les
pluies.

recommence ses charlataneries, la pluie tombe, tout le peuple est dans la joie, & plus disposé que jamais, à se laisser tromper une autre fois.

Ce n'est pas assez d'avoir des Ministres pour faire venir la pluie quand elle tarde trop à tomber, il en faut encore pour la faire cesser, quand elle est trop abondante, & qu'elle ruinerait les moissons. Ces inconveniens sont également à craindre. Celui qui se mêle de faire cesser les pluies, ou comme ils disent, de les chasser, s'appelle *Ganga-Ya Burilla Inyula*. Voilà un grand nom; aussi ne se donne-t'il qu'à un homme qui est chargé de bien des affaires. Il est vrai qu'il n'en finit aucune, mais il lui importe qu'on croye qu'il est extrêmement occupé. Je croirois volontiers, que la plus sérieuse & la plus importante de toutes, est celle de ses intérêts. Il les entend à merveille, & les fait valoir, plus qu'un Apoticaire ou un charlatan, ne font valoir leurs drogues & leurs secrets.

Lorsqu'on croit que les pluies sont trop longues & trop abondantes, & qu'elles font craindre qu'elles ne détruisent les moissons; les peuples s'assemblent, & précèdent de leurs chefs,

ils vont trouver ce Ministre, & lui exposent le sujet de leur venue. Il les écoute gravement; & bien loin de les rassurer, il met tout en œuvre, pour les épouvanter davantage. Quand il auroit affaire à des enfans, il ne s'y prendroit pas autrement. Tout est perdu, selon lui: il n'y aura point de récolte; la famine sera extrême & universelle: la chose est désespérée; les défunts sont irrités, on ne songe point à leur fournir leurs besoins, ni à leur offrir les Sacrifices qu'ils attendent depuis si long-tems. Il se fait prier beaucoup; & avant de se rendre, il veut être assuré de son honoraire, & l'avoir reçu. Quand cela est fait, il sort de sa tanière, vêtu d'une manière si grotesque & si extravagante, que les plus réservés ne peuvent s'empêcher de rire. Il se charge d'ailes, de queue, de cols, de pieds & d'intestins d'oiseaux & d'autres animaux: il a des paquets d'herbes, de feuilles, de racines; des armes, des tambours, des cornets. En cet équipage, il se met en marche; il se rend avec son nombreux cortège, sur une colline; & là, plus élevé que tous les autres, il contemple les nuées avec une attention profonde: il mâche quelques ra-

gines ; & marmottant quelques paroles barbares & inarticulées , il pousse des hurlemens affreux , en crachant sa salive & ce qu'il a dans la bouche , contre le Ciel. S'il voit quelque nuage prêt à se résoudre en pluie , il fait des signes avec les bras , comme s'il chassoit quelque chose : il redouble ses invocations & ses conjurations , afin que la tempête aille s'abattre d'un autre côté. Si la tempête s'opiniâtre , il se met en fureur : il prend son arc , y place des flèches , il en tire vers le Ciel , après l'avoir menacé , il jure qu'il lui fera de mauvais traitemens. Quelquefois il court comme un forcené , un grand couteau à la main , dont il taille l'air , avec menace de le maudire , s'il ne devient pas serein , & au plutôt.

Comme ni les tempêtes ni les pluies ne peuvent être continuelles , le tems s'accommode à la fin ; & le peuple stupide , crie miracle , & regarde ce fourbe comme un homme du premier ordre , comme le maître des élémens , qui en dispose à sa volonté.

Quoiqu'il n'y ait dans tout cela , que de la forfanterie ; mon Auteur paroît persuadé que le Démon y a beaucoup de part , & que ce sont des

Suite
qu'
ave
gar
dou
rao
ence
mag
les
me
tout
soit
puif
cho
relle
pass
oper
C
Loi
se r
ou
font
seul
teur
den
ven
te c
qu'
plu
ces
parc

suites des pactes que le charlatan, qu'il regarde comme un Magicien a avec les esprits de ténèbres. Je n'ai garde de révoquer cela tout-à-fait en doute : ce que les Magiciens de Pharaon ont fait autrefois, se peut faire encore aujourd'hui ; leurs opérations magiques peuvent encore surprendre les sens, & nous tromper. Mais je me garderai bien aussi d'avouer que tout ce qui a l'apparence de magie, soit réellement un effet de la magie ; puisque nous voyons une infinité de choses que les habiles gens font naturellement, qui surprennent ; & qui passent, chez les ignorans, pour des opérations des démons.

Ces Ministres de la pluie, ont une Loi, qui leur défend severement de se mettre à couvert dans les maisons ou dans le creux des arbres, lorsqu'ils sont occupez à leurs opérations. Non seulement ils sont très-zélés observateurs de cette Loi ; mais ils prétendent aussi y assujettir ceux qui se trouvent alors en leur compagnie : de sorte que s'ils s'apperçoivent que quelqu'un se veuille mettre à couvert de la pluie, ils crient de toutes leurs forces, qu'il s'en donne bien de garde, parce que le tonnerre tombera sur eux

& les écrasera , en punition de leur lâcheté.

Il y a d'autres Ministres , qui se font une Loi toute opposée à la précédente. Ils prennent toutes les précautions imaginables, pour ne se point trouver à découvert ; se persuadant que les premières gouttes de pluie qui tombent après les malédictions qu'ils ont prononcées , en ont tellement contracté la malignité , qu'elles la communiqueroient à la peau qui en seroit mouillée , & la couvrirait d'ulcères , de vers , & de pustules.

Effets naturels des pluies, & des rosées d'Afrique.

Il n'y a pourtant rien de surnaturel dans ce fait. Tous ceux qui nous ont donné des Relations de l'Afrique ; conviennent , que les premières pluies y sont extrêmement dangereuses aussi-bien que les rosées. On voit les ponts des vaisseaux , couverts de petits insectes , que les rayons du soleil dissipent , en peu de momens à la vérité , mais qui peuvent , pendant ce peu de tems , avoir pénétré les pores des corps qui les auroient reçûs , & y engendrer de la corruption ; & souvent ces vers cutannez , si difficiles à extirper , & qui causent quelquefois la mort. Une longue expérience a appris aux voyageurs , que les

premieres pluies & les rosées, produisent dans les étoffes qui en sont mouillées, des vers qui les percent & qui les gâtent entierement. Ainsi, sans recourir aux prétendues maledictions de ces imposteurs, on voit arriver naturellement, ce qu'ils persuadent à ces ignorans, être un effet de leur art.

Il faut pourtant convenir, que tous les Nègres ne sont pas bien persuadez du danger qu'il y a d'être mouillés de ces premieres eaux, puisqu'on les voit sortir de leurs cases avec empressement, s'exposer à ces pluies, s'en laver comme si c'étoit la plus délicieuse rosée qu'ils pussent attendre du Ciel. Il y a des esprits forts par tout, des incredules, & des gens qui font gloire de ne pas penser comme le vulgaire. C'est parmi les peuples grossiers, que ces Ministres font leurs affaires; & si les Princes paroissent être dans leurs mêmes sentimens, c'est leur intérêt qui les y porte; puisque, comme nous l'avons dit ci-devant, ils partagent avec ces fourbes, ce qu'ils exigent de ces imbeciles.

Mon Auteur nous assure, qu'il a vû très-souvent, que toutes ces prétendues conjurations n'avoient point de succès. Il s'y trouvoit exprès, pour

tâcher de détromper ces peuples ; & en se moquant des charlatans , il leur disoit quelquefois , qu'ils ne crioient pas assez fort ; d'autres fois il leur disoit de ne se pas tant fatiguer ; mais quelque peine qu'il prît pour leur ouvrir les yeux , quelque suffisant que fût l'événement pour les convaincre que Dieu seul est le maître des élémens , qu'il les tient dans sa main , qu'il suspend quand il lui plaît les pluies dans l'air & qu'il les empêche de tomber , & que quand il le juge à propos il les fait tomber en abondance lors même que l'air est le plus secin & le moins chargé de vapeurs ; il ne gaignoit presque jamais rien sur ces esprits foibles , accoûtumés dès leur enfance à être trompés , & à donner , tête baissée , dans les superstitions de ces fourbes.

Il y en avoit pourtant quelques-uns , qui se rendoient aux preuves évidentes , & aux raisonnemens du Missionnaire ; mais c'étoit toujours avec tant de doutes & une si grande perplexité , qu'il étoit aisé de voir , que l'évidence des raisons & des effets , leur avoit fermé la bouche sans leur ouvrir l'esprit , & sans y avoir fait les impressions qui auroient dû s'y former.

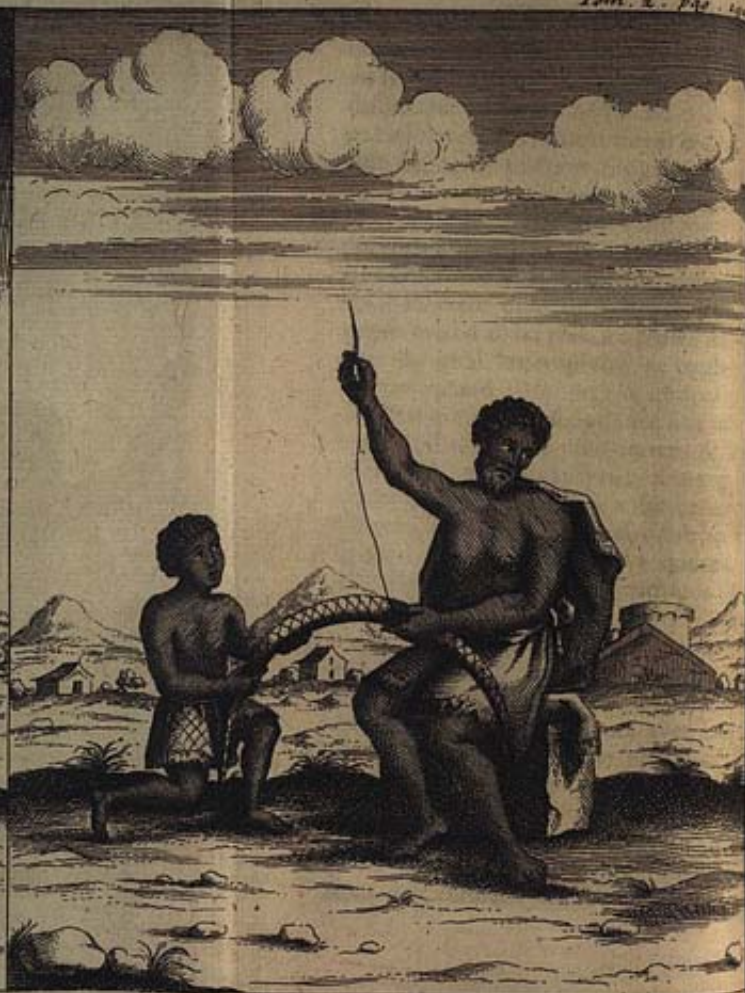
s ; &
leur
vient
et di-
mais
ou-
que
ncre
ens,
suf-
lans
ber,
s il
mê-
t le
ga-
ef-
en-
er,
de

ns,
en-
on-
nt
é,
co
it
f-
f-

Mars et pour la justice



Ministre ou Gangas pour chasser la pluie



Ganga ou Ministre pour la guerre

Il raporte, qu'étant Aumônier des troupes Portugaises, qui alloient en 1655. contre les ennemis; l'air se troubla tout d'un coup, s'épaissit, & menaça d'un grand orage. Le Général de l'armée jugea à propos de faire halte jusqu'à ce que cette tempête fût passée, & que le tems se fût déchargé. Dom Philippe, Roi de *Mapongo*, qu'on appelle ordinairement *Angola Aariz di Domgo*, qui étoit avec ses troupes dans l'armée, comme vassal des Portugais, s'y opposa, & dit au Général, qu'il avoit dans ses troupes le Ministre de la pluie, qui sçauroit bien dissiper ces nuages, & faire tomber cette tempête sur les ennemis. Le Missionnaire ne manqua pas de s'opposer de toutes ses forces à cette proposition; mais le Roi de *Mapongo* ayant ordonné à son Ministre de faire ses sortilèges ordinaires; ce fourbe emboucha aussitôt son cornet, & se mit à sonner de son mieux. Comme il y alloit de sa reputation, on peut croire qu'il n'oublia rien; il menaça le Ciel, il lui tira des flèches; il perça l'air à coups de couteau; il hurla, il cracha, il étoit hors de lui-même, tant il se donna de mouvement. Qu'arriva-t'il? Une tempête extraordinaire, un

vent furieux, des tonnerres éffroyables & à la fin, une pluie si grosse & si violente, qu'elle fit des torrens où auparavant on ne trouvoit pas une goutte d'eau ! Les Chrétiens, quoique mouillez jusqu'aux os, rendirent grâces à Dieu, de ce qu'il avoit confondu la vaine confiance que ces peuples avoient dans leur Ministre, & ce malheureux honteux & confus au dernier point, n'ayant point d'excuse à alleguer, fut contraint de s'enfuir, & ne parut plus dans l'armée.

Un des plus estimés de tous ces Ministres, est celui qu'ils appellent *Ga-ga-Ya-Ita*; c'est-à-dire, Ministre de la Guerre. Il se mêle de distribuer des préservatifs contre les coups de flèches, des haches, & d'autres instrumens. Il se sert pour cela, de la peau d'une espece de crocodile, nommée *Sengo*. Ces peaux sont extrêmement dures. Je crois qu'on en pourroit faire des plastrons & des casques qui résisteroient à bien des coups; il ne faudroit que les sçavoir accommoder, elles produiroient ces effets, sans qu'on y crût rien de surnaturel, mais le Ministre n'y trouveroit pas son compte. Il en fait des ceintures, auxquelles il attache mille badineries, qui ne pré-

daiser
inutile
ne la
comm
corps.
ez de
que l'
les jou
un fou
sent p
ceintu
J'au
tains
font c
guerir
dange
mes e
Il n'y
ses éta
habiles
bons
n'y au
ration
accomp
mon. M
homme
de flé
tes ong
pas ré
de pou
qu'il p

doivent d'autre effet, que de charger inutilement ceux qui les achètent, qui ne laissent pas d'être tuez & blessez, comme s'ils ne les avoient pas sur le corps. Mais ces peuples sont si entêtés de leurs superstitions, que quoique l'expérience leur apprenne tous les jours, que ce *Ganga-Ta-Ira*, soit un fourbe & un trompeur, ils ne laissent pas de s'empressez à acheter ses ceintures,

J'aurois plus de confiance en certains artistes qui sont parmi eux, qui sont des emplâtres admirables pour guerir les blessures, même les plus dangereuses. Le país produit des baumes excellens, des racines précieuses. Il n'y a point de doute, que ces choses étant mises en œuvre par des mains habiles, ne puissent produire de très-bons effets. Si on s'en tenoit là, il n'y auroit rien à dire; mais l'application de ces remedes, est toujours accompagnée de l'invocation du Démon. Mon Auteur assure avoir vû deux hommes, percez de part en part à coups de flèches, gueris en peu de jours avec ces onguens. Ils n'en étoient assurément pas redevables au Démon, qui n'a pas de pouvoir sur les hommes, qu'autant qu'il plaît à Dieu lui en donner, mais

Apoticaire
des Nègres.

à la bonté des remèdes qu'on leur avoit appliquez. Les Chrétiens en ressentiroient les mêmes effets, s'il leur étoit permis de se servir de choses, que l'on sçait certainement avoir été composées après l'invocation du Démon, & avec un pacte implicite ou explicite avec lui.

Le premier qui reçoit la ceinture dont nous venons de parler, des mains du *Ganga-Ya-Ita*, doit être le Général de l'armée. Cette action est accompagnée de beaucoup de cérémonies.

Cérémonies pour recevoir la Ceinture.

On commence par éteindre tous les feux qui sont dans l'armée. On en fait de nouveau, par le moyen de deux morceaux de bois sec que l'on frotte l'un contre l'autre avec violence, jusqu'à ce qu'étant échauffez, le plus mol s'efflame. Cette espèce de fusil est en usage dans toute l'Afrique, & chez tous les Sauvages de l'Amérique. Je l'ai décrit amplement dans mon *Voyage des Isles*. Les assistans de ce *Ganga* portent de ce nouveau feu à tous les chefs, & les instruisent du signal que leur maître donnera, afin que tous ensemble, & dans le même instant, ils mettent le feu à une grande pile de bois destinée à cet effet au milieu du

camp

camp
maison

Ap
tend

son d

te la

soûte

par d

met a

toutes

de; m

la tou

fer en

missib

pé en

Antro

tent &

grosse

desire

pluſier

tendu.

te n'e

voraci

nombre

semble

Il s

se de

un esp

amene

nez à

avec t

T

camp ou du *Chilombo*, ou devant la maison du Général.

Après que le feu est allumé, on tend une corde, qui prend à la maison du chef, & qui environne toute la pile de bois qui brûle. Elle est soutenue à un demi-pied de terre, par des piquets. Tout le monde se met aussi-tôt à danser & à sauter de toutes ses forces autour de cette corde; mais il faut bien prendre garde de la toucher en dansant, ou de se laisser enlever dessus : c'est un crime irrémissible ; on est aussi-tôt égorgé, coupé en quartiers, rôti, & dévoré. Ces Antropophages affamez, ne souhaitent & n'attendent autre chose. La grosse compagnie qui s'y assemble, desire ardemment d'en voir tomber plusieurs dans le piège qu'on leur a tendu. C'est un festin pour eux : la fête n'est célèbre, qu'autant que leur voracité y trouve de victimes ; plus le nombre en est grand, plus la fête leur semble belle.

Ils prennent la moëlle & la graisse de ces malheureux ; ils en frottent un espace de terrain, sur lequel ils amènent des hommes esclaves destinez à la boucherie ; ils les y égorgent, avec toutes les bêtes fauves qu'ils ont

pu prendre, des moutons, des boucs, des poules blanches; & ils répandent le sang de tous ces animaux, sur leur *Mochucco* ou *Longha*, qui sont leurs tambours de guerre; & ils croyent fermement, que ces onctions leur font rendre un son qui les anime, leur donne du courage, les rend invincibles. Telle est la folie de ces peuples cruels: car la fin de toutes ces cérémonies, est d'avoir de la chair humaine pour se rassasier.

Il semble que le tems de la paix, ne convienne gueres aux interêts de ce *Ganga*, puisqu'il ne peut pour lors, ni vendre des ceintures, ni oindre des tambours. Si la paix duroit un peu de tems, il seroit reduit à mourir de faim; mais il ne manque pas d'inventions pour gagner sa vie & pour attraper les biens de ces imbeciles. Il sort de sa boutique, une infinité de secrets, qui lui font un revenu considerable. Il semble que ce soit à l'imitation des Chrétiens, qui portent sur eux des reliques des saints & des cires benites, ou *Agnus Dei*, que ce fourbe leur vend de petites pieces de bois, des plumes, des os, des cornes, & d'autres amulettes, dont ces aveugles volontaires se chargent aussi inutilement, que l'ex-

perie
vide
ouv
trom
tan.

Da
en a
droit
écriv
lui;
truire
confa
ples
été ju

Il
c'est-
qui
pour
front
be au
s'habi
mes,
pellé
vaife
il n'y
ne à
fideles
té. Il
son ca
outrag
nées,

periance journaliere le leur prouve évidemment ; sans que cela leur fasse ouvrir les yeux, & reconnoître les tromperies continuelles de ce charlatan.

Dans le nombre de ces *Ganga-Ta*, il y en a un, dont mon Auteur s'abstient de parler, si l'exactitude d'un écrivain, ne demandoit pas cela de lui ; & particulièrement, pour instruire les Missionnaires qui vont se consacrer à l'instruction de ces peuples, quelque infructueuse qu'elle ait été jusqu'à présent.

Il se nomme *Ganga-Ta-Chibanda* ; c'est-à-dire, le Sur-Intendant de ce qui regarde les Sacrifices. Il faut, pour remplir ce poste, un homme effronté, impudent, impudique, fourbe au dernier point, sans honneur. Il s'habille ordinairement comme les femmes, & se fait une gloire d'être appelé la *Grande-Mere*. Quelque mauvaise action qu'il puisse commettre, il n'y a point de Loi qui le condamne à la mort ; aussi est-il un des plus fideles Ministres du Démon de l'impureté. Il porte si loin, les privilèges de son caractère, qu'on ne peut dire les outrages qu'il fait aux personnes mariées, soit dans leurs femmes, soit dans

leurs concubines. Il penetre dans les Serails les mieux gardés; & là, il contente ses passions brutales, en contentant celles des femmes qui y sont enfermées, qui tiennent à honneur d'avoir sa compagnie.

C'est encore un vendeur de ceintures des plus accreditez. Il en fabrique pour toutes sortes d'usages, & pour les superstitions les plus infâmes.

Lorsqu'il se trouve à quelque Sacrifice, il met dessus ses habits, une peau de Lion, de Tigre, de Loup, ou d'autre bête feroce, & attache à sa ceinture un nombre de sonettes appellées *Pambas*; qui selon lui, ont une merveilleuse vertu pour appeler les Divinitez du pais, & les âmes des défunts: chose fort nécessaire, pour que les frais du Sacrifice ne soient pas perdus pour ceux qui l'offrent.

Il y a des cérémonies où il met autour de ses reins, un morceau de toile, tissüe de feuilles de l'arbre *Bondo*. Il se couvre le visage, de farine, se peint le corps de diverses couleurs qui le défigurent horriblement; & dans cet équipage, il offre un Sacrifice de trois victimes pour lui-même. Ces trois victimes, sont un

coq
ees
en
adro
va c
un
perc
te d
lui
la c
qu'i
je la
part
ré d
où il
trou
tres
les a
sa se
avec
heur
trou
publ
habil
maïtr
C'est
qu'il
ries,
réput
recou
remor

coq, un serpent, & un chien. Lorsque ces victimes sont tuées, & coupées en morceaux, un des assistans prend adroitement la tête du chien, & la va cacher sous terre dans quelque lieu un peu éloigné. Le *Ganga* s'en aperçoit, & demande qui a pris la tête de son chien? Comme personne ne lui répond: Je vois bien, dit-il, qu'on l'a cachée; mais je vais vous faire voir qu'il n'y a rien de caché pour moi: je la sçaurai bien trouver, suivez-moi. Il part, on le suit; & comme il est demeuré d'acord avec son affidé, de l'endroit où il l'a enfouie; il y va tout droit; il la trouve, il la raporte avec tous les autres morceaux du Sacrifice; & tous les assistans demeurent convaincus de sa science, & du commerce qu'il a avec les esprits qui ont conduit si heureusement ses pas, & lui ont fait trouver ce qu'on lui avoit enlevé. On publie alors par tout, qu'il est le plus habile, & à bon droit, le chef & le maître de tous les *Ganga-Ta-Chibanda*. C'est par ces moyens, tout grossiers qu'ils sont & tous remplis de fourberies, que ces Ministres établissent leur réputation, & obligent les peuples de recourir à eux, & d'acheter bien cherement les amusettes qu'ils leur vendent.

Mort &
Funérailles
du *Ganga-
Ya-Chiban-
da.*

Lorsque le *Ganga-Ya-Chibanda*, vient à mourir, c'est au plus ancien de sa Secte de convoquer l'assemblée qui doit célébrer ses funérailles. Elles ne se font jamais que la nuit ; & le lieu qu'on choisit pour sa sépulture, est toujours le plus épais d'une forêt. Les *Ganga* y portent le cadavre, avec des cérémonies si déshonêtes & si infâmes, que le papier rougiroit, si on le saliffoit en les traçant dessus. On les a scû par des Nègres de cette Secte, qui se sont convertis, & qui ont déclaré ces mystères d'iniquité & de turpitude. L'ancien *Ganga*, fait creuser une fosse extrêmement profonde ; & avant d'y descendre le cadavre, il commande qu'on lui ouvre l'estomach, qu'on en tire le cœur & les autres parties nobles, & qu'on lui coupe les doigts des mains & des pieds. Il se fait de toutes ces pièces, les garde comme de précieuses reliques, & les vend en petites particules, & très-cherement, à tous ceux qui s'empresfent d'en venir acheter pour les porter sur eux, comme des préservatifs assurés contre toutes sortes de maladies & de malheurs. La possession de ces belles reliques, le met & l'installe en la place du défunt : il est reconnu pour

le *Ganga-Ta-Chibanda*; & en cette qualité, il est respecté, & honoré de tout le monde.

Ces *Ganga*, sont dans une si haute réputation, & se sont acquis tant de credit dans l'état, qu'il n'y a point d'Officier Général, ni de Gouverneur de Province ou de Bourgade, qui ne tâche d'avoir chez lui un d'entr'eux; sans le conseil & l'approbation duquel il n'oseroit rien entreprendre, ni faire aucun acte de Jurisdiction.

En voici un d'une autre espece, mais qui en tours de fourberies, ne le cede point au précédent. On l'appelle *Ganga Mulagi*; c'est-à-dire, Ministre de la Magie. S'il n'est pas réellement aussi habile Magicien, que l'étoient ceux de Pharaon, il est tout au moins aussi grand fourbe, qu'ils pouvoient l'être. Il se vante, sur toutes choses, d'être le premier homme du monde pour faire des malefices. S'il ne l'est pas autant qu'il le dit, il est du moins un des grands maîtres de son pays, pour la composition des poisons. Il en fait de toutes les especes; il les vend; il en tient boutique ouverte.

Nous avons remarqué dans un autre endroit, que les *Giagues* sont persuadez qu'ils ne meurent jamais de

mort naturelle , & que quand cela arrive , c'est toujours l'effet de quelque malefice , ou de quelque poison qui leur a été donné par un ennemi. De sorte que c'est une Loi parmi eux , d'avoir un homme , qui puisse faire les fonctions d'un honnête bourreau , pour les vanger du mal qu'ils croyent avoir reçu. Et quoique ce métier infâme produise des maux très-grands , & souvent la ruine entière des familles sur lesquelles ils étendent leur vengeance , cet ouvrier & ses compagnons , ne laissent pas d'être respectez , craints , & honorez.

Si quelqu'un tombe malade , les préjuges qu'on a qu'il a été maleficié ou empoisonné , obligent ses parens à recourir au *Mulagi*. Celui-ci vient voir le malade ; il le visite , le tâte & forme tel jugement qu'il lui plaît de sa maladie. Tantôt il dit que c'est un malefice , tantôt que c'est un poison ; qu'il est attaqué mortellement : & quand même on pourroit le guérir ou prolonger ses jours , il a des secrets efficaces pour les lui abréger ; suivant leur maxime immortelle , que quand l'heure de mourir est arrivée , c'est une charité de l'avancer , afin de le délivrer des peines qu'il sentiroit dans cette cruelle separation de l'ame

d'avec le corps. Cette folle-idée, fait de grands déordres parmi ces peuples; & en envoie en l'autre monde, plutôt qu'ils n'y auroient été, si on ne les y avoit pas contraint par les violences que ce bourreau leur fait.

Les Missionnaires en ont sauvé un très-grand nombre, que cet inhumain étoit prêt d'étouffer, qui ont vécu plusieurs années après qu'on les avoit délivrez de ses mains meurtrieres.

Aussi n'y a-t'il rien de plus commun chez les Giagues, que cette maniere de se vanger d'un ennemi qu'on n'oseroit attaquer ouvertement. On attend qu'il tombe malade; on fait son marché avec le *Mulagi*, qui va voir le malade, & qui ne manque pas de l'empoisonner, comme il en est convenu avec celui qui l'a mis en besogne.

Ce meurtrier *Mulagi*, est toujours disposé à vendre ses cruels services à ceux qui l'employent, & qui le payent. Il a toujours bonne provision de poisons & de malefices; on ne l'en trouve jamais dépourvû. A l'imitation des forciers, il cache ces derniers sous l'entrée ou sous la couverture de la maison du malade, ou bien il les lui fait prendre dans quelque nourriture, ou dans quelques boissons, & lui donne la dose plus

ou moins forte, selon qu'il en est convenu avec celui qui l'a employé, de faire souffrir le patient. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans ces peuples imbecilles, c'est que quoiqu'ils se doutent bien, que le *Mulagi* ne les vient voir qu'à l'instance de leurs ennemis, & pour les faire perir, ou du moins, pour les faire souffrir & les tourmenter: ils ne laissent pas de prendre ce qu'il leur présente, étant persuadés qu'il a des contreforts & des contrepoisons, qui peuvent détruire tout le mal qu'il leur a fait, & le faire retomber sur la personne qui le leur a procuré. Pour cet effet ils s'accrochent avec ce fourbe, le payent grassement, & le prient de les débarasser pour toujours de leur ennemi: de sorte que cet avare ayant tiré des deux côtes, il tourmente l'un & tuë l'autre, & quelquefois tous les deux, selon qu'il y trouve mieux son compte. Aussi est-il craint de tout le monde; & non-seulement craint, mais respecté à un point qu'on ne peut s'imaginer. Il n'y a personne, qui ne recherche ses bonnes grâces & sa protection, & qui ne l'achete très-cherement.

Voici un fait, dont mon Auteur a été témoin oculaire. Il se trouva en 1660. dans l'armée du *Giaga Cassan*.

Deux soldats prirent querelle, pour une chose de très-petite consequence ; & comme il y avoit une deffense severe d'en venir aux armes, ils se dirent pendant un long-tems quantité d'injures, étant cependant assez éloignés l'un de l'autre : à la fin l'un des deux dit à l'autre : si tu étois plus proche de moi je te ferois voir ce que je sçai faire : celui-ci se croyant déshonoré s'il sembloit le craindre, s'approcha aussi-tôt : celui qui l'avoit menacé, le voyant à portée, lui souffla sur le visage, & le fit tomber par terre comme mort. Mon Auteur surpris d'un accident si étrange, y accourut pour le secourir : il lui fit prendre quelques cordiaux, qui le firent revenir ; quoiqu'avec beaucoup de peine, mais qui ne le guérèrent pas si-tôt de l'impression que le malefice avoit fait sur lui. Ce fait ayant excité la curiosité de mon Auteur, il sçût à la fin, que le scelerat qui avoit soufflé sur le visage de l'autre, avoit acheté d'un de ces *Mulagi*, un malefice qu'il portoit caché dans ses cheveux, dont la force étoit si grande, qu'en soufflant sur le visage d'un autre les parties insensibles qui s'en détachent continuellement, produisoient l'effet qu'on avoit vû.

Dieu sçait, dit mon Auteur, les

peines que tous les Missionnaires ont pris, pour délivrer ces pauvres peuples, que nous tâchons d'éclairer des lumières de la Foi, de la cruelle barbarie de ces *Mulagi*; qui sont des assassins, aux gages de tous ceux qui les veulent employer pour se venger de leurs ennemis.

Un de ces Ministres se vengea cruellement de son ennemi. Il cacha dans la couverture de sa case, ses malefices ordinaires, ou plutôt, des poisons qui eurent tant de force, qu'en peu de jours, quatorze personnes qui composoient cette famille, moururent les unes après les autres, sans aucun signe de maladie, mais en jettant un grand cri, comme sion les eût percés avec une épée.

Il seroit ennuyant, dit mon Auteur, de rapporter ici en détail, les occasions que ces Idolâtres donnent à ces *Mulagi*, de les ruiner ou de les détruire. Nous en avons marqué plusieurs dans cette Relation, qui sont plus que suffisantes, pour faire connoître le dur esclavage dans lequel le Démon les a réduits. En voici un d'une autre espece.

Nous avons dit dans un autre endroit, quels sont leurs sentimens sur les ames des Défunts. Nous avons fait voir, qu'ils s'imaginent qu'elles sont

errantes sur la terre, & qu'elles y souffrent les mêmes besoins qu'elles avoient, quand elles étoient unies à leurs corps, une faim canine, & une soif intolérable. Lors donc que ces Giagues pensent, en dormant, à quelqu'un de leurs parens défunts, ou qu'ils se trouvent dans quelque disgrâce; ils s'imaginent aussi-tôt, que c'est l'ame de ce défunt, qui est reduite à un extrême nécessité de vivres & de boissons, qui s'aparoît à eux, qui leur demande des secours, qui leur reproche leur dureté & leur négligence; & qui pour se venger, leur cause les disgrâces & les maladies qui les attaquent.

Pour s'en éclaircir, ils ont recours à un certain Ministre, appellé *Ganga-Ta-Zumbi*; c'est-à-dire, le protecteur ou le curateur des défunts. C'est principalement chez les malades, que ce fourbe fait ses affaires; parce qu'ils n'attribuent jamais leurs maladies aux causes naturelles, mais aux accidens, surtout, à l'impaticence des défunts, qui ne peuvent supporter les moindres négligences qu'on a pour eux. Ces soins, pour me servir du terme nouveau bien ou mal inventé, sont des fautes qu'ils ne pardonnent point souvent, sans se donner la peine d'avertir

de leurs besoins, ils se vengent par des maladies cruelles qu'ils envoient, par des pertes de biens; ils en viennent quelquefois, jusqu'à punir par la mort, ces parens negligens ou trop durs.

Le *Ganga-Ta-Zumbi*, se rend en diligence, chez le malade ou l'affligé qui l'envoie chercher. Il l'interroge sérieusement & fort au long, sur le soin ou l'insoin qu'il a de ses parens défunts. Il se fait rapporter toutes les circonstances du songe, qui dans l'esprit du malade, passe pour une réalité, & pour une apparition véritable du défunt qui a besoin de secours. Il se fait instruire du nombre de ces apparitions, du tems, du lieu. Il faut encore l'informer exactement, de quelle maniere la fièvre ou autre maladie l'a pris. Si c'est avant, ou après, ou dans l'access qu'il a eu le songe ou l'apparition. Il s'en fait rapporter toutes les circonstances; & après qu'il a examiné, mûrement pesé, confronté toutes les circonstances de ce détail; il déclare, que ce n'est pas un songe, mais une apparition réelle, véritable, & qui peut avoir des suites encore plus funestes, que la maladie dont le consultant est attaqué: qu'il faut y mettre ordre, sans retardement, & sçavoir bien au juste ce que

le défunt demande ; mais que cela ne le regarde pas : qu'il faut s'adresser au *Singhilla* ; c'est-à-dire, au Devin, ou au Ministre des choses cachées. Il se fait payer de son honoraire, & se retire.

On voit, par cet échantillon, que tous ces fourbes sont d'accord entr'eux, qu'ils n'entreprennent jamais sur la Jurisdiction les uns des autres ; & que bien loin de se faire tort, ils se procurent réciproquement, tous les avantages qu'ils peuvent retirer de la simplicité & de la bêtise de ces peuples.

On s'adresse donc au *Singhilla* ; on convient de son honoraire, on le lui paye, & les parens & amis du malade ou du consultant, le conduisent avec respect & cérémonie à l'*Imbuilla*, ou Sepulchre de celui qui s'est fait voir en songe. Là, tout le monde étant dans une posture humiliée & en silence, le seul *Singhilla* appelle le défunt, de toutes ses forces ; il invoque ou évoque son esprit ; il brûle de l'encens en son honneur, il lui fait des complimens, il le comble des éloges les plus pompeux. S'il est rebelle, il lui dit des injures. Il ajoute les menaces aux conjurations, & n'oublie aucun des tours d'adresse & de charlatanerie, qui sont nécessaires pour faire croire aux affis-

tans, qu'il mérite beaucoup plus qu'on ne lui a donné pour ses peines, & pour reconnoître son mérite & le crédit qu'il a auprès des gens de l'autre monde. A la fin il se dépouille, se jette par terre tout nud, court, comme s'il étoit enragé, jusqu'à ce qu'il juge à propos de dire que l'esprit du défunt est entré dans son corps, qu'il lui a révéle ses besoins, ses peines & les raisons qu'il a eu de maltraiter ou de s'apparoître à celui qui est en peine. Telle est la pratique de ces fourbes, quand les corps des défunts sont tout-à-fait consummez & réduits en poussiere.

Remedes
extrava-
gans, pour
guérir les
maladies.

Mais quand ils sont encore entiers & enterrez tout nouvellement, ils le font exhumer, & lui coupent la tête; de laquelle ils prétendent qu'il sort du sang; soit qu'il soit réel, ou que ce ne soit qu'un prestige, ils le ramassent, en font des emplâtres, qu'ils mettent sur le corps du malade, & qu'ils mêlent avec ses viandes & ses boissons; & ils l'assurent d'une guérison d'autant plus sure & plus prompte, que le défunt ayant la tête coupée, n'aura plus les forces qu'il avoit auparavant, & que par conséquent, il ne sera plus en état de le molester. Cela seul ne suffit pourtant pas. Il faut que

Le malade observe le régime qu'il lui a prescrit ; & ce régime est si varié, si difficile, souvent même si contradictoire, que quand le malade ne guérit pas le Médecin a toujours des excuses & des raisons de reste, pour se justifier & pour conserver sa réputation. La chose est bien plus difficile quand le défunt n'a point eu de sépulture, ou parce qu'il a été tué & mangé par les ennemis, ou parce qu'il a été dévoré par les bêtes féroces, ou par les reptiles, ou parce que ses compatriotes ont jugé à propos de se repaître de ses chairs, sans épargner même ses os, qu'ils ont cassé & écrasés pour en sucer la moëlle. Dans ces cas, la difficulté devient infiniment plus grande ; il faut que le *Ganga-Ya* employe toute son adresse, & qu'il mette en œuvre tous les secrets de son art. La peine est grande, & la récompense doit y être proportionnée. Il faut alors tripler & quadrupler l'honoraire ; il faut payer comptant : on ne connoît point le crédit dans ce pays, & dans ces occasions, moins que dans toutes les autres. Lorsque le malade insensé a traité avec le *Ganga*, celui-ci prépare des lassets & des pièges, & les tend de tous côtes autour de l'habitation du malade, & jusques dans les

forêts ; afin de prendre cet esprit inquiet & mal faisant , qui vient troubler le repos des vivans. Il faut , comme on le voit , être habile , pour prendre les esprits au filet ; mais les esprits de ce pais , sont plus bêtes que dans le nôtre : ils se couvrent toujours de quelque corps , pour pouvoir battre la campagne. Tantôt ils prennent celui d'un oiseau , tantôt d'un rat , d'un lézard , d'un singe , ou d'un autre animal : & cette enveloppe qui leur sert pour se promener plus à leur aise , est aussi la cause qui les fait prendre , & qui les empêche de continuer à faire le mal qu'ils avoient projeté.

Lors donc que la ruse du *Ganga* a eu son effet , & qu'il a attrapé quelque animal , gros ou petit ; il l'apporte au malade , & lui dit : réjouis-toi , nous tenons l'ennemi , il n'échappera pas ; ta santé est assurée , tu ne seras plus tourmenté : mais sois averti , que je ne puis garder cet oiseau ou ce rat , que tant de jours. Prends tes mesures là-dessus ; il m'en coûte beaucoup à le nourrir. Si je le laisse échapper sans le tuer & le mettre en poudre , tu seras plus maltraité que tu ne l'as jamais été : il se vengera cruellement : vois ce que tu veux faire.

On entend ce langage , sans inter-

pre
vea
n'ca
qu'
fair
on
rém
dan
les
crue
don
don
fié
rep
ge
ten
den
je
mo
deb
qu'
n'a
l'en
le
&
ga
nor
&
des
re
cor

prete. Il signifie, qu'il faut de nouveau mettre la main à la bourse. Il n'en faut pas faire à deux fois; il faut qu'une famille se ruine, pour satisfaire l'avarice du fourbe *Ganga*. Quand on en est venu à bout, il apporte en cérémonie, l'esprit pris au trebuchet, dans la case du malade; il lui représente les bienfaits de celui qu'il persecute si cruellement; combien de fois il lui a donné à boire & à manger, & lui a donné d'autres marques de son amitié & de sa generosité; il en vient aux reproches les plus sanglans, il l'outrage, le fait crier, & dit au malade: J'entens ce que tu ne comprends pas; il me demande de le mettre en liberté; mais je t'aime trop, pour lui donner le moyen de te nuire encote: il faut t'en débarrasser une bonne fois. Veux-tu qu'il meure pour toujours? Le malade n'a garde de souhaiter autre chose; il l'en supplie de tout son cœur. La famille, à genoux, demande la même chose, & fait de nouveaux présens. Le *Ganga*, gagné par ces liberalités, prononce l'arrêt de mort contre l'esprit, & lui tord le col. On entend aussi-tôt des cris de joie: le malade imaginaire se trouve soulagé. Mais il faut encore une autre chose, pour lui rea-

dre entierement la santé, & empêcher l'esprit de se revêtir d'une nouvelle forme, & de recommencer ses mauvais traitemens: il faut le reduire en poudre, & que le malade l'avale dans ses boissons & dans ses viandes, qu'il le digere, qu'il le rende en excréments; parce qu'alors l'esprit cessera tout-à-fait d'être quelque chose. Mais cette manipulation est difficile; c'est un travail long & pénible; & le *Ganga* a bien d'autres choses à faire. Il faut faire de nouvelles conventions avec lui, il faut trouver de quoi le satisfaire, payer le bois & le charbon. Il compte, pour ainsi dire, les coups de pilon qu'il fera obligé de donner pour le reduire en poudre; tout cela vaut son prix: on ne fait rien *Gratis* ni à credit; mais on vient à bout de tout avec de l'argent ou des marchandises. Si le malade en manque, & qu'il ait des femmes, des enfans, des freres, ou des sœurs, il est sûr d'en avoir bientôt: c'est une monnoye courante dans le país; les Européens sont toujours disposez à s'en charger, le malade vend ses parens, paye le *Ganga*, l'esprit est mis en poudre, le malade l'avale, & se trouve guéri. Que peut-il souhaiter davantage? Comment s'est fait ce prodige? Bel-

le
tion
pré
ce;
a co
& p
déba
quell
ques
ges.
T
de n
tion
est g
dans
font
tres
du p
ce d
mieu
en c
bile
poin
die
guer
coup
ce M
Si
cher
frive
forfa

le demande. On a guéri l'imagination blessée du malade ; on a suivi ses préjugés , on a travaillé en conséquence ; on a réussi. Il est vrai qu'il lui en a coûté beaucoup , mais il est guéri ; & peut-être a-t'il eu le bonheur de se débarrasser de quelques femmes & de quelques parens incommodés , de quelques enfans indociles. Que d'avantages , dont il est redevable à un songe ?

Tout le monde sçait , que la plûpart de nos maux résident dans l'imagination , & qu'ils disparoissent dès qu'elle est guérie. Mr. Boileau l'a démontré dans une de ses Satyres : les hommes sont tous faits les uns comme les autres , & ne different entr'eux , que du plus ou du moins. C'est une espèce d'axiome en médecine qu'il vaut mieux se livrer à un médecin ignorant en qui on a confiance , qu'au plus habile d'une Faculté , en qui on n'en a point. Pourquoi cela ? Parce que la maladie est plus de moitié guérie , quand on guéri l'imagination ; & elle est guérie à coup sûr , dès qu'on se persuade que ce Médecin est capable d'y réussir.

Si ces charlatans noirs étoient moins chers , & qu'ils ne joignissent pas la frivole invocation du démon à leurs forfanteries , il me semble qu'il y auroit

peu à reprendre dans leur conduite.

Quelquefois le *Zumbi* se sert d'une autre ruse. Il entre dans la case du malade, avec un bon nombre de ses associez ; il met dehors tous ceux de la maison, & ferme bien la porte. Il s'approche du malade : ses assistans environnent le grabat où il est couché. On l'interroge sur son songe ; on en examine mûrement toutes les circonstances : & enfin, le *Zumbi* conjure l'esprit, de dire tout haut le motif qu'il a de vexer d'une manière si cruelle son ami, son parent, qui lui a été toujours devoüé, qui l'a aimé pendant qu'il étoit au monde, & qui lui a donné tant de marques de sa tendresse depuis qu'il en est sorti ? L'esprit irrité, ne se rend pas d'abord, il est sourd, il est muet, il ne rend point de réponse. Le *Zumbi* après s'être épuisé en complimens & en remontrances, en vient aux conjurations les plus fortes, aux menaces les plus terribles. A la fin un des assistans du *Zumbi*, contrefaisant sa voix, & sans crainte d'être reconnu dans ce lieu plein d'obscurité, répond avec des accens tristes, que c'est la dureté de son parent ou de son ami, qui l'a forcé d'en venir à cette extrémité ; qu'il l'a laissé manquer, de-

puis long-tems, des choses les plus nécessaires; qu'il souffre une faim & une soif qu'il ne peut plus supporter; qu'il a été obligé de se nourrir d'immondices; qu'il n'en peut plus, qu'il est réduit à la famine la plus cruelle; & que puisqu'il ne reçoit aucun secours des vivans, il va les faire compagnons de ses miseres, en les privant de la vie, après les avoir bien tourmentez.

Comme il parle assez haut pour être entendu de ceux qui sont dehors, ils frappent à la porte, & promettent à l'esprit, le double de ce qu'il a demandé, ils recompensent largement le *Zumbi* & ceux qui l'ont aidé dans sa fourbe, & comme ils ont besoin d'un intercesseur auprès de l'esprit irrité, ils lui mettent promptement entre les mains, tout ce dont l'esprit a marqué avoir besoin, en le suppliant d'être le médiateur de leur réconciliation. Le malade après cela guerit s'il peut; le *Zumbi* & sa troupe, chargez de provisions & de remerciemens, se retirent. Que si le malade part de ce monde, ils publient qu'il a fait les choses de mauvaise grace, & que l'esprit a eu raison de se venger; ce qui ne seroit point arrivé, s'il eût suivi les avis prudents & salutaires qu'ils lui ont donné.

Scilli est le nom d'un *Ganga-La* qui tient école publique, & qui est un Professeur célèbre, qui enseigne pour de l'argent à faire des ceintures, qui préservent de la rencontre & des dents des bêtes féroces. On ne sçauroit s'imaginer combien il est suivi, & les profits qu'il tire de ses leçons. Comme la fabrique de ces ceintures est accompagnée d'un infinité de cérémonies, il faut un tems considerable & beaucoup de dépenses, avant de passer maître dans cet art illusoire. Il seroit plus aisé de se faire recevoir maître Apoticaire, ou Docteur en médecine dans la plus célèbre Faculté du monde, que de devenir maître dans l'art de faire de ces ceintures. Les disciples de ce fourbe, vantent de tous côtez la profondeur de sa science, son infailibilité. Ils ont le catalogue de ceux, qui par le moyen de ces ceintures, ont été préservés des Lions, des Tigres, des Serpens; mais ils se gardent bien de dire ceux, qui malgré ces ceintures, ont été déchirés & devorés par ces animaux. Il est arrivé quelquefois, que ces bêtes n'ayant pas faim, les ont laissé passer; ils auroient passé de même, quand ils n'auroient point eu de ceintures: mais l'expérience apprend aux gens de bons sens, que

ce sont de foibles remparts, pour peu que ces bêtes soient pressées de la faim. Cela n'empêche pas ces insensez d'acheter ces ceintures, de s'en environner la tête, le col, les bras, le corps, les cuisses & les jambes; & dans cet équipage ridicule, ils vont affronter les plus grands dangers. Il est vrai qu'ils en sont les dupes, & qu'ils y demeurent presque tous: & quand leurs parens s'en plaignent à ceux qui les ont vendus, ils ont toujours des prétextes tout prêts, pour excuser leur non valeur. Tantôt c'est qu'ils ne les ont pas mises dans l'ordre qu'on leur avoit prescrit, ni dans le tems qui leur avoit été marqué; ils ont mis, par exemple, celle de la tête, avant celle du bras ou de la jambe droite; ils les ont mis dans le croissant de la Lune, au lieu d'attendre au décroissant; ils ne s'étoient pas baignez auparavant, ou ils se sont baignez après; ils les ont laissé mouiller de la rosée; ces inobservations leur ont ôté toute leur vertu. Après cela, faut-il s'étonner si ces gens peu attentifs ont porté la peine de leur désobéissance, s'ils ont été dévorez?

D'ailleurs, ces ceintures ne peuvent servir que pour un tems, & pour la personne seule qui les a achetées. C'est

renverser l'ordre, & perdre le fruit des travaux immenses que le *Scilli* a supporté quand il les a composé. Ce sont des crimes qui ne peuvent s'expier, que par leur sang. Ils sont morts, ils ont été dévorés; ils sont heureux d'en être quittes pour cela: car le *Scilli* pourroit en faire porter la peine à toute sa famille, & il le fera si on ne l'apaise promptement; parce que sa réputation en pourroit souffrir. Autre moyen de se faire payer une seconde fois, & de vendre plus cher sa mauvaise marchandise.

Au reste, ces peuples sont si entêtés de ces préventions extravagantes & ridicules, que quand les Missionnaires tâchent de les en faire revenir, & qu'ils leur en démontrent la fausseté par des raisonnemens auxquels ils ne peuvent répondre; ils leur tournent le dos, pour n'être pas obligés de leur répondre.

Mon Auteur s'est souvent trouvé en voyage avec des Nègres qui étoient chargés de ces ceintures, qui en étoient couverts depuis la tête jusqu'aux pieds, & qui à cause de cela, marquoient une fermeté extraordinaire dans les occasions où on se trouvoit exposé à rencontrer des bêtes féroces, qui cepen-

dant en ont été dévorés à ses yeux; pendant que ceux qui étoient dépourvus de ces prétendus préservatifs, s'échappoient des dents de ces bêtes carnassières, en montant sur des arbres, (en quoi ils sont fort adroits ;) lui demeurant seul, & sans autre assistance, que celle qu'il recevoit de la Providence Divine, entre les bras de laquelle il se jettoit en embrassant son crucifix. Moïen efficace, dont il s'est servi une infinité de fois, & qui l'a sauvé des griffes & des dents des Lions & d'autres bêtes féroces.

Singbilé ou *Singhilla*, sont des termes synonymes, qui signifient un Augure, ou un Devin. On peut assurer, sans craindre de b'esser la vérité, que ces misérables sont réellement possédez de quelque esprit malin, qui parle par leur bouche, & qui leur fait dire tout ce qui lui plaît.

Ces pais sont remplis de cette race cruelle, avare, fourbe; pour laquelle les Nègres, Giagues, & non Giagues, ne laissent pas d'avoir une estime, qui passe l'imagination. Ils sont les arbitres & les expositeurs des Loix; rigoureux jusqu'à l'inhumanité, pour les faire observer aux autres, sans se mettre en peine d'en observer eux-mêmes

la moindre partie. Ce sont réellement les Pharisiens de la Loi des *Quixilles*, La moindre inobservation des choses contenuës dans leur Rituel, ne peut être effacée, que par le sang de ceux qui l'ont commise; pendant qu'eux autres, ne se donnent pas la peine d'observer ce qu'il y a de plus essentiel. Malgré cela ils sont respectez comme s'ils étoient des Dieux sur la terre. On obéit sans réplique à leurs ordres, on ne leur parle qu'à genoux, & avec une vénération qu'on ne peut exprimer; les paroles qu'on leur adresse, doivent être choisies, étudiées, mesurées. Ce n'est pas le simple peuple qui en use ainsi; les plus grands Seigneurs, les Gouverneurs des Provinces, les Rois mêmes, n'osent se dispenser de ce devoir. Et à qui sont-ils redevables de cette autorité suprême? à la soumission aveugle que ces peuples ont pour les Oracles du Démon.

C'est ce qui fait que tant d'hommes & tant de femmes de toutes sortes de conditions, cherchent à entrer dans cette Secte, & à devenir *Singhils*. Il leur en coûte beaucoup à la vérité; car les maîtres de cet art ne donnent pas leurs leçons *gratis*, ils se font payer très-cherement; mais quand on a rempli

leur avarice, on a bien-tôt le Diable dans le corps; ou si on ne l'a pas réellement, on a appris les tours de souflesse, qui persuadent le peuple qu'on en est possédé, & voilà aussi-tôt un homme ou une femme reconnu *Singhilé*, honoré, respecté, & obéi comme tel, & en droit de faire tout le mal que son mauvais naturel lui inspire.

Un de ses droits, est de convoquer & d'assembler le peuple, quand bon lui semble. Il sonne son cornet: tout le monde quitte le travail ou les cases, & se rend auprès de lui. Il se met au milieu de l'assemblée, & lui proteste que ce n'est pas par sa propre volonté ou par un simple entousiasme, qu'il les a assemblez; qu'il y est contraint par une impulsion violente de l'esprit d'un tel défunt; & que par conséquent, ils doivent recevoir avec une soumission parfaite & un profond respect, ce qu'il leur dira de sa part, & obéir ponctuellement & sans réplique à ce qu'il leur commandera en son nom. Aussi-tôt la symphonie discordante de leurs instrumens barbares, se fait entendre; leur musique détestable s'y joint; & tous les assistans y prennent part, & font leur partie en y mêlant de tems en tems des hurlemens épou-

vantables, plus capables d'effrayer & de mettre en fuite les bêtes féroces, que d'évoquer le prétendu esprit du défunt, que l'on supplie d'entrer dans le corps du *Singhilé*: car c'est le but de leurs chançons, qui ne sont que des conjurations ou des imprécations Diaboliques qu'ils s'imaginent avoir la vertu & le pouvoir d'évoquer les esprits.

Le *Singhilé* en fait de son côté, de bien plus puissantes: c'est son métier; il prie, il conjure l'esprit de se rendre & d'entrer dans son corps. Quand il en a assez fait pour tromper le peuple, & lui persuader que cet esprit est effectivement entré dans son corps; il se leve avec peine sur ses pieds; & comme s'il étoit chargé de quelque grand poids, il commence à se débattre comme un furieux, il roule les yeux d'une manière horrible, il écume comme un enragé; il se jette par terre, & déchire ses vêtements, se mord, s'égratigne: il faut être accoutumé à ses fourberies, pour ne pas croire qu'il est réellement possédé du Diable. Tout cela lui est nécessaire, pour faire croire qu'il a un commerce ouvert avec les esprits, & qu'il converse familièrement avec eux, qu'il en est aimé. En faut-il davantage, pour

lui attirer le respect, la vénération, l'obéissance de tout le monde : il ne lui seroit pourtant pas avantageux, qu'on le crût réellement possédé du Diable ; encore moins d'être le Diable en propre personne : car tout le monde l'auroit en horreur, & le fueroit. Il suffit qu'on le croye possédé pour un tems de l'esprit de quelque défunt de conséquence ; au nom duquel, après qu'il a achevé les singeries dont nous venons de parler, il prononce des oracles si extravagans, si remplis de sens doubles, d'énigmes, de métaphores, que les plus habiles n'y comprennent rien, & ne peuvent s'empêcher d'y être trompés.

Il ne manque pas, dans ces occasions, de prendre le nom du défunt dont il fait croire que l'esprit le fait parler ; & il le garde, jusqu'à ce qu'il en prenne un autre dans une autre occasion.

Ce qu'il n'oublie jamais, ce sont ses propres intérêts ; il sçait les faire valoir à merveille : & comme il ne fait jamais ces cérémonies, sans en être prié par quelque curieux qui veut sçavoir quelque événement futur ; ou des choses passées qui sont cachées ; il se fait payer chèrement des mensonges qu'il débite, & toujours au nom de l'esprit

qu'il prétend avoir évoqué & fait entrer dans son corps.

L'ambiguïté de ses réponses, dont les gens tant soit peu éclairés voyent la contradiction & la fausseté, ne laisse pas de le faire passer chez ces peuples, pour un homme qui sçait tout, qui lit dans l'avenir, à qui les choses les plus éloignées & les plus secrètes sont présentes. Tous les Giagues le regardent dans cet état, comme un Demi-Dieu, ne l'interrogent qu'avec un profond respect, & dans les termes les plus humbles.

Ses réponses commencent toujours par des oracles effrayans. Il prédit des guerres funestes à la Nation, des débordemens de Rivieres, des famines cruelles, des maladies, des mortalitez, qui emporteront une infinité de monde; & cela, parce qu'on est négligent à assister les défunts qui sont dans une misere affreuse, manquant des choses les plus nécessaires, par la dureté de leurs parens, de leurs anciens amis. Il jure, que s'ils ne se rendent promptement, & ne lui fournissent ce qu'il leur demande pour les défunts, il fera croûler les fondemens de la terre, renversera sur eux les montagnes & les forêts, qu'il infectera l'air, qu'il mer-

tra tous les éleimens en désordre, & ne laissera aucun vivant dans le país.

Ces terribles menaces, que ces Infideles entendent, non comme venant du *Singhilé*, mais de l'esprit du défunt qu'il a évoqué, les font trembler jusque dans la moëlle des os. Ils se croient perdus sans ressource, ils se jettent à ses pieds; ils le supplient avec larmes d'interposer tout son credit auprès de l'esprit, pour en empêcher l'effet: ils lui promettent plus qu'il n'a demandé, & sur tout, des Sacrifices d'hommes, des vivres, des marchandises; on un mot, tout ce qui peut le leur rendre favorable.

Mais ce cruel *Singhilé* sçait que ces peuples oublient facilement leurs promesses, & que s'il les laisse revenir de la frayeur où il les a jettez; ils ne songeront plus à accomplir ce que la peur seule a tirée de leurs bouches. Il est plus altéré du sang humain, que ces ames infortunées qui en payent la valeur dans les enfers; mais il se donne pour leur avoocat, pour leur exacteur; il en fait lui-même le métier: & pendant que ces peuples épouvantez n'ont l'imagination remplie que des malheurs qu'ils croient pendre sur leurs têtes, il prend ce moment heureux pour lui, & fatal pour

Cruel'es
exccutions.

ces infensez , il tire de sa guaine un grand couteau dont il s'est muni ; & courant comme un forcené au travers de cette multitude effrayée , il l'enfonce dans la poitrine des uns ; il égorgé les autres , il coupe à moitié la tête de ceux-ci , il fend le ventre de ceux-là , il fait à d'autres de larges & profondes playes : & tout trempé du sang de ces infortunées victimes , il prend une tasse, en boit à longs-traits , & s'en défaltere. Ce rafraîchissement lui est nécessaire après ce cruel travail. Il invite ce peuple inhumain à y prendre part ; après quoi il coupe en morceaux ces cadavres , encore fumans & palpitanans , & les distribuë à ceux que sa fureur a épargnez. Quelle manie ? Quelle férocité ? Elle est égale dans les assistans & dans le bourreau. Sans penser que ce sont souvent leurs propres enfans , leurs femmes , leurs freres , leurs peres & meres ; tous boivent avec avidité le sang boüillant de ces malheureux , & devorent tout crûs , les lambeaux de chair que ce furieux leur a jetté comme à des chiens affamez. C'est ainsi que se termine cette cérémonie exécrationnelle ; plus il y a de victimes égorgées , plus la fête est célèbre , le peuple content. Le *Singbilé* l'est plus que tous

les autres, par les présens qu'on lui fait. Il n'est plus question du défunt ; il a dû boire & manger pour bien du tems : du moins il n'a tenu qu'à lui , puisque ç'a été à son occasion , que le *Singhilé* a fait ce massacre. On ne laisse pas de ratifier les promesses qu'on lui a fait ; sauf à ne s'en plus souvenir un moment après. Ce qu'il y a de plus réel , outre le festin qu'on lui vient de faire , ce sont des chansons à sa louange , toujours accompagnées de la symphonie barbare de ces instrumens déconcertez. Après cela , on reconduit en pompe le *Singhilé* chez lui , & on lui aide à porter les présens dont on l'a comblé.

Outre le credit que les *Singhilez* ont auprès des Rois , des Princes , & des Généraux d'armée ; ils exercent dans les armées , & même dans l'État , une charge , à qui on pourroit donner le nom de Chapelain ou d'Aumônier , si ce n'étoit prophaner un nom si saint & si respectable parmi nous. Cette charge leur donne une autorité si étendue , qu'elle les rend en quelque façon formidables , d'autant qu'en cette qualité , ils sont non-seulement les arbitres dans tout ce qui regarde la Religion ; mais même , de toutes les résolutions qu'on

prend dans les Conseils, sur tout lorsque les choses sont difficiles ou douteuses, & que les avis sont partagez.

Non-seulement leurs avis sont toujours décisifs, mais ils ont encore le droit de benir, de maudire, & de faire des imprecations contre les ennemis. Comme ceux-ci ont aussi parmi eux des *Singhils*, l'attention des uns & des autres, est de chercher à se détruire reciproquement par les voyes d'enchantemens. C'est-là toute leur occupation, c'est-là leur bur; c'est à quoi tendent toutes leurs pensées, toutes leurs actions.

Ils se vantent que les victoires & les défaites leur sont revelées long-tems avant qu'elles arrivent; qu'ils penetrent les secrets les plus cachez, les pensées & les desseins, tous les mouvemens des cœurs; en un mot, qu'ils ont une connoissance claire & distincte, de tout ce qui se passe dans ce monde & dans l'autre.

Il arrive pourtant souvent qu'ils se trompent; il n'en faudroit pas davantage pour décrediter leur profession, s'ils n'y mettoient si bon ordre, qu'ils sont toujours à couvert, quand les succès ne répondent pas à leurs prédictions. Pour y réussir, ils ne répon-

dent jamais nettement sur ce qu'on leur demande. Ils enveloppent leurs réponses de tant de conditions obscures, opposées, équivoques, qu'ils peuvent dire oui ou non, selon que leur caprice le leur dicte, & sans qu'on puisse les accuser de mensonge ou d'ignorance. De sorte que si les choses arrivent comme ils les ont prédites, leur réputation s'affermir & s'augmente, on les regarde comme des Devins du premier ordre : si le contraire arrive, ils se tirent aisément d'affaire, en disant qu'on a manqué à telles & telles conditions qu'ils avoient marqué, & qui étoient absolument nécessaires pour faire réussir l'affaire. Ces malheureux aveugles, se payent de cette mauvaise monnoye ; & quoiqu'ils se soient précipités dans les malheurs où ils sont tombez, par les promesses trompeuses de ces fourbes, ils n'en rejettent la faute que sur eux mêmes, & jamais sur celui qui les y a fait tomber.

Lorsqu'il plaît à ces furieux Anthropophages de faire une de ces cruelles fêtes ; ils ont soin d'en faire donner avis à tous les Seigneurs ou Gouverneurs des *Libattes*. Ils les font avertir du jour & du lieu qu'ils ont choisi pour faire cette sanglante tragedie ;

Preparation d'une tragedie sanglante,

ils leur dénoncent, qu'ils ont maudit tous ceux qui ne s'y trouveront pas, & qui manqueront d'apporter avec eux les couteaux pour couper les chairs, les tasses & les autres vases pour boire le sang des victimes. Ils sont tous pourvûs de ces instrumens funestes qui sont destinez à cet unique usage, & regardez comme sacrez.

Le *Singhilé*, se rend au lieu qu'il a marqué : il y est porté dans un hamac magnifique ; vêtu des plus beaux draps qu'il a pû avoir : il est couronné de fleurs, & orné de tout ce qu'il a de plus précieux. On porte près de lui, son grand couteau & sa tasse ; & il est accompagné d'une multitude de gens qui chantent, qui dansent, qui sautent, comme s'ils alloient à une fête ; quoiqu'ils sçachent très-bien qu'ils n'en reviendront pas tous, & qu'un bon nombre d'entr'eux y laisseront la vie, & serviront de nourriture aux autres.

Les femmes *Singhilles*, se font accompagner & environner de toutes les jeunes filles, des Dames, & de toutes les femmes de leurs quartiers. On assure qu'elles sont encore plus cruelles que les hommes, & que leur agitation & leurs mouvemens diaboliques, sont bien plus à craindre. Je ne crois

pas qu'on m'oblige à chercher des preuves pour s'en convaincre. Aussi remarque-t'on qu'elles répandent bien plus de sang. Leur fureur est extrême, elle s'étend également sur les hommes, & sur les personnes de leur sexe : que ce soient des gens du commun, ou des gens de condition, tout leur est égal ; elles trempent leurs mains sans distinction dans leur sang, tel qu'il puisse être : elles prononcent seules ces cruels arrêts de mort, & elles les exécutent sur le champ.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que personne ne se dispense de se trouver à ces funestes assemblées ; que tous y vont avec joie, & même tiennent à honneur d'être choisis pour appaiser par leur sang, la colere de l'esprit pour lequel on fait la cérémonie. La joie paroît sur leur visage, quand ils voient approcher le couteau qui les va immoler ; & on en a vû souvent plusieurs, qui sans remuer, sans se plaindre, ont reçûs jusqu'à cinq coups de couteau avant de mourir.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons marqué ci-devant ; c'est la même chose, le même festin, le même massacre.

Il arrive quelquefois, que le *Sing-*

ghilé perd son tems à invoquer l'esprit, & à le conjurer d'entrer dans son corps, afin qu'on puisse sçavoir par lui-même, ses besoins & ses prétentions.

Un Nègre qui s'étoit trouvé comme Ministre du *Singhilé* dans une de ces sanglantes cérémonies, a rapporté à mon Auteur; que ce fourbe s'étant tant fatigué pendant plusieurs heures à évoquer l'esprit d'un *Giague* de conséquence, mort depuis bien des années, sans sentir au-dedans de lui les prétendues agitations que la présence de l'esprit y cause pour l'ordinaire; il en étoit désolé. Il recommença plusieurs fois ses cérémonies; il joignit aux complimens & aux harangues les plus flatteuses, les plaintes les plus vives, les reproches les plus sanglans, les menaces les plus terribles; & tout cela en vain: l'esprit demeura sourd, immobile; rien ne le toucha. La réputation du *Singhilé* couroit de grands risques, parce que le peuple las de se morfondre, & d'attendre depuis si long-tems le banquet inhumain dont il avoit flatté son appetit, murmuroit hautement, & accufoit le *Singhilé*, d'ignorance & d'impuissance. Il auroit pû pousser sa fourberie jusqu'au bout, & feindre que

l'esprit demandoit un Sacrifice , il en étoit le maître ; mais Dieu ne le permit pas. Il prit le seul parti qui lui restoit, pour conserver sa réputation , déjà ébranlée. Il demeura un moment dans un profond silence ; après quoi , revenant comme d'un assoupissement , ou si l'on veut , d'une extase : Ne vous étonnez pas , dit-il , à l'assemblée , si l'esprit d'un tel n'est pas venu : il m'a envoyé dire qu'il est dans un pays de délices , où il se divertit à merveille ; il est actuellement dans un banquet somptueux : il n'a besoin de rien pour le présent ; il m'en avertira dans le tems. Il est content de votre attention ; il vous favorisera , & vous aurez bien-tôt des marques de son bon cœur ; la récolte sera abondante : & si nos ennemis se mettent en devoir de nous attaquer , nous en serons avertis ; nous les battrons à platte couture , & nous ferons dans ce même lieu , le plus grand Sacrifice de nos ennemis , dont on ait jamais entendu parler. Retournés - vous - en joyeux dans vos maisons , & remerciez l'esprit bienfaisant qui vous comble de tant de faveurs. Ce fut ainsi , que ce fourbe se tira d'affaire.

Mon Auteur ne se contente pas des faits que nous avons rapportés , pour

prouver les fourberies du pere de mensonge, qui parle si souvent par la bouche de ces *Singhilés*; il croit qu'il est à propos d'en rapporter d'autres, afin qu'il ne reste aucun doute sur ces matières.

Il dit donc, qu'un grand nombre de *Giagues* s'étant assemblez sous la conduite d'un de ces miserables, afin d'évoquer l'esprit d'un Prince qui étoit mort depuis peu, & de l'obliger d'entrer dans le corps de l'un d'eux, pour leur répondre sur ce qu'ils avoient à lui proposer; ils passerent trois jours entiers & trois nuits à battre leurs tambours, & à faire retentir l'air, du son de leurs instrumens barbares, sans que cet esprit daignât faire ce qu'ils souhai-toient de lui. Leur *Singhilé* eut beau recommencer ses invocations, l'esprit demeura ferme, & ne voulut point comparoître.

On n'oublia rien pour l'y contraindre, & tout fut inutile. A la fin pourtant, un des assistans, qui n'étoit pas *Singhilé*, se leva; & comme s'il étoit revenu de l'autre monde, & qu'il eût appris des secrets importants, il commença à s'agiter d'une maniere extraordinaire; il rouloit ses yeux étincelans, comme un furieux; il pouffoit

des
d'un
tel,
gue
& q
nées
il,
un r
tant
vie r
dans
pagn
vom
pitie
gag
sfac
auc
fces
penc
peim
l'inv
tilen
je v
con
pend
tes c
Sacr
riez
quel
dans
bon

des hurlemens affreux : enfin, il dit d'une voix effroïable, qu'il se nommoit tel, (prenant le nom d'un fameux Giazgue que toute l'assemblée connoissoit, & qui étoit mort il y avoit bien des années.) *Qu'est-ce là, insensé, leur dit-il, quelle folie est la vôtre ? Je suis un tel, que vous & votre Nation avez tant estimés autrefois. J'ai quitté cette vie malheureusement, & je suis passé dans l'autre monde ; où j'ai eu pour compagnon & pour ami votre Prince, que vous invoqués depuis trois jours. J'ai eu pitié de vos peines, & j'ai tâché de l'engager à se rendre à vos instances : mais sçachés qu'il m'a répondu, qu'il n'avoit aucun besoin de vous, ni de vos Sacrifices. Il jouït de tous les biens que l'on peut s'imaginer : ne vous mettez plus en peine de lui ; il vit content, cessez de l'invoquer & de vous tourmenter inutilement. Mais songez que le service que je vous rends, ne doit pas être sans récompense : car je suis dans le besoin, pendant qu'il est dans l'abondance de toutes choses. Je ne vous demande pas un Sacrifice comme celui que vous lui auriez fait : Je serai content d'en avoir quelques parcelles ; elles me suffiront dans l'état où je suis, voilà deux jeunes hommes, (les montrant avec le doigt)*

donnez-les-moi : voilà ce que je vous demande ; voilà ce que je veux.

Ce discours fit cesser la crainte qui s'étoit emparée de l'assemblée. L'esprit du Giague fut remercié de son attention, & de la bonté qu'il avoit pour eux: on remercia aussi celui qui les avoit tiré si adroitement de cet embarras. Le *Singhilé* qui avoit manqué son coup, lui présenta le couteau sacré dont on se sert dans ces cruels cérémonies. Il reçût cet honneur avec joie, d'autant plus que n'étant pas *Singhilé*, on lui en faisoit faire les fonctions. Il prit le couteau, & en deux coups, il abattit les têtes de ces deux victimes, qui ne firent pas la moindre difficulté de se laisser immoler. Il but le premier, & largement, de leur sang tout fumant mangea un bon morceau de leur chair toute crüe; & satisfit, en se satisfaisant lui-même, cet esprit affamé & altéré, qu'il supposoit lui être entré dans le corps.

Après cela, il mit en piéces ces deux cadavres, & les distribua à tous les assistans, qui les eurent bien-tôt dévorés.

Telle fut la fin de cette horrible assemblée. Mon Auteur ne manqua pas d'en faire connoître l'énormité à co-

lui c
giffa
sur
popl
Reli
la d
V
été t
il ne
pro
pré
ré,
Il
part
dan
la J
Cac
alle
ga.
can
gais
me
no
tion
&
il l
de p
il a
che
que
pri

lui qui la lui racontoit; & la grace agissant dans ce moment sur l'esprit & sur le cœur de cet Idolâtre Anthropophage, il reconnut la fausseté de sa Religion, les horreurs de sa Secte, il la détesta, & se fit Chrétien.

Voici deux faits dont mon Auteur a été témoin oculaire, & sur lesquels il ne craint point qu'on lui puisse reprocher qu'il n'a pas apporté toutes les précautions d'un homme sage & éclairé, pour n'être pas trompé.

Il étoit en 1657. Aumônier d'une partie de l'armée Portugaise qui étoit dans la Province de *Scella*, qui est de la Jurisdiction du puissant *Catucullo Caccariondo*. On étoit en marche, pour aller combattre le *Giague Gongga Caanga*. On fut surpris que ce chef vint au camp, se présenta au Général Portugais, & lui dit; qu'il venoit se soumettre au Roi de Portugal, se reconnoître son vassal & implorer sa protection. Le Général assembla son Conseil; & y ayant fait entrer le *Giague Gongga*, il lui demanda quelle raison il avoit de prendre une résolution de laquelle il avoit toujours paru si éloigné: sçachez, Messieurs, lui répondit *Gongga*, que j'ai fait plusieurs Sacrifices à l'esprit de mon frere, étant accompagné

dans ces occasions, de mon *Singhille*
 & de tous mes domestiques, afin de
 sçavoir de lui, ce qui m'étoit le plus
 convenable dans la situation où étoient
 mes affaires, & s'il m'étoit plus avan-
 tageux de me soumettre à votre Roi,
 que de tenter le sort des armes. Mes
 Prières & mes Sacrifices n'ont point eu
 d'effet, pendant un long-tems, soit
 que mon frere ne daignât pas me ré-
 pondre, ou qu'il fût occupé à d'autres
 affaires: je n'en recevois aucune ré-
 ponse: à la fin il s'est laissé fléchir,
 & m'a dit qu'il approuvoit la resolu-
 tion que j'avois prise, de vous deman-
 der votre amitié & votre protection;
 & qu'encore que vous lui eussiez ôté
 la vie, il reconnoissoit qu'il l'avoit
 mérité, parce qu'il vous avoit attaqué,
 & qu'il vous avoit fait la guerre le pre-
 mier: que malgré cela, le meilleur conseil
 qu'il pouvoit me donner, étoit de m'ac-
 commodier avec vous, & de vivre sous
 vos Loix. Tout le monde admira la
 puissance de Dieu, qui forçoit le dé-
 mon à dire la verité en cette occasion,
 & de donner à ce peuple un conseil qui
 les retireroit de sa servitude; puisqu'il
 étoit très-probable, que les Mission-
 naires que les Portugais leur en-
 voyeroient, adouciroient peu-à-peu

leur
 pour
 de l'

V
 mée
 que
 depuis
 d'un
 peine
 qu'un
 qu'ils
 crific
 tiles j
 cher
 de m
 du S
 des m
 une j
 de du
 dans
 dit av
 rine
 Ponte
 donc
 re de
 de; j
 hardi
 tint d
 Singh
 fussent
 da qu

leur humeur farouche & cruelle, & pourroient les réduire à la fin, au joug de l'Évangile.

Voici le second fait. Il arriva à l'armée du *Giague Cassangé*, dans le tems que toutes les troupes étoient occupées depuis trois jours, à évoquer l'esprit d'un certain *Pando*, afin qu'il prit la peine d'entrer dans le corps de quelqu'un d'eux, & leur répondre sur ce qu'ils vouloient lui demander. Les Sacrifices & les prières avoient été inutiles jusqu'alors. Enfin il se laissa toucher; & peu d'heures après l'arrivée de mon Auteur, il entra dans le corps du *Singhille*. Dès qu'il en eût donné des marques, toute l'armée entra dans une joie extrême; mais elle fut de peu de durée, parce que le *Singhille* entrant dans une fureur extraordinaire, leur dit avec une voix effrayante: *Malheureux forcenez, quelle est votre frenesie? Pourquoi m'importunez-vous? Parlez donc; demandez.* Cette terrible maniere de parler, épouvanta tout le monde; il n'y eût personne qui fût assez hardi pour ouvrir la bouche; on se tint dans un morne silence. Mais le *Singhille* ne voulant pas que ses peines fussent absolument perduës, commanda qu'on égorgéât sur le champ, deux

victimes qu'il désigna, en montrant avec la main, deux hommes, dont l'un étoit de *Gangbella*, & l'autre de *Matamba*, qui furent aussitôt faitis & égorgés. Contre la pratique ordinaire, il n'exigea pas que ces cadavres fussent dévorés tous crus; il se radoucit un peu, & demanda de la farine fraîche de sarasin: il fit couper ces corps, les fit cuire avec la farine, & distribua ce mets détestable à l'assemblée. Mais la plupart n'y voulurent point toucher, & les autres ne le firent qu'à contre-cœur. Cela ayant étonné mon Auteur, qui connoissoit depuis long-tems leur avidité pour une telle viande, il leur en demanda la raison, & ils lui répondirent, qu'ils étoient piquez de la manière fiere & méprisante dont le *Pando* leur avoit répondu; qu'il falloit qu'il fût extrêmement irrité contre eux, ou hors d'état de leur rendre service; ou que le *Singhille* eût commis quelque crime énorme; qui lui eût attiré l'indignation des esprits; & que dans ces cas, ils n'avoient rien à espérer de bon du *Pando*, & que par conséquent, il étoit inutile de participer à ses victimes.

La fabrique des nouvelles cases ou Temples

Temp
sans c
leur
tir un
les S
gneur
de les
d'y ce
cipale
air to
ce du
Dieux
que l
près,
pe l'a
penda
instru
hurle
bêtes
on l'a
des S
prête
deau.
& ce
On c
obser
pend
tout
pour
lieu
crair

Temples des Idoles, ne se fait pas sans cérémonies : c'est un point de leur Religion. Lors donc qu'il faut bâtir une maison neuve à ces faux-Dieux, les *Singhilles* avertissent tous les Seigneurs ou Gouverneurs des Libattes, de les accompagner dans la forêt, afin d'y couper selon leurs Rits, la principale piece de bois, qui doit soutenir tout l'édifice ; c'est à-dire, la piece du milieu : car les cases de leurs Dieux, ne sont pas faites autrement que les leurs, qui sont rondes, à-peu-près, comme nos glaciers. On coupe l'arbre que l'on juge convenable, pendant que les tambours & les autres instrumens accompagnent les cris & les hurlemens du peuple, épouvantent les bêtes féroces qui sont dans la forêt ; & on l'apporte sur le lieu. Il faut être amis des *Singhilles*, pour avoir l'honneur de prêter l'épaule pour apporter ce fardeau. On plante ce maître poteau, & ceux qui forment la circonference. On couvre l'édifice de paille : mais on observe de ne faire ces ouvrages, que pendant la nuit ; le soleil gâteroit tout ; ils ont raison de le craindre : c'est pour le Prince des Ténèbres que le lieu est destiné. Mais comme on ne craint plus que le soleil y entre, quand

Fabrique
des Tem-
ples des
Idoles.

il est une fois couvert, parce qu'on n'y fait aucune fenêtre, & que la porte est basse & fort petite; on choisit un matin pour y placer les Idoles. Tout le peuple s'y rend, hommes, femmes, & enfans; tous les *Singhilles* des environs, avec leurs familles. C'est un jour de joie & de fête.

On commence la cérémonie par le Sacrifice d'une chevre. Les *Singhilles* se servent de son sang, pour barbouiller le front des assistans, qui plus, qui moins. Ceux qui en ont davantage, s'estiment les plus heureux; ils se croient sanctifiés par ce sang; & comme tels, ils entrent dans la case, tant qu'il en peut tenir; & ils y passent trois jours & trois nuits dans toute sorte de débauches les plus sales & les plus outrées. Après cela on place les Statuës des Dieux au milieu de l'édifice: elles sont renfermées dans des caisses ou dans des sacs enveloppez d'étoffe, ou de peaux de bêtes. Quelquefois il n'y a qu'un Idole, quelquefois il y en a plusieurs, qu'on expose certains jours à la vénération du peuple, selon que l'on en a besoin, pour en tirer des Oracles & des réponses.

Ce que cette cérémonie a d'avantageux pour le *Singhille*; c'est que pas

un de
retour
son o
au *Sin*
gardie

Ce
la puis
le, le
en on
ont f
est ce
offran
dans
trouv
pour
roies
horrib
les, q
leur f

Ma
pas c
sur to
nité,
chan
chose
derois
les fe
penda
dans
en est
Ce

un de ceux qui y ont assistés, n'ose s'en retourner à la maison, sans avoir fait son offrande à l'Idole, & un présent au *Singhille* qui en est le Ministre & le gardien.

Celui-ci ne manque pas de publier la puissance & la bonté de son Idole, les graces qu'une infinité de gens en ont reçûs, & l'immunité dont ils ont soin de faire jouir le lieu qui lui est consacré. Il assure que toutes les offrandes qui y sont déposées, y sont dans une entière sureté; & que s'il se trouvoit des voleurs assez temeraires pour oser y mettre les mains, ils seroient aussi-tôt assaillis par des serpens horribles, & par les bêtes les plus cruelles, qui leur feroient porter la peine de leur sacrilège, en les mettant en pieces.

Malgré ces menaces, il ne laisse pas de se trouver des esprits forts, & sur tout des *Giagues* constituez en dignité, qui s'en moquent; & qui sçachant qu'il y a dans ces Temples, des choses de valeur, qui les accommoderoient, les enlevent eux-mêmes, ou les font enlever par leurs domestiques, pendant qu'on occupe ou qu'on retient dans quelque endroit le *Singhille* qui en est le gardien.

Ce crime, dans l'esprit du *Singhille*,

est si horrible, qu'il ne peut être effacé, que par le sang du voleur. Si on l'attrapoit, il seroit mis à mort & mangé sans remission; mais il n'est pas possible de le prendre dans le cas qu'on vient de dire; il faut pour contenter le *Singhille*, & appaiser la colere des Dieux, lui livrer un homme qui ait de la barbe. Ce cruel Ministre, l'égorge, boit de son sang, mêlé avec du vin, & mange de sa chair, qui dans cette occasion, doit être rôtie. Après quoi la Justice est faite, l'Idole est appaisée; & on ne craint plus les malheurs qui seroient arrivez au peuple, si on n'avoit pas fait cette réparation à l'Idole.

Il est constant, que de tems immémorial, les Congois ont adoré les Idoles: mais il est aussi constant, que le culte qu'ils leur ont rendu, n'a jamais été fixe & déterminé. Il a toujours dépendu de leur caprice, & sujet à une infinité de changemens; aussi bien que les noms des Idoles, & les Sacrifices qu'on leur a offert.

C'est des Congois, que les Giagues ont pris une bonne partie des cérémonies qui sont en usage chez leurs Ministres. Ils y en ont ajouté d'autres de leur invention: car leur Législatrice *Tem-Ban-Dumba*, semble avoir renfer-

mée t
des c
O
une fi
Rits p
Tout
mêler
dont
blic,
rédui
que c
fes S
de les
l'ordi
font
les ap
lendo.
Singh
du ne
comm
gativ
s'adre
grace
Il fa
d'esp
c'est-
ressée
dinai
dans
Il
pandi

mée toute sa Religion, dans le culte des esprits des défunts.

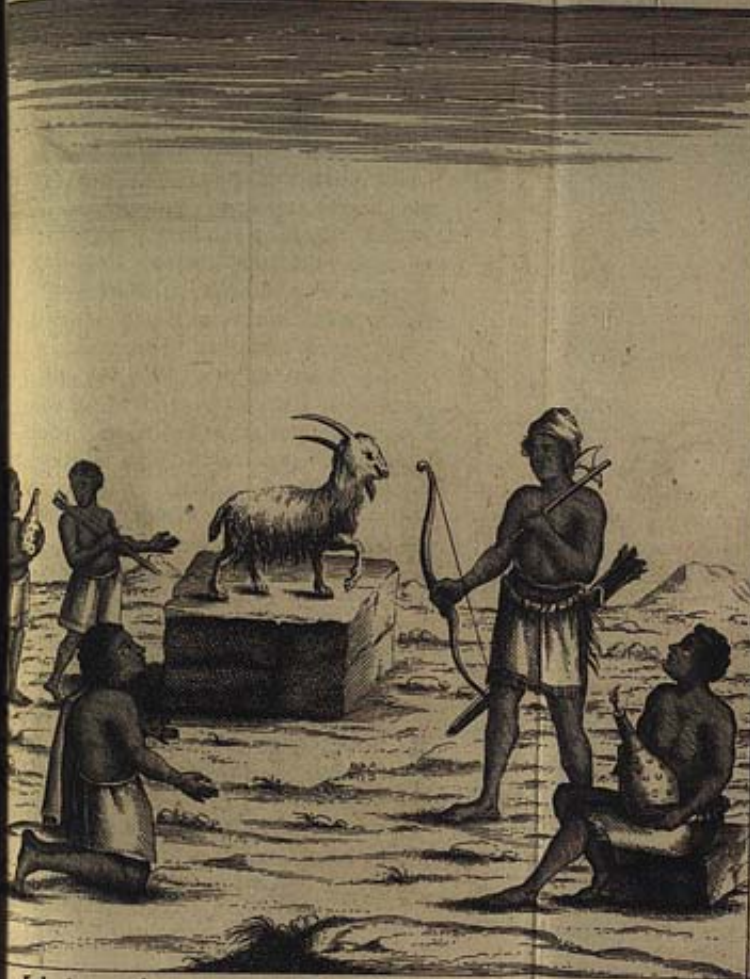
On voit à present dans leur Secte, une si grande diversité d'opinions & de Rits particuliers, que cela fait pitié. Tout ce que mon Auteur en a pû démêler, après un examen très-serieux dont il juge à propos d'instruire le public, & sur tout les Missionnaires, se réduit à deux choses. La premiere, que chaque Province a ses Idoles & ses *Singhille* particuliers, qui ont soin de leur culte, & qui prennent, pour l'ordinaire, le nom de l'Idole dont ils sont les Ministres. On ne laisse pas de les appeller du nom générique de *Quilendo*. La seconde, c'est que chaque *Singhille* a sa femme, qui se pare aussi du nom de l'Idole, & qui est *Singhille* comme lui, & jouit des mêmes prérogatives. C'est à elle que les femmes s'adressent pour obtenir de l'Idole, des graces, des réponses, & des oracles. Il faut pour cet emploi, une femme d'esprit, discrète, & bien instruite; c'est-à-dire, aussi fourbe & aussi intéressée, que son mari, & qui pour l'ordinaire, possède ces belles qualitez, dans un degré encore plus éminent.

Il y a une infinité de *Singhilles* répandus dans le Royaume de Matamba.

Nous venons de parler assez ample-
ment de leur Religion & de leurs céré-
monies. Quant à ceux d'Angolle & de
Congo, ils adorent une Idole, qu'ils
appellent *Ganga-n-Zumba*; qui est
réellement un grand Bouc vivant, de
poil très-noir, avec une barbe extrê-
mement longue. Il est si laid, si puant,
si difforme, qu'il semble que ce soit
un vrai démon. Le *Singhille* & la fem-
me, sont chargez également du soin
de cette vilaine bête; & à cause de ce-
la, ils ont droit de porter le nom de
Ganga-n-Zumbi, & d'exiger des res-
pects infinis de tous ces Idolâtres.

Dès que la nouvelle Lune paroît,
les Ministres de cette puante Divinite,
lui peignent le dos avec de l'ocre rou-
ge, & en cet equipage, ils le condui-
sent dans les chemins les plus frequen-
tez, l'encensent, l'adorent, & lui font
des Sacrifices. Il a le pouvoir de se
coucher & d'aller paître par tout où
bon lui semble. Et bien loin que le dé-
gât qu'il fait dans les champs semez,
l'en fasse chasser ou maltraiter; ceux
qui le rencontrent; c'est-à-dire, ceux
qui sont sous la protection de ce bel
Idole, se prosternent devant lui, l'a-
dorent, lui adressent leurs prieres, &
battent des mains, pour témoigner la





Idole vivante adorée des Congois



Maniere de donner L'investiture des Fiefs.

joie .
contr
M
quefe
geno
tres ,
ret c
lui ce
& le
le Di
fi ton
se d
pecte
espe
poils
qu'u
ce se
me i
être
de c
point
Le
se va
les c
sotte
ope
prie
sans
mob
L
chan

joie qu'ils ont d'une si heureuse rencontre.

Mon Auteur dit qu'il s'en est quelquefois approché, & qu'il s'est mis à genoux pour se mocquer de ces Idolâtres, qui croyoient qu'il vouloit l'adorer comme eux : mais que c'étoit pour lui couper, avec des ciseaux, la barbe & le poil du dos, pour faire enrager le Diable; parce qu'après qu'il a été ainsi tondu, il n'est plus bon à rien, il cesse d'être une Divinité; on ne le respecte pas plus, que les autres de son espece. Mais pendant qu'il a ses longs poils, & sa barbe traînante; si quelqu'un le tuoit & mangeoit sa chair, ce seroit un sacrilège énorme, un crime irremissible. Il est vrai qu'il faudroit être furieusement affamé pour manger de cette viande, puante au dernier point.

Les *Singhilles* de ce *Ganga-n-Zumba*, se vantent de prédire par son moyen, les choses futures, & de guerir toutes sortes de maladies; pourvu que leurs operations soient accompagnées de prieres, de Saerifices, & de présens; sans ces conditions, ils sont aussi immobiles, que des statuës.

Le peuple s'imagine, que les enchantemens de ces *Singhilles*, ont la for-

ce de faire venir de ces serpens monstrueux, qu'ils appellent *Quidalandala*, pour être les gardiens de leurs maisons, & pour dévorer ceux qui s'en approcheroient dans le dessein d'y commettre quelque désordre ou quelque vol; parce que ces bêtes ont un instinct particulier, pour connoître & pour sentir les voleurs. Si cela étoit, dit mon Auteur, ce ne pourroit être qu'une suite de quelque pacte passé entre le Diable & le *Singhille*. Mais il y a bien plus d'apparence, que ce n'est qu'une fable que ces fourbes débitent, pour se donner du relief, & mettre en sûreté leurs effets: précaution qui n'est pas à négliger dans un pais tout rempli de voleurs.

Mon Auteur s'est assuré plusieurs fois par lui-même, que tous ces contes n'étoient que des fourberies inventées par les *Singhilles*; parce qu'ayant obtenu des Gouverneurs Chrétiens, de faire chasser & punir ces prétendus Devins, il a été en personne abattre & brûler leurs maisons, sans y avoir jamais trouvé ni serpent ni autre bête qui lui ait causé le moindre empêchement: ce qui l'a confirmé dans le jugement qu'il avoit fait, que ce n'étoient que des fourberies inventées par ces

Singhilles ; suffisantes à la vérité , pour en imposer à ces Idolâtres & les épouvanter ; mais qui ne sont pas capables d'arrêter un Ministre du vrai Dieu , lorsqu'il a le courage de les aller attaquer.

Les plus fameux *Singhilles* des Provinces de *Chissama* , & de *Lubolo* , se nomment *Havier* , & *Cassumba* , qui sont leurs femmes. Ils portent les noms des deux Idoles , dont ils sont les Ministres.

Les *Giagues* ne manquent pas de bâtir une belle & grande case à l'honneur de *Havier* , & une espee de portique pour *Cassumba*. Ils ont soin outre cela , de leur fournir abondamment tout ce qui leur est nécessaire, vivres , boissons , habits , armes , peaux , ustenciles de menage ; en un mot , tout ce qu'il leur faut pour vivre à leur aise , sans travailler , & sans soin.

Mon Auteur a vû plusieurs fois dans la case de *Havier* , quantité d'instrumens de leur Musique , qu'il dit être aussi barbare , que leurs instrumens sont grossiers. Il vit aussi dans le même lieu , quantité de calebasses , dont la plus grosse , qui est consacrée à l'Idole est toute couverte de plumes d'oiseaux & de cheveux ; mais il n'en

put apprendre la raison & la signification.

C'est dans cette case, que se font les Sacrifices de chevres, de poules, & d'autres animaux. Tout le peuple y court y demander la santé pour leurs malades; & quand ils sont morts, (ce qui arrive plus ordinairement, que de recevoir du soulagement, ou la guérison;) on porte les cadavres sous le portique de *Cassumba*, & on y célèbre leurs obsèques pendant huit jours continuels. Ils ne consistent qu'en festins, crapules, danses, & divertissemens les plus impurs, qui donnent lieu à ce *Singhille*, à la femme, & à leur famille, de passer leur vie dans le plaisir, dans la joie, dans l'abondance, aux dépens des sots qui s'adressent à eux.

La Province des deux *Ganghelles* dans le Royaume de Matamba, a pour Idoles & pour *Singhille*, *Cassuto*, & *Inquizi*, sa femme. Ils habitent séparément; c'est-à-dire, qu'ils ont deux maisons comme les précédens. Ils y conservent avec respect, une très-grosse calebasse, appelée *Jaco*, qui a une ouverture assez grande, pour y passer la main. Ils ornent le dehors de la calebasse, de plusieurs bagatelles, qui ne

seruent à rien & ils remplissent le dedans, de petits os, de pieds, & de queuës de chevres, de poules, & de chiens, qui ont été sacrifiez, mêlez dans une huile ou liqueur, composée de divers ingrediens, & sur tout de sucre du figuier d'enfer. Ils donnent, ou plutôt, ils vendent ces choses, pour assaisonner les viandes qu'on donne aux malades; & quand le mal augmente, ils leur donnent quelques petits os à succer. Ils oignent avec cette huile, la partie du corps où ils sentent plus de douleur; ils leur en barboüillent le visage, & les renvoient chez eux tout défigurés, mais contens; en attendant que la mort finisse leurs maux & leur extravagance.

Ils ont soin de se parer à leur mode, quand il s'agit de faire quelque acte de leur métier: disons mieux; ils ont soin de se défigurer pour cet effet. Ils se couvrent tout le corps de plumes, qu'ils y font tenir avec de la glu; leur tête, sur tout, en est toute chargée. Ils en plantent deux des plus grandes sur leur front, ou bien des cornes d'animaux, & des plus longues. Ils mettent à leur col, des colliers de noyaux & de fruits du país, & se chargent les bras, les cuisses, les jambes, de gros

anneaux, & de chaînes de fer; de manière qu'ils font un bruit étonnant, pour peu qu'ils se remuent: ils semblent être alors de vrais esclaves du Diable.

Ceux qui ont besoin du service de ce *Singhille*, soit pour les choses ordinaires, soit pour quelques Sacrifices particuliers, doivent avoir soin de lui faire un bon repas, afin que cela augmente la ferveur de ses prieres, qu'il puisse crier plus haut, & se faire entendre: car les Divinitez de ce pais, sont souvent endormies, & éloignées, ou occupées à leurs plaisirs, ou à d'autres affaires: ce n'en est pas une petite, de les obliger à répondre; encore le font-elles souvent de mauvaise grace. D'ailleurs, si le *Singhille*, mâle, ou femelle, n'est pas content; tout ce qu'il fait en cet état, est de nul effet. Mais quelque chose qui arrive, ceux qui le consultent & qui ont commencé un Sacrifice, ne se rebutent point, ils persistent toujours à crier & à demander; de crainte qu'en quittant la partie, ils ne fussent obligez de recommencer, & cela sur nouveaux frais. Mais dans ces occasions, ces Ministres adroits, fourbes, interessez, ne manquent pas d'artifices pour les y contraindre: ils sça-

vent les prendre par leur foible; tantôt ils les épouvantent, tantôt ils leur font concevoir de grandes esperances, dont ils sçavent fort bien tirer avantage. C'est pour s'attirer des pratiques, qu'ils courent incessamment de tous côtez, vantant le pouvoir & la bonté de leurs Idoles, trompant tout le monde, s'enrichissant aux dépens de ces imbeciles; sans qu'il se trouve personne qui ose les reprendre, & encore moins les châtier.

Ces Provinces, outre *Havier*, & *Ibundo*; sa femme *Cassumba*, ont une veneration singuliere pour un certain *Ibundo*; *Singhille*, C'est un *Singhille* le plus gourmand, soi disant & le plus scelerat qu'il y ait entre maître des bêtes fero- tous ces fourbes, dont il se dit le chef, ces
& à bon droit. Il ne paroît jamais en public, sans être armé comme les autres *Giagues*, de son arc, d'un grand couteau, & d'une hache. Il est toujours accompagné d'une foule de gens, hommes & femmes, qui le suivent, à cause de la réputation qu'il a, d'obtenir bien plus facilement que tous les autres, du Démon, tout ce qu'il juge à propos de lui demander. Il se vante d'être dans une étroite correspondance avec tous les esprits de l'autre monde, d'épouvanter les lions & les autres bêtes.

feroces & de s'en rendre maître. Il est vrai, que ceux qui font ce métier, sont hardis, adroits, intrepides, & qu'ils ont souvent réussi dans ces entreprises hazardeuses; mais il est arrivé, encore plus souvent, qu'ils y sont demeurez, & qu'ils ont été la proie de ces animaux carnassiers. Malgré cela, il se trouve toujours des *Singbilles* qui prennent leurs places, & à qui le gain présent qu'ils font dans ce métier dangereux, ferme les yeux sur les dangers auxquels ils s'exposent.

Ibundo se mêle aussi de composer des remedes & des preservatifs pour les femmes grosses. Elle s'empresse d'en acheter, quoique l'expérience journaliere fasse connoître, qu'il en fait avorter un bien plus grand nombre, qu'il n'en conduit heureusement à terme.

Il se vante encore de composer des remedes pour toute sorte de maladies, à l'exemple de nos charlatans d'Europe, sous lesquels il semble avoir appris son métier, il débite dans les places publiques leurs vertus & leur efficacité. Il nomme les gens qu'il a gueri; mais en homme sage, il se garde bien de parler de ceux qu'il a tué; il n'y auroit pas de prudence à le dire, il perdrait

son credit : & d'ailleurs , le nombre en est si grand , que sa memoire n'y pourroit pas suffire.

Avec la même effronterie, il va de tous côtez , sans être appellé , il entre dans toutes les cases où il y a des malades, ils les examine, il promet merveille, pourvû qu'on le paye bien, & donne des remedes. Si entre mille qu'il entreprend un seul par hazard recouvre la santé, c'est un triomphe pour lui; il le promene, & le fait voir par tout; il compte pour rien les autres qu'il a fait mourir : l'heure de leur mort étoit venue; & s'ils ne l'ont pas échapez, c'est toujours, selon lui, parce qu'ils n'ont pas observé ce qu'il leur avoit recommandé.

Mais que peut-on penser de semblables Médecins; qui pour la plupart sont attaquez de ces vilaines maladies provenant de leur commerce avec les femmes, dont les corps ulcerez depuis la tête jusqu'aux pieds, ne paroissent que comme des sacs remplis de pourriture? Pourquoi ne se guerissent-ils pas eux-mêmes? C'est ce que mon Auteur leur a reproché: à quoi ils ne répondoient autre chose, sinon qu'ils n'en avoient pas le tems, étant surchargés d'affaires, & toujours infiniment

occupez pour les autres. Belle réponse, comme on voit; mais suffisante pourtant, pour abuser ces peuples grossiers & superstitieux, qui sont dans l'usage d'être trompés par ces fourbes.

Cet aveuglement est si universel, que ceux-mêmes qui ont été baptisez, y donnent comme les autres; sans que les remontrances des Missionnaires puissent rien gagner sur eux, pour les empêcher d'avoir recours à ces misérables, dont les prétendus remèdes n'ont de vertu, que ce qu'ils en tirent du Démon; dont malgré leur Baptême, ils ne laissent pas de reconnoître & d'adorer le pouvoir.

Lorsqu'un *Ibundo* vient à mourir, tous ses confreres s'assemblent, pour célébrer ses obseques, les cérémonies en sont aussi longues, qu'extravagantes & deshonnêtes. Le premier acte, est d'étrangler une chevre; après quoi on lui ouvre la gorge, & on se sert d'une partie de son sang pour asperger tout le cadavre: le reste est distribué par portions égales, aux assistans. Il faut qu'ils le boivent: malheur à celui dont l'estomach foible ne le pourroit pas retenir, & le rejetteroit! Dans le moment, tous les autres fondroient sur lui, & le mettroient en pieces. Cette

crue
solu
pri
roit
verc
mis

O
rém
mes
tail

L
de,
vic
der
tout
que
qu'
qu'
heu
avo
c'été
Nat
une
mar
& n
prop
Il
mie
font
les v
pour

cruelle execution seroit selon eux absolument necessaire pour apaiser l'esprit de l'*Ibundo* decedé, qui regarderoit comme un affront signalé, l'irreverence que ce malheureux auroit commis en sa présence.

On ne rapportera pas le reste des ceremonies parce qu'elles sont les memes, que celles dont on a donné le detail ci-devant.

Lorsque quelque *Giague* est malade, à un point qui fait desesperer de sa vie; ses parens ont la charité de l'aider à mourir promptement, ou en l'étouffant, ou en l'étranglant, ou de quelqu'autre maniere violente; afin qu'il ne soit pas dit qu'il y ait eu quelqu'un parmi eux, qui ait eu le malheur de mourir de mort naturelle. Nous avons dit dans un autre endroit, que c'étoit la pratique constante de cette Nation barbare. Ils font cependant une distinction, entre mourir de cette maniere, & être déchiré par les bêtes; & ils assurent, que cette derniere, doit proprement s'appeller mort violente.

Ils s'imaginent, que les ames des premiers, qu'ils appellent *Zinzumino*, Ames vagabondes, appellées Zinzumino, sont vagabondes sur la terre; & qu'elles vont en cachette, de tous côtez, pour faire du mal dans les maisons. Ce

la les a obligez d'établir dans chaque village, des *Singhilles*, dont l'emploi, est d'en chasser ces ames inquietes & mal-faisantes. Cela attire une quantité de cliens à ces Ministres: car ils ont tous l'imagination frappée, que tout ce qui leur arrive de fâcheux ne vient que de ces mauvais esprits; maladies, perte de biens, morts d'enfans, de bestiaux; en un mot toutes leurs disgraces, sont des ouvrages de ces mauvais esprits; qui n'ayant rien de meilleur à faire, s'exercent à faire enta-ger les vivans. Si on me demande comment ils en peuvent, avec fondement, accuser ces esprits? Je répondrai, qu'il suffit que la nuit, en dormant, ils voyent la personne morte, en songe: car ces peuples imbeciles, prennent leurs rêves pour des réalités, & s'imaginent que ces ames, non contentes de leur faire du mal, viennent encore les insulter, troubler leur sommeil, leur faire connoître que ce sont elles qui leur ont causé leurs disgraces, & les menacer de faire encore pis! Peut-on rien s'imaginer de plus mauvais & de plus cruel? Aussi, dès qu'ils s'en sont bien assurez par un rêve ou deux; ils courent, sans retardement, au remède; & vont demander au *Singhille*,

qu'i
prie
d'a
beau
& e
C
so fr
pied
équ
Sing
rais
l'esp
le su
déli
écou
con
ge l
fort
que
a,
le p
rac
diffi
y re
for
mer
qui
la si
T
ouv
nair

qu'il lui plaise chasser bien loin ces esprits mal faisans, dont les caprices sont d'autant plus à craindre, qu'ils ont beaucoup de pouvoir pour malfaire, & qu'ils n'ont d'autre occupation.

Celui qui veut obtenir cette grace, se frotte d'huile, depuis la tête jusqu'aux pieds, & se couvre de bouë. Dans cet équipage ridicule, il se présente au *Singbille*; il lui expose ses peines, les raisons qu'il a de soupçonner que c'est l'esprit d'un tel qui le tourmente; & le supplie d'avoir pitié de lui, & de le délivrer de cette vexation. Le *Singbille* écoute & pese mûrement toutes les circonstances de la relation, il interroge le souffrant sur quantité de points fort importants; & conclut à la fin, que la chose est fort difficile, qu'il y a, sans doute, un dessein formé de le perdre; qu'il faudra remuer bien des machines pour l'empêcher; qu'il sera difficile de trouver des moyens pour y réussir; que l'événement lui paroît fort douteux; & que malheureusement, il est occupé à d'autres affaires, qui ne lui permettent pas de vaquer à la sienne.

Tous ces discours ne tendent qu'à ouvrir les mains de ce patient imaginaire, & à l'obliger de se ruiner pour

se délivrer de cette terreur panique, où son rêve & les menaces du *Singhille* l'ont jetté. Il parle, il offre; mais le *Singhille* ne se rend point. Il y vient à la fin, il fait son marché, il paye comptant ce dont il est convenu; & alors le *Singhille* le conduit au lieu, où les cadavres des esprits dont il se plaint, sont enterrez. Là, il l'enveloppe dans une piece d'étoffe, & le lie si étroitement, qu'il ne peut remuer ni pieds ni mains. Après quoi il couche le suppliant par terre, il l'avertit, que pour quelque raison que ce puisse être, il se garde bien de faire le moindre mouvement pendant qu'on priera l'Idole pour lui, & qu'on contraindra les esprits de le laisser en repos. Il le menace, s'il fait le contraire, s'il se remue, & qu'il donne quelque signe d'impatience si on tarde à obtenir la grace qu'on va demander pour lui; il le menace, que les ames *Zinzumines* entreront en fureur, qu'il n'y aura plus moyen d'échaper de leurs mains, qu'il fera perdu sans ressource.

Le patient qui n'a rien de plus à cœur, que d'être délivré de ces esprits qui tourmentent son imagination, se tient en repos dans cette situation gênante & douloureuse; il ne seroit pas plus

immobile, s'il étoit réellement mort; il souffre ce tourment, comme s'il n'étoit pas pour lui. Cependant le *Singhille* se retire, comme s'il alloit travailler à sa délivrance, par de longues & ferventes prières; mais il laisse quelques-uns de ses disciples, qui observent le patient, & qui avertissent ce Ministre, des mouvemens qu'ils ont remarqué dans lui. S'il a assez de force pour supporter ce tourment, sans donner aucun signe de douleur & d'ennui; ce Ministre averti, revient près de lui; il lui dit, que les esprits sont fort irrités, qu'il faut souffrir quelque chose de plus, pour les apaiser; & aussitôt, à l'aide de ses disciples, il l'environne de nouvelles cordes, & le serre si étroitement, qu'à peine lui laisse-t-il la respiration libre. En cet état, il le met droit sur ses pieds, sans lui donner la moindre chose pour s'appuyer un peu; & l'avertit de se tenir dans cette situation, pendant qu'il ira recommencer ses prières & faire des Sacrifices pour lui, qu'il prenne bien garde de se laisser tomber, ou de se remuer le moins du monde. Il joint les menaces des plus grands malheurs à ses avis, & s'en retourne, laissant auprès de lui des espions qui l'observent, &

qui l'avertissent exactement, de tout ce que dira ou fera ce malheureux.

Il est difficile de juger de l'excès de la douleur que causent ces cordes & cette situation, à ce pauvre patient: Il en tombe souvent en défaillance: il faut être Nègre, pour n'en pas mourir. Mais pourquoi, dira-t'on, le faire tant souffrir? Est-ce pour appaiser ces esprits mal-faisans? Point du tout: le *Singhille* est persuadé qu'ils n'en ont que faire; il se moque de la simplicité de ceux qui l'employent, & qui lui donnent à gagner sa vie en les tourmentant: c'est pour forcer ce malheureux, à faire une convention avec lui, plus avantageuse que la première. Il faut qu'il y vienne, & qu'il promette au *Singhille* avare, tout ce qui lui plaît. Quand cela est fait, & qu'il voit qu'il n'y a plus moyen de rien tirer, il le console; il lui dit, que le moment de sa délivrance est proche: il le fait soutenir par ses gens, & se retire pour achever son opération. Il revient ensuite, il le délie, il lui ôte cette enveloppe qui l'a tant fait souffrir, le remène à sa case, l'oingt de graisse, le couvre de poussière & d'emplâtres; & lui déclare, au nom de l'Idole, que ces mauvais esprits n'approcheront plus de lui, qu'ils

n'ose
men
étou
rien
gina
que
merc
mag
en fa
tout

C
gner
ce d
de s'
une
blées
fait
la ca
& fi
se pl
l'Ido
Là,
que
les i
adre
à ce
sur
dont
ques
qui r
le tie

n'oseront & ne pourront plus le tourmenter, qu'ils sont eux-mêmes liez plus étroitement qu'il ne l'a été, qu'il n'a plus rien à craindre. Le voila délivré, son imagination blessée, est guérie; faut-il quelque chose de plus, pour l'obliger à remercier son Libérateur, à le traiter magnifiquement, s'il a encore de quoi en faire la dépense, & à publier par tout la puissance de ce Ministre.

C'est ainsi que tous ces fourbes, gagnent leur vie: ils forment une espèce de Congrégation, & sont obligez de s'assembler de tems en tems; c'est une de leurs règles. Mais leurs assemblées ne se font jamais que la nuit: il faut qu'il n'y ait ni feu ni lumière dans la case où ils se rendent tous, hommes & femmes, sans distinction. Le chef se place au milieu, devant le coffre où l'Idole qu'ils adorent, est renfermée. Là, il entonne certaines chansons, que les assistans répètent après lui. Il les interrompt de tems en tems, pour adresser des prieres & des conjurations à ces ames vagabondes, qui rodent sur la terre, pour y faire tout le mal dont elles sont capables. Il leur fait des questions, auxquelles un de la troupe, qui n'est pas entré dans la case & qui se tient caché dehors, répond comme

il en est convenu avec le chef ; & à la fin, ces ames *Zinzumines*, promettent de ne plus molester personne, pourvû qu'on leur tienne exactement les promesses qu'on leur a faites. Cette clause est nécessaire : car sans cela, les *Singbilles* n'auroient plus rien à faire. Mais comme il n'est pas possible, que quelques particuliers ne manquent au traité qu'on a fait avec elles, elles reviennent de nouveau, recommencent leurs vexations : c'est-à-dire, que les imaginations se troublent encore, & croient être inquiétées, par des esprits qui ne songent pas à eux. Mais n'importe, les *Singbilles* y trouvent leur compte : ces assemblées nocturnes, leur procurent, de quoi se bien traiter & se bien divertir, pendant plusieurs jours. C'est-là leur but ; c'est la fin de leur métier : il n'y a point de gens qui le sçachent mieux faire valloir.

Quoique tous les *Singbilles* soient en corps de Congregation, il ne font pas bourse commune ; chacun gagne, ou vole, comme il peut : les plus adroits & les plus fourbes, sont les plus à leur aise ; parce qu'ils sont les plus employés. Quoique généralement parlant, ils ayent intérêt de ne se pas nuire, l'envie

l'en-
che-
ter
louf
pas
lorn
coup
répu
Cela
relle
poif
leur
rece
lien
les
me
U
le p
crire
des
regi
diffi
men
c'est
qu'o
gag
plus
te :
on a
fenti
pas

l'envie est une passion; qui se trouve chez eux, comme chez les potiers de terre; le gain des uns, excite la jalousie des autres: & ceux qui n'ont pas de pratique, inventent mille calomnies contre ceux qui en ont beaucoup, pour les décrier, les perdre de réputation, & s'élever sur leurs ruines. Cela produit souvent entr'eux des querelles très-vives, des combats, des empoisonnemens: à la fin, les plus sages leur remontrent le dommage qu'en recevra tout le corps, & les réconcilient pour un tems; c'est-à-dire, qu'on les fait amis, rancune tenante, comme en Normandie.

Un de leurs stratagèmes pour piller le public impunément, c'est de prescrire à ceux qui s'adressent à eux pour des maladies, ou d'autres besoins, des régimes de vivre, & des pratiques si difficiles, si opposées, qu'il est totalement impossible de s'y conformer; & c'est-là leur but. Car si le hazard veut qu'on s'en trouve bien, ils ont ville gagnée: si au contraire, on se trouve plus mal, ils ont leur excuse toute prête: on n'a pas suivi leur ordonnance; on a manqué à un point qui étoit essentiel, la maladie a eu raison de ne pas finir, ou de s'augmenter: il faut

recommencer sur nouveaux frais : le sot malade se condamne lui-même, il a recours au *Singhille*, il le paye plus cher, que la première fois, & n'en est pas plus avancé.

On regarde parmi les *Giagues* comme une chose certaine, que *Ganga-n-Zumba*, & *Gaballo*, sa femme, (qui sont des Idoles fort respectez des Angolois & des Congois,) sont les causes des maux d'estomach & de poitrine, & des coliques cruelles que souffrent ceux, qui s'étant enrôlez dans la Secte de ces Idoles, ont commis quelque faute, ou qui n'ont pas observé exactement les Reglemens de la Compagnie. Pour les en punir, ces Idoles étant Juges dans leur propre cause, sont en même tems, les executeurs des jugemens qu'ils ont portez. Pour cet effet, ils entrent dans les corps de ces pêcheurs, & les châtient, par les douleurs extrêmes qu'ils leur font souffrir.

On tient aussi que cette femme, jouit des avantages & des privileges que son mari lui a concedez; & que même il lui a donné une prééminence, qu'il ne s'est pas reservée pour lui.

C'est pour la mettre en exercice, & pour la commodité des malades, qu'on lui a bâti un grand portique,

pour
qui e
sans
part
corp
re,
moca
lade
c'est
com
chez
sans
qu'o
nier
fon
par
foin
les b
mieu
Le
rer l
re m
Sing
qu'à
la t
gle
fouv
intre
Il
Cari
le tre

pour recevoir & mettre à couvert ceux qui ont recours à elle. On peut dire, sans craindre de se tromper, que la plupart ont l'esprit plus malade, que le corps. Cela se trouve par toute la terre, & doit nous empêcher de nous moquer de ces peuples ignorans & malades, & de leurs Médecins; puisque c'est la même chose parmi nous. Et comme l'art de tromper, regne aussi chez nous, il n'est pas juste qu'il soit sans sujets en Afrique. Les portiques qu'on lui a bâtis, sont disposés de manière, qu'on ne sçautoit pénétrer dans son appartement, sans y être introduit par des Ministres qui sont chargés de ce soin, & auxquels il faut avoir recours; les bien prier, & les payer encore mieux, pour obtenir cette grace.

Leur pratique constante, est de tirer les choses en longueur, afin de faire mieux valoir la faveur de voir la *Singbille*; encore, cela ne s'accorde qu'à ceux qui ont le moyen de payer la taxe qu'on leur impose, qui se règle selon la faculté des malades, & souvent selon le caprice & l'avarice des introducteurs.

Ils sont cinq. Le premier se nomme *Caria-Mugi*; le second, *Caria-Poso*; le troisième, *Caria-Fuba*: le quatrième,

Quin-Zumbulla : & le cinquième,
Chivilla.

L'exercice de ces cinq personnages pendant la journée, & sur tout, dans les heures que les malades viennent sous le portique, ou dans la cour qui est devant, est de chanter à gorge déployée, les louanges de la *Singhille*, le pouvoir qu'elle a auprès de l'Idole, les guerisons merveilleuses qu'elle fait. Il est vrai qu'ils se trompent quelquefois; & mon Auteur a été témoin qu'ils avoient l'effronterie de dire, que telles personnes étoient gueries, qu'il sçavoit très-certainement être mortes.

Lorsqu'il se présente quelque malade qui ait plus besoin de remèdes, que d'être étourdi par cette musique barbare; il faut pour avoir audience de ces fourbes, qu'il commence par leur fermer la bouche, en leur présentant des viandes & des boissons en quantité. Ce repas fait cesser leur musique enragée: & quand ils sont bien rassasiés, ils se trouvent plus disposés à écouter ce que le malade a à leur dire. Ils l'écoutent donc avec attention; ils lui font des interrogations, aussi longues qu'inutiles; ils consultent ensemble: & enfin, ils s'offrent de lui faire voir la *Singhille*, de lui

proc
& de
se le
surp
alors
& d
Mini
secre
aprè
long-
se ple
dre l
porte
che.
nier
bulla
villa
entre
gé, i
exage
qu'il
comb
n'y a
d'avo
sume
venu
Enfin
Singh
il lui
fares
gence

procurer l'audiance dont il a besoin ;
 & de préparer les ingrediens dont elle
 se sert ordinairement , pour les cures
 surprenantes qu'elle fait. On convient
 alors , de l'honoraire de la *Singhille* ,
 & de ses Ministres ; on le paye , & ses
 Ministres entrent dans l'appartement
 secret. Ils en sortent l'un après l'autre ,
 après avoir fait attendre le malade bien
 long-tems. *Caria-Mugi* , porte un va-
 se plein d'huile propre à boire , & à oin-
 dre les parties malades. *Caria-Poso* , ap-
 porte de la poussiere & de la craye blan-
 che. *Caria-Fuba* , vient avec un pa-
 nier plein de farine ; & *Quin-Zum-
 bulla* , avec des emplâtres. Pour *Chi-
 villa* , il va du portique à la case ; il
 entre , sort plusieurs fois ; il fait l'affli-
 gé , il pleure ; il parle au malade , il
 exagere la grandeur de son mal ; il dit
 qu'il connoît par sa propre experience ,
 combien ses douleurs sont cruelles ; qu'il
 n'y a point trouvé d'autre remede , que
 d'avoir recours à la *Singhille*. On con-
 sume un tems infini dans ces allées &
 venues , dans ces cérémonies inutiles.
 Enfin on introduit le malade chez la
Singhille ; il se prosterne à ses pieds ;
 il lui fait un humble & entier aveu des
 fautes qu'il a commises , & de ses negli-
 gences dans l'observation des Loix de

la Compagnie. Elle attend qu'il ait achevé, elle l'interroge encore, afin que rien n'échape à sa memoire, & que la confession soit bien entiere: après quoi elle le reprend durement de ses fautes, elle lui en remontre & lui en exagere l'énormité, le menace des châtimens les plus cruels s'il y retombe encore; & conclut enfin, en lui disant qu'il ne scauroit assez lui payer la peine qu'elle a pour fléchir l'Idole, & l'engager à lui pardonner, & à cesser de le châtier. Il faut donc que l'honoraire soit présent; sans cela, elle n'ouvreroit pas la bouche en sa faveur: mais dès qu'elle est contente, elle se tourne vers l'Idole, elle lui fait une longue priere; & prenant de la main de ses Ministres, l'huile & les autres choses qu'ils ont apportés, elle oint le malade, elle le fait boire, elle le couvre de farine & d'emplâtres, en conjurant, en maudissant la maladie, & lui ordonnant de se retirer. Cette operation lui est si penible, que mon Auteur qui y a assisté quelquefois, assure qu'il l'a vû suer depuis la tête jusqu'aux pieds; tant étoit grande sa contention d'esprit, ou la peine qu'elle sembloit prendre à chasser les maladies.

Ce *Singhille* & sa femme, sont les plus accreditez parmi les Giagues, & si jaloux de leurs droits, qu'il ne s'en trouve aucun, qui ose entreprendre de faire les mêmes operations. Il n'y trouveroit pas son compte; ils l'auroient bien-tôt perdu de reputation, ou en voyé dans l'autre monde.

Quoiqu'il en soit, dit mon Auteur, je ne puis nier d'avoir vû quelqu'un de ces malades gueris. Leur imagination l'est réellement; & c'est un grand acheminement à la guerison du corps; mais je dois ajoûter que les remedes qu'ils appliquent, peuvent avoir cette vertu, sans qu'on soit obligé de l'attribuer au Démon. Il est vrai que ce cruel ennemi du genre humain, peut bien causer des maladies fantastiques, & les guerir en faisant cesser l'illusion, pour retenir ces malheureux dans ses chaînes; mais Dieu ne le permet pas toujours. On voit ordinairement, que ceux qui ne sont venus qu'avec une maladie, s'en retournent avec deux ou trois; & que d'une centaine de malades on en voit deux à peine, qui se trouvent soulagez.

Quand il arrive que les maux continuent, ou qu'ils augmentent; la *Singhille* ne s'en met point en peine:

il lui suffit pour elle, d'avoir reçu son honoraire; il ne lui reste, que d'empêcher le décredit de son Idole, & la honte qui retomberoit sur lui, si on venoit à être convaincu de son impuissance. Elle en vient facilement à bout, en publiant effrontement, que ces malheurs ne sont arrivez à ces malades, que parce qu'ils n'avoient pas fait une confession entiere, & qu'ils n'étoient pas dans une ferme résolution de ne plus retomber dans leurs fautes. Voilà jusqu'où le Diable, ce malheureux singe des ouvrages de Dieu, pousse sa malice.

Les Rois d'Angole, adoroient dans les tems passés, un certain Idole, appelé *Calunga*; c'est-à-dire, la mer; ou selon d'autres, le grand & le Souverain Seigneur. Ils ont cessé de le reconnoître, depuis qu'ils ont transporté leur culte à *Havier & Cassumba*, & à *Ganga n-Zumba & Caballo* son épouse. Les Giagues leurs peuples, ont imité leur exemple, & n'ont plus d'autres Divinitez principales.

Les deux Provinces de *Ganghella*; c'est-à-dire, la haute & la basse, adorent *Cassuto*, & *Inquixi*, sa femme. Ces Idoles conservent leur crédit & les interêts de leurs *Singhillet*,

par
dit c
pou
car
aute
rête
qui e
des r
les I
te de
C
Sect
d'ap
biter
re p
creu
nir
malh
qu'a
se tr
indit
nait
n'en
negl
ver
a at
les.
& lu
qu'il
il ne
& n

par la crainte des maux dont on dit qu'ils accablent ceux qui n'ont pas pour eux la veneration qu'ils exigent: car ces ignorans Idolâtres, les font auteurs des fluxions, des douleurs de tête, des vertiges, & autres maladies qui en approchent; & cela en punition des transgressions que l'on commet dans les Rits qui sont prescrits pour le culte de ces prétendues Divinités.

C'est pourquoi si quelqu'un de cette Secte avoit negligé, par exemple, d'appeller un *Singhille*, avant d'habiter une case neuve, ou de lui en faire planter le premier pieux, ou de creuser le fondement, afin de le munir de certains préservatifs contre les malheurs qui leur peuvent arriver; & qu'après cette omission criminelle, il se trouve attaqué de quelque legere indisposition, quoique cela soit ordinaire dans un pais aussi mal-sain; il n'en va chercher la cause, que dans la negligence qui l'a empêchée d'observer quelqu'un de ces points, qui lui a attiré la colere & la disgrâce des Idoles. Il va aussi-tôt trouver le *Singhille* & lui expose sa faute, & le regret qu'il en a. Le Ministre l'écoute; mais il ne diroit pas un mot en leur faveur, & ne feroit pas la moindre priere, à

moins qu'on ne l'y engage par des présents considérables, de chevres, de poules, d'étoffes d'Impulci, & autres choses semblables; afin d'obtenir, par son moyen, le pardon de sa faute, & la santé qu'elle a fait perdre. De manière, que quand ces peuples seroient bien plus riches qu'ils ne sont en effet, ces Ministres fourbes & avarés, les reduiroient toujours à une pauvreté extrême; n'étant pas possible qu'ils ne commettent quelque faute dans ce dédale de Loix dont les *Quixilles* sont remplies, & que la variété des tems & des saisons, leur intemperance & autres semblables causes, ne leur produisent quelque infirmité.

Lorsquë le *Singhille* a reçu les présents dont il est convenu avec le malade, il lui applique ses remedes, aussi ridicules, qu'ils sont éloignés de pouvoir concourir à la guérison de sa maladie. Si malgré cela, & par un effet du hazard, il reçoit quelque soulagement, on publie aussi-tôt, qu'il est guéri; parce que l'Idole est apaisée, & qu'il est satisfait. Mais comme il arrive très-souvent, ou pour parler plus juste, presque toujours, que le malade, bien loin de recevoir du soulagement, sente ses maux augmenter;

il faut
faire
veut
malade
pouill
les M
rien
& il
Il
ce d
& p
en a
de f
soit
le, n
entr
le,
liari
du p
pest
Die
ont
soin
L
qui
téné
me
de r
les
te P
mes

Il faut recommencer sur nouveaux frais, faire de nouveaux présens, de nouveaux Sacrifices; de sorte que le malade se trouve entièrement dépouillé, entièrement ruiné; & alors les Ministres qui n'en esperent plus rien, l'abandonnent à son mauvais sort; & il meurt en desesperé.

Il y en a, qui flatez d'une esperance de guerison, changent leur nom, & prennent celui d'un Idole, après en avoir obtenu & acheté la permission de ses Ministres. Quoique cela ne leur soit d'aucune utilité, le peuple imbecille, ne laisse pas de croire qu'ils sont entrez au service particulier de l'Idole, & qu'ils ont contracté une familiarité avec lui, qui leur donne bien du pouvoir. Dans cette vûë, ils les respectent, les regardent comme de petits Dieux, leur en donnent le titre, & ont recours à eux, quand ils ont besoin de quelque grace.

Les peuples de la grande *Ganghella*, qui sont encore envelopez dans les ténèbres de l'Idolâtrie, disent, comme une verité constante, qu'on voit de tems en tems dans les fontaines, les marais, & dans les rivieres de cette Province, des hommes & des femmes d'une aspect féroce & terrible,

qui font invulnérables, & qui ne peuvent être ni blessés, ni pris.

La fable qu'ils en content, est trop singulière & fait trop bien voir leur ignorance & la foiblesse de leur génie, pour ne la pas rapporter ici.

Ils disent donc, que quand les Gïagues entrèrent dans le pais pour le conquérir, les cruautés qu'y exercèrent ces brigands, étoient si terribles, qu'elles épouvantèrent non-seulement les peuples, mais les Dieux mêmes, qui ne se trouvant pas en état de défendre leur propre pais, leurs Temples & leurs sujets abandonnerent leurs demeures, & se sauverent dans les eaux. Mais qu'étant revenus de leur épouvante, ils prirent la généreuse résolution de se venger de ces voleurs barbares & cruels. Jusqu'à présent ils n'ont pourtant rien fait pour exécuter ce projet. On attribue sur tout à *Cassuto* & à *Inquixi*, la femme, cette brave résolution, dont on attend le succès avec impatience. Ils furent accompagnez dans leur fuite, de leurs enfans & de toute leur famille, qui étoit peu nombreuse.

D'autres ajoutent à cette fable, qu'avant l'invasion des barbares, ces Provinces avoient pour Dieux, *Unga*,

Muala, Saxia, Cuangu, Lamba,
 & *Balé*, qui étoient mâles & femelles; qui d'un commun accord, prirent généreusement la fuite, & qui ne pouvant voir, sans un regret extrême, le massacre de leurs peuples & la ruine de leurs pais, se mirent à pleurer, & pleurerent de si bonne sorte, que leurs pleurs firent les marais & les fontaines, d'où sont sorties les rivières dans lesquelles ils se cachèrent, pour se mettre à couvert de la fureur de ces barbares. Il se servent à présent de ces mêmes rivières, pour se venger des Giagues, en les faisant déborder de tems en tems, & emporter leurs moissons & leurs villages. C'est ce qui rend le nom & les personnes de ces Dieux pleureurs fugitifs, vénérables, & même redoutables.

Peut-on assez plaindre l'ignorance & la stupidité des Nègres, qui malgré les absurditez si évidentes de ces fables, ne laissent pas d'y ajoûter une croyance entière, & de les donner comme les choses les plus vraies qu'il y ait au monde.

De-là vient le respect & la vénération qu'ils ont pour les rivières. Ils en ont fait des Divinités. Du plus loin qu'ils les apperçoivent, ils se

prosternent par terre ; ils leur font leurs prieres & leurs oblations ; ils les supplient de leur être favorables, de ne point troubler leurs voyages, & de les secourir dans leurs besoins. C'est ce que mon Auteur leur a vû pratiquer une infinité de fois, dans les Provinces de *Bondo*, de *Malemba*, sur le Lac *Saxia*, & sur les bords de plusieurs autres rivieres.

Quant aux Idoles *Havier* & *Cassumba*, ils assurent qu'ils ont pris naissance dans la haute ou dans la basse Province de *Ganghella* ; & que s'étant trouvez horriblement infectez de la maladie appellée par les Portugais le *Bolle* ; c'est-à-dire, la Lèpre, le mal de Saint Lazare, ou le mal de Naples, ils furent obligez de quitter leur pais ; & qu'en passant par la Province de *Chissama*, on leur avoit donné une habitation particuliere, separée des autres, où ils moururent ; & qu'après leur mort, les peuples de ce pais les honorerent comme des Dieux qui avoient la sur-intendance de cette maladie. Leur culte introduit par ces anciens ignorans & imbeciles, se conserve encore aujourd'hui. On regarde encore comme des châtimens qu'ils envoient, quand ces maladies,

ou quelques autres qui en approchent, attaquent quelqu'un : on croit que c'est en punition de quelque irreverence qu'ils ont commise, ou de quelque inobservation des Loix & des cérémonies établies par les *Singhille* ; sans prendre garde, que la véritable cause est l'usage immodéré des femmes, ou la mauvaise qualité des alimens dont ils se nourrissent, ou l'intemperie de l'air. Aussi est-il certain, que cette maladie regne beaucoup plus dans cette Province, que dans le reste du Royaume.

Ils débitent comme une vérité constante, que ces Idoles se font voir la nuit à ceux qui sont attaquez de ce mal ; qu'ils paroissent avec des visages furieux & menaçans, & qu'ils leur reprochent avec aigreur leurs negligences, & les transgressions qu'ils ont commises dans leur culte ; mais on ne dit point qu'ils les guerissent.

Ces prétenduës apparitions, ne sont réellement que des songes, qui peuvent arriver naturellement à des gens qui ont l'imagination frappée & remplie de ces préventions. A moins qu'on ne dise, que Dieu pour les punir de leur aveuglement volontaire, permet au Démon de former ces fantômes.

dans leur imagination. Ils sont à plaindre, puisque cela les retient dans son esclavage, & les empêche de voir leurs chaînes, d'en sentir la pesanteur, & de vouloir en être délivrez; comme ils le feroient, s'ils vouloient ouvrir les yeux aux lumieres de l'Evangile, qu'on leur annonce inutilement depuis tant d'années.

C'est encore une opinion communément reçüe chez tous les Giagues, qu'entre leurs Dieux, les uns sont doux, compatissans, misericordieux; & les autres durs, severes, & cruels. Ce sont ces derniers, à qui les Giagues adressent leurs prieres, qu'ils reverent, & qu'ils ont choisi prefeablement aux autres, à cause du rapport qu'ils ont avec eux, dont le naturel est barbare, les sentimens inhumains, les actions pleines de violence & de cruauté; chez lesquels les noms mêmes de justice, de compassion, d'équité, n'ont jamais été connus, encore moins en usage.

Les Dieux favoris & anciens des Giagues, se nomment *Muta*, *Catombo*, *Equito-Popé*, *Cabela*, *Muengo*, & *Essuquito*. Mais le plus considerable, le mieux servi, le plus respecté, est le cruel *Quibondo*. Ils disent de lui

qu'il est homicide, brutal, traître, impetueux, violent; qu'il ne pardonne jamais; qu'il est si porté à la cruauté, que ses propres *Singhille* sont très-souvent exposez à ses caprices, & que sans raison & pour satisfaire sa passion & son naturel brutal & sanguinaire, il les fait déchirer & mettre en pieces par les bêtes féroces. C'est justement par ces motifs qu'il est plus craint, plus reveré, & mieux servi que tous les autres; & qu'on n'a garde de se joüier à lui & de negliger les moindres circonstances dans le culte qu'on rend à un si redoutable Idole.

Ses Ministres n'ont pas honte de publier, qu'on l'entend hurler pendant la nuit, comme une bête féroce affamée, qui jette des cris menaçans. Car ils se vantent de comprendre ce qu'il veut dire; la peur qu'ils ont de lui, le leur a enseigné; & leur intérêt particulier, encore plus que la peur, leur a ouvert les oreilles, de maniere, qu'ils conçoivent le sens de ses cris, quoi qu'inarticulés, & le nom des personnes qu'il menace. On voit assez, que c'est une fourbe dont ils se servent, pour épouvanter ces imbeciles, & les obliger à se ruiner, pour appaiser cette Divinité chimerique, par des présens

& des Sacrifices, dont ils ont toujours ou le tout, ou la meilleure partie.

Quelquefois ils feignent, que *Qui-bondo* est entré dans leur corps; il ne faut pas le nier tout-à-fait: car il est assez probable, que le Démon les possède. Dans cet état, tout hors d'eux-mêmes, ils courent de tous côtez, comme des furieux, hurlans, écumans comme des enragez. S'ils rencontrent en leur chemin quelqu'un qui ne soit pas de leur Secte; il n'y a sorte d'injures les plus atroces, dont ils ne les couvrent: ceux-ci qui ne sont pas muets, leur rendent la pareille, souvent avec usure. Ils s'échauffent de part & d'autres, ils en viennent aux mains; les spectateurs des deux partis s'en mêlent, il y a bien du sang répandu: car malgré le prétendu Diable qu'ils ont dans le corps, ils ne sont pas invulnérables. Les gens sages se retirent, quand ils le peuvent faire sans passer pour lâches: car on craint d'avoir affaire avec ces furieux, qui ont toujours une excuse toute prête, en disant qu'ils n'étoient pas maîtres d'eux-mêmes; qu'il s'en faut prendre à *Qui-bondo* qui les faisoit agir: & contre ce Dieu furieux & vindicatif, il n'y a ni Juge, ni Gouverneur, qui ose en-

rendre les plaintes, & condamner ceux qui ont commis ces excès. Le plus sûr, quand on est le plus fort, c'est de les bien battre, de les blesser, ou de les tuer. Leur Dieu qui aime le sang, ne se soucie pas de quel côté il y en ait de répandu, pourvu qu'il y en ait; & dès qu'il y en a beaucoup, on est sûr qu'il est content. Quand il y a des blessez, ennemis de *Quibondo*; ses Ministres ne laissent pas de se mettre en peine de les guerir, de crainte qu'on ne prenne des mesures justes pour leur rendre la pareille: en disant qu'ils le font, parce que leur Dieu est appaisé, & qu'il y a lieu d'espérer qu'on lui fera plus dévoué par la suite.

Les Giagues ont partagé leurs besoins entre tous leurs Dieux, afin que chacun d'eux n'étant chargé que d'une seule affaire, il puisse y vaquer plus aisément. Un des plus employez, s'appelle *Gabango-Zalla*; c'est le Dieu de la famine. On ne scauroit croire combien il y a de gens qui s'adressent à lui. Pour s'en faire une idée un peu juste, il faut se souvenir de ce que nous avons dit ci-devant, qu'il n'y a pas de peuple au monde plus difficile à rassasier, plus paresseux, plus lâche.

plus indolent que celui-là. Il ne plante, ne sème, & ne cultive que ce qu'il croit avoir besoin précisément : il semble que ce seroit un crime, d'en cultiver davantage. C'est ce qui fait qu'ils sont toujours dans la disette, & que pour peu que les semailles n'ayent pas tout le succès qu'on en attend, ils tombent dans un besoin affreux ; de sorte que le Dieu qui a la réputation de guerir de ce mal, est toujours accablé de demandeurs, qui feroient bien mieux de travailler, que d'avoir recours à ces Divinités impuissantes ; & le peu de secours qu'ils en tirent, les devoit avoir tirez depuis long-tems de ce sommeil létargique, & de cette pauvreté où ils croupissent depuis tant de siècles.

La disette, est la plus cruelle & la plus ordinaire de toutes leurs maladies. Mais, à quelque extrémité qu'ils soient réduits, il leur en coûte toujours plus qu'il ne leur en coûteroit, s'ils prenoient de plus saines résolutions.

C'est la faim, qui le plus souvent, les fait malades, ou qui est la cause de leurs maladies, par les alimens mauvais & corrompus dont ils usent quand ils sont réduits dans ce triste

état. On peut dire, & il est vrai, qu'il n'y a pas de gens au monde, moins délicats, que les Nègres; tout leur est bon, ils mangent de tout: ce qui feroit vomir les autres, s'ils y pensoient seulement, ne fait pas sur eux la moindre impression; mais ils s'en sentent à la fin, & ils tombent dans des maladies d'une corruption générale, qui les fait tomber en pièces, avant d'être morts. Ce que nous avons dit ci-devant, en est une preuve certaine & évidente. Quelle folie en effet, de demander de quoi vivre, à un Dieu qui est lui-même dans le besoin. Ceux que l'on invoque dans les maladies, ne sont pas plus puissans. Nous en avons déjà parlé assez amplement: il faut pour achever cet article, remarquer, que leur coûtume barbare, est de ne rien donner aux malades, à moins qu'ils ne le demandent par leurs cris réitérez.

S'ils font venir un *Singhille* pour voir un malade, il faut avant toutes choses, qu'ils préparent un bon repas à ce Ministre; il n'y faut rien épargner. N'y auroit-il dans la maison, qu'une chevre, ou une poule, il faut la tuer, pour rassasier ce Ministre gourmand; ils sont persuadez, que l'hon-

neur qu'ils font au miserable *Singhille*, tournera à la gloire de l'Idole qu'il sert; & qu'agissant selon les vuës de l'Idole, il ne feroit rien d'utile au malade, si le repas qu'on a préparé, ne lui convenoit point; c'est-à-dire, s'il n'y avoit une assez grande abondance de viandes, de boissons, de farine, de fruits, & d'autres choses de cette nature. Il est vrai que l'Idole & ses Ministres, ne sont pas délicats; que les viandes soient cuites ou cruës, fraîches ou corrompues; tout leur est bon. Le *Singhille* mange seul, & tant qu'il lui plaît, sans en donner le moindre morceau au malade; & quand il a achevé ses operations sur le malade, il s'en va chez lui, chargé des restes du repas. Il s'en trouve quelquefois d'assez gracieux, pour inviter leurs assistans à venir prendre leur part du festin; mais ce n'est qu'après qu'ils sont convenus de lui rendre au double ce qu'ils auront mangé de cette prophane oblation: car c'est ainsi qu'ils le qualifient.

Quand la pauvreté des gens est si grande, qu'ils ne peuvent pas assouvir la gourmandise du *Singhille*; il feint de croire que c'est par avarice ou par mépris pour l'Idole, qu'ils en usent ainsi. Il se fâche; il s'irrite, il leur dit

des
mal
& q
rice
non
réfo
mén
triau
trê
n'y
dica
qui
crue
cret
met
en
mal
emp
d'il
te c
le le
de
Min
ma
leur
I
des
cip
ici
par
dor

des injures; & prédit que la mort du malade est certaine & très-prochaine: & que l'Idole se vengera de leur avarice & du mépris qu'ils font de lui, non-seulement sur le malade dont il a résolu la perte, mais encore sur eux-mêmes, sur leur famille, sur leurs bestiaux; & sur ce point, ils sont extrêmement à craindre: car comme il n'y a point de gens au monde plus vindicatifs qu'eux, il n'y en a point aussi qui sçachent mieux se venger, & plus cruellement. Ils ont pour cela des secrets naturels ou diaboliques, qu'ils mettent en usage, en empoisonnant ou en infectant, par leurs sortilèges, le malade, sa famille, ses bestiaux; en emplissant sa maison, de spectres & d'illusions: & tout cela, sous prétexte que ce sont les châtimens que l'Idole leur envoie, pour les punir du peu de cas qu'ils ont fait de lui & de ses Ministres. C'est ainsi que ces fourbes maintiennent leur crédit, & celui de leur Idole.

Il faut, pour achever le portrait des Giagues, dire un mot de leur discipline Militaire. Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit ailleurs de leurs préparatifs cruels & obscènes, avant de donner une bataille. Je les ai décrit,

en parlant des *Quixilles* de la cruelle *Tem-Ban-Dumba*. Il faut ajoûter, que dès que la mêlée commence, le Général, ou son Lieutenant; (car le Général ne va plus à présent à la guerre, ou du moins, très-rarement,) le premier commandant, tâche de prendre prisonnier un des ennemis, & le conduit sur le champ en quelque lieu élevé d'où il puisse être vû de toute l'armée; & là, il lui coupe la tête. On en donne le signal, par le son concerté des instrumens. Toute l'armée s'arrête à l'instant, tourne la tête de ce côté-là, & prend pour un présage heureux, que leur chef ait plutôt fait un prisonnier, & qu'il l'ait plus adroitement immolé aux esprits tutélaires de la Nation. Ils croyent que ce Sacrifice est une expiation de tous les crimes de l'armée, & qu'après cela, ils doivent remporter une victoire complète. Leur maniere de combattre, ne devoit jamais leur donner d'avantage: aussi est-il rare qu'ils en ayent, quand ils ont affaire aux Européens, qui se tiennent serrés, qui gardent leurs rangs, qui sçavent se rallier, se former, s'avancer sans se rompre, suivre leurs chefs de file, & obéir exactement à leurs ordres. Ces barbares, font tout
le

le con
plus g
tent
ordre
gle; c
que se

La
moins
de ne
les en
marqu
pou
c'est p
le gag
davre
marqu
mang
chez
de leur
à la b
rie du
duire
sçavo
qu'ils
sçait
droit
bur a
que ce
les en
gent l
coups

le contraire ; c'est une confusion la plus grande du monde : ils combattent à la vérité avec fureur , mais sans ordre , sans obéissance , sans règle ; chacun est maître , & ne cherche que son avantage particulier.

La seule chose qu'ils observent , du moins , autant qu'ils peuvent , c'est de ne frapper leurs ennemis , que dans les endroits que chaque chef a soin de marquer à sa troupe. Pourquoi cela ? pourra-t-on me demander : le voici : c'est pour reconnoître , après la bataille gagnée , à qui appartiennent les cadavres. Car , comme nous avons remarqué dans un autre endroit , ils les mangent sur le lieu , ou les emportent chez eux , pour s'en regaler avec ceux de leur famille qui ne se sont pas trouvés à la bataille ; & c'est la meilleure partie du butin , que la victoire peut produire à ces Antropophages. Or il faut sçavoir à qui ils appartiennent , afin qu'ils les puissent enlever ; & on le sçait , quand on les voit blessés à l'endroit que chaque troupe a comme un but auquel elle doit viser. Il est vrai que cela n'est pas toujours faisable : car les ennemis se deffendent , & obligent leurs adversaires de porter leurs coups où ils peuvent , & non pas tou-

jours où ils veulent. Ce qu'ils font dans ces occasions ; c'est qu'après que l'ennemi est par terre, ils ne manquent pas de le frapper à l'endroit qui leur est marqué, afin de pouvoir s'en emparer après le combat. Et comme il y a de la tricherie par tout ; celui qui trouve un corps mort, ne manque pas de le marquer comme s'il l'avoit tué, & cela produit souvent entr'eux des querelles très-vives. S'ils font des prisonniers en poursuivant les ennemis après leur défaite, ils les gardent, si ce sont des gens qui puissent les suivre : mais s'ils sont blesez, ou s'ils font difficulté de marcher, ils les tuent. Ceux que l'on a réservé, ne sont pas plus heureux ; on ne les garde, que pour faire des Sacrifices d'action de graces aux esprits qui ont présidé au combat, & par le secours desquels ils s'imaginent avoir gagné la bataille, ou bien ils les tuent les uns après les autres pour en faire les festins barbares qui leur plaisent si fort.

S'ils abattent quelque ennemi pendant le combat, ils lui ouvrent promptement le ventre, & devorent ses entrailles comme des tygres affamez, & sur tout le cœur, encore palpitant.

Les
aux p
reche
des m
des f
taille
ennem
lent in
ils en
la cer
le co
qu'ils

On
femme
mond
& la c
celui-
que L
galan
tienne
elles l
tres a
re &
& de
ou en
davre
reprer
à ces
troupe
volon
pouv

Leur coûtume , est de faire présent aux personnes considerables dont ils recherchent la protection , des têtes , des mamelles , des pieds , & des mains , des femmes qu'ils ont tué dans la bataille , ou dans la déroute de l'armée ennemie. Mais avant de faire ce présent inhumain , ils en attachent un œil , ils en fendent le crâne , pour en sucir la cervelle : après quoi ils jurent que le coup qui paroît à la tête , est celui qu'ils lui ont porté dans le combat.

On voit par cet échantillon , que les femmes , qui dans tout le reste du monde , se vantent d'avoir la douceur & la compassion en partage ; sont dans celui-ci , aussi cruelles & aussi barbares que les hommes. Elles suivent leurs galans & leurs maris à la guerre ; elles se tiennent à côté d'eux dans les combats ; elles leur fournissent des flèches & d'autres armes ; elles leur donnent à boire & à manger ; elles les encouragent : & dès qu'il y a quelque mort , ami , ou ennemi , elles se saisissent du cadavre , de peur que les ennemis ne le reprennent. On donne ordinairement à ces troupes de femmes , des corps de troupes pour les soutenir. Ils le font volontiers , parce que ce sont leurs pourvoyeuses qui ont soin de mettre

les corps en pieces, & d'en faire la distribution, quand le tems le permet; c'est-à-dire, quand on ne craint pas que les ennemis se rallient, & qu'ils viennent fondre de nouveau sur les vainqueurs; elles abattent du bois, & font rôtir les cadavres coupés en pieces. Elles se retirent pour cela, dans l'épaisseur des forêts, ou dans des cavernes, afin d'être plus en liberté, & moins importunées de ces affamez Antropophages. Mais l'odeur qui sort de ces cadavres, les découvre bientôt; on y court; & c'est à qui mangera le plus goulument de ces chairs, ou crûes, ou à demi grillées.

Lorsque l'on ne craint point le retour des ennemis, parce que leur défaite a été complète; on fait sur le champ de bataille, les réjouissances de la victoire & le festin inhumain des cadavres. Si on trouve du sang liquide dans quelques-uns, on le boit à longs traits; c'est, pour eux, une liqueur bien au-dessus de la plus excellente malvoisie; mais si tout le sang est déjà coagulé, ils s'en frottent tout le corps, depuis la tête, jusqu'aux pieds; & en cet état il racontent leurs prouesses, ils chantent, ils dansent; ils font un combat effroyable; les bêtes féroces les plus

affa
Eh
qu
boya
cer
n'on
Si
te,
les
renf
revi
retir
pour
moi
sonn
bres
ger
tirer
L
dans
main
La
C
nent
les
& p
ques
ils t
le dé
chac
chû

affamées, n'oseroient en approcher. Eh! qu'y trouveroient-elles? après qu'ils ont dévoré les chairs-jusqu'aux boyaux, ils cassent les os, pour en suc-
cer la moëlle. Les tygres & les Lions n'ont plus rien à faire après eux.

Si la victoire n'a pas été si complète, qu'ils ne puissent craindre, que les ennemis revenus de leur peur, ou renforcez par de nouvelles troupes, ne reviennent sur eux; ils se hâtent de se retirer au lieu qui leur a été marqué pour se rassembler: & pour le faire avec moins d'embarras, ils tuënt leurs prisonniers. Chacun se charge des membres qu'il peut emporter, pour les manger plus tranquillement, & ils se retirent en toute diligence.

La maniere de tuer leurs prisonniers dans cette occasion, est plus inhumaine, qu'on ne pourroit s'imaginer.

La voici.

Cinq hommes des plus forts, prennent celui qu'ils veulent tuer, par les pieds, par les bras, par la tête; & pendant qu'un sixième donne quelques coups de haches sur les jointures, ils tirent ce corps de toutes leurs forces, le déchirent, & le démembrant; & chacun emporte le morceau qui lui est échû.

Les femmes qui sont enceintes, ou qui ont des enfans à la mamelle, retarderoient leur fuite : leur pratique constante dans ces occasions, est d'arracher ces innocens du sein de leurs meres, de les tuer, & de les devorer. Les meres mêmes en mangent leur part. Que ces femmes soient amies ou ennemies, le sort de leurs enfans, est égal ; aussi bien que celui de celles qui sont grosses. On leur ouvre le ventre, on en arrache ces petites créatures qui n'ont pas encore vû le jour ; on les devore : c'est, pour ces inhumains, un morceau délicat. C'est ainsi que ces tygres se débarassent des femmes & des enfans qui retarderoient leur marche.

Il y avoit un certain Seigneur Giague, qui étoit extrêmement friand de la chair de ces innocentes créatures. Quoiqu'il eût reçu le baptême, il ne s'étoit point défait de cette habitude abominable. Autant de femmes grosses qui lui tomboient entre les mains, il leur ouvroit le ventre, & devoiroit leur fruit, comme un tygre affamé. Quand il n'avoit point de prisonnières sur qui il pût exercer sa cruauté, il s'en prenoit à ses esclaves, & à sa propre femme. Un enfant tiré du ventre de sa mere, étoit le mets le plus délicieux qu'on pût

servir sur sa table. Le pere Jean-François, Missionnaire Capucin, lui en avoit fait souvent des reproches, sans avoir pu l'en corriger. A la fin il le chassa hors de l'Eglise; & peu après il tomba entre les mains de ses ennemis qui le devorerent à leur tour.

Ces barbares ont soin d'accoutumer leurs enfans à manger de la chair humaine. Ils leur en donnent d'abord, sans leur dire ce que c'est; & quand ils voyent qu'ils y ont pris goût, ils le leur disent, & les tendent bien-tôt aussi Antropophages qu'eux.

Ils trouvent la chair des femmes bien plus délicate, que celle des hommes; & c'est selon les apparences, ce qui les porte à commettre les actions barbares que nous venons de rapporter. Mon Auteur raconte, qu'étant en Mission dans les Provinces de *Massangano*, & de *Matamba* dans les années 1659. & 1662. il y eut deux de ces scelerats, qui ayant trouvé deux femmes à l'écart, leur ouvrirent le ventre, & mangerent leur cœur. Ils sont si friands de chair humaine, que quand ils peuvent trouver des hommes, ou des femmes, & s'en rendre maîtres, ils ne manquent jamais de les tuer, & de les devorer.

Dans le tems qu'il étoit à la Cour de la Reine *Zingha*, un Giague conduisit à la guerre un de ses fils, qui n'étoit encore qu'un enfant. Les ennemis ayant été défaits, cet enfant tua, par hazard, un fuyard. Quand il vit cet homme étendu à ses pieds, il fut tout épouvanté, & se mit à pleurer amèrement. Son pere ne trouva point d'autre moyen pour le rassurer, que d'ouvrir le cadavre, d'en tirer le cœur, encore palpitant, & de le lui faire manger. L'enfant, après quelques répugnances, en goûta, le trouva bon, & acheva de le manger. Le pere, ravi que cette épreuve lui eût si bien réussi, assembla ses amis, & leur raconta le fait. Ils l'en feliciterent, & conclurent que cet enfant seroit un jour un grand homme, qui seroit honneur à la Nation.

Peut-on s'étonner, que ces malheureux soient presque toujours mangés de Lépre ou du mal de Naples? En faut-il chercher la cause plus loin? Ils mangent des corps infectez de ces maux, ils boivent un sang corrompu; le leur ne doit-il pas contracter la même corruption, leur corps le même venin, & tomber en pourriture & par lambeaux; comme on le voit tous les jours

Il n'y a point de gens au monde, qui entreprennent une guerre plus légèrement que les Giagues; le prétexte le plus vain, la raison la moins raisonnable leur suffit; mais aussi ils la finissent aussi promptement, qu'ils l'ont entrepris légèrement. La volonté du Roi ou du Prince, est leur regle unique; quoiqu'il marche à pied, ou porté dans un hamac, il porte tout son conseil avec lui. Dès que les peuples les plus voisins de la Cour sont informez de sa volonté, ils la font sçavoir à ceux qui sont plus éloignez; de sorte qu'en moins de vingt-quatre heures, tout l'Etat est averti, tout l'Etat est en marche, pour se rendre au lieu où se doit faire la revue. Mais les ennemis ne manquent pas d'être aussi avertis, ou par leurs espions, ou par les pensionnaires qu'ils entretiennent chez les Giagues leurs voisins. Ils s'assemblent avec la même diligence; & tâchent, ou de les prévenir, ou de se saisir des postes les plus avantageux.

On choisit pour lieu de la revue, un lieu distant de la frontière de quelques lieues. Là, toutes les Milices confusément devant leur Général, marchent sur le champ aux ennemis. Le motif de la gloire, n'est jamais celui qui les

aiguillone le plus, c'est toujours la faim qui les presse : car ils ne portent presque aucunes provisions avec eux. Ils s'en remettroient à la Providence, s'ils avoient le bonheur de la connoître; mais ils comptent sur les ennemis qu'ils tuëront, & dont ils feront bonne chere.

Dès qu'ils sont en présence, on donne de part & d'autre, le signal du combat. Il commence par des nuées de flèches empoisonnées, que les deux partis font pleuvoir l'un sur l'autre. Il ne manque pas d'y avoir bien du monde tué. Quand les carcois sont épuisez, on en vient aux saguayes; on se mêle : les sabres & les grands couteaux font de terribles executions; & le champ de bataille, est bien-tôt jonché de morts & de mourans. Mais si un des corps fait volte-face, & qu'il prenne la fuite; toute l'armée, au lieu de le remplacer, prend le même parti, & s'enfuit à toutes jambes. Ils ne sçavent ni se rallier, ni se faire soutenir par un corps de reserve : la déroute devient générale, & les vainqueurs poursuivent chaudement les fuyards, tuant, faisant des esclaves. Un seul combat finit la guerre, jusqu'à ce que le parti vaincu ait ramassé de nou-

velles troupes ; pour tenter de nouveau le sort des armes.

Si les Généraux échappent de la bataille, ils ne manquent gueres, dès qu'ils sont arrivez à leurs residences, de faire de nouvelles troupes. Ils le peuvent faire d'autant plus aisément, qu'il est rare que toutes les Provinces de l'Etat prennent les armes tout à la fois : ainsi on est assuré de trouver toujours du monde.

C'est en ces occasions ; que les *Singhilles* se font valoir. Les Généraux les gagnent par des présens ; & ces fourbes vont publier par tout, que les esprits leur ont revelé pourquoi ils ont abandonné les troupes dans ce funeste combat, & les moyens d'y remédier, de les appaiser, de les rendre favorables ; & de se venger, avec leur protection, de leurs ennemis. Ils ordonnent un Sacrifice général ; c'est-à-dire, un hécatombe ; après quoi ces peuples superstitieux & avides de chair humaine, courent en foule s'enrôler, dans l'esperance d'une victoire entiere, & d'avoir abondance de cadavres, pour se rassasier.

Il n'y a ni Soldat, ni Officier, qui ne porte quelque marque pour se faire distinguer.

Les uns portent des bonnets, qu'ils appellent *Xallé*, qui sont couverts de plumes, les uns d'une couleur, les autres d'une autre; les uns de deux couleurs, les autres de trois ou quatre; ou de plumes mélangées de diverses couleurs.

Il n'y a que la couleur rouge entièrement, qui est réservée pour le Roi seul. Quelquefois il en permet l'usage à quelque Officier qui s'est distingué dans quelque occasion considérable: encore ne la lui permet-il, que pour un tems limité.

Lorsqu'on voit le bonnet du Roi, orné de plumes rouges; c'est une marque certaine qu'il a résolu de faire la guerre: mais quand elles sont mêlées de blanc & de rouge, c'est un signe qu'il veut entretenir la paix avec ses voisins.

Les plumes ne sont pas les seuls ornemens de leurs bonnets. Il y en a qui au lieu de plumes, les chargent de petites cornes de bêtes sauvages. D'autres s'en placent deux sur le front: plus elles sont longues, plus ils se croient parez: car ce n'est pas une honte dans ce païs de porter les cornes, comme on s'en fait dans d'autres, quoiqu'elles ne paroissent pas. D'autres, au lieu

de cornes & de plumes, y mettent des pieds, des griffes, des ongles, des queueës, des becs, ou des têtes d'oiseaux, ou d'autres animaux. Les braves qui ont tué beaucoup d'ennemis, mettent sur leur tête autant de plumes, qu'ils ont tué d'hommes; plus le nombre en est grand, & plus ils sont respectables.

Il y en a enfin, qui se font cicatrifer tout le corps, comme nos Sauvages de la Louïsiane; & qui remplissent ces cicatrices de différentes couleurs, qui ne s'effacent jamais.

C'est des Portugais, que ces barbares ont appris à mettre dans leurs Places frontieres, leurs meilleures troupes en garnison. Ils remediënt par là, aux courses que font leurs ennemis. Ils en ont aussi appris à s'y deffendre, & le font avec beaucoup de bravoure, jusqu'à ce qu'ils voyent, que les choses sont désesperées, & qu'il faut périr, parce qu'ils n'ont point de secours à attendre: alors ils tuënt leurs femmes & leurs enfans, mettent le feu par tout; & se sauvent comme ils peuvent.

Les femmes Giagues vont à la guerre; les unes par inclination pour leurs galands ou pour leurs maris, & pour y ramasser les cada-

vres, comme nous avons dit; & les autres, pour combattre. Les Reines *Tem-Ban-Dumba*, & *Zingha*, n'avoient point de meilleures troupes. Il y en a qui font la honte des hommes, & qui combattent avec plus de valeur & d'intrepidité. Il est aussi rare de les voir fuir, qu'il est ordinaire de voir des hommes, qui aiment mieux sauver leur vie par une fuite honteuse, que de mourir en gens de cœur. Mais celles qui sont dans un âge avancé, se chargent de leurs petits bagages, gagnent les sommets des plus affreuses montagnes, ou se retirent dans des cavernes, où la plûpart meurent de faim & de miseres.

Il n'est rien de si ordinaire, que de voir des Libattes entieres, abandonner leurs cases, & s'enfuir dans les forêts ou dans les cavernes, quand ils voient les ennemis, après une bataille, maîtres du pais, qui le saccagent & le détruisent par le fer & par le feu. Il y a de la prudence à prendre ce parti. Le mal qui en arrive, c'est qu'ils deviennent aussi sauvages, que les bêtes avec lesquelles ils habitent; & que quand le danger est passé, ou par la retraite des ennemis, ou par un traité de paix, ils ne songent plus à re-

venit chez eux , & s'accoutument à une vie , qui n'est gueres differente de celle des bêtes.

C'est un travail infini pour les Missionnaires : il faut qu'ils aillent chercher ces fugitifs dans ces lieux sauvages, où ils sont sans cesse exposez à devenir la proie des bêtes féroces. Et quand après de longues & penibles recherches, ils les ont trouvez ; c'est une espece de miracle , quand ils peuvent leur persuader de revenir chez eux. Ils ont beau leur représenter , que le peril est passé , que la paix est faite, & qu'on a pris de justes mesures pour empêcher les courses des ennemis ; rien ne les peut persuader : la peur a fait de si fortes impressions sur eux, qu'ils sont toujours dans le tremblement ; le moindre bruit les fait fremir ; & ils aiment mieux être continuellement exposez à être dévorez par les bêtes, que de tomber entre les mains de leurs barbares ennemis. C'est ainsi que se perdent une infinité d'ames, que les Missionnaires ne peuvent secourir , à cause des difficultez qu'il y a de les trouver, & de les ramener dans des lieux où l'on pourroit leur parler de Dieu , les instruire , & leur faire goûter la douceur du joug de l'Evangile.

C H A P I T R E I X.

Du Gouvernement politique du Royaume de Congo ; & des Tributs , que les Rois exigent de leurs peuples.

Après ce qu'on a dit dans les Chapitres précédens , des mœurs & des coutumes barbares de ces peuples ; pourroit-on esperer que leur Gouvernement Politique fût exempt d'une infinité de revolutions , de revoltes , & d'autres maux semblables , qui sapent continuellement les fondemens de l'autorité souveraine ? C'est à ces malheurs , que le Royaume de Congo est toujours exposé. Ces peuples sont volages , ils sont naturellement portez au mal , à la défobéissance ; ils n'ont point de Religion. Ceux qui ont embrassé la Religion Chrétienne , quoique assez mauvais Chrétiens ; sont infiniment plus soumis , plus doux , plus obéissans que les Idolâtres : & comme il y a bien plus de Chrétiens aux environs de la Capitale , que dans les endroits éloignez , le Roi est bien plus content de ceux-ci , que de ceux qui demeurent dans les Provinces reculées. Aussi

est-il presque sans cesse occupé à calmer ou à empêcher les revoltes des Gouverneurs de ces Provinces, & de leurs peuples. La situation du pais, contribue beaucoup à favoriser les revoltez. Il n'est rempli que d'épaisses forêts, avec des montagnes rudes & escarpées, où il est facile de se sauver, de se retrancher, & de tenir ferme, quand on se trouve trop foible pour résister aux troupes que le Roi envoie pour mettre les revoltez à la raison.

Ce ne sont jamais les peuples, qui se soustraient à l'obéissance; ce sont les Chefs & les Gouverneurs des Provinces. Plus ils sont éloignés de la Capitale de l'Etat, & plus ils sont portés à la révolte; à cause de la facilité qu'ils trouvent dans leurs peuples à suivre leurs mouvemens, & de la commodité qu'ils ont à secouer le joug de l'obéissance.

Entre une infinité d'exemples dont on pourroit grossir ce volume, mon Auteur se contente d'en rapporter deux, dont il a été témoin oculaire.

Le premier arriva en 1662. lorsqu'il étoit Missionnaire dans ce Royaume.

C'est la coutume du pais, que les Gouverneurs des Provinces & des Li-

battes, viennent tous les trois ans à la Cour, & y apportent les tributs qu'ils ont levé sur les peuples : ils font alors un nouveau serment de fidélité ; & selon que le Roi est content de leur conduite, il les élève à de plus hautes charges, ou les continuë dans celles qu'ils avoient ; il les recompense, ou les punit.

Un de ces Gouverneurs de Provinces, avoit épousé une des filles du Roi, & à cause de ce mariage, le Prince lui avoit donné le Gouvernement d'une de ses principales Provinces frontières. Ce poste important & distingué, & son alliance avec le Roi ; au lieu de lui inspirer des sentimens de reconnaissance, de fidélité, d'exactitude à remplir ses devoirs, en avoient produit de tout contraires. Il gouvernoit ses peuples comme un tyran, les maltraitoit, les pilloït, renversoit toutes les Loix du Gouvernement : bien loin de traiter sa femme comme la fille de son Souverain, il la méprisoit à l'excès, & l'avoit souvent mal traitée. Tout cela ayant été rapporté au Roi, lui donnoit des violens soupçons, que cet homme méditoit une revolte. On le connoissoit d'ailleurs, pour un homme fier, vain, emporté, insolent, &

précieux ; il étoit ambitieux , entreprenant ; il souffroit impatiemment quelque un au-dessus de lui ; il étoit capable des plus hautes entreprises , & les sçavoit conduire à leur fin. Le Roi lui fit donner plusieurs avis secrets , afin de le faire rentrer dans son devoir ; mais il les méprisa , & ses désordres augmentèrent de plus en plus. Le tems venu qu'il devoit aller en Cour y porter les tributs , & y prêter le serment ordinaire ; il négligea de le faire , & ne se donna pas la peine de chercher le moindre prétexte , pour couvrir son refus & ses mauvais desseins.

Le Roi le fit appeller , & lui fit dire , que connoissant sa bravoure , il ne vouloit le voir , que pour récompenser ses services , & l'élever à un poste plus éminent. Il ne fut pas possible de l'engager à donner cette satisfaction au Prince ; s'assurant sur l'éloignement où étoit son Gouvernement , de la résidence du Roi ; sur la situation , qui rendoit inutiles les efforts qu'on pourroit faire pour le reduire à son devoir ; il refusa absolument de venir , se tint dans son gouvernement , fit des traitez secrets avec les ennemis de l'Etat , assembla des troupes , & fortifia quelques postes , pour se retirer en cas qu'il eût

du defavantage dans la guerre qu'il ne doutoit point que le Roi ne lui fit.

Il fit plus : il traita avec les Portugais , avec qui le Roi n'étoit pas en bonne intelligence ; & avec les secours qu'ils lui envoyèrent , il attaqua un Prince vassal du Roi , pilla ses terres ; & l'auroit réduit aux dernières extrémités , si le Roi ne l'eût puissamment secouru. Cette guerre dura deux années entières , & mit un désordre si considérable dans l'Etat , que le Roi , qui étoit attaqué d'un autre côté par les Portugais , fut à la fin obligé de donner les mains à un traité défavantageux & peu honorable pour lui ; dont un des articles , fut la confirmation de ce revolté , dans toutes ses charges , & dans son Gouvernement. Les Conseillers d'Etat ayant remontré au Roi , qu'il valoit mieux se relâcher en cette occasion , que de prolonger une guerre qui pouvoit devenir funeste à son Royaume , par la revolte des autres Gouverneurs que celui-ci tâchoit d'attirer à son parti , & de les porter à l'imiter dans sa revolte , afin de s'ériger en Souverains , & partager ainsi le Royaume.

Malgré cette grace , il ne fut jamais possible d'obliger ce rebelle à venir en

Cour remercier le Roi, & lui rendre obéissance, & on fut obligé de dissimuler ce nouvel attentat, de crainte d'engager de nouveau l'Etat dans une guerre qui auroit pû lui être funeste, vû la bravoure, l'intrepidité, & la bonne fortune de ce Gouverneur, & les alliances qu'il avoit faites avec les Portugais, & les autres voisins & ennemis de son Souverain.

L'autre exemple est, à peu près, semblable: la chose arriva la même année. Le Roi avoit reçu des plaintes secrettes contre un de ses plus proches parens, & qui étoit regardé comme pouvant être son successeur, s'il venoit à mourir sans enfans mâles. Il gouvernoit une Province, & avoit le titre de Duc. Le Roi lui ordonna plusieurs fois de venir à la Cour; mais le Duc qui se sentoit coupable différant toujours d'obéir sous differens pretextes; & le Roi n'étant pas en état de l'y forcer, à cause de la guerre qu'il avoit sur les bras, il prit cet expedient; il feignit d'être extrêmement malade, il se retira dans son Palais, ne donna plus d'audianges, & ne se laissoit voir qu'à ses Conseillers les plus fideles. Il trompa ainsi tout le monde; & sur tout le Duc qu'il vouloit surprendre. Il lui fit dire, qu'il

étoit tems qu'il vint à la Cour, que sa maladie augmentoit considérablement; que s'il venoit à mourir avant de l'avoir déclaré son successeur, comme il avoit résolu de le faire, il lui seroit impossible de monter jamais sur le trône. Ces avis & ces promesses tenterent le Duc, elles l'ébloüirent; il oubliace qu'il se devoit à lui-même pour sa propre sureté; il vint en diligence avec un nombreux équipage. Mais à peine fut-il entré dans la Capitale, qu'il connut qu'il étoit dupé; les portes furent fermées: il vit qu'on avoit beaucoup augmenté la garnison; le Roi parut en public en bonne santé. Il se retira en diligence chez une sœur du Roi, qui étoit sa proche parente: la maison fut investie dans le moment. On dissipa, sans peine la nombreuse troupe de gens & d'Esclaves qu'il avoit amenée pour se faire honneur & pour sa garde; & les gardes du Roi, l'obligerent de se rendre; & le mirent en sureté dans la Forteresse, en attendant ce qu'il plairoit au Prince d'en ordonner.

On voit par ces deux exemples, la difference de la puissance du Roi sur les lieux éloignez de sa Capitale, & sur ceux qui en sont plus voisins; & combien ces Princes sont obligez de

prendre de mesures pour se conserver sur le trône , ayant des peuples aussi remuans & aussi portez à mal faire. On en verra encore d'autres exemples dans la suite de cette Relation.

Ceux qui ont commis quelque crime, ou qui ont eu le malheur de déplaire au Roi, sont extrêmement mal traitez par ceux qui les arrêtent, de quelque rang qu'ils soient. Ils sont chargez de coups de bâton; on les dépouille, on les traîne par les pieds; & sans attendre que la confiscation de leurs biens soit prononcée, on pille tout ce qui se trouve dans leurs maisons. Rien n'est plus touchant, que de voir ces infortunez tout nus, être contrains de couvrir avec les mains, quand ils les ont libres, ce que la pudeur oblige de cacher; ou de demeurer ainsi exposez à la vûë & aux insultes de tout le monde. encore leur disgrâce ne se borne-t'elle pas à eux seuls: elle s'étend presque toujours, sur leurs femmes, leurs enfans, leurs amis s'y trouvent enveloppez, pris, marquez & vendus comme esclaves: les meilleures raisons, l'innocence la plus marquée, ne leur est d'aucun secours; il faut que le genie barbare de la Nation, l'emporte sur les

considerations les plus raisonnables.

Les violences, qu'on exerce pour exiger les tributs, sont à peu près les mêmes. En cela les Officiers du Roi paroissent excusables : car ils ne tiroient jamais rien de ces mutins, s'ils ne le demandoient les armes à la main.

Le Roi même, qui ne peut pas les aller exiger en personne dans les Provinces éloignées, est contraint de gagner les Seigneurs & ses propres Gouverneurs, par des presens qu'il leur envoie, de vins & d'eau-de-vie d'Europe, de draps de couleur, & d'autres semblables choses, afin qu'ils daignent partager avec lui, ce qu'ils exigent de ses propres sujets.

Ceux qui sont chargez de ces recettes, n'oseroient s'exposer à rien demander, s'ils ne sont accompagnez d'un nombre de gens armés, qui les rendent les plus forts, & qui les mettent en état de ne pas recevoir un affront, ou de ne pas perdre la vie; le moins qui leur peut arriver, est d'être chargé d'injures & de très-peu d'argent, sur tout dans les Provinces frontieres, qui sont dans une independance si grande, qu'ils ne reconnoissent le Roi & ses Officiers, que sous benefice d'inventaire; c'est-à-dire

à-dire, autant qu'ils veulent, ou qu'ils ont besoin de sa protection; de crainte que ces peuples ne se revoltent, ou ne se donnent aux ennemis de l'Etat: ce qui feroit naître des guerres dont le Roi & l'Etat feroient peut-être les victimes.

C'est ce qui fait que les revenus du Prince sont fort diminuez, même dans les Provinces où les Domaines de la Couronne paroissent les mieux établis.

Une chose qui porte les peuples à ces révoltes, est la dureté des exacteurs. Rien n'est égal à la maniere tyrannique avec laquelle ils traitent les sujets; ils les pillent sans misericorde, & avec une cruauté sans bornes. Il semble que les ennemis ont passé dans les lieux où ils ont été faire leurs recettes: on reconnoît leurs pas, par la désolation qu'ils laissent dans tous les lieux de leur passage.

C'est ce qui a obligé les Seigneurs particuliers de se rendre eux-mêmes débiteurs au Roi, des tributs de leurs peuples, afin de les conserver & les exempter des ravages de ces cruels Receveurs.

C'est ainsi qu'en usôient les Comtes de Pinda, & de Sogno, dans le tems que mon Auteur faisoit la Mission dans le Royaume de Congo.

Les Rois ont enfin reconnu, que la plûpart des revoltes de leurs sujets ne venoient que des violences & de la tyrannie de ces exacteurs inhumains, qui mettoient les peuples au désespoir.

De-là vient encore la repugnance de ces mêmes peuples, à recevoir pour Gouverneurs, des Congois envoyez par la Cour. Ils ont pris les armes, & se sont maintenus par la force, dans les anciens privilèges que les Rois leur avoient accordé, de n'être gouvernés, que par des Officiers nez dans leur pais; & le Roi a été forcé d'y consentir, pour ne les pas porter à se donner à ses ennemis, qui étant Idolâtres, auroient détruit en un moment ce Christianisme chancelant qu'on a eu bien de la peine d'y introduire, & que l'on conserve avec encore plus de peine.

Le Roi donne quelquefois le Domaine ou le Gouvernement d'un pais, à une Dame qui n'a point de mari legitime. La coûtume en ce cas, est qu'elle déclare, qu'un tel qu'elle choisit, est son mari; sans qu'il y ait entre eux ni Contract, ni Sacrement, quoiqu'ils soient Chrétiens. Il est clair, que ce n'est qu'un concubinage public.

qui seroit scandaleux dans tout autre païs; mais que la coûtume de tous les tems a tellement autorisé dans celui-là, qu'il n'est pas possible aux Ministres de Dieu de l'empêcher. On ne peut pourtant pas les taxer de negligence, ou d'une trop grande facilité sur cet article; ils ont fait, & ils font encore tous les jours des efforts extraordinaires pour faire cesser ce désordre, mais en vain. Ces femmes trouvent des expédiens, pour éluder ce que les Missionnaires veulent exiger d'elles: elles disent qu'elles ont besoin d'un homme pour tenir leurs peuples dans le respect; que la foiblesse de leur sexe, ne peut se passer de ce secours, & que leur Gouvernement, & par une suite nécessaire, le bien de l'Etat, en souffriroit considérablement: que c'est dans cette vuë qu'elles lui donnent le nom & la qualité de *Quicomacondo*; c'est-à-dire, de Mari; sans qu'il se passe rien de criminel entr'eux. Mais qui ne sçait qu'elles n'en demeurent pas aux simples apparences; & que s'ils ne font pas les fonctions de mari ouvertement; tout le monde est convaincu qu'ils font celles de galands & de galandes, aimez & favorisez?

Les Giagues qui demeurent dans les

Royaumes d'Angola & de Matamba ,
font constamment dans cet usage ; avec
cette seule difference , qu'au lieu que
la Dame se dit épouse dans les autres
païs ; elle prend la qualité de mere
du Roi , du Seigneur , ou du Gouver-
neur , dans ceux-ci.

CHAPITRE X.

*Cérémonies qui s'observent dans l'élec-
tion des Rois de Congo , & autres
Princes ; & de leur installation sur
le thronne.*

SI on regardoit les anciennes bor-
nes du Royaume de Congo , on
jugeroit que cet Etat étoit très-puif-
sant & très-étendu, puisque malgré les
demembremens qui en ont été faits,
il ne laisse pas encore aujourd'hui d'être
très-vaste ; il a toujours été élec-
tif, mais qui que ce soit ne peut être
placé sur le thronne à moins qu'il ne soit
du Sang Royal. On prétend que cela
s'est toujours observé inviolablement,
& que le Prince qui regne aujourd'hui
descend de ces anciens Rois , qui ont
jouï des honneurs de la Royauté, tant

de siècles avant que les Portugais découvrirent le pais, y entrassent, & s'y établissent comme on les y voit.

La Religion Chrétienne qu'ils y ont introduite n'a rien changé dans la succession des Rois depuis qu'ils ont été baptisez; ils ont tous pris le nom d'Alphonse qui fut le nom du premier Roi qui reçut le Baptême: ce qu'il y a de particulier dans cet Etat, c'est que tout descendant de la Maison Royale, peut être élevé au trône, qu'il soit fils ou neveu du Roi deffunt, qu'il soit légitime, ou qu'il ne le soit pas, qu'il en descende par les mâles ou par les femelles, cela leur importe peu; il est du Sang Royal, il n'en faut pas davantage; il a droit au trône, il y peut être élevé.

Les trois principaux Seigneurs, qui doivent nécessairement se trouver à l'élection du Roi de Congo; sont, *Manni Eleffunda*, *Mansi Batta* & le Comte de *Sogno*. Mais comme les prétendants sont toujours des gens puissans, & qui n'y viennent qu'avec de nombreux équipages, ou plutôt avec des troupes nombreuses; il arrive presque toujours, que la décision des Electeurs n'est jamais entièrement libre, & que le plus souvent ce n'est pas le plus me-

Tous les Rois de Congo se nomment Alphonse.

De quelle manière se fait l'élection des Rois de Congo.

ritant qui est élevé au trône ; mais celui qui a plus de forces, & qui s'est fait un plus grand nombre de partisans.

C'est ce qui arriva dans l'élection qui se fit en l'année 1662. Ces manières si éloignées de la justice & de l'équité, ne manquent jamais d'exciter des guerres longues & sanglantes dans l'Etat, sur tout quand le Roi défunt a laissé un fils. Ce Prince qui ne manque pas d'avoir un parti n'a garde de s'en tenir au Jugement des Electeurs ; il le regarde comme une injustice criante, comme un outrage qu'on lui fait, il prend les armes pour en avoir raison, il saccage les Provinces qui reconnoissent son Competiteur, le moins qu'il puisse arriver de ces guerres civiles, est la ruine du pais & la mort de plusieurs milliers d'innocens.

Mais ce qui est plus à craindre, c'est que la Religion Chrétienne n'en souffre ; car pour l'ordinaire, les Princes prétendans font des alliances avec des voisins ennemis de l'Etat, pour en être secourus, & ils s'adressent aux Idolâtres plutôt qu'aux autres Princes Chrétiens & jamais aux Portugais. On en voit assez la raison : ils craignent que les Européens sous prétexte de les se-

courir ne s'emparent du Royaume, dont ils ont déjà envahi une bonne partie, & dont il seroit impossible de les chasser s'il s'en étoient une fois rendus maîtres. Ils n'apprehendent pas la même chose des Idolâtres, ils les craignent bien moins, & sont toujours assurez d'en venir à bout, quand ils seront paisibles possesseurs du trône où ils tâchent de monter par leur secours.

Jusqu'à présent, on n'a point éprouvé que la Religion Chrétienne ait rien souffert de ces altercations. Il paroît que Dieu regarde avec une bonté particulière ce troupeau nouveau, & encore si foible; & qu'il conserve les racines que la foi a jetté dans les cœurs des Grands & des Princes de telle manière, qu'ils font des efforts extraordinaires pour la maintenir malgré les vices qu'on ne peut s'empêcher de voir en eux; de sorte que quand ils voyent que les partis sont trop opiniâtres, & qu'ils sont prêts d'en venir à une rupture ouverte, qui iroit à la ruine de l'Etat ou de la Religion; ils vont trouver les trois Electeurs, & les obligent de prendre l'avis de l'Evêque & de son Grand Vicaire pour se déterminer sur le choix du sujet qu'ils

doivent élever à la dignité Royale.

Lorsqu'ils ont arrêté ce choix entre eux; ils le font sçavoir à tout le Royaume, & aussi tôt tous les Princes, les Grands, les Gouverneurs, les Officiers & la plus grande partie des peuples se rendent à Saint Salvador, Capitale du Royaume; & s'assemblent sur la grande place, qu'on appelle communément le Terrain, où se doit faire la proclamation de celui qui a été élu pour remplir le trône.

Les trois Electeurs se rendent en cérémonie, & avec un grand cortège à la grande Eglise. Cet édifice fut élevé par les Portugais, lorsqu'ils entrèrent dans le pais, avec une magnificence digne de leur pieté. Il étoit consacré au vrai Dieu, sous le titre du Sauveur du monde. La negligence des Rois Nègres à l'entretenir l'a fait tomber dans un si grand désordre, qu'il y a long-tems qu'on ne le regarde plus comme une Eglise; mais seulement comme un lieu profane, qui ne sert plus qu'à rendre la justice.

Dans ces occasions; on y dresse un Autel, que l'on pare magnifiquement. L'Evêque, ou en son absence son Vicaire, s'assit sur une espee de trône, que l'on éleve près de l'Autel du côté

de l'Évangile : *Mani Eleffunda*, se place dans un fauteuil du côté de l'Épître environné de tous les Princes prétendans, qui ne sçachant point la résolution prise entre les trois Electeurs & l'Evêque, esperent d'être élevés à la suprême dignité. Cet Electeur se leve de son siege, vient devant l'Autel, & après y avoir fait sa priere, il retourne à sa place & fait un long discours dans lequel il détaille les obligations d'un Roi puissant & Chrétien, il fait voir les difficultez qu'il y a à porter une Couronne, & que s'il y a beaucoup d'avantage à se trouver à la tête de tout un grand peuple, il y a aussi beaucoup de piene à s'acquiter de tous les devoirs qui en sont inseparables. Il parle de la justice qu'il est obligé de rendre à ses sujets, de la paix qu'il doit entretenir avec ses voisins, de la protection qu'il doit à ses peuples & à ses Alliez; il n'oublie rien de toutes les obligations d'un Prince, & de ce que lui doivent ses sujets. Ce discours quoique long, est écouté avec respect de toute l'assemblée, qui est debout. Il finit, en disant, qu'ayant mûrement considéré toutes choses devant Dieu; lui & les autres Electeurs, ont nommé pour Roi le Prince un tel, &

que comme tel, il doit être reconnu de tous les sujets de l'Etat.

Sur le champ, il prend l'Elu par la main, & le conduit au Prélat, devant lequel il le fait prosterner. Le Prélat lui fait un petit discours, & le faisant mettre à genoux, il reçoit sa Profession de Foi, & son Serment de vivre & de mourir dans la Profession publique de la Foi Catholique; de maintenir de tout son pouvoir la Foi & ses Ministres, d'administrer la justice en bon Prince, de vivre en paix avec ses Alliez & ses voisins; de protéger ses peuples & d'oublier toutes les injures qu'il a reçues étant personne privée. Il fait ces Sermens d'une voix haute & intelligible; & aussi-tôt qu'il a achevé de parler, le Prélat le prend par la main, le conduit au trône, l'y fait asseoir, lui met en main les étendarts Royaux, & la couronne sur la tête, pendant que tout le peuple prosterné par terre le reconnoît, l'adore & témoigne son respect par des cris de joie, des battemens de mains, & des salves d'artillerie.

Quoique les dignitez, les charges & les fiefs passent ordinairement des peres aux enfans & aux neveux, on ne peut pas dire qu'elles soient réelle-

ment hereditaires, tout cela dépend de la pure liberalité du Roi, qui peut les donner & les ôter comme il le juge à propos : il n'en prive pourtant jamais les possesseurs sans de grandes raisons.

Tous sont obligez de demander de nouvelles investitures à chaque mutation de Rois, sur quoi les coûtumes des lieux ne sont pas uniformes. Dans quelques Provinces les neveux sont preferez aux enfans des défunts; dans d'autres les Rois donnent les investitures aux enfans préferablement aux neveux, & cela paroît plus raisonnable.

Les Seigneurs des Provinces qui ne relevent que du Roi, ont plusieurs Seigneurs qui dépendent & qui relevent d'eux, & qui ont apris des Européens à se parer des titres de Marquis, de Comtes & de Barons, comme on en voit tant en Europe; mais qui ne laissent pas d'être obligés à certaines redevances annuelles qui leur seroient fort onereuses, s'ils n'étoient en possession de s'en décharger sur leurs sujets particuliers qu'ils tyrannissent d'une étrange maniere. C'est le prétexte le plus ordinaire qu'ont les Rois, de les dépouïller de leurs dignités, de leurs

biens & souvent de leur ôter la vie. Malgré cette autorité absoluë, que les Rois ont sur ces principaux chefs, ils ne laissent pas d'être obligés à garder des mesures avec ces Seigneurs, sur tout quand ils sçavent que les sujets de ces Seigneurs leur sont affectionnés, & qu'ils pourroient prendre les armes en leur faveur & allumer quelque guerre civile, qui pourroit être dangereuse pour tout l'État.

Ce qu'ils font dans ces occasions, est de les charger de tant de redevances, lorsqu'ils renouvellent leurs Investitures, que ne pouvant y satisfaire sans molester étrangement leurs sujets, ceux-ci cessent de les aimer, & de les soutenir; de sorte, que quand ils veulent prendre les armes contre le Souverain, tout l'État prend les armes pour sa querelle, & on vient ainsi aisément à bout d'un seul, qui se voyant abandonné, est obligé de se soumettre, de venir à la Cour, ou d'y être condamné par force, & de payer avec sa tête les fautes qu'il a commises.

Il est vrai, qu'on voit encore aujourd'hui quelques Seigneurs, qui jouissent paisiblement de leurs dignités, & de leurs Fiefs, moyennant un tribut léger, & l'obligation de servir le Roi

avec leurs troupes, quand le Prince en a besoin. Mais l'ambition est si forte parmi les Grands, & la méchanceté est si naturelle à tous ces peuples qu'on ne voit à tous momens que des tragedies sanglantes.

D'ailleurs les Tribunaux de la Cour, sont remplis d'Officiers avarés, fourbes, méchans, qui au lieu de juger avec équité, & d'écouter les plaintes des sujets contre leurs Seigneurs, & de les protéger quand la justice le demande, ne cherchent qu'à les animer les uns contre les autres; afin de les faire tomber dans des fautes qui leur servent de prétexte pour ruiner & dépoüiller les uns & les autres. Et que peut-on attendre autre chose de gens chez lesquels la Foi est toujours chancelante, les passions très-vives, & qui comptent pour rien l'honneur, la bienséance & leur vie même? Aussi voit-on parmi eux des haines inveterées, & les effets les plus cruels, des vengeances les plus outrées, qui mettent à tous momens l'Etat tout en feu & dans un danger évident d'une ruine entière.

La cérémonie la plus considérable, qui se pratique à la Cour du Roi de Congo, est la benediction solennelle que ce Prince donne à ses sujets, dans

certaines tems & dans certaines occasions.

Dès que le jour qu'elle se doit faire, est annoncé, on y accourt de toutes les parties du Royaume. La grande Place appelée le Terrain, est trop petite pour contenir la multitude innombrables des gens qui s'y rendent avec empressement; ils estiment cette faveur, comme la plus grande qu'ils puissent recevoir de leur Roi: c'est une marque de sa bienveillance, qui vaut seule plus que tous les trésors du monde. En être privé, c'est un affront insigne; c'est le plus grand de tous les malheurs qui puisse tomber sur une personne constituée en dignité; & c'est-là ordinairement où le Roi les attend, pour les punir des fautes qu'elles ont commises, & qu'il a été obligé par prudence de dissimuler, jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion favorable d'en témoigner son ressentiment.

Toutes choses étant prêtes, le Roi sort de son Palais, revêtu de ses plus riches habits; il est chargé d'or & de pierreries; il a la Couronne en tête; on porte devant lui les étendarts Royaux: la Cour grossie de tous les Grands du Royaume l'environne: il marche avec un pompeux cortège jus-

qu'au milieu de la place où on lui a préparé un trône élevé & superbe, où il s'assit. De cet endroit, il regarde cette nombreuse assemblée, & comme tous les Grands y sont placez chacun dans leur rang, il n'a pas de peine à les distinguer tous. C'est le moment critique qui doit decider de leur bonheur, ou de leur disgrâce; car s'il a resolu de punir quelqu'un, il ordonne aussitôt qu'on chasse ce malheureux, qui a la temerité de se presenter devant lui après l'avoir offensé, & de vouloir participer à une Benediction, qui n'est dûë qu'à ses fidèles sujets. Il n'en faut pas davantage, il est saisi aussitôt. La populace ravie de montrer son zèle pour son Souverain, lui fait tous les outrages qu'on peut attendre d'un peuple barbare, inhumain, toujours prêt à mal faire. On lui déchire ses habits, on le maltraite, on l'outrage; ce n'est pas peu pour lui s'il est encore en vie quand on le jette hors de la Place; il y est souvent déchiré en pieces, & de cette maniere, le Roi sans rien risquer se défait de ceux qui l'ont offensé, & dont il n'auroit pû se venger, sans mettre son autorité en compromis.

Lorsque tous les indignes sont expulsez, le Roi parle à son peuple,

L'exhorte à la fidélité & à l'obéissance, l'assure de sa tendresse, de sa protection, & pour lui en donner une marque signalée, il se leve de son thronne, & étendant les bras sur cette multitude prosternée le visage contre terre, il gesticule des doigts sans proférer aucune parole, & de cette manière, dont on ne peut dire ni l'origine ni la signification, il benit le peuple qui l'en remercie par des cris de joie, des battemens de mains, des décharges d'artillerie, par le son de toutes sortes d'instrumens, des danses & des festins qui durent plusieurs jours.

Ceux qui ont eu le malheur d'être chassés & privés de cette Benediction, s'ils sont encore en vie, sont regardés comme des excommuniés, des maudits, personne n'ose s'en approcher, on les fuit, on les déteste. C'est à eux à faire les derniers efforts pour rentrer dans les bonnes graces du Roi. Ils s'adressent pour cela à ceux qui ont plus d'accès auprès de sa personne, ils leur font des présens, ils les prient; s'ils doivent, ils payent leurs créanciers: s'ils sont débiteurs au trésor Royal, ils y portent sans délai leurs contributions & font remuer tant de ressorts, que le Roi s'appaise à la fin, & pour leur don-

ner une marque de sa satisfaction, il permet qu'ils se présentent devant lui, & il les benit; ce qui efface toutes les taches passées, les remet dans les bonnes grâces & dans le commerce du monde.

Les Princes & les Grands Seigneurs font à peu près la même chose à l'égard de leurs sujets. C'est un moyen politique pour tenir les peuples dans le devoir & dans l'obéissance. On peut dire que c'est une des meilleures inventions qu'on ait pû trouver, pour contenir autant qu'il est possible, ce peuple remuant & séditieux, & que les Rois & les Princes s'en servent utilement dans des occasions où tout autre moyen paroît être impraticable, dangereux & inutile.

Les investitures des Charges & des Fiefs se donnent d'une autre manière; mais dans laquelle on ne voit pas moins éclater la grandeur du Roi qui les donne, & la soumission des sujets qui les reçoivent.

Maniere
de donner
les investi-
tures.

Le jour destiné à cette cérémonie, est annoncé au peuple dès le grand matin par des décharges d'artillerie & par le son de tous les instrumens. Le peuple se rend avec empressement sur la grande place; & quand on fait la

troisième décharge de l'artillerie, le Roi environné de toute sa Cour, sort de son Palais, & vient se placer sur son trône. Tout le monde prosterné le visage contre terre, le saluë ou l'adore. Ce premier acte étant achevé, celui qui doit recevoir l'investiture d'une Charge ou d'un Fief, accompagné de ses parens, de ses amis & de ses gens, revêtu de ses plus riches habits, & conduit par les Maîtres des Cérémonies s'avance vers le trône du Roi. Des Seigneurs nommez par le Roi, le lui présentent; il se prosterne au bas du trône: le Roi le fait relever; mais il se tient à genoux, & écoute avec un profond respect, un discours grave & succinct, que le Roi lui fait sur la grace qu'il lui accorde; il lui en marque les conditions, & lui demande s'il les veut accomplir & s'il s'y soumet de tout son cœur. Le sujet ne manque pas de leur accepter; il fait un serment solennel de les accomplir de point en point, & il reçoit aussi-tôt les marques de sa dignité, qui sont un bonnet blanc plus ou moins riche selon la dignité que le Roi lui confere; on lui met un cimetièrre au côté, un étendart à la main droite, un fauteuil & un tapis avec la permission de s'en servir dans certaines occasions.

Pendant cette cérémonie, le Rituel de Congo ordonne au sujet de se prosterner plusieurs fois la face contre terre, & de se couvrir le visage, la tête & les épaules de poussière & de boue quand il y en a ; afin de témoigner au Roi son humilité, & le profond respect avec lequel il reçoit ses graces ; à la fin le Roi lui fait signe de se lever ; il fait alors ses remerciemens au Roi par ses paroles, par des battemens de mains & par des cris de joie, qui sont accompagnés de ceux de toute sa suite.

Nous avons remarqué dans un autre endroit, que le bonnet, le fauteuil & le tapis étoient les marques qui distinguoient les personnes titrées : il faut observer à présent, que dans les cérémonies publiques, & quand ces Seigneurs viennent faire leur Cour au Roi, les Maîtres des Cérémonies ont soin de marquer à chacun d'eux la place qu'ils doivent occuper dans le Terrain, afin qu'ils y soient commodément, & sans confusion avec toute leur suite ; car il n'y a point de salle capable de contenir une si grande multitude de personnes.

Mais quand ils viennent pour demander au Roi leur subsistance ; per-

sonne n'a droit de porter le bonnet ni de s'asseoir dans un fauteuil; ils sont obligés de demeurer debout ou assis à terre les jambes croisées à la maniere des Orientaux, sans qu'il y ait aucune distinction entre les Seigneurs & le peuple. Les Portugais seuls & tous les blancs, ont droit d'avoir des tabourets; c'est à-dire des chaises sans dossier ni bras.

Les Nègres sont si accoutumés à cette maniere d'être assis par terre les jambes croisées, qu'ils font tous leurs ouvrages dans cette situation. Ceux qui ont appris à écrire à la maniere d'Europe; car ils n'ont jamais eu de caractères propres à leur langue, mettent la table sur laquelle ils doivent écrire, ou sur la terre, ou sur un de leurs genoux, & travaillent dans cette situation, qui seroit très incommode aux Européens, pendant des journées entières, sans en ressentir la moindre incommodité, tant l'habitude qu'ils ont contractée est grande & leur rend facile cette maniere.

Personne, pas même le Roi, ne se fait une peine de se jeter de la poussiere, sur le visage, sur la tête & sur le reste du corps, dans des occasions où il faut marquer de l'humilité, & de

la reconnoissance de quelque grace qu'on vient de recevoir.

Les Rois en donnent l'exemple à leurs sujets, en faisant cet acte d'humiliation, quand on les élève sur le trône; bien loin de s'en croire deshonorés, ils sont persuadés qu'ils ne peuvent pas donner à leurs Electeurs une marque plus éclatante de leur reconnoissance. Leurs sujets les imitent en cela & même les surpassent; puisque bien loin de se faire une honte de paroître ainsi couverts de bouë & de poussiere, ils prétendent que cela fait voir à tout le monde, quelle estime ils font de la grace qu'ils ont reçüe, & quels sentimens de reconnoissance; ils en conserveront toute leur vie. Ceux qui sont députez pour être les juges ou les arbitres dans quelque affaire de conséquence, font la même chose, & apparemment par les mêmes raisons.

On remarque pourtant que les personnes de qualité égale, abrègent ces cérémonies, & se contentent de témoigner leur gratitude par des battemens de mains: cela est plus dans le stile familier.

La ville que l'on appelloit autrefois Congo, & qu'on nomme à présent Si Salvador a toujours été la demeure des

Demeure
ordinaire
du Roi de
Congo.

Rois de Congo ; elle est située sur une montagne élevée, escarpée de tous côtez, dont le sommet est uni, plein, vaste, & assez grand, pour contenir de quoi loger près de quatre-vingt-mille personnes. Ses ruës longues & larges, sont accompagnées de plans de palmiers, disposés en très-bel ordre. Les maisons sont basses & enduites dehors & dedans d'une chaux très-blanche, qui jointe à la verdure continuelle des arbres, fait un effet très-gracieux & très-divertissant, qui plairoit même aux Européens les plus difficiles.

Les premiers Portugais, qui entrèrent dans le pais y bâtirent des Eglises d'une grande magnificence, & une forteresse sur la partie la plus élevée de la montagne, dans laquelle ils établirent leurs maisons particulières. Les changemens qui sont arrivez dans le Royaume, & les tems ont changé ces dispositions, & ont tellement ruiné ces premières Eglises, qu'il ne reste plus que les murs de la principale, qui sont comme un parc qui renferme les casernes des soldats & quelques autres maisons.

Depuis que les Nègres se sont emparez de la forteresse, ils en ont fait le Palais du Roi, & les logemens de

la Cour, qui sont vastes, grands & commodes. Les Européens se sont établis ailleurs. Les édifices qu'ils élevent tous les jours, sont à la maniere d'Europe, & tous bien bâtis. On compte plus de quatre mille Européens établis à Saint Salvador, où ils ont établi, & introduit tous les arts & les métiers, dont on peut avoir besoin.

Ce que cette ville a d'incommode; c'est d'être sujette à une infinité de bouleversemens qui suivent ordinairement les guerres civiles, qui ne manquent pas d'arriver presque à toutes les mutations de Rois. Dans ces tems malheureux elle se trouve desolée; les maisons sont brûlées, le peuple en fuite; mais comme ces malheurs durent peu, les habitans viennent aussi vite qu'ils se sont retirez, & ils ont bientôt rétabli leurs demeures, & on la revoit dans le même état, & aussi peuplée qu'elle étoit auparavant.

Quoique la Cour du Roi n'approche pas de celle de nos Rois d'Europe, elle ne laisse pas d'avoir de la grandeur, du faste, de la magnificence.

Lorsqu'il sort de son Palais, ses gardes armés d'arcs, de lances & de mousquets marchent à la tête confusément & sans ordre; ils sont suivis d'un grand

Marche
du Roi.

nombre de joüeurs d'instrumens; entre lesquels il y a plusieurs phifres; ce sont les Portugais qui en ont introduit l'usage. Des Musiciens font un corps, qui chantent de leur mieux les louanges du Prince & de ses ancêtres; ils s'accordent autant qu'ils peuvent avec la simphonie barbare, que font tous les instrumens; entre lesquels il y a certains Officiers, qui portent des masses de fer garnies de petites sonnettes, dont le son aigu & perçant s'entend de fort loin. Les Palefreniers, les Estafiers, les Pages du Roi suivent ces troupes, & sont suivis d'un grand nombre d'Officiers & de Chevaliers de la Croix de Christ, Ordre fort distingué, qui a été institué par les premiers Rois Chrétiens de Congo, & qui s'est conservé jusqu'à présent dans une grande splendeur.

Le Roi paroît ensuite; il est précédé de deux jeunes Ecuyers des meilleures maisons du Royaume, dont l'un porte un large bouclier couvert de peau de tigre, avec un cimenterre enrichi de pierreries, & l'autre un bâton couvert de velours rouge garni d'une pomme d'argent massif. Il a à ses côtés deux Officiers qui l'éventent avec des queue's de cheval, & derriere lui
un

un Officier qui porte sur sa tête un parasol de damas cramoisi, brodé & frangé d'or. Ces cinq Officiers sont des plus considerables de la maison du Roi, comme ayant l'honneur d'approcher plus près de sa personne.

Lorsqu'il va à l'Eglise, deux Maîtres des Cérémonies, ont soin d'étendre un grand tapis de pied à l'endroit où il doit se mettre; ils y placent aussi des sieges sans bras, le plus grand lui sert comme d'agenouilloie; il y a devant lui plusieurs coussins de velours, sur lesquels il s'agenouille. L'autre est plus bas, & lui serviroit pour s'asseoir, s'il le jugeoit à propos. Dès qu'il est placé, un Clerc lui présente un cierge allumé; le Roi l'ayant reçu le donne à tenir à un Page jusqu'à l'Evangile, pendant lequel il le reprend: après l'Evangile un Ministre de l'Autel lui porte le livre à baiser, & à l'Offertoire le Roi s'approche de l'Autel, baise la patene & présente son offrande; il reprend son cierge à l'Elevation, & le porte jusqu'à la Post-Communion; pendant ce tems, la Musique accompagnée de la symphonie chante quelques Motets.

La dévotion du Roi est si grande, qu'il demeure à genoux pendant toute

De quelle
manière le
Roi entend
la Messe.

le tems du Sacrifice, ou s'il est incommodé il se tient debout sans jamais s'asseoir, ni même s'appuyer. La Messe étant achevée, il s'approche encore de l'Autel, se met à genoux, & le Prêtre qui a célébré lit sur lui un autre Evangile. Le Roi s'assit après cela & reçoit gracieusement les personnes de condition, qui ont obtenu la permission de s'approcher de sa personne, pour lui demander ses bonnes grâces & sa benediction; il les écoute & leur donne sa main à baiser. Faveur si grande, qu'il faut souvent la demander plusieurs années avant de l'obtenir. Le moyen le plus sûr pour l'avoir, est de la faire demander par le favori du Roi, à qui on donne le nom de Menin dans les Cours d'Espagne.

Cette cérémonie achevée, le Roi se remet à genoux, fait sa priere, & précédé de toute sa Cour, il sort de l'Eglise.

Mais voici une autre cérémonie inconnue dans toutes les Cours, & qui ne se pratique que dans celle de Congo.

Un des deux Officiers qui portent les queuës de cheval, s'arrête au milieu du seuil de la porte, & s'y mettant à genoux devant le Roi, il re-

muë la queue de cheval, comme si c'étoit un aspersoir, dont il asperse le Prince, & il bat trois fois des mains d'une maniere haute & distincte, pour marquer au nom de tout le peuple, la joie que l'on a de la bonne santé du Roi : Il doit pendant cette action regarder attentivement le Prince, & prendre bien garde de ne pas regarder autre chose; il s'approche ensuite tout à genoux de sa personne, & lui baise avec respect l'extrémité des doigts & pas davantage : il recommence cette action trois fois de suite, & demeure à genoux, jusqu'à ce que le Roi lui fasse signe de se lever & de continuer son service comme auparavant.

Il y a chez le Roi, un grand nombre d'Officiers, dont les charges sont considerables. Tels sont les Auditeurs, les Juges de differens Tribunaux, les Secretaires, les Conseillers & autres; mais qui pour la plûpart, sont assez desœuvrez; parce que les affaires quelque grandes & difficiles qu'elles puissent être, se vüident sommairement en peu d'heures verbalement & sans écritures.

C'est une necessité d'en user ainsi, parce qu'on ne trouve pas par tout des gens, qui sçachent lire & écrire; de

Officiers
de la Cour
de Cong.

forte que quand il est nécessaire de faire scavoir la volonté du Roi, ou la décision d'une affaire à un Gouverneur ou autre Officier, la Cour a des gens fideles & sages, à qui elle donne certaines marques qui leur tiennent lieu de Lettres de créance, qui vont porter verbalement les Ordres du Roi aux Officiers éloignés de la Cour.

Lorsque les affaires demandent une plus longue discussion, on envoie les Ordres du Roi par écrit, & quand le Courier les a remis au Gouverneur, il fait appeller le Missionnaire ou le Prêtre du lieu, & lui dit d'y faire la réponse.

La grandeur de la Cour du Roi de Congo, éclate principalement dans le concours perpetuel de ses sujets, qui viennent lui faire hommage, & lui apporter leurs tributs. Les Seigneurs ne paroissent jamais à la Cour, qu'avec de nombreux équipages, beaucoup de domestiques & de gens de guerre: ce qui joint aux Officiers ordinaires de sa maison & à ceux de ses troupes, fait une Cour très-grosse & très-brillante; du moins à la maniere du pais.

La politique de ces Princes, & les défiances continuelles où ils sont de la

fidélité de leurs sujets, les obligent de rendre presque hereditaires les charges de leurs maisons; mais il faut que ceux qui en sont pourvûs s'y comportent avec une attention toute particuliere; il n'y a point de petites fautes pour eux, tout y est grand, la perte de la vie est la peine la plus ordinaire des plus petits manquemens.

Les femmes sont extrêmement resserrees, on peut dire qu'elles sont prisonnières à vie. Leurs maisons sont dans de grands enclos d'épines hautes, épaisses, & si fortes, qu'il n'est pas possible de s'y faire une ouverture; & l'Officier qui est leur Sur-Intendant & leur principal gardien, est dans la plus étroite confiance du Roi.

Tous ceux qui le servent, quoiqu'honorés de titres magnifiques, ne sont dans le fond que des esclaves, chez qui la crainte du châtement, fait ce que l'amour, la probité, la fidélité & le respect font chez les autres Princes; aussi ce Prince est plus craint qu'il n'est aimé; & comme il est persuadé du mauvais cœur de ses sujets, de ses Officiers, de ses domestiques; il est dans des défiances & dans des craintes continuelles malgré les respects extérieurs qu'ils ont pour lui, qui sont

peu differens de ceux qu'ils ont pour Dieu. S'il touffe ou s'il éternuë, tous ceux qui sont autour de lui font du bruit avec leurs doigts, comme s'ils jouïoient des castagnettes, & lui font une profonde reverence, sans dire une seule parole. Leur naturel flatteur les porte à feindre d'avoir le même besoin, de maniere qu'ils se mettent tous à touffer ou à éternuer. S'il passe dans quelque lieu où il y ait quelque petit trou, une pierre ou une racine; le premier qui s'en apperçoit, en avertit le Roi par un signe; afin qu'il y prenne garde. Cette attention est louable; mais ils la poussent à l'excès, & beaucoup plus par une flaterie basse que par une necessité. Le Roi a toujours un Officier à côté de lui, dont toute la fonction est de couvrir avec du sable ou de la poussiere la salive du Roi, aussi-tôt qu'il a craché: comme cela arrive presque continuellement, à cause que ce Prince a toujours la pipe à la bouche, cet Officier ne manqueroit pas d'occupation, s'il étoit obligé de chercher un peu loin, le sable ou la poussiere dont il a besoin: heureusement pour lui il en trouve sans peine; car excepté le tapis de pied sur lequel le Roi est assis, tous

ses appartemens n'ont ni parquet ni pavé. On ne voit par tout que la terre nue, couverte de poussiere, ou de sable.

CHAPITRE XI.

Origine du Royaume de Congo & de ses Rois.

IL ne faut pas s'attendre à rien trouver d'assuré de l'origine de cet Etat, & des Princes qui l'ont gouverné, avant que la Navigation eût découvert ces pais aux Européens; nous en fixerons l'époque dans le Livre suivant. Tout ce que les Congois rapportent de leur situation avant ce terme, est peu assuré, & ne paroît qu'une longue fable mal tissée & mal inventée. Comme ces peuples n'ont eu l'usage de l'écriture, que depuis que les Européens la leur ont apportée, en s'établissant dans leur pais; on ne peut remonter plus haut à moins de vouloir donner dans l'erreur.

Le premier qui prit le titre de Roi, fut un nommé *Luqueni*, son pere nommé *Eminia-n-Zima*, demouroit dans la Province de Corimba sur les

Luqueni
premier
Roi de
Congo.

bords du Zaire ; il avoit épousé *Luqueni Lua Sanzê*, fille de *Nfa-Cu-Clau*, de laquelle il eut un fils, auquel il donna le nom de *Luqueni*.

Nfa-Cu-Clau, ayant des sentimens plus élevez que ses compatriotes, & beaucoup plus d'ambition, se lassâ d'être confondu avec ses égaux, il voulut se faire un nom & se rendre maître du pais qu'il habitoit & de celui de ses voisins. Il se fit un parti, & ramassant des gens de tous côtés, il se les attacha par des promesses magnifiques, & opprima la liberté de ceux qui l'avoient vû naître, & qui vivoient dans une entière liberté & comme en République. Il n'en vint pas à bout sans peine ; il trouva de fortes oppositions. on en vint aux armes, & si son adresse & sa valeur lui firent remporter des avantages, la bravoure de ceux qu'il attaquoit & qui deffendoient leur liberté, en remporta aussi sur lui. Pendant un assez grand nombre d'années, la fortune partagea ses faveurs entre les deux partis, & donna la victoire, tantôt à l'un, & tantôt à l'autre. Il crut que pour la fixer dans ses intérêts, il falloit s'établir dans un lieu d'une asfiete forte, difficile à attaquer, aisé à deffendre, d'où il pût faire des cour-

ses sur tous ses voisins, mettre ses pillages en sûreté, & se retirer quand il ne seroit pas le plus fort, sans craindre d'y être forcé & y attendre les occasions de continuer ses brigandages.

Il trouva un lieu tel qu'il le souhaitoit, entre des rochers escarpés au bord du Zaire. Il s'y établit, s'y fortifia; il s'y mit à couvert de toute surprise, & ne se contentant pas de continuer ses courses ordinaires, il imposa des tributs & des peages à tous ceux que le commerce obligéoit de passer au pied de sa forteresse, qui étoit comme l'entrepôt de tout le commerce, que tous les peuples des environs faisoient les uns avec les autres.

Tels furent les commencemens de sa tyrannie. Il arriva qu'étant allé un jour en parti, son fils encore jeune, qui étoit demeuré dans la forteresse, voulut obliger une de ses tantes à payer le tribut que son pere exigeoit de tous ceux qui passoient en cet endroit; cette femme qui étoit grosse, & qui comme sœur de *Eminia-n-Zima*, prétendoit être exempte de ce droit, ne le voulut point payer, elle lui reprocha son avarice & son peu de respect pour la sœur de son pere; ce jeune homme s'en offensa & lui ouvrit le ventre,

& donna ainsi la mort à sa tante, & à l'enfant qu'elle portoit.

Eminia-n-Zima, étant revenu & ayant appris la mauvaise action de son fils, l'en voulut châtier; mais ses gens croyant voir dans l'action cruelle de ce jeune homme quelque chose de martial, & qui promettoit que ce seroit un jour un brave homme & un grand Capitaine, le retirèrent de ses mains, le déroberent à sa colere, le mirent à leur tête, le déclarerent leur Roi, & lui donnerent le nom de *Mutina*, qui signifie Roi, que son pere n'avoit osé prendre.

Luqueni, s'éloigna de son pere, & tout rempli de l'ambition que ce nouveau titre lui inspiroit, il augmenta ses troupes, attaqua & se rendit maître de la Province, que l'on appelloit alors *Npenbacassi*, qui a pris depuis le nom de Congo. Il fut si heureux dans toutes ses entreprises, qu'il subjuga tous les peuples des environs: la victoire se vbloit être à ses gages, personne n'osoit lui faire tête; il conquirit ainsi tout le país jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui la ville de Saint Salvador.

Un Prince nommé *Mabambolo-Manipangala*, étoit Seigneur, ou si l'on

veut, Roi de tout ce pais. Il fut défait dans une grande bataille par *Luqueni*, chassé de son pais, & obligé d'être errant pendant un assez grand nombre d'années & jusqu'à la mort. Ses enfans eurent à la fin recours à la clemence du vainqueur, le reconnoissant pour leur souverain, & reçurent de lui l'investiture de quelques terres qu'il leur donna en fief, à la charge de certaines redevances annuelles.

Les successeurs de ces enfans, ont prétendu que la violence de *Luqueni*, n'étoit pas un titre pour les priver de leurs droits; ils ont souvent fait des efforts pour remonter sur le trône de leurs ancêtres, & toujours en vain; les successeurs de *Luqueni*, ayant toujours été les plus forts, de sorte qu'ils sont réduits à se contenter des terres qui leur ont été données, & de faire tous les ans des protestations contre l'usurpation de *Luqueni* & de ses successeurs, pour ne pas laisser prescrire leur droit; ils se sont conservé le titre de *Manipangala*, qui veut dire Seigneurs ou Roi de Pangala.

Ils ne manquent pas d'envoyer tous les ans une femme à la Cour, qui fait commandement au Roi de se retirer,

& de quitter un Etat qui ne lui appartient pas. Le Roi lui donne une audience publique, l'écoute & lui répond en termes polis, que c'est Dieu qui l'a mis sur le trône, qu'il le conservera, & sa famille après lui, que ses Maîtres se doivent consoler de leur sort, vivre tranquillement, sans rien innover, de peur qu'il ne leur arrive quelque plus grande disgrâce. Il la charge ensuite de présens pour ses Maîtres & la renvoie.

Ces protestations n'empêchent pas leur *Manipangala*, de venir dans de certains tems, avec les autres feudataires de l'Etat, reconnoître le Roi, lui faire hommage, lui payer leurs tributs & recevoir de nouvelles investitures à chaque changement de Roi.

Le lieu que *Luqueni* choisit pour en faire la Capitale de ses Etats, est cette montagne isolée, où est encore aujourd'hui la ville de Saint Salvador. Elle est escarpée de tous côtés; ce n'a été qu'avec des travaux immenses, dont les Nègres disent des choses incroyables, que les successeurs de *Luqueni* y ont fait le chemin qui y conduit.

Le sommet étoit occupé par un lac d'une grande étendue & fort profond.

Luqueni le fit combler & en a fait cette vaste place que l'on appelle le terrain où se font les revûes & toutes les assemblées.

On prétend que le poids immense des terres, dont on s'est servi pour le combler, a forcé les sources qui formoient le lac à s'ouvrir des canaux dans les côtez de la montagne, d'où on les voit sortir en très-grand nombre, & faire un nombre prodigieux de fontaines & de cascades de la meilleure eau qui soit au monde.

Luqueni se voyant bien établi sur son thrône, fit des Loix convenables au genie & au besoin de ses sujets, & rassembla toutes les Provinces qu'il avoit conquises, sous le nom de Royaume de Congo; il en fit de nouvelles divisions ou Provinces, qu'il distribua à ses plus fidèles serviteurs, sous le titre de Gouverneurs, & ces Officiers à l'envie les uns des autres, s'efforcèrent à en augmenter l'étendue, en s'emparant des terres de leurs voisins. Ces conquêtes ont à la fin rassemblé dans un même corps, les trois Royaumes de Congo, de Matamba & d'Angolle, qui étoient demeurez unis jusqu'à l'arrivée des Portugais, qui ont conquis celui d'Angolle; à peu près

dans le tems que la Reine *Nemda-temba*, s'est emparée de celui de *Maramba*. Ces demembremens n'empêchent pas que le Royaume de Congo, ne soit encore très-vaste & très-considerable.

Eminia-n-Zima, vit avant de mourir son fils *Luqueni*, puissamment établi sur le trône qu'il avoit conquis. Il mourut enfin dans une extrême vieillesse, ayant laissé à deviner s'il étoit aussi content de voir les conquêtes de son fils, qu'il avoit paru en être jaloux.

C'est de *Nsa-Cu-Clau*, oncle maternel de *Luqueni*, que descendent les grands Ducs de Batta d'aujourd'hui. Ces Seigneurs ne rendoient autrefois que des visites de civilité & de bienveillance aux Rois de Congo : ils se dispensoient même quelquefois de le faire en personne, & se contentoient d'y envoyer quelqu'un de leur part. Mais les Rois de Congo, étant devenus infiniment plus puissant, qu'ils n'étoient au commencement, trouverent mauvais que les Ducs de Batta en agissoient si familièrement avec eux; ils le leur firent sçavoir, & ces Seigneurs crurent qu'il étoit à propos de prévenir les suites de ce mécontente-

ment, qui pouvoient leur être fatales. Ils résolurent prudemment de changer de conduite, & de rendre au Roi tout le respect qu'il lui devoient, non-seulement comme ayant l'honneur d'être de son sang, mais comme dépendans de lui. La Capitale de leur Duché, se nomme *Anghirima*; c'est une assez grande ville. Il y a environ cent ans, que le Duc de Batta étant allé à la Cour pour faire hommage, & recevoir une nouvelle investiture de ses Etats, y fut reçu avec des honneurs extraordinaires, & outre l'investiture de ses fiefs, il reçut le titre de *Niacondiament*, qui signifie l'Ayeul du Roi de Congo.

Les successeurs de Luqueni, sont encore aujourd'hui sur le trône de Congo. Ils possédoient autrefois, outre les trois Royaumes de Congo, d'Angolle & de Matamba; ceux de Reamollaza, Paghrlingi au midy du Zaire, d'Ansiqui, d'Aziacana, de Loango, de Chissama, d'Ambondi, d'Agoi, de Caccongo & plusieurs autres.

L'ignorance des Nègres, & le défaut de lettres, est cause qu'on n'a pas une suite des Princes qui ont occupé ce trône. Leur mémoire quoiqu'excellente, ne s'est pas trouvée

assez fidèle, pour pouvoir compter sur ce qu'ils rapportent de leurs anciens Rois, d'autant qu'ils y ont mêlé tant de fables, qu'il n'est pas possible de démêler la vérité du nombre prodigieux de contes ridicules, dont ils l'ont embarrassée.

Nous parlerons dans le cours de cet ouvrage de la succession de ces Rois, depuis que leur país a été reconnu & conquis, en partie par les Portugais.

CHAPITRE XII.

Des conquêtes des Portugais en Afrique.

AVant de continuer la traduction de la Relation Italienne, que le Pere Jean Antoine Cavazzi nous a donné de ces vastes país, j'ai cru que le public seroit bien-aïse d'être informé de quelle maniere les Portugais ont découvert l'Afrique; comment ils s'y sont établis, & en ont fait un état beaucoup plus considerable que celui qu'ils ont en Europe. Ce sont ces premières découvertes, & ces établissemens, qui les ont conduit à la dé-

couverte des Indes Orientales, & de la partie Orientale de l'Amerique, que l'on connoît aujourd'hui sous le nom de Bresil. Ce sont ces vastes possessions qu'ils ont appelé leurs conquêtes; terme magnifique, qui répond parfaitement à l'élevation de leur genie, & à l'importance, la grandeur & la richesse des lieux où ils se sont établis.

J'ai tiré ce que j'en vais dire ici, de leur célèbre Historien Jean de Barros & de son Abbreviateur Emanuel Faria: Je ne croi pas qu'on puisse puiser dans de meilleures sources.

Il ne faut pourtant pas abuser du nom de découvertes, & s'imaginer que les Portugais ayent été les premiers de tous les Européens qui ayent reconnu l'Afrique.

Les Romains en connoissoient toute la partie Septentrionale jusqu'au Mont Atlas, une partie des côtes occidentales, qui sont sur l'Océan, du moins jusqu'au Cap Blanc, & la partie Orientale jusqu'au Nil.

Les Carthaginois, que l'on croit avec raison être les Philistins, qui furent chassés de la Palestine par Gedeon, connoissoient l'Afrique; s'y étoient établis & avoient fondé cette célèbre Repu-

blique, qui a fait tant de peine à celle de Rome.

Si on en veut croire les Annales des Espagnols, ils connoissoient l'Afrique comme l'Espagne même; ils en avoient fait le tour bien des siècles avant que le Messie parût au monde. Les curieux pourront consulter sur ce point mon Voyage d'Espagne & d'Italie, tome premier.

Mais sans entrer dans ces détails, parce que je l'ai fait dans d'autres occasions; je crois qu'il suffit de dire, que les Navigateurs de Dieppe & de Rouen, connoissoient les côtes Occidentales & Méridionales d'Afrique dès les premières années du quatorzième siècle, & qu'ils y étoient établis avant l'année 1365.

Mr. de Bethencourt Gentilhomme Normand, conquit une partie des Isles Canaries en 1402. J'ai prouvé d'une manière démonstrative ces veritez dans un autre ouvrage. Il n'en faut pas davantage, pour faire voir que les Européens connoissoient l'Afrique, bien long-tems avant que les Portugais songeassent à sortir de chez eux, pour aller tenter des découvertes, & que ce qui étoit des choses connues pour les autres, étoient pour eux des choses nouvelles.

On ne peut pourtant pas nier, que l'Afrique, les Indes Orientales & le Bresil, n'ayent été pour eux des découvertes honorables & avantageuses, & que ce ne soit une très-grande gloire pour un Etat aussi resserré que le Portugal, d'avoir produit des hommes capables de former ces vastes desseins & de les faire réussir.

Ils en sont redevables au Prince Dom Henrique ou Henri, le plus jeune des enfans de Dom Juan, Roi de Portugal & des Algarves.

Dom Henri avoit accompagné le Roi son pere à la conquête de la ville de Ceuta, qu'il avoit prise sur les Maures en 1410. Ce jeune Prince avoit donné pendant cette guerre, des marques éclatantes de son courage, de sa prudence, de sa fermeté, & de sa pieté solide. Il aimoit les Sciences plus qu'il n'est ordinaire aux personnes de son rang. Il étoit le protecteur déclaré de tous ceux qui en faisoient profession. L'amour de l'étude l'engagea à la fin, à quitter la Cour, & à se retirer dans une petite ville du Royaume des Algarves, peu éloignée du Cap de Lagos, appelée Terragudo, où environné des sçavans qu'il s'étoit attaché, il s'adonna à l'étude avec

une ardeur merveilleuse. La Geographie & la Navigation, avoient pour lui de puissans attraits; revenu de ces vieilles erreurs, qui avoient fait croire que la Zone torride étoit inhabitable, & que les Antipodes étoient des chimères; il auroit été en personne visiter ces lieux, les découvrir, les reconnoître, si le Roi son pere le lui avoit voulu permettre.

Premier voyage des Portugais, pour reconnoître les côtes d'Afrique en 1414.

Ne pouvant executer ses projets par lui-même, il le fit faire par d'autres. Il fit armer plusieurs bâtimens qu'il envoya commencer la découverte qu'il méditoit, qui étoit la côte d'Afrique en allant au Sud. Il la commença vers la fin de l'année 1414. Mais ses premières tentatives, ne furent pas heureuses; aucun de ses Vaisseaux ne pût doubler le Cap Bajador, qui est par les 26. degrez de latitude Septentrionale.

Ce Cap fameux par quantité de naufrages, est environné d'un banc de sable semé de pointes de rochers, qui s'étend six à sept lieues au large. La mer y brise d'une maniere horrible, & les courans qui portent presque toujours sur cette pointe dangereuse entraînent les Navires, sans que l'adresse des Pilotes les puissent

empêcher de s'y briser, de sorte qu'il étoit en ce tems-là l'effroi de tous les Navigateurs Portugais.

Les mauvais succès ne rebuterent point le Prince Henry; quoiqu'il eût perdu du monde & des bâtimens, il ne perdit jamais l'esperance de surmonter cet obstacle; il comprit que ces malheurs n'étoient arrivez, que parce que ses gens avoient rangé la côte de trop près, & qu'ils ne s'en étoient pas assez éloignez, pour pouvoir faire des bordées, & se soutenir contre les marées & contre les courans qui les avoient affalez & jettez sur ces reefs,

Il communiqua ses reflexions à deux Gentilshommes de sa maison, nommez Jean Gonsalves Zarco & Tristan Vaz, il leur donna d'amples instructions, & leur fit monter un Navire bien équipé, avec des Pilottes sages & des matelots robustes & courageux. Il leur commanda de s'éloigner des côtes d'Afrique, dès qu'ils les auroient reconnues, & de ne s'en approcher, que lorsqu'ils auroient doublé ce funeste Cap selon leur estime, & qu'ils seroient arrivez sous le tropique de Cancer; c'est-à-dire, par les 23. degrez & demi de latitude Septentrionale.

Il y avoit lieu de bien esperer de ce voiage : la mer & les vents, sembloient leur promettre un succès des plus heureux. Cependant à peine furent-ils à la hauteur du Cap Cantin ; qu'ils furent battus d'une tempête furieuse, qui les mit cent fois à deux doigts du naufrage, & à la fin, les jeta bien loin vers l'Ouest. Ils étoient dans une peine extrême ; lorsqu'ils découvrirent une terre, dont aucun d'eux n'avoit jamais entendu parler. Ils s'en approcherent avec toutes les précautions de gens sages ; ils connurent que c'étoit une petite Isle, qui avoit une rade excellente entre deux pointes de montagnes, qui s'avançoient considérablement à la mer, & qui formoient une espece de port naturel ; ils y mouillèrent sur un fond excellent à l'abri ; ils y virent du monde sur le rivage, qui sembloit les inviter de mettre à terre ; ils y mirent avec les précautions nécessaires. Les gens qu'ils avoient vûs, les reçurent assez bien : ils n'étoient ni tout-à-fait civilisez, ni tout-à-fait barbares. Il paroïssoit même, que les Portugais n'étoient pas les premiers Européens qu'ils eussent vûs, & cela ne pouvoit pas être autrement, n'étant pas pos-

sible que Monsieur de Bethencourt, qui avoit conquis une partie des Canaries quinze ou seize ans auparavant, n'eût connu cette Isle, & n'y eût mis à terre; & qu'avant lui les Normans n'y eussent pas touché; puisqu'elle se trouve dans la route qu'ils prenoient, pour les établissemens qu'ils avoient au Cap-Blanc, au Senegal, à la riviere de Gambie, de Serrelionne, & à la côte d'or.

Quoiqu'il en soit, cette Isle fut la premiere découverte des Portugais, & le commencement des conquêtes, qu'ils ont poussées jusqu'aux extrémités de l'Orient & de l'Amerique Orientale.

Gonsalve Zarco & Tristan Vaz, bien accompagnés traverserent cette petite Isle & en firent le tour; ils jugerent qu'elle pouvoit avoir neuf à dix lieues de circonference. La hauteur prodigieuse des arbres, dont elle étoit couverte, & leur grosseur leur fit juger, que le terrain étoit excellent & profond. Ils y trouverent quantité de fontaines & de gros ruisseaux & de très-bonne eau, des oiseaux en quantité, & toute la rade où ils étoient mouillés, & les environs si remplis de poissons, que les Insulaires n'a-

Isle de
Porto Santo, décou-
verte en
1418.

voient pas à craindre d'en manquer; ils y trouverent une grande abondance de fruits, qui ne laissoient pas d'être excellents, quoiqu'ils leur fussent inconnus; mais point d'animaux à quatre pieds.

Ils donnerent le nom de Porto Santo à cette petite Isle, en reconnoissance de ce qu'ils s'y étoient mis à couvert. Elle est située par les 32. degrés quinze minutes de latitude Septentrionale, & elle fut le premier fruit des travaux du Prince Henri.

Les deux chefs de cette expedition, chargerent leur Navire des plus beaux bois qu'ils purent trouver dans l'Isle, & de tout ce qui leur parut digne de la curiosité de leur maître; mais ils ne purent engager aucun Insulaire à s'embarquer avec eux, & ils ne jugerent pas à propos de les y contraindre. Ils mirent à la voile & eurent le vent & la mer si favorables, qu'ils arriverent en peu de jours en Portugal.

Le Prince Dom Henri, eut une grande joie de la découverte, que ses gens avoient faite; elle s'augmenta, quand ils l'assurerent qu'ils avoient vû l'ombre d'une grosse terre au Sud de Porto Santo, qui ne pouvoit être que

que d'une Isle beaucoup plus grande, que celle qu'ils venoient de découvrir.

Il fit aussi-tôt équiper trois gros Bâtimens, & les envoya sous la conduite de ces deux chefs, à leur nouvelle découverte, avec ordre d'y établir une Colonie, & de découvrir & subjuguier toutes les Isles, qu'ils pourroient trouver aux environs.

Ils arriverent à Porto Santo, au commencement du Printems de 1419. ils y établirent une petite Colonie, du consentement des Insulaires, & y bâtirent un fort. Ils lâcherent dans l'Isle toutes sortes d'animaux domestiques; afin qu'ils y multipliasent.

Entre ces animaux, il y avoit deux lapins, dont la race s'augmenta si prodigieusement en peu de tems, qu'ils obligerent enfin les Portugais & les Insulaires à leur ceder la place, & à se retirer autre part. Ce ne fut qu'avec des peines extrêmes, qu'on vint à bout dans la suite des tems, de diminuer assez leur nombre pour pouvoir s'y rétablir, & partager avec eux, avec quelque sorte d'égalité, les fruits, les grains & les racines qu'on cultivoit pour la subsistance des habitans.

Cependant Gonsalve Zarco & Trif-

tan Vaz , aborderent à la grande Isle , dont ils avoient vû l'ombre ; ils la trouverent peuplée , quoique toute couverte d'arbres ; ils la parcoururent , la reconnurent , & ils en furent charmez ; ils l'appellerent Madere , à cause de la quantité de gros arbres qui y étoient. Il y bâtirent un fort , & y établirent une Colonie , qui dans la suite est devenuë très-riche & très-considérable , & qu'on peut regarder comme la mere de toutes les autres , qu'ils ont établies sur les côtes d'Afrique & du Bresil.

Décon-
verte de
l'Isle de
Madere en
1419.

Les Portugais ne découvrirent pourtant les côtes d'Afrique , au Sud du Cap Bajador , qu'en 1434 L'art de naviger , qu'ils ont porté à une si grande perfection dans la suite , étoit alors si nouveau chez eux qu'il leur fallut quatorze années de travail & de navigation pour doubler ce Cap fameux & si redoutable , qu'ils l'avoient nommé l'invincible. Giliaguer , Officier de la maison du Prince Henri , en vint à bout , & on compara son action aux travaux d'Hercule.

Ils continuerent leurs découvertes avec plus de facilité ; mais comme j'en ai parlé dans un autre Ouvrage , je conduit ai tout d'un coup mon Lecteur

à la découverte du Royaume de Congo, dont il s'agit ici.

Ce fut en 1483. que le Roi de Portugal Jean II. du nom, envoya une escadre pour continuer de découvrir les côtes d'Afrique, & y établir le commerce. Elle étoit commandée par Diego Cam, un des meilleurs hommes de mer, que le Portugal eût alors.

Il a plu à Monsieur le Quien de la Neuville, de le nommer Jacques Canus, dans son Histoire générale de Portugal, tome premier, Livre quatrième, page 552. Je sçai que Diego en Espagnol, signifie S. Jacques le Mineur; mais je ne vois point de raison pour latiniser le nom de Cam & en faire Canus; il me semble que pour le rendre en latin avec plus de justesse, il auroit fallu dire Camus & non pas Canus; quoiqu'il en soit, ce Capitaine qui ne pensoit qu'à doubler le Cap Catalina, & à découvrir la côte, se trouva par le travers de la riviere de Zaire, qu'on appelle aussi la riviere de Congo. Sa largeur & sa profondeur, l'inviterent de s'en approcher; il mouilla à l'embouchure. Monsieur le Quien, dit qu'il fit planter sur le rivage, une des colonnes qu'il avoit apportées de Portugal. Elle étoit sur-

Diego
Camdecou-
vre le Zai-
re en 1484.

montée d'une croix, & gravée aux armes du Roi, afin que les voyageurs pussent apprendre par une inscription latine & Portugaile, qu'on lisoit sur ce monument, le tems de cette découverte, & par qui elle avoit été faite.

Je ne sçai où Monsieur le Quien a pris cette circonstance; car Jean de Barros, & Emmanuel de Faria, n'en disent rien. Ces Auteurs n'auroient pourtant pas oublié un fait de cette importance, qui étoit comme une prise de possession, s'il avoit été vrai.

Ce qu'il y a de certain; c'est que Diego Cam, s'étant avancé sur un petit bâtiment quelques lieues dans le Zaïre, & ayant mis pied à terre, fut reçu humainement par les peuples qui habitoient ce païs. Ils vinrent à bord de ses bâtimens, & apportèrent des fruits & d'autres vivres, & parurent de bon commerce & fort civils. A force de signe; car on ne s'entendoit point d'autre maniere, on comprit qu'ils étoient sujets d'un Prince puissant, qui demeurait assez avant dans les terres.

Diego crût qu'il étoit de son devoir de sçavoir qui étoit ce Prince, & tâcher de faire alliance avec lui. Il trouva parmi ses gens des Officiers de bon-

ne
ter
un
pou
env
de
frir
L
con
de
fure
long
ne
ban
tune
me
frir
lui
O
doic
sez
appa
qu
ce q
Cela
Port
nant
les e
soin
ment
& le

ne volonté, qui voulurent bien se prêter à cette découverte; il leur donna un bâtiment léger avec des présens pour le Roi & pour sa Cour; & les envoya à ce Prince, sous la conduite de quelques naturels du país, qui s'offrirent à les conduire.

La rapidité du fleuve, les vents contraires & la distance du bord de la mer à la demeure du Roi, furent cause que le voyage fut plus long, que Diego ne souhaitoit & qu'il ne croioit; de sorte qu'il resolut d'abandonner ses gens à leur bonne fortune, & de prendre avec lui, comme des ôtages quatre Noirs, qui s'offrirent, à ce qu'on dit, de venir avec lui en Portugal.

Outre que ces quatre Noirs, répondoient des Portugais, qu'on avoit laissez dans leur país; on esperoit qu'ils apprendroient la langue Portugaise, & qu'on sçauroit par ce moyen, tout ce qu'on voudroit sçavoir de leur país. Cela arriva en effet; Ils apprirent le Portugais avec une facilité surprenante. Le Roi les reçût avec bonté, les entretint & les fit instruire avec soin. On tira d'eux tout l'éclaircissement dont on avoit besoin sur leur país; & le Roi les y renvoya l'année suivante.

te, avec le même Diego Cam, qui trouva ses gens pleins de santé & fort contents des bonnes manieres, que le Roi de Congo & ses peuples avoient eu pour eux. Il les reprit & remit à terre ceux qui avoient fait le voyage de Portugal, qui retournerent chez eux charmés de ce qu'ils avoient vû en Europe, & des présens dont on les avoit chargez pour leur Prince & pour eux.

Le Général Portugais dépêcha de nouveaux Envoyez au Roi de Congo, & pendant qu'ils ménagerent avec ce Prince une alliance qui dure encore aujourd'hui; quoiqu'elle ait été interrompue par des guerres, dont nous parlerons dans la suite; il alla découvrir la côte jusqu'au 22. degré de latitude Meridionale.

Il revint avec ces connoissances à l'embouchure du Zaire, où il fit donner un radoub à ses bâtimens: Pendant qu'on y travailloit, il crut qu'il étoit de son devoir d'aller rendre ses respects au Roi de Congo, & le remercier des bontez qu'il témoignoit à sa Nation.

Il eut lieu d'être bien content de ce Prince; il en fut reçu avec toute la magnificence usitée dans le país. Le Roi avoit conçu tant d'estime pour les

Pottugais , & pour la Religion qu'ils professoient , qu'en le congediant , il lui mit entre les mains quelques jeunes Seigneurs de sa Cour , pour les conduire en Portugal , les faire instruire dans la connoissance du vrai Dieu , & les faire baptiser. Il envoya un Ambassadeur au Roi de Portugal , avec des présens , & le pria qu'en lui renvoyant ses sujets , il lui envoyât des personnes capables de l'instruire lui , & ses peuples dans la Religion Chrétienne.

Le Roi de Portugal reçût très-bien ces jeunes Seigneurs. Il les fit instruire , non-seulement dans les Mysteres de notre Religion ; mais encore dans tous les exercices qui convenoient à leur condition & à leur âge ; & après un séjour de plus de trois années en Portugal , il les fit baptiser dans la ville de Beja , avec une magnificence Royale , & voulut être le Pairein de l'Ambassadeur à qui il donna son nom.

Les Portugais continuerent cependant leurs découvertes , & s'établirent en plusieurs endroits des côtes d'Afrique , comme nous l'avons dit dans un autre Ouvrage , où je prie le Lecteur d'avoir recours , le commerce qu'ils

Le Roi de Congo demande des Predicateurs de l'Evangile.

faisoient enrichissoit le Royaume ; & quoiqu'il ne fit , pour ainsi dire , que de naître , il donnoit de la jalousie & de l'émulation à bien des Princes Chrétiens.

Le Roi de Portugal, jugea à propos de renvoyer l'Ambassadeur de Congo, & les jeunes Seigneurs qui l'avoient accompagné, à leur maître. Il fit équiper pour cela trois vaisseaux; il les chargea de présens magnifiques; ils arrivèrent heureusement au mois d'Avril 1490. à Sogno sur le Zaire. C'est la Capitale du Comté du même nom, dont le Gouverneur étoit Prince du Sang & oncle du Roi.

Ce Seigneur, qui avoit été instruit par les Portugais, qui étoient demeurés à la côte pour le commerce, demanda instamment le Baptême. Ruis de Souza Général des Portugais, en conféra avec les Ecclesiastiques qu'il avoit amené, ils jugerent qu'il ne falloit pas differer de lui accorder la grace qu'il demandoit. On dressa un Autel en pleine campagne; on y célébra les divins Mystères, après qu'on eût régénéré dans les eaux du Baptême le Gouverneur, un de ses fils, & quelques uns de ses sujets. Ces deux actions se passerent à la vûe d'une multitude

L'oncle
du Roi de
Congo re-
çoit le ba-
ptême en
1490.

de naturels du pais, qui en furent extrêmement édités.

Le Roi de Congo, apprit bien-tôt ce que son oncle avoit fait; il en fut très-aise; & pour lui en marquer sa satisfaction, il augmenta de beaucoup son Domaine, & même, il lui donna ordre ou permission, d'abattre & de briser toutes les Idoles qui étoient dans les terres de sa juridiction.

Ruis de Souza ne manqua pas de se rendre en diligence auprès du Roi, pour lui remettre les jeunes Seigneurs, qui avoient été envoyez en Portugal. Il le trouva à Banza Congo, Capitale du Royaume; c'est-à-dire, Ville de Congo; car toutes les villes Capitales des Provinces se nomment Banza, qui veut dire ville par excellence. On y ajoûte le nom du Royaume, ou de la Province, pour les distinguer les unes des autres, comme Banza-Congo, Banza-Sogno, Banza-Batta, pour marquer la Capitale du Royaume de Congo: la Capitale du Comté de Sogno: la Capitale du Duché de Batta, & ainsi des autres villes Capitales.

Le Roi de Congo, reçût le Général Portugais, étant assis sur un magnifique thrône d'ivoire; il avoit un ha-

Audian-
ce que le
Roi de Con-
go donne

au Général
des Portu-
gais.

billement de damas rouge, un bracelet au bras gauche, & pour marque de sa dignité, une queue de cheval, qui lui pendoit sur l'épaule; il avoit la tête couverte d'un bonnet en forme de mitre, qui étoit de feuilles de palmier.

Après qu'on lui eût expliqué le compliment du Général, & la lettre du Roi de Portugal, il s'informa d'une manière très-polite de la santé du Roi de Portugal & de toute la Maison Royale. Il remercia le Général, qui faisoit en cette occasion les fonctions d'Ambassadeur, des soins qu'il avoit eu de ses sujets pendant le voyage, & ajouta qu'il ne pouvoit mieux témoigner combien l'amitié du Roi de Portugal, lui étoit précieuse; qu'en suivant le conseil qu'il lui donnoit de se faire instruire dans la Religion Chrétienne.

Les Do-
miniquains
instruisent
le Roi de
Congo.

En effet, il fit donner un appartement dans son Palais aux Religieux de Saint Dominique, qui étoient venus pour prêcher la Foi dans son Royaume. Il commença dès le même jour à recevoir leurs instructions & les éclaircissements qu'il leur demandoit sur ses doutes.

Il donna ordre qu'on bâtît une Eglise dans la Capitale. Elle fut commencée le troisième jour de Mai 1490. qui est

dediée à la Sainte Croix, dont elle portale nom; & l'on y travailla avec tant de diligence, qu'elle fut achevée en moins de trois mois, & aussitôt le Roi y fut baptisé avec une magnificence extraordinaire, & nommé Jean, comme le Roi de Portugal, par l'Ambassadeur, au nom du Roi son maître. La Reine fut aussi baptisée & nommée Eleonore, comme la Reine de Portugal. Un très-grand nombre de sujets du Roi de Congo, que quelques Auteurs font monter à cent mille, imiterent la pieté & l'exemple de leur Souverain, & reçurent le Baptême. Ce grand peuple se trouva assemblé, pour une guerre dangereuse qu'ils avoient contre les peuples du Royaume de Mucoco.

Le Général Portugais, présenta au Roi de Congo un étendart, sur lequel il y avoit une croix en broderie, & l'accompagna avec cent Portugais à cette guerre.

On ne peut s'imaginer combien ces nouveaux Chrétiens firent paroître de courage dans cette campagne, & combien la valeur des Portugais les fit craindre & estimer des uns & des autres, je veux dire de ceux de Congo, & de ceux de Mucoco. Ces derniers.

Victoire
du Roy de
Congo par
le secours
des Portu-
gais.

ayant été entièrement défaits, & leur pais étant sur le point d'être saccagé & entièrement ruiné, selon la coûtume de ces peuples : le Général Portugais, moyenna une paix & un accommodement entre les deux Nations, qui fut avantageux & glorieux au Roi de Congo, & qui conserva le pais & les habitans de Mucoco.

Le Prince
ce fils aîné
du Roi de
Congo est
baptisé.

Le Prince fils aîné du Roi de Congo, n'étoit pas à la Cour, lorsque son pere reçut le Baptême. Il commandoit une armée du côté du Sud, contre le Prince de Binguela. Il revint après avoir terminé cette guerre, par la défaite de ses ennemis. Il sçût ce qui s'étoit passé en son absence; il l'approuva, il se fit instruire, il reçut le Baptême & fut nommé Alphonse, comme le Prince de Portugal.

Jean Roi
de Congo
apostatic &
meurt en
1492.

Mais son cadet se trouva bien éloigné de suivre de si beaux exemples, il eut toujours une aversion extrême pour le Christianisme. Il s'appelloit Panso Aquitima; il travailla avec tant d'adresse & d'affiduité à pervertir le Roi son pere, qu'il en vint à bout. Ce Prince qui avoit donné des témoignages si éclatans de sa Foi, quitta la Religion qu'il avoit embrassée, retourna à l'Idolatrie & persecuta cruellement

ses ſujets Chrétiens, & voyant qu'il ne pouvoit obliger le Prince Alphonſe à l'imiter dans ſon apoſtaſie, il l'exila, le déclara déchu du droit que ſa naiſſance lui donnoit à la Couronne, & nomma pour ſon ſucceſſeur Panſo Aquitima.

Ce Roi malheureux étant mort en 1492. le Prince Panſo voulut ſ'emparer du trône; mais il fut prévenu par le Prince Alphonſe, qui ſe fit reconnoître Roi, & qui ayant ramalſé un aſſez petit nombre de ſes ſujets Chrétiens, auxquels trente-ſept Portugais ſe joignirent, combattit la nombreuſe armée de ſon frere avec tant de conduite & de valeur, & une protection ſi viſible du Ciel, qu'il remporta une glorieuſe victoire, qui obligea tous ceux qui avoient ſuivi le parti de ſon frere, de l'abandonner, & de venir le reconnoître pour leur Souverain, & de lui promettre une fidélité inviolable.

Le nouveau Roi, crut que pour ſ'en affurer, il devoit exiger d'eux qu'ils ſe fiſſent Chrétiens, & que ceux que le mauvais exemple du Roi Apoſtat, avoit entraînez, rentralſent dans le ſein de l'Egliſe. Cette conduite du Roi & ſes bons exemples, produiſirent

Le Prince
Alphonſe
Roi de Con
go en 1492.

une infinité de Chrétiens. Il n'y eut que Panso Aquitima qui mourut obstiné dans son Idolâtrie.

On peut regarder le couronnement du Roi Alphonse comme l'Epoque de l'établissement du Christianisme dans le Royaume de Congo & de celui des Portugais dans cette partie de l'Afrique ; parce que le Roi Alphonse premier du nom, travailla toujours & de toutes ses forces, à faire connoître le vrai Dieu dans tous ses Etats, & que pour marquer aux Portugais sa reconnoissance, il les protegea d'une maniere toute particuliere ; il se déclara hautement leur protecteur ; il leur donna des terres dans tous les endroits de ses Etats où ils voulurent établir leur commerce ; il leur permit de bâtir des villes & des forteresses, & fit punir rigoureusement ceux des ses sujets qui furent assez temeraires pour leur faire du déplaisir.

son malheureux pere qui après avoir embrassé la foi l'avoit lâchement abandonnée par une apostasie qui avoit perverti la plus grande partie de ses sujets Chrétiens, avoit donné aux Missionnaires de l'Ordre de Saint Dominique des terres considerables & des

son malheureux
pere qui après
avoir embrassé
la foi l'avoit
lâchement
abandonnée

escla
leur
gio
de
étoi
vais
plu
des
acc
trou
bien
tou
bea
Egl
sieu
tou
à r
lig
for
me
gn
&
il
me
let
de
il
qu
br
de

esclaves pour les faire valoir, il les leur avoit reprises en quittant la Religion, & les avoit persecuté avec tant de cruauté, que tous ces Religieux étoient morts de miseres, & des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus, plutôt que de l'intemperie de l'air, & des alimens auxquels ils n'étoient pas accoûtumés; ceux qui leur succederent trouverent dans le Roi Alphonse un bienfaiteur magnifique; il leur rendit tout ce que son pere leur avoit ôté, & beaucoup au-delà. Il leur fit bâtir des Eglises & des maisons dans plusieurs endroits, & n'omit rien de tout ce qui pouvoit exciter ses peuples à recevoir la parole de Dieu, & la Religion qu'on leur venoit annoncer.

Le Roi de Portugal, ayant été informé du progrès que le Christianisme faisoit dans le Congo, sous le Regne d'un Prince si sage, si Religieux & si zélé, lui envoya un Ambassadeur; il lui donna la qualité de frere, comme aux autres Rois Chrétiens dans les lettres qu'il lui écrivit; il y joignit des présens magnifiques; entre lesquels il y avoit un étendart où les armes qu'il devoit porter à l'avenir, étoient brodées avec leurs émaux. Elles étoient de gueules à la croix d'argent cantonnée;

Ambassa-
de du Roi
de Portu-
gal au Roi
de Congo.

de quatre écussons de même, chargée de cinq tourteaux de sable mis en fautoir. Alphonse accepta ces armoiries, & depuis ce tems-là, les successeurs n'en ont point eu d'autres.

Cependant les Portugais continuant leurs voyages, découvrirent le Cap de Bonne-Esperance, le doublèrent, & remontant vers le Nord, ils firent des établissemens dans les Royaumes de Melinde, de Mofambique & autres lieux. & penetrerent enfin jusqu'aux Indes d'Orient, où ils ouvriront un commerce si riche, qu'ils négligerent beaucoup celui du Royaume de Congo, qui ne leur étoit pas si avantageux.

Ce fut en 1501. qu'ils découvrirent le Bresil. Ils nommerent d'abord Sainte Croix cette partie Orientale de l'Amerique. Le bois rouge qu'ils apportèrent de ce pais-là en Europe, & dont le debit leur fut extrêmement avantageux, les obligea de changer le nom de ce vaste pais; ils lui donnerent le nom qu'on avoit donné à ce bois, & le nommerent Bresil; quoique son nom dans la langue du pais fût *Ibirapitanga*; & quoiqu'ils n'y eussent pas encore découvert les mines d'or, qu'ils y ont trouvées depuis. Soit par inte-

rêt,
gnol
Sep
ce p
voif
rien
trou
que
dans
il se
des
cultri
de su
rent
qu'i
& la
M
que
étab
les r
n'av
valo
re,
prop
n'éto
supp
des
terre
il est
la c
toit

rêt, soit par jalousie contre les Espagnols qui avoient decouvert les parties Septentrionales, & Occidentales de ce pais immense, soit qu'étant plus voisin de l'Europe, que les Indes Orientales, soit qu'ils esperassent d'y trouver les mêmes précieux métaux, que les Espagnols avoient trouvés dans les lieux où ils s'étoient établis; il se fixerent dans le Bresil, y firent des établissemens & des colonies: y cultiverent le tabac & les manufactures de sucre déjà établies à Madere, & en firent un pais d'un commerce si riche, qu'il porta en peu detems l'opulence & la richesse dans leur Etat d'Europe.

Mais ils s'apperçurent bien-tôt, que les manufactures qu'ils avoient établies dans le Bresil, tomberoient d'elles mêmes, & s'anéantiroient s'ils n'avoient pas des gens pour les faire valoir. Les Américains, c'est-à-dire, les naturels du pais n'y étoient pas propres. Ces gens mols & effeminez, n'étoient point du tout capables de supporter les travaux des sucreries, des defrichemens & de la culture des terres; ils y perissoient en peu de tems: il est vrai qu'ils tiroient des esclaves de la côte de Guinée; mais ce trafic n'étoit pas encore bien ouvert, & ne

leur en fournissoit pas le nombre qui leur étoit nécessaire ; ils jugerent à propos d'en tirer du Royaume de Congo, & pour cet effet d'y établir un commerce plus réglé, plus vif, plus étendu. La Compagnie que le Roi de Portugal avoit formée, fit de nouveaux établissemens. Elle profita des concessions que les Rois de Congo lui avoient accordées, & sans attendre qu'on amenât les esclaves à ses comptoirs, elle envoya ses Facteurs dans l'intérieur du pays, pour y acheter les Nègres esclaves qu'elle devoit faire passer au Brésil.

Quoique les successeurs d'Alphonse premier de ce nom, perseverassent dans la Religion Chrétienne, qu'ils la protegeassent aussi-bien que les Ministres ; ils n'avoient pas pour les Portugais les mêmes égards, & la même considération. La hauteur des Officiers de la Compagnie, les avoit choqués plus d'une fois, & s'ils ne se repentoient pas d'avoir reçu la Religion de ces Etrangers ; ils se repentoient de leur avoir ouvert leur pays, & de les en avoir laissé, en quelque sorte, les maîtres, & ils n'étoient pas fâchez, que leurs sujets leur donnassent des sujets de déplaisir, quand ils en trou-

voit
qui
go
cho
de l.
voy
qui
red
Co
rè
& i
L
eux
Ma
Co
veg
tro
que
gre
cor
pla
ce e
ci
pou
gai
elle
les
bie
fes
I
Ma

voient l'occasion, sur-tout depuis ce qui se passa après la mort de Dom Diego; comme nous le dirons ci-après. Les choses allerent si loin, que les Facteurs de la Compagnie, furent pillés dans leurs voyages; & il y en eût même plusieurs, qui furent assassinés; & lorsque les Directeurs en portoient leur plaintes à la Cour, on affectoit des longueurs extrêmes dans l'examen de leurs plaintes; & il étoit rare qu'on leur fit justice.

Ils n'étoient pas en état de se la faire eux-mêmes. Ce n'étoient que des Marchands, qui n'avoient que des Comptoirs, sous la protection & la sauvegarde du Roi, sans forteresses, sans troupes, en un mot exposez à tout ce que l'avarice & la cupidité des Nègres, pouvoit leur faire entreprendre contre eux. La Compagnie en porta ses plaintes au Roi de Portugal: ce Prince en écrivit au Roi de Congo; celui-ci fit, à la vérité, quelques demarches pour assurer le commerce des Portugais, qui lui étoit avantageux; mais elles furent si foibles & si molles, qu'elles ne suspendirent que pour un tems bien court, la mauvaise volonté de ses sujets, & peut-être la sienne même.

Les pillages & les massacres des Marchands recommencerent, on en

comptoit plus de soixante qui avoient été assassinés. Il falloit se resoudre, ou d'abandonner le pais, ou se mettre en état de s'y faire respecter. Le premier parti étoit honteux & contraire aux interêts de la Nation, qui ne pouvoit plus se passer des Esclaves qu'elle tiroit du Congo, pour ses manufactures du Bresil. On prit le second comme le plus honorable, & on eut raison.

Le Roi de Portugal, c'étoit Sebastien, qui fut tué en 1577. par les Maures en Afrique, touché des plaintes, tant de fois réitérées de ses sujets, resolut de ne plus recourir au Roi de Congo, pour avoir justice des torts qu'on faisoit à ses sujets, & pour l'obliger à observer les traités qu'on avoit conclu avec ses prédecesseurs & dont il avoit juré l'observation; il crut qu'il étoit de sa dignité de ne se pas laisser mépriser par ce Roi Nègre, pendant que ses armes victorieuses le faisoient respecter des plus puissans Monarques de l'Orient, & l'avoient rendu maître d'une des plus considerables parties de l'Amérique. Il fit équiper une grosse flotte; il la fit charger de tout ce qui étoit nécessaire pour bâtir des forteresses & les bien munir; il nomma un Gouverneur & des Officiers, & leur

Le Roi de Portugal envoya un Gouverneur au Congo.

don
tio
mo
con
& l
avo
L
Dia
au
Son
peu
à-v
go
ils a
Cor
C
Don
ver
à te
le,
ne l
ave
du
pou
Roi
pos
me
dre
avec
qui
bon

donna de bonnes troupes, des munitions de guerre & de bouche; en un mot tout ce qu'il jugea necessaire pour contenir les Nègres dans leur devoir, & leur faire executer les traitez qu'on avoit fait avec eux.

Le Gouverneur nommé, fut Dom Dias de Nevais; il partit de Lisbonne au commencement de l'année 1578. Son voyage fut heureux, il arriva en peu de tems sur la côte de Loanda vis-à-vis un endroit, que le Roi de Congo avoit cédé aux Portugais, & où ils avoient établi un de leurs principaux Comptoirs.

Ce lieu est situé dans le Royaume de Dongo ou d'Angola. Dès que le Gouverneur & ses troupes eurent mis pied à terre, on traça l'enceinte de la Ville, qu'on avoit resolu de bâtir: on ne la ferma que d'un parapet palissadé, avec un fossé, & un chemin couvert du côté de la terre. C'en étoit assés pour résister à toute la puissance du Roi de Congo, s'il avoit jugé à propos de la venir attaquer; mais comme on avoit des ennemis plus à craindre du côté de la mer: on fortifia avec plus de soin, la partie de la ville qui y répondoit. On l'enferma d'un bon mur de maçonnerie, fortifié de re-

doutes, & de batteries, qui devoient mettre la place hors d'insulte de ce côté-là.

Ville de
Saint Paul
de Loan-
da, bâtie en
1578.

On travailla avec tant de diligence à tous ces ouvrages, qu'ils furent hors d'insulte, dans le courant de l'année 1578. & la ville qu'ils renfermoient fut appelée Saint Paul de Loanda, ou Loanda San-Paolo.

Le Port est entre l'Isle de Loanda & la côte de Terre-Ferme. L'Isle qui le couvre, lui donne deux passes ou deux entrées. Il est sur de bonne terre, bien couvert, & les batteries qu'on pourroit faire sur les extrémités de l'Isle qui le ferme, le pourroient mettre à couvert de toute insulte, si elles étoient bien munies & bien servies.

On a bâti dans la suite, de belles Eglises & de belles maisons dans cette enceinte. Les Jesuites, les Capucins, les Dominiquains y ont des maisons & des Eglises. Il y a une Eglise Cathédrale, des Chanoines & un Evêque, un Tribunal de l'Inquisition, un Hôpital, quelques Cours de Justice & autres édifices considérables.

La ville est haute & basse; une partie est sur le bord de la mer, & l'autre sur la hauteur qui la domine. L'air n'y est pas sain, la chaleur y est ex-

cessive
la tem
inhab

Les
Loand
die de
nes,
le ded
qu'on
nition
les me
dans r
le ver
haïssoi
ce qui
Dom I
coûtur
ne s'ap
d'une
naire,
dellein
tems:
lerent
& s'ile
en con
bre à u
voyere

Les
res avo
ils affe
pes. Le

cessive, & sans les vents de mer qui la temperent un peu, le pais seroit inhabitable aux Européens.

Les Portugais s'étant ainsi établis à Loanda, & n'ayant plus rien à craindre des Nègres ni pour leurs personnes, ni pour leurs effets, demanderent le dedommagement des marchandises qu'on leur avoit enlevées, & la punition de ceux qui avoient commis les meurtres. Le Royaume étoit alors dans un état déplorable, comme nous le verrons dans la suite; cependant on haïssoit tellement les Portugais, depuis ce qui s'étoit passé depuis la mort de Dom Diego, & on s'étoit tellement accoutumé à mépriser leurs plaintes, qu'on ne s'apperçût pas qu'ils les faisoient d'une maniere plus haute qu'à l'ordinaire, & dans laquelle il y entroit du dessein. On en fut instruit en peu de

Guerre
entre les
Portugais
& les Con-
gois.

tems: ils userent de represailles & pillerent le pais, enleverent les habitans, & s'ils ne firent mourir personne, ils en condamnerent un très-grand nombre à un esclavage perpetuel, & les envoyerent à leurs manufactures du Bresil.

Les Seigneurs Nègres, dont les terres avoient été pillées, prirent les armes: ils assemblerent de nombreuses troupes. Les Portugais les battirent à platte

coûture, & firent un nombre prodigieux de prisonniers, c'est-à-dire, d'esclaves.

Le Roi de Congo voulut prendre le parti de ses sujets, & fut battu comme eux, & à la fin obligé de donner la carte blanche aux Portugais, & de se soumettre à toutes les conditions qu'ils voudroient lui imposer, pourvu qu'ils lui donnassent la paix.

Traité de
paix.

Le traité en fut dressé, signé & juré de part & d'autre. Le Roi abandonna aux Portugais, tout le país renfermé entre la riviere de Danda & celle de Coanza, depuis le bord de la mer jusqu'au lac de Chilandé ou d'Aquilonde & aux Isles de Quidanges, sur la riviere de Coanza, ce qui fait environ deux cents lieuës de l'Est à l'Oüest, & soixante à quatre-vingt lieuës du Sud au Nord. Il leur abandonna ce grand país, qui fait le Royaume d'Angolla, en toute propriété & souveraineté. Il permit de plus à tous les Portugais, de s'établir par tous les Etats où ils voudroient, & même dans sa Capitale, promettant de les prendre sous sa protection particuliere, & de repater les torts qu'on leur feroit. Les Portugais de leur côté, lui promirent de le deffendre contre tous ses ennemis & autres choses, dont l'execution

n'a point été interrompuë notablement depuis ce tems-là.

Après ce traité avantageux, le Gouverneur Portugais, reçût au nom du Roi son Maître, le serment de fidélité des Seigneurs & des peuples du Royaume d'Angolle. Il les laissa dans leurs terres, leur promit protection; mais il exigea qu'ils se feroient instruire dans la Religion Chrétienne, & que quand il auroit besoin d'eux, soit pour en mettre dans ses garnisons, soit pour combattre les ennemis de l'Etat, ils viendroient joindre son armée, comme ils faisoient celle du Roi de Congo, quand ils étoient ses sujets.

Il fit des forteresses en plusieurs endroits du Royaume, comme aux Isles de Quidangas, à Mapungo, Embacca, Massangano & autres lieux, dans lesquels il mit des garnisons composées de Portugais & de Nègres, à qui on montra le maniement des armes, & qui servirent fort bien dans quelques occasions.

Il y avoit long-tems, que le Royaume de Binguella ne dependoit plus de celui de Congo. Il étoit divisé entre plusieurs Giagues, qui s'en étoient rendus maîtres; ils furent assez imprudens pour vouloir mesurer leurs ar-

mes avec celles des Portugais. Ils furent battus & contraints de demander la paix : les Portugais la leur accorderent ; mais à condition qu'ils se reconnoïtroient Vassaux du Roi de Portugal, lui payeroient un tribut annuel, donneroient des ôtages, & que les Portugais pourroient faire bâtir des forteresses dans tous les lieux qu'ils jugeroient à propos.

Telles ont été les conquêtes des Portugais sur cette partie de l'Afrique. Ils y ont été troublez en 1641. par les Hollandois, qui étant maîtres d'une partie du Bresil, avoient besoin d'esclaves pour faire valoir leurs terres ; ils prirent la ville de Saint Paul de Loanda, & la garderent quelques années. La paix de 1654 venue, les Portugais rentrèrent en possession de cette Place, dont ils sont encore aujourd'hui les maîtres.

Je ne parlerai point dans cet Ouvrage des autres conquêtes, & des établissemens, que les Portugais ont eus, & qu'ils ont dans le reste de l'Afrique. Cela seroit trop éloigné de mon sujet. Il ne s'agit ici, que de Congo, & des Royaumes d'Angolle, de Matamba & de Binguella ; il faut y revenir en traduisant, & suivant mon premier Auteur.

Succ
go
14
qu

A
conn
tien
re av
de Je
perfe
tienn
serve
est r
ancie
le ne
un P
secur
Je
voué
qual
souv
cont
Prin
j'en
res,

CHAPITRE XIII.

Succession des Rois Chrétiens de Congo, depuis Alphonse I. couronné en 1492. jusqu'à Alvare VIII. du nom, qui s'empara du Trône en 1670.

ALphonse I. du nom, est sans contredit celui que l'on doit reconnoître comme le premier Roi Chrétien de Congo. Il est vrai, que son père avoit reçu le Baptême & le nom de Jean; mais il est vrai aussi, qu'il a perseveré si peu dans la Religion Chrétienne, qu'il avoit embrassée, avec une ferveur tout-à-fait loüable, & qu'il est retombé si promptement dans son ancienne Idolâtrie, que c'est profaner le nom de Chrétien, de le donner à un Prince Apostat, impie & cruel persecuteur des Chrétiens.

Je m'éloigne ici de mon Auteur, qui voudroit conserver au Roi Jean, la qualité de Chrétien jusqu'au dernier soupir. J'en suis fâché; mais dirai-je contre mes propres lumieres, que ce Prince est mort Chrétien; après ce que j'en ai dit sur le témoignage de Barros, de Fatia, & de tous les plus an-

ciens Ecrivains Portugais, & la tradition constante du Portugal & du Congo.

Ce qui a trompé mon Auteur, c'est qu'il y a eu si peu d'intervalle entre son Bapême & son Apostasie, sa mort & le couronnement d'Alphonse, qu'on peut facilement donner à l'un, ce qui appartient réellement à l'autre.

J'ai remarqué ci-devant, que le Roi Alphonse ne pût être paisible possesseur du trône, qu'après qu'il eût deffait la nombreuse armée d'Idolâtres, à la tête desquels son frere Panfo-Aquitima s'étoit mis. Ce Prince étoit aussi brave que prudent; mais il avoit quelque chose de plus, qui lui attira des secours particuliers du Ciel, quoique nouveau Chrétien. Il n'avoit plus rien des superstitions du Paganisme; dans lequel il avoit été élevé. Sa Foi étoit ferme, sa piété ne pouvoit être plus grande; il avoit une devotion singulière pour la Sainte Vierge & il en reçût des faveurs signalées.

Mon Auteur nous assure, que dans la bataille qu'il donna à Panfo-Aquitima, on vit à son côté, une Dame pleine de Majesté, & plus brillante que le soleil, & devant lui un cavalier armé de toutes pieces, qui avoit

une
roit
tect
Jacq
mée
la pe
laqu
men
cher
reux
tats.

P.
Géné
pris
ne o
crus
les a
fut l
fé &
donn
il fu
le se
rend
le ga
fortu
des
ne ve
poir
sans
So
reux

une croix rouge sur la poitrine. Il n'étoit pas difficile de reconnoître la protection de la Sainte Vierge & de Saint Jacques, dans cette apparition. L'armée des Idolâtres en fut épouvantée, & la petite troupe Chrétienne, à la tête de laquelle étoit le Roi Alphonse, tellement encouragée, qu'elle fit une boucherie épouvantable de ces malheureux, dont une partie étoit des Apostats.

Panso-Aquitima, & son Lieutenant Général blesez dans la mêlée, furent pris & présentés au Roi. Ce Prince qui ne devoit s'attendre qu'à une mort cruelle & ignominieuse, ayant été pris les armes à la main contre son Roi, fut bien surpris de s'en voir embrassé & caressé, comme s'il ne lui eût donné jamais aucun mécontentement: il fut pansé par son ordre, avec tout le soin imaginable. Le Roi même, lui rendit toutes sortes de services, afin de le gagner à Jesus-Christ; mais cet infortuné Prince, étoit tellement entêté des erreurs de sa folle Religion, qu'il ne voulut rien écouter, & que le desespoir augmentant son mal; il mourut sans vouloir se convertir.

Son Lieutenant Général fut plus heureux: ses chaînes & l'étroite prison

où il étoit renfermé, le firent rentrer en lui-même, il demanda d'être instruit & baptisé avant d'être conduit au supplice. On lui accorda l'un & l'autre & le Roi lui donna la vie & l'honneur de ses bonnes grâces, à condition cependant qu'il seroit toute sa vie attaché au service de l'Eglise de Sainte Croix, & qu'il porteroit l'eau, quand il y auroit des Payens à baptiser. Il executa avec exactitude, ce que le Roi lui avoit prescrit, & mourut dans ces exercices de piété, qui ont été des preuves de la sincerité & de la solidité de sa conversion.

Mission- Dom Emanuel Roi de Portugal, fut
naires en- toujours dans une étroite liaison avec
voyés au Dom Alphonse Roi de Congo. Il sçût
Congo par que la plupart des Religieux Mission-
le Roi de naires, qui y étoient allés prêcher l'E-
Portugal vangile, y étoient morts. Son zèle
en 1521. pour la propagation de la Foi, l'obligea de faire partir pour le Congo, cinq Dominiquains, cinq Augustins & cinq Francisquains, avec plusieurs Prêtres seculiers, tous gens distingués par leur capacité & par leurs vertus. Cette troupe choisie, que le Roi de Portugal, pourvût abondamment de tout ce qui lui étoit nécessaire, & qu'il fit passer sur ses vaisseaux; arriva au

Congo en 1521. ils y furent reçus avec tout l'honneur imaginable, par Dom Alphonse, & aussi-tôt, ils se partagerent entre-eux les Provinces de ce vaste Royaume, & y prêcherent l'Evangile. Aidés par ce Prince, véritablement Chrétien; soutenus de sa protection, & entretenus à ses dépens, ils étendirent merveilleusement le Royaume de Jesus-Christ, dans cet Etat. Ils convertirent & baptisèrent une infinité d'Idolâtres. Ils firent bâtir des Eglises & des residences pour les Missionnaires, qui continueroient après eux à travailler dans cette nouvelle vigne, & donnerent à ce bon Prince, la satisfaction de voir une bonne partie de ses peuples Chrétiens, quand il fut attaqué de la maladie, dont il mourut en 1525.

Il fit venir son fils aîné le Prince Dom Pierre, peu de momens avant de rendre l'esprit, & l'exhorta avec des paroles très-pressantes à continuer de toutes ses forces, la destruction de l'Idolâtrie dans les Etats qu'il lui laissoit. Il l'assura, que c'étoit l'unique moyen, de conserver son Royaume en paix, & de le laisser fleurissant à ses enfans. Il lui recommanda les Missionnaires, & mourut, après lui avoir donné sa benediction.

Mort du
Roi Dom
Alphonse
en 1525.

Dom Pierre
I. Roi
de Congo
en 15.

Dom Pierre I. du nom, prit possession du trône de son Pere, sans opposition. C'étoit un Prince sage, moderé, & qui ne fut pas moins l'heritier des vertus, que du trône de son pere. Il le surpassa même en liberalité; ayant augmenté considerablement les fonds, que le Roi deffunt avoit assigné pour l'entretien des Eglises & des Missionnaires, & même pour les Européens, qui venoient s'établir dans les Etats, & y faire fleurir les arts, qui y avoient été inconnus jusqu'alors.

L'Evêque
de Saint
Thomé,
prend le titre
d'Evêque
de Congo.

Ce fut pendant son Regne, que le Pape donna à l'Evêque de Saint Thomé, toute la Jurisdiction spirituelle sur le Royaume de Congo. Cette attribution lui fit prendre le titre d'Evêque de Congo. Il en vint prendre possession; il fut reçu du Roi & des peuples, avec des honneurs infinis; & assurément ils étoient dûs non-seulement à sa dignité; mais encore plus à son merite personnel & à ses grandes qualités. Il orna magnifiquement sa Cathedrale; il y établit vingt-huit Chanoines, plusieurs Chapelains & autres Beneficiers. Il regla les districts des Paroisses & des Missions, & il étoit en train de faire de grandes choses,

lorse
regre
me.
au C
cesse
été
voit
C
me.
vêq
de
né &
gnit
trou
nedi
qué
te qu
L
tems
sent
plus
lon
C
Chrê
té,
de f
deux
sans
à ca
du z
& p

lorsque la mort l'emporta, au grand regret du Roi & de tout le Royaume. Il ne vécut que quelques mois au Congo. Il souhaita d'avoir pour successeur, un Prince du Sang, qui avoit été élevé en Portugal, & à qui il avoit donné les Ordres Sacrés.

Mort de
l'Evêque de
Congo en
1528.

Ce Prince partit aussi-tôt pour Rome. Le Pape agréa le choix, que l'Evêque défunt & le Roi, avoient fait de sa personne. Après l'avoir examiné & trouvé très-capable de cette dignité; il le sacra & le renvoya à son troupeau, chargé de présens & de bénédictions. Mais ce Prince fut attaqué en chemin d'une maladie violente qui l'emporta.

Le Roi ne lui survécut pas longtemps: il mourut en 1530. dans les sentimens les plus Chrétiens & les plus pieux, & laissa le Royaume à son frere Dom François.

Mort de
Dom Pier-
re en 1530.

Ce Prince qui est le troisième Roi Chrétien de Congo, hérita de la piété, aussi bien que de la Couronne de son frere; mais il ne la porta que deux ans. Il mourut sans laisser d'enfans, en 1532. extrêmement regretté à cause de ses grandes qualitez, & du zèle ardent qu'il avoit pour la Foi & pour l'abolissement de l'Idolâtrie.

Dom Fran-
çois troi-
sième Roi
Chrétien de
Congo,
mort en
1532.

Il eût pour successeur, Dom Diego ou Dom Jacques son cousin. Ce nouveau Roi, ne manqua pas de donner avis de son couronnement au Roi de Portugal. C'étoit alors Dom Jean III. du nom. Ce Prince aussi zélé que ses predecesseurs pour la conversion des Congois, joignit aux complimens qu'il lui fit faire par l'Ambassadeur qu'il lui envoya, une troupe choisie de Missionnaires de la Compagnie de Jesus, que Saint Ignace avoit établie quatre ans auparavant. Ils arriverent au Congo, vers la fin de l'année 1538. ou 1539. peu de tems avant la mort de Dom Diego, qui arriva en 1540. après un Regne d'environ huit années, pendant lesquelles la Religion Chrétienne, fit de notables progrès dans le Royaume.

Mort du
Roi Dom
Diego en
1540.

Il mourut sans enfans, & sa mort causa des troubles infinis dans le Royaume.

Les Portugais qui y étoient établis, se crurent assez puissans pour mettre sur le thrône un Seigneur Congois, qui n'étoit point du Sang Royal; mais qui leur étoit tout dévoué. Cette entreprise qui alloit à ruiner les Loix fondamentales de l'Etat, souleva contre eux les Grands & les peuples. On courut aux armes; mais les Portugais

s'étant trouvés les plus foibles, furent tous taillez en pieces. Il n'y eût que les Prêtres que l'on respecta dans cette horrible execution : Non-seulement, on ne leur fit aucun outrage ; on ne toucha pas même à leurs biens, & la Religion n'en souffrit aucun dommage.

Après cette sanglante execution, qui rendit aux Electeurs & au peuple, la liberté de se choisir un Roi, on élût & on mit sur le thrône Dom Henri, que quelques Historiens assurent avoir été frere du Roi deffunt Dom Diego, qui pour certaines raisons, l'avoit tenu éloigné de la Cour & des affaires. Le Regne de ce Prince ne fut point proportionné à son merite ; il ne fut ni long ni heureux : car ayant été obligé de déclarer la guerre aux Auzicanes, peuples féroces & Antropophages ; il perdit la bataille & la vie, & priva son peuple des esperances qu'il avoit conçûs de son merite & de sa vertu, pendant les deux ans qu'il regna.

Dom Alvare I. du nom, fils du deffunt Roi, Dom Henri fut mis sur le thrône. C'étoit un Prince sage, bon Chrétien, brave, très-digne de regner. Il ne laissa pas d'être extrêmement traversé pendant tout son Regne.

Dom Henri V. Roi Chrétien de Congo en 1541.

Mort de Dom Henri en 1542.

Dom Alvare I. du nom en 1542.

Ambassa-
de de Dom
Alvare à
DomSebas-
tien Roi de
Portugal.

La premiere chose qu'il fit, dès qu'il fut élu, fut d'envoyer une Ambassade solennelle à Sebastien Roi de Portugal, pour s'excuser du massacre, qui avoit été fait des Portugais, avant l'Élection de son pere. Le chef de cette Ambassade, qui étoit un homme d'esprit, representa au Roi de Portugal, le tort qu'avoient eu ses sujets, d'avoir voulu renverser les Loix fondamentales de l'Etat, en voulant mettre sur le throné un particulier, qui n'étoit point du Sang de leurs Rois; pendant qu'il y avoit plusieurs Princes du Sang, que l'on n'en pouvoit exclure, sans une injustice criante. Il lui prouva par des faits certains, combien les Portugais s'étoient rendus odieux à tous les Ordres du Royaume, par leur hauteur insupportable, par leur avarice, & par une espece de tyrannie qu'ils exerçoient dans tous les lieux où ils s'étoient établis. Il fit connoître au Conseil du Roi, combien cette conduite étoit contraire à la Foi du vrai Dieu, que les Missionnaires prêchoient avec tant de zèle, tant de succès & une conduite si éloignée de celle des Laïques, qu'ils avoient été respectez, pendant qu'on avoit fait main basse sur les autres. Enfin cet Ambassadeur,

scût si bien représenter les raisons de ses compatriotes & le tort des Portugais, que le Roi qui étoit prêt d'envoyer une armée pour venger la mort de ses sujets, s'appaîsa, & ne songea plus qu'à poursuivre le dessein de ses prédécesseurs, qui étoit d'établir solidement la Foi dans ce Royaume.

L'Ambassadeur de Dom Alvare, avoit eu ordre de son Maître de passer à l'Isle de Saint Thomé & d'engager l'Evêque de cette ville, de venir à Saint Salvador, où sa présence étoit nécessaire pour reformer bien des abus qui s'étoient glissez dans cette Eglise naissante, pendant les troubles & les guerres, qui avoient agité le Royaume, depuis la mort de Dom Diego.

Dans ce même tems, mourut un Prince nommé Dom François Bulla Mantani: il avoit été baptisé; mais il avoit abandonné la Religion, & perfecutoit à toute outrance les Chrétiens, qui étoient ses sujets.

Ce malheureux Apostat, étant venu à mourir, sans s'être voulu reconnoître, ne laissa pas d'être enterré dans l'Eglise, par la violence que ses gens firent au Missionnaire, qui s'y oppoisoit,

Evenc-
meme ex-
traordina-
re

comme il y étoit obligé , pour ne point souiller le lieu saint , par la sepulture d'un Apostat. Dieu y mit ordre & purifia lui-même son Sanctuaire. Dès la nuit suivante , on entendit dans l'Eglise , un bruit & un tintamare épouvantable. Le peuple éveillé y accourut tout consterné : on ouvrit la porte ; mais personne n'osa entrer ; parce que le bruit qui continuoit toujours épouvantoit les plus hardis ; il cessa enfin , quand le jour parut , & comme on se douta qu'il n'étoit arrivé , qu'à cause de cet indigne cadavre , qu'on y avoit enterré par violence , on résolut de l'en tirer , & de le porter dans un lieu profane. Le lieu où il avoit été mis fut ouvert ; mais quelque diligence qu'on pût faire en fouillant aux environs , & même plus avant en terre , qu'on n'a accoutumé de creuser les fosses , on ne pût jamais le trouver. Ce qui persuada tout le monde , que le corps de ce malheureux Apostat , avoit suivi son ame dans les enfers , sans attendre la resurrection générale.

Le Christianisme de Congo se relâcha beaucoup , sous le Gouvernement doux & pacifique de Dom Alvare. Les vices les plus honteux , prirent la place des vertus , qu'on avoit

commencé d'y pratiquer: la dissolution devint générale. La plupart des Missionnaires étoient morts, & ce qui venoit d'arriver aux Portugais, n'excitoit pas beaucoup le zèle de ceux qu'on attendoit d'Europe, avec les Ambassadeurs qui y avoient été envoyez. Dieu se lassa de souffrir les crimes énormes de ces nouveaux Chrétiens; il permit que les Giagues, peuples barbares, inhumains, Antropophages & cruels, dont nous avons parlé dans le premier volume de cette Relation, firent une irruption si subite dans le Royaume, & l'attaquerent par tant d'endroits à la fois, qu'ils le désolèrent entierement par le fer & par le feu, avant que le Roi pût mettre sur pied aucunes troupes, pour leur faire tête.

Privé de conseil & de force; il fut obligé de se sauver dans les Isles du du Zaire, où il se trouva en sûreté contre les Giagues; mais où la disette & la peste l'attaquerent, & firent mourir un grand nombre de ceux qui l'avoient suivis.

Les barbares s'érant à la fin retirez, chargez de butin, le Roi revint à sa Capitale, & commença à rétablir les maisons que les Giagues avoient brû-

lées. La famine l'y suivit : les terres n'avoient point été cultivées, & ne produisoient rien. On se mit à les cultiver à la maniere des Nègres ; c'est-à-dire, avec une si grande nonchalance, & si ordinaire aux Nègres, qu'il semble qu'ils ont toujours peur d'en cultiver trop ; mais certaines sauterelles, que les Portugais appellent Cafagnotti, consommèrent non-seulement toute la recolte que l'on attendoit avec impatience ; mais elles rongerent encore les herbes des prairies, après avoir dévoré les feuilles des arbres, les fruits & même les écorces des palmiers : ce qui réduisit ces malheureux peuples aux dernières extrémités, où la plus cruelle famine puisse réduire des créatures. Les peres privés de tout secours décimoient leurs enfans & les vendoient aux Portugais, pour avoir de quoi conserver la vie aux autres. Les Marchands dans cette desolation trouvoient plus d'Esclaves à vendre, qu'ils n'avoient de vaisseaux pour les transporter au Bresil.

Ceux qui trouvoient des corps morts s'en rassasioient ; quoiqu'ils fussent souvent presque pourris. La famine fut extrême, & sans les Portugais qui y remedierent autant qu'ils purent, en

app
roit
tar
I
rice
per
ple
lire
ler
se c
voi
qui
se
emp
de
I
fla
vre
rut
sion
le ;
rent
que
rupt
neur
ples
à cul
loier
nece
ce ; r
comr
leurs

apportant des vivres, le Congo auroit perdu absolument tous ses habitans.

La famine cessa enfin; mais la justice de Dieu qui n'étoit pas appaisée, permit que les ordures, dont ces peuples affamés s'étoient nourris, produisirent une peste qui acheva de desoler ce malheureux Royaume: les corps se couvroient de pustules comme on en voit dans la petite verolle en Europe, qui étoient si contagieuses, qu'elles se communiquoient aisément: elles emportoient une quantité incroyable de peuples.

Dieu en eut enfin pitié: tous ces fleaux cessèrent de tourmenter ce pauvre peuple. Le Roi de Portugal secourut ce Royaume desolé, depuis la cession qui lui fut faite de celui d'Angolle; il y fit passer des troupes, qui mirent les Etats de Congo, aussi-bien que ceux d'Angolle, à couvert des irruptions des Giagues, & les Gouverneurs Portugais, obligèrent les peuples soumis à la Couronne de Portugal, à cultiver tant de terres, qu'ils recueilloient non-seulement ce qui leur étoit nécessaire pour vivre dans l'abondance; mais encore pour s'enrichir par le commerce qu'ils en faisoient avec leurs voisins.

Mort d'Enfin Dom Alvare paya le tribut
 Dom Alva-à la nature en 1587. après un Regne
 re en 1587. fort traversé de plus de quarante
 ans.

Dom Al- Son fils Dom Alvare II. du nom,
 vare II. du prit possession de la Couronne, sans
 nom Roi aucune opposition. Il sçavoit les obli-
 de Congo. gations, que son Royaume avoit au
 Roi de Portugal, sans les secours du-
 quel il auroit été entierement boule-
 versé. Son premier soin, dès qu'il fut
 sur le thrône, fut d'envoyer un Am-
 bassadeur à Lisbonne, pour remercier
 Philippe II. Roi d'Espagne, qui étoit
 alors Roi de Portugal, par la mort de
 Sebastien, mort sans enfans, & du
 Cardinal Henri, qui avoit été recon-
 nu Roi; mais qui n'avoit regné que
 deux ans.

Il demandoit au Roi un nouvel
 Evêque, cela étant absolument neces-
 saire pour soutenir & dilater la Foi,
 dans ses Etats. Le Roi de Portugal re-
 çût très-bien l'Ambassadeur de Dom
 Alvare. On renouvela les traités qui
 avoient été conclus entre les deux Na-
 tions. Les Ministres du Roi de Portu-
 gal, obtinrent du Pape, un Evêque
 particulier pour le Congo, qui y par-
 ta sur les vaisseaux Portugais, accom-
 pagné de quelques Ecclesiastiques, &

d'un bon nombre de Missionnaires réguliers, qui n'eurent pas peu de peine à remettre les choses comme elles étoient avant les langueurs & les misere, dont ce Royaume avoit été affligé pendant tant d'années. Les peuples étoient devenus presque sauvages. La crainte d'une seconde irruption des Giagues en avoit obligé un très-grand nombre de se retirer sur les montagnes les plus hautes & les moins accessibles, où ils vivoient plutôt comme des bêtes, que comme des créatures raisonnables. Ce fut dans ces lieux si difficiles, que ces zélés Missionnaires les allerent chercher, & qu'après les avoir rassurés contre la terreur que les Giagues avoient imprimé dans leurs esprits, ils les ramenèrent dans leur pais, & les engagèrent de s'y rétablir. La crainte des Portugais, qui avoient des forteresses sur les frontieres des pais occupés par les Giagues, retenoit ces barbares de telle sorte, que le Royaume de Congo jouït d'une paix profonde, & la Religion Chrétienne se répandit beaucoup, & s'y fortifia pendant les 27. années, que regna Dom Alvare II. Il mourut en 1614. & laissa le Royaume à son fils aîné Dom Bernard.

Mort de
Dom Alva-
re II. en
1614.

Dom Bernard VIII,
Roi de
Congo,

Le Regne de ce Prince, qui fut le huitième Roi Chrétien de Congo, ne fut ni lon, ni heureux : à peine gouta-t-il pendant un an, le plaisir de regner, qu'il fut assassiné selon le bruit commun, par les ordres du Duc de Bamba, qui étoit l'aîné de tous les autres freres.

Dom Alvarez III.
du nom
neuvième
Roi Chrétien
de Congo en 1615

Dom Alvarez III. du nom, frere de Dom Bernard fut couronné en 1615. Il n'oublia rien pour se disculper de la mort de Dom Bernard, dont on le chargeoit.

Ce fut sous son Regne, qu'une seconde Mission de Religieux de la Compagnie de Jesus, arriva au Congo, où ils firent des fruits extraordinaires soutenus par le Roi, qui étoit un Prince extrêmement zelé pour la propagation de la Foi. En voici une preuve.

A peine fut-il monté sur le thrône, qu'il envoya une Ambassade solennelle au Pape Paul V. Le chef, étoit un des premiers Seigneurs accompagné de vingt Gentils-hommes, & d'un grand nombre de domestiques.

Dom Alvarez en-
voye un
Ambassadeur au Pa-

Le motif de cette Ambassade, étoit pour rendre au Souverain Pontife, l'Obedience que les Princes Chrétiens lui rendent à leur avènement à la Cou-

bonne, lui proposer quelques doutes, pc Paul V.
 & lui demander des Reglemens, que
 son Conseil jugeoit necessaire pour ce
 nouveau troupeau de Jesus-Christ, en-
 core foible & environné d'Idolâtres,
 dont les Ministres faisoient des efforts
 continuels pour pervertir les Chrétiens
 encore chancelans.

Quoique le Royaume de Congo ne
 manquât ni de Prêtres seculiers, ni de
 Missionnaires reguliers, on avoit don-
 né au Roi, une si haute estime des
 Capucins, que l'Ambassadeur eut un
 ordre exprès du Roi son maître, d'en
 demander au Pape, & d'en amener avec
 lui.

L'Ambassadeur fut très-bien reçu
 du Souverain Pontife, qui le fit loger
 & defrayer, lui donna audience &
 lui accorda tout ce que son Maître de-
 mandoit; mais les fatigues d'un si long
 voiage, le changement de climat &
 de nourriture, firent tomber malade
 l'Ambassadeur & une partie de ses
 gens.

On ne peut assez louer la charité du
 Pape dans cette occasion. Il ne se con-
 tenta pas de procurer à l'Ambassadeur
 tout ce qui étoit necessaire pour cet
 Etat; il alla le voir plusieurs fois & lui
 donnoit à manger de ses propres mains.

Enfin la maladie ayant été plus forte que les remedes, il mourut dans les sentimens les plus chrétiens, & comblé des bienfaits & des benedictions du Pape, qui le fit enterrer avec une pompe extraordinaire dans l'Eglise de Sainte Marie-Majeure, où il lui fit mettre une Epitaphe magnifique.

Mort de
DomAlva-
re en 1622,

Le Roi Dom Alvare III. mourut le quatrième jour de Mai de l'année 1622. après un Regne de sept ans. Les Etrangers établis ou trafiquans dans ses Etats, & ses sujets le regretterent infiniment avec raison. C'étoit un Prince sage, moderé, vaillant, liberal, pieux, zélé pour la gloire de Dieu, & aimant extrêmement son peuple.

DomPier-
re II. du
nom dixié-
me Roi
Chrétien
de Congo.

Il eut pour successeur son fils Dom Pierre II. du nom, qui ne regna que deux ans. Sa sagesse éclata dans une occasion, dont les suites auroient pû être préjudiciables à l'Etat. Il s'éleva un différend considerable entre les Portugais & les Congois; ils en vinrent aux mains & les Congois furent battus. Le Conseil du Roi & tous les principaux du Royaume, vouloient qu'on s'en vengeât sur les Portugais établis & dispersés dans tout le Royaume, qu'on les pillât & qu'on les massacrat. La chose étoit facile; mais le Roi qui

étoit un Prince juste & sage, & qui après avoir mûrement examiné la cause du différend, avoit reconnu que ses sujets avoient tort, ne voulut jamais deferer aux avis de ses Conseillers. Il assura les Portugais établis chez lui, de sa protection, & sans rien faire d'indigne de son rang; il accommoda le différend qui avoit été la cause du combat avec le Gouverneur de Saint Paul de Loanda.

Il arriva pendant son Regne, une chose trop memorable pour n'être pas rapportée ici.

Les Marchands Portugais établis à Saint Salvador, avoient coutume de porter leurs Marchandises, pour les troquer dans les lieux où il y avoit des marchez les plus célèbres. Faute d'argent monnoyé, tout le commerce se fait par trocs de marchandises contre marchandises.

Cinq de ces Marchands allant à Pimba, & passant par la Province d'Occanga, sur la frontiere du Royaume de Micocco, furent attaqués par une troupe de soldats de ce Royaume, ou plutôt de voleurs de grands chemins, qui après les avoir dépouillés & volés, les présenterent à leur Roi, qui les fit mettre aux fers, & en

Histoire
de 5. Marchands Portugais prisonniers du Roi de Micocco.

fermer dans une étroite prison.

Dom Pierre en ayant été informé les envoya reclamer, & sur le refus que le Roi de Micocco fit de les lui rendre, il résolut de lui déclarer la guerre. Il en traita avec le Général des Portugais, & elle fut résolüe. Deux raisons empêcherent l'exécution de ce dessein; ils manquoient de bâtimens pour transporter leurs troupes au delà du Zaire, Riviere très-rapide, & qui dans cette saison étoit extrêmement grossie par les pluies. Cet obstacle tout considérable qu'il étoit, ne les auroit pourtant pas empêché: car ils avoient commencé à faire des canots & des radeaux; mais ils apprehenderent avec raison, que le Roi de Micocco, Prince cruel & barbare, ne fit mourir ces cinq prisonniers. Ils crurent qu'il falloit avant toutes choses les retirer de ses mains en les rachetant; après quoi on pourroit porter la guerre chez lui, & se venger des courses injustes que ses sujets faisoient sur les terres de Congo.

On chargea de ce rachat un Religieux de l'Ordre de la Merci, qui partit pour l'aller negocier; mais étant mort en chemin, les cinq Portugais seroient peut-être morts dans leur prison,

fon, si Dieu n'avoit fait un miracle pour leur délivrance. Le Royaume de Micocco fut accablé d'une infinité de miseres. La famine & la peste le ravagerent. Les armées de ce Prince, qui étoient accoûtumées à battre les ennemis de l'Etat, furent défaites en plusieurs occasions. Le Roi consterné à la vûe de tant de malheurs, prit le parti de consulter ses Idoles, pour en sçavoir la raison. Dieu permit que le démon, répondît que tous ces malheurs venoient à cause de l'injuste captivité où il retenoit ces cinq Chitti (c'est ainsi qu'on nomme dans ce pais les Marchands Européens) & qu'ils ne finiroient point, qu'il ne les eût délivrés, & qu'il ne les eût fait conduire dans leur pais, avec les marchandises qui leur avoient été enlevées.

Il n'en fallut pas davantage. Le Roi de Micocco les délivra aussi-tôt, leur fit rendre la valeur de ce qui leur avoit été enlevé, & pour plus de sûreté, leur donna un de ses Officiers, qui les conduisit jusqu'à Saint Salvador, & qui fit des excuses au Roi de Congo de la part de son Maître, de ce qui étoit arrivé.

Le Roi ne jugea pas qu'il convînt à sa dignité de se laisser vaincre en po-

litesse par un Prince Idolâtre. Il fit tous les honneurs imaginables à l'Officier du Roi de Micocco, & le renvoya chargé de présens pour son Maître.

Ce bon Prince mourut peu après cette action de generosité regretté de tous ses sujets, qui voyoient la pieté & les grandes actions du Roi Dom Pierre I. du nom, que celui-ci s'étoit proposé pour modèle, qu'il imitoit, & qu'il auroit surpassé si Dieu lui avoit accordé un plus long Regne.

Dom Garzia XI. Roi Chrétien de Congo.

L'onzième Roi Chrétien de Congo, fut Dom Garzia. Mon Auteur ne marque point s'il étoit fils de Dom Pierre: il est sûr qu'il étoit son parent, & par conséquent Prince du Sang Royal. On en esperoit beaucoup; mais son regne ne fut que de deux ans. Il mourut le 26. de Juin 1626.

Dom Ambroise XII. Roi Chrétien de Congo.

Il eut pour successeur Dom Ambroise. Son Regne ne fut que de cinq ans. C'étoit un Prince juste & pieux, aimé de tous les gens de bien, & haï des méchans, dont il châtioit severement les mauvaises actions, & les dereglemens; il mourut au mois de

Dom Alvarez IV. du nom.

Mars 1631. Le treizième Roi Chrétien de Congo, fut Dom Alvarez IV. du nom, fils de Dom Alvarez III. Il regna environ cinq

ans. & mourut le 25. Février 1636. Dom Al-

Il laissa le Royaume à Dom Alvare vare V. du nom.

V. du nom, quatorzième Roi Chrétien de Congo, Prince malheureux, qui ne regna qu'environ six mois, & qui fut tué dans la seconde bataille qu'il donna au Duc de Bamba, & au Marquis de Chioua, qui étoient freres uterins.

Le Duc de Bamba fut élevé sur le Trône après la mort d'Alvare V. & prit le nom d'Alvare sixième. On ne peut douter que ce ne fût un très-grand Prince. Ce que nous en allons dire le prouvera démonstrativement. Dom Alvare VI. du nom, quinzième Roi Chrétien de Congo.

Il envoya un Ambassadeur d'Obedience au Pape Urbain VIII. fit de fortes instances pour avoir des Missionnaires; il ne regna que cinq ans, & mourut le 22. Février 1642. Son frere Dom Garzia II. du nom, s'empara du thrône, avec une violence qui l'auroit toujours fait regarder comme un tyran, quand même ses mauvaises actions ne lui auroient pas mérité ce titre odieux.

Mais avant de parler du Regne cruel & infortuné de Dom Garzia II. il est à propos de dire, de quelle maniere ces deux freres monterent successivement sur le thrône.

L'aîné Dom Alvare VI. du nom, Histoire du Duc de étoit Duc de Bamba, & le cadet Dom

Bamba, & Garzia étoit Marquis de Chioua, tous deux très-proches parens du Roi Dom de Chioua. *Alvare cinquième.*

Ce Prince ayant conçu des soupçons mal fondés de leur fidélité les maltraita en quelques occasions, ce qui leur fit connoître que le Roi étoit malintentionné pour eux. La prudence les obligea de se mettre en état de ne pas recevoir un affront. Ils leverent des troupes, & se tinrent sur la defensive.

Le Roi s'en tint offensé, assembla son armée, & leur présenta la bataille. Il la perdit, ses troupes furent défaites, & lui même pris prisonnier.

Les deux Princes vainqueurs, donnerent en cette occasion des marques d'une generosité vraiment Chrétienne, au Roi leur prisonnier. Non-seulement ils ne lui ôterent point la vie selon l'usage de ce pais barbare; mais ils le traitèrent avec le même respect qu'il l'étoit dans son Palais. Ils le servoient à table à genoux, & n'obmièrent rien pour le convaincre de leur fidélité. La marque la plus essentielle qu'ils lui en donnerent, fut de lui rendre la liberté, & de le reconduire jusqu'à sa ville Capitale, & pour le

faire avec plus de reverence, ils le porterent dans un hamac sur leurs épaules. Il est certain que ces Princes ne pouvoient lui témoigner plus de respect ni plus de fidélité. Cela ne toucha cependant point du tout son cœur. Il crut qu'il lui étoit honteux de devoir la vie à ses sujets. Dès qu'il fut libre, il leva de nouvelles troupes, entra dans le Duché de Bamba, & présenta encore une fois la bataille à ces genereux Princes, qu'il avoit taché de surprendre, mais inutilement. Ils firent ce qu'ils purent pour appaiser la colere du Roi, & n'en pouvant venir à bout, ils accepterent le combat: les troupes Royales y furent défaites à plate coùture; il en demeura un très-grand nombre sur la place. On trouva le Roi parmi les morts. Les deux Princes firent separer la tête du corps, & la firent porter devant eux, comme une marque de leur victoire.

Les Etats du Royaume s'étant assemblés, le Duc de Bamba fut reconnu Roi & placé sur le thrône d'un consentement unanime, & regna seulement cinq ans, comme nous l'avons dit.

Son frere Marquis de Chioua occupa sa place, par la violence qu'il fit

aux Electeurs : il vint à l'assemblée à la tête d'une armée, & comme on le connoissoit brave, & qu'on sçavoit la valeur de ses troupes ; il ne se trouva personne qui osât ouvrir la bouche, pour lui représenter le tort qu'il faisoit à sa reputation, de forcer les Electeurs, dans une action qui devoit être extrêmement libre. Il s'assit donc sur le thrône, que son frere avoit occupé avec tant de dignité, & montra par cet acte violent, ce qu'on en devoit voir dans la suite.

Dom Garzia II.
seizième
Roi de Congo en 1646.

Dom Garzia II. du nom, seizième Roi Chrétien de Congo, fit éclater d'abord beaucoup de zèle pour la Religion Chrétienne. Il reçut avec bonté les Capucins, que le Roi son frere avoit demandé au Pape Urbain VIII. il leur donna des Eglises, des Convents, des Esclaves, & ce qui leur étoit nécessaire pour vivre & pour soutenir le poids des Missions, dont on avoit un besoin infini dans ce vaste pais.

Mais ce Prince changea bien-tôt de conduite, de sentimens & de manieres d'agir. L'ambition de faire monter son fils aimé sur le thrône après lui, lui fit commettre les plus grands crimes. Il fit mourir cruellement tous les Princes du Sang Royal, qui pouvoient

prétendre au trône, & n'en laissa aucun qui pût lui donner le moindre ombrage. Les Ecclesiastiques & les Missionnaires Capucins, l'avertirent fortement & charitablement de ses excès; mais bien loin de se corriger, il persecuta à outrance, ces justes deffenseurs de la Loi de Dieu, dont ce Prince ambitieux & cruel méprisoit les commandemens. Ceux des Princes du Sang, qui purent échaper le fer ou la prison se retirerent dans le Royaume d'Angolle, où le Gouverneur Portugais les reçût, & leur donna toute sorte de protection. Cette action de charité & de generosité, outra le Roi. La crainte que Dom Alphonse son fils aîné, ne fût pas élu Roi de Congo, après lui, le fit tomber dans le dernier des malheurs: il rappella les Devins, les Sorciers, les Magiciens, que ses ancêtres avoient chassés. Ces miserables crurent avoir trouvé le moment favorable de se rétablir dans l'Etat, & comme aucun des enfans du Roi, ne leur paroissoit plus opposé à leurs superstitions, que le Prince Alphonse, son aîné, ils persuaderent au Roi, que la maladie, dont il étoit attaqué étoit la suite du poison, que le Prince Alphonse lui avoit donné, pour être plu-

tôt en possession du Royaume.

Il n'en fallut pas davantage pour irriter ce Prince cruel & trop crédule; il fit sur le champ assembler les Etats du Royaume, déclara son fils Alphonse privé du droit de succéder à la Couronne, à cause du prétendu parricide qu'il avoit commis, sans vouloir écouter sa justification, & avec ses violences accoutumées, il fit élire & couronner Roi son second fils, le Prince Antoine I. du nom, & dix-septième Roi Chrétien de Congo. Il mourut après avoir commis encore d'autres crimes, & regné en tyran plutôt qu'en Roi l'espace de vingt-un ans; c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1663.

Dom Antoine I. du nom dix-septième Roi Chrétien de Congo, en 1663.

Crime de Dom Antoine.

Dom Antoine fut l'heritier de la Couronne & des vices de son pere. Il executa à la lettre les cruelles commissions, qu'il en avoit reçues au lit de la mort. Il les commença par la mort de son frere aîné, au corps duquel il ne voulut pas qu'on rendit les moindres devoirs de la sepulture la plus ordinaire; il fit mourir deux de ses oncles, & ensuite son frere puîné, étant persuadé de cette cruelle maxime de son pere, qu'en bonne maxime d'Etat, il ne faut point avoir de parens, & qu'il faut faire mourir tous

ceux qui peuvent prétendre au trône, qui ne doit jamais appartenir qu'à un seul.

Il extermina ainsi tous ceux du Sang Royal, qui ne s'étoient pas retirés en Angolle.

Ces meurtres l'accoutumerent tellement au sang, qu'il en répandoit de tous côtés, aussi aisément que s'il avoit pris naissance parmi les Giagues.

Personne n'étoit sûr de sa vie en l'approchant; sa femme quoique très-sage n'en fut pas exempte: il en étoit las, il voulut s'en défaire, & pour donner quelque apparence au crime qu'il méditoit, il l'accusa d'adultere, & sans autre forme de procès, il la fit expirer dans les tourmens les plus cruels; & pour celui qu'il accusoit d'être son complice, il le fit couper peu à peu en morceaux & jeter à la voirie, pour être la pâture des bêtes sauvages.

Il en vint à un tel excès de cruauté, qu'à peine trouvoit-il des domestiques pour le servir. Tout le monde l'abandonnoit ou le fuyoit. Ses propres esclaves ne pouvant plus souffrir sa tyrannie, se retiroient dans les rochers & dans les plus épaisses forêts, aimant mieux courir les risques d'être devorés des bêtes, que d'être exposés aux

cruels tourmens que cet inhumain leur faisoit souffrir avant de les achever tout-à-fait.

Le Ciel voulut le faire rentrer en lui-même, par des prodiges effrayans, qui auroient allarmé tout autre que lui. Le Ciel se remplit de comètes affreuses, on ne voyoit de tous côtés que des globes de feu étincellans; on n'entendoit que des tonnerres épouvantables. Un tremblement de terre furieux, après avoir secoué horriblement la montagne, ou plutôt le rocher, sur lequel la ville de Saint Salvador est située, la partagea par une fente profonde, qui avoit près de trois mille de longueur & en fit écrouler une partie.

Ces malheureux pronostics, furent suivis d'une maladie épidémique, qui causa une très-grande mortalité, qui emportoit en moins de quatre jours les plus robustes qu'elle attaquoit.

Mais rien ne fut capable d'amolir le cœur de ce Roi barbare. A peine eut-il essuyé ses mains, qu'il avoit trempées dans le sang de son innocente épouse, qu'il épousa contre les Loix de l'Eglise, & contre toute sorte de bienséance, une de ses plus proches parentes, dont il étoit passionément amou-

reux, même du vivant de sa femme; & à la fin il leva entièrement le masque, & s'il ne fit pas entièrement banqueroute à la Religion Chrétienne qu'il avoit toujours professée; il la traita avec tant de mépris, qu'il étoit aisé de voir, qu'il n'en faisoit aucune estime. En voici une preuve.

Assistant un jour à la Procession du S. Sacrement, il s'avisa de faire porter sur sa tête le parasol qu'il faisoit porter dans les cérémonies profanes, sans qu'il y eût de nécessité en cela; mais seulement par grandeur & pour se mettre en quelque sorte en parallèle avec Dieu. Le peuple fut scandalisé, aussi-bien que le Clergé. Un des principaux Ecclesiastiques s'approcha de lui avec respect, & le supplia de considérer que cette action extraordinaire scandalisoit l'assemblée; mais ce Prince arrogant, prit cet avertissement également respectueux & charitable, en si mauvaise part, qu'il s'en retourna sur le champ à son Palais avec toute sa Cour, & dès qu'il y fut arrivé, il envoya un Officier de guerre, dire de sa part au Vicaire Général de l'Evêque, qu'il se gardât bien de lui faire jamais de pareilles remontrances, sous peine de toute son indignation.

Action
très indé-
cente du
Roi.

Le Vicaire Général qui connoissoit son humeur fiere, colere & sanguinaire répondit avec une liberté Apostolique, que si le Roi méprisoit la Religion Chrétienne & ses plus sacrés Mysteres jusqu'au point de les insulter devant tout le monde; il ne lui convenoit point de le souffrir sans l'en avertir avec tout le respect qui étoit dû à la Majesté Royale; mais que s'il avoit projeté d'autre chose, lui & tous les autres Ministres du Dieu vivant, étoient prêts de donner leurs vies plutôt que de souffrir que l'on fit aucune insulte aux Mysteres de notre sainte Religion, pour lesquels sa Majesté, à l'exemple de ses ancêtres, devoit avoir un respect d'autant plus profond, que Dieu étoit plus élevé au-dessus de tous les Monarques.

Cette réponse si sage & si Chrétienne; mit ce Prince en fureur, il jura, qu'il se vengeroit, non-seulement du Vicaire Général & de tous les Ecclesiastiques; mais qu'il étendrait son ressentiment sur toute la Nation Portugaise, qu'il tailleroit en pieces, ou qu'il reduiroit à la plus honteuse servitude, aussi-bien, disoit-il, je suis las de souffrir, que mes peuples qui doivent être les maîtres de tout le monde,

obéissent à une poignée de gens ramassez, pauvres, & qui sont obligez d'abandonner leur pais pour venir chercher à vivre dans les miens.

Il n'en demeura pas aux simples menaces; il donna ses ordres pour assembler toutes ses troupes, ou plutôt toutes ses Milices.

On assure qu'il se trouva neuf cens mille hommes, nombre prodigieux, & qui seroit incroyable, si nous n'avions pas remarqué dans le volume précédent, combien ces pais sont peuplés, & que dans le besoin personne n'est exempt de se trouver en corps d'armée.

Le Roi avoit pourtant une connoissance si parfaite de la valeur des Portugais, qu'il voulut sçavoir par le moyen des démons, quel seroit le succès de cette affaire avant de s'y embarquer tout-à-fait; il consulta les Devins; il fit offrir des Sacrifices, & ces malheureux trompeurs, l'assurèrent bien positivement, qu'il entreroit en triomphe dans Saint Paul de Loanda, Capitale du Royaume d'Angolle, appartenant aux Portugais, & que les plus Grands Seigneurs le porteroient sur leurs épaules.

Plein de ces esperances, sur d'une

entiere victoire, goûtant par avance le plaisir du massacre des Portugais ; il promit de partager à ses troupes victorieuses toutes les richesses des Européens.

Il arriva dans ce tems, que les Portugais qui avoient traité de la fouille des mines d'or qui sont dans le Congo, & qui s'impatientoient des délais affectés des Congois, pour les mettre en possession des terres qu'ils leur avoient vendues, résolurent de s'en emparer les armes à la main. Les Officiers Portugais, étoient accompagnés de quatre cens bons soldats Européens, & d'environ deux mille Negres de leur Etat. Ces troupes s'avançoient vers le lieu des mines, lorsqu'elles furent averties de l'armement du Roi & de ses projets.

Les Ecclesiastiques firent tout leur possible, pour détourner le Roi de cette entreprise: les Capucins s'y employèrent de leur mieux, & sur tout un Nègre cousin germain du Roi, qui avoit pris l'habit de Capucin, & que ce Prince cruel avoit épargné dans le massacre de sa famille, à cause qu'il l'aimoit plus particulièrement qu'aucun autre, & qu'il n'avoit rien à craindre de lui, vû l'état qu'il avoit em-

brassé. Mais ni celui-là ni tous les autres, ne furent pas capables de le faire rentrer en lui-même, ni de l'empêcher de courir à sa perte. Il s'approcha du Camp des Portugais ; il envoya de grosses troupes qu'on auroit pû regarder comme de fortes armées, s'il y avoit eu autant de courage dans les soldats qui les composoient, qu'il y avoit de ferocité & d'envie de piller. Il en envoya dis-je plusieurs pour prendre les Portugais en flanc, pendant qu'il les attaqueroit de front.

Mais le Ciel & les Elemens, prirent le parti des Portugais contre ces Idolâtres & ces mauvais Chrétiens. On vit en l'air des choses qu'on n'y avoit jamais vû. Une pluie de feu poussée par un vent brûlant, maltraita étrangement cette armée Infidèle : une partie se dissipa, & les Portugais tombant sur le reste, en firent un massacre & une boucherie horrible.

Le Roi qui s'étoit placé sur une petite hauteur, pour voir son armée & donner ses ordres, appercût une Dame Majestueuse toute rayonnante de lumieres, tenant un enfant entre ses bras, qui étoit à côté du Général des Portugais, & qui sembloit lui marquer les endroits où il devoit faire agir ses troupes.

Comme il ne fut pas seul à voir ce prodige, & qu'ayant été dans la Religion Chrétienne, il devoit soupçonner que c'étoit la Sainte Vierge; il dir à ceux qui s'en effrayoient, ces gens sont à nous, il n'en restera pas un seul: voila une plaisante armée, où ils amènent leurs femmes & leurs enfans.

Mort du Roi en perdant la bataille.

Ce blasphème lui coûta cher; il fut tué au même lieu avec le Capucin qui ne l'avoit point abandonné. Sa mort fit lâcher pied à tout le reste de ses troupes. Les Portugais las de tuer, leur laissèrent le champ libre pour s'enfuir. Ils se contenterent de couper la tête du Roi, & la porterent à Loanda, où ils lui firent une entrée solennelle à la vérité; mais d'une autre espece que ses Devins ne lui avoient fait espérer.

Ainsi finit cette guerre, qui devoit exterminer tous les Européens, & qui fut en effet leur salut, & celui de la Religion Chrétienne, qui auroit été ruinée, si ce méchant Prince étoit venu à bout de ses pernicieux desseins. Son regne ne fut que de trois ans ou environ; il fut tué en 1666.

Un Prince du Sang; mais qui étoit des derniers, & que le Roi défunt avoit épargné, comme très-méprisable & incapable de penser au trône, s'en empara par une violence inouïe,

dans l'horrible confusion où les affaires
 se trouverent après cette sanglante ba-
 taille & la mort du Roi. Il prit le nom
 de Dom Alvare VII. & fut le dix-
 huitième Roi Chrétien de Congo. C'é-
 toit un furieux, un tyran, un impu-
 dique qui n'avoit que la forme humai-
 ne, & qui n'étoit Chrétien, que par-
 ce qu'il avoit reçu le Baptême étant
 à la mammelle, sans jamais avoir été
 instruit, ou fait profession de la Re-
 ligion Chrétienne. Il signala son Re-
 gne par une infinité de meurtres, de
 brigandages, d'impudicités, & se ren-
 dit si odieux à ses peuples, qu'ils prirent
 les armes contre lui, & qu'étant secou-
 rus par le Comte de Sogno, ils le chassè-
 rent du trône au mois de Juin de la
 même année 1666. Le Comte de Sogno
 fit assembler les Etats, & fit élire legiti-
 mement un jeune Prince, de vingt ans,
 avec une très-grande esperance, qui prit
 le nom d'Alvare VIII. du nom, qui
 fut reconnu & couronné, & qui au-
 roit été un excellent Prince, & au-
 roit gouverné avec sagesse & bonheur,
 s'il n'avoit pas trouvé l'Etat partagé
 en factions, & tellement épuisé par
 les guerres & les massacres précédens,
 qu'il fut facile au Marquis de Pam-
 ba de se revolter contre lui, & qu'é-

Dom Al-
 vare VII.
 du nom.

Dom Al-
 vare VIII.
 dix-neuvié-
 me Roi
 Chrétien
 de Congo.

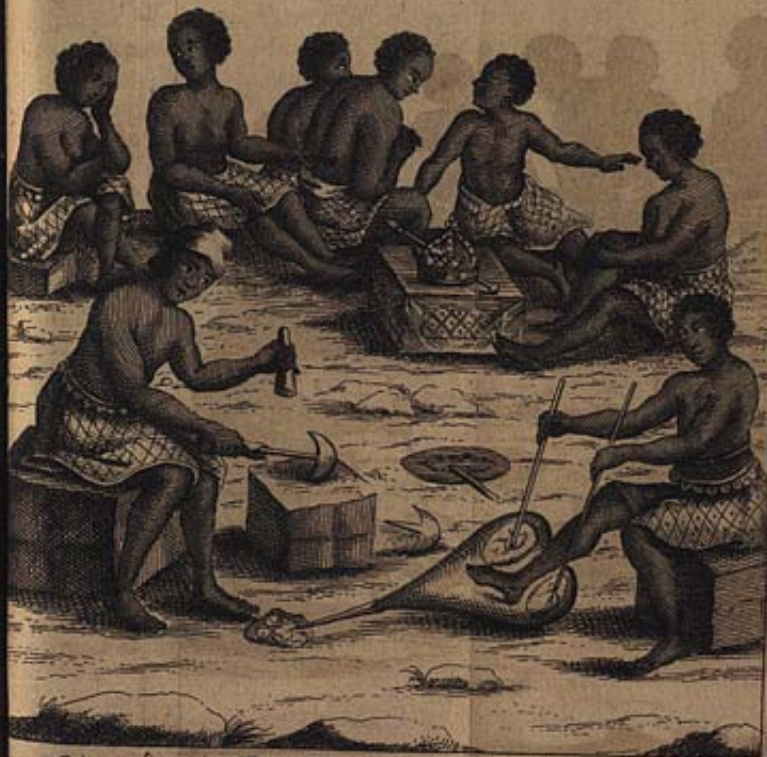
tant appuyé des mécontens, il le chassa du trône, & s'y plaça lui-même, par une intrusion manifeste. Cela arriva dans l'année 1670. Mon Auteur finit ici ses Memoires sur la succession des Rois de Congo.

CHAPITRE XIV.

Des Rois d'Angolle, où de Dongo.

C'Est une chose des plus difficiles, de trouver quels ont été les premiers Rois d'Angolle, dans les siècles qui ont précédé la venue des Européens dans cette partie de l'Afrique. On ne peut en découvrir quelque chose, que par la tradition, & cette tradition est mêlée de tant de fables & de contradictions, qu'il n'est pas aisé de distinguer le vrai d'avec le faux ou l'apparent.

On convient que long-tems avant la venue des Européens, ce vaste pais ne reconnoissoit point un seul Monarque. Il y avoit autant de Rois qu'il y avoit de villages. Et comme on demeure d'accord, qu'il y avoit dès ces tems-là, un Roi puissant dans le Con-



Ouvrier en Fer c'est un metier Royal .

r
c
p
C
f
d
d
d
l'
l
n
q
y
m
re

1844
1845

go duquel tous ces petits Rois relevoient, on a eu raison de dire qu'il étoit le Souverain de tous ces Etats, qui forment aujourd'hui les Royaumes de Congo, d'Angolle, de Matamba, de Binguella & plusieurs autres, qui s'en sont séparés dans la suite, & qui ont fait des Monarchies séparées & indépendantes.

Il y avoit dans la Province d'Angolle, un certain Angola Mussuri Taillandier, ou si on veut, le chef ou le Roi des Taillandiers.

Angola
Mussuri
premier
Roi d'An-
golle.

On prétend que c'étoit une de leurs Idoles, qui lui avoit enseigné l'art de fondre le fer, de le forger, & d'en faire tous les instrumens, dont on a besoin, soit pour l'agriculture, soit pour la guerre, soit pour les usages ordinaires. Car avant ce tems-là, on ne connoissoit, ni les couteaux, ni les haches, ni les bêches, ni les sabres, ni les flèches de fer: les cailloux tenoient lieu de marteaux. Les bois durs & pesans servoient de massues: les pierres tranchantes étoient des couteaux.

Angola profita merveilleusement dans l'école d'un si sçavant maître; il devint très-habile, & comme tout le monde avoit recours à lui, pour les

outils dont on avoit besoin, il devint en peu de tems extrêmement riche. L'or, l'argent, ni les coquilles n'entroient point alors dans le commerce; il ne se faisoit que pour des échanges, des denrées que la terre produisoit, ou des peaux de bêtes.

Bon caractère
d'Angola.

Angola devint très-riche; il avoit de grands magasins remplis de toutes sortes de legumes, & d'autres vivres qu'on lui avoit donnés en échange de ses ouvrages; mais il étoit très-libéral, & s'il exigeoit une recompense raisonnable de son travail, on pouvoit dire que son gain étoit moins pour lui, que pour ceux qui se trouvoient dans le besoin.

Il arriva une disette extraordinaire, on ne dit pas par quel accident elle fut causée; mais elle fut si grande, que la plus grande partie du peuple auroit péri, si Angola n'avoit ouvert ses magasins, & n'avoit distribué genereusement ses provisions à ces pauvres affamés. Sa charité leur sauva la vie, & lui gagna tellement les cœurs de tous ses compatriotes, que faute d'autres moyens de lui témoigner leur reconnoissance, ils l'élirent pour leur Roi, d'un consentement universel de tous les habitans, de tout ce

grand país qu'on appelloit Dongo. Il en fut donc le premier N-gola, c'est-à-dire le premier Roi, & le país sans perdre tout-à-fait son premier nom, fut appellé le Royaume d'Angolle, du nom de son premier Souverain.

Les Portugais s'en étant rendu maîtres les armes à la main, comme nous l'avons dit au commencement de ce volume, ne jugerent pas à propos de changer son nom; au contraire, ils crurent que pour conserver la memoire de ce grand homme; il falloit que son Royaume continuât de porter son nom dans les siècles à venir.

Les Nègres en reconnoissance de son habileté, dans le maniement du fer, ont continué d'avoir une estime particuliere pour les Taillandiers, ils regardent cet art ou ce métier comme très-honorable, & comme la peinture, la sculpture & les autres arts liberaux, ne font aucun tort à la Noblesse en Europe, aussi l'art de manier le fer, ne porte aucun préjudice à la Noblesse Afriquaine.

Angola Mussuri selon la coûtume du país, eut plusieurs femmes ou concubines, il donna à l'une d'elles le nom d'*E-Ganna Iniene*, c'est-à-dire, grande Dame, & Sur-Intendante de la

Enganna
Iniené,
femme du
Roi Ango-
la Mussuri.

maison, titre d'honneur qu'elle avoit mérité, par sa sagesse, son économie & son attachement singulier pour le Roi son époux. Le Roi en eut trois filles, Zunda-Riangola, Tumba-Riangola, & une troisième dont on ne sçait pas le nom. Mais il n'eût point d'enfans mâles.

Etant arrivé à une extrême vieillesse, il se trouva fort en peine, comment il pourroit conserver le Royaume dans sa famille.

Il avoit un esclave extrêmement habile qu'il aimoit à cause de ses bonnes qualités & des services qu'il en avoit reçus. Pour lui donner des marques de sa satisfaction, il l'avoit établi son Lieutenant Général, & ensuite il l'avoit fait Vice-Roi de son Etat. Cet adroit Ministre qui connoissoit l'humeur, les inclinations de son maître, & la tendresse qu'il avoit pour sa fille aînée, faisoit en apparence tous ses efforts, pour l'engager à la déclarer héritière universelle de ses Etats; quoiqu'il eût dans le cœur des sentimens bien opposés. Il vouloit s'asseoir sur le trône de son maître, & il prit ses mesures si justes, qu'elles lui réussirent. Voici comment.

Un jour que Zunda-Riangola étoit

aux champs avec ses sœurs, & tous les domestiques du Roi, pour mettre en terre les semences avec les solennités usitées dans le pais; ce malheureux esclave Vice-Roi, fit répandre le bruit que les ennemis de l'Etat étoient entrés dans le Royaume, & qu'ils y mettoient tout à feu & à sang. Ce bruit étant confirmé par ceux qu'il avoit attirés à son parti, se répandit bien-tôt de tous côtés, & causa une épouvante extraordinaire. On ne songea qu'à fuir. Il prit avec les filles du Roi, le chemin de la maison du Roi Angola Mussuri. Ce bon vieillard malade & chargé d'années, n'étoit plus en état de se défendre ou de s'enfuir. Cette irruption subite des ennemis l'avoit mis hors d'état d'assembler ses troupes, & de les envoyer au-devant des ennemis. La fuite étoit le seul parti qui lui restoit à prendre, & il ne le pouvoit prendre, parce qu'il ne pouvoit marcher. Il pria donc ce malheureux Vice-Roi de le tirer du peril où il étoit. Celui-ci qui étoit jeune & vigoureux le chargea sur ses épaules, & l'emporta dans la forêt voisine, comme pour le soustraire à la fureur de ses ennemis. Mais quand il se vit éloigné de tout le monde, il lui plon-

Mort du Roi Angola
Musluri.

gea un couteau dans la poitrine, & assassina ainsi d'une maniere lâche & cruelle, son Roi, son maître & son bienfaiteur.

La mort du Roi ne pût être long-tems cachée. On en parla diversément, & tout l'Etat en étant indigné, il se fit plusieurs partis; mais le meurtrier s'étant trouvé à la fin, à la tête du plus considerable; il soumit peu-à-peu tous les autres & les obligea à le reconnoître pour leur souverain, & à lui mettre la Couronne sur la tête.

Il ne se crut pas pourtant en sûreté, à moins qu'il ne trouvât le moyen de faire sa paix avec la Princesse Zunda-Riangola. Il sçavoit qu'elle étoit respectée de tout le peuple; non-seulement à cause du Roi son pere; mais encore à cause de son merite particulier, & que tôt ou tard on lui arracheroit la Couronne, pour la mettre sur la tête de cette Princesse.

Il l'alla trouver, & lui dit, que la vieillesse & les infirmités du Roi, l'ayant absolument mis hors d'état de gouverner l'Etat, il alloit devenir la proie des ennemis, s'il n'avoit pas pris le parti de l'envoyer se reposer en l'autre monde, qu'à la verité le moyen dont il s'étoit servi, avoit été violent

violent; mais qu'il avoit été jugé nécessaire dans la situation des affaires; qu'elle sçavoit que lui seul avoit le secret de l'Etat, l'ayant gouverné seul depuis long-tems; mais qu'il n'avoit pris la Couronne, que pour la lui conserver & la lui mettre sur la tête, quand elle seroit en âge de la porter, & de faire les fonctions de la Royauté.

La Princesse qui toute jeune qu'elle étoit, étoit fourbe & dissimulée à l'excès, fit semblant de se rendre à ses raisons, & d'être persuadée de la bonne foi de ses promesses; elle lui dit que quoique la mort d'un pere qu'elle aimoit si tendrement, la dût affliger outre mesure; elle sçavoit qu'il faloit dans certaines occasions, sacrifier ce qu'on avoit de plus cher au bien de l'Etat, qu'elle la lui pardonnoit; persuadée qu'il en agiroit bien avec elle & avec ses sœurs, & qu'elle attendoit de sa generosité, qu'il se souviendrait toujours qu'elles étoient les filles d'un Roi, qui l'avoit fait ce qu'il étoit, & qui l'avoit aimé.

Plusieurs années se passerent, sans que le Tyran songeât à s'acquitter de ses promesses; mais aussi sans qu'il attentât à la vie, ou à l'honneur des

Mort d'un
Tyran II.
Roi d'An-
gole.

Princesses. Il mourut enfin d'une mort subite, & aussi-tôt la Princesse Zunda-Riangola, fut reconnuë & couronnée Reine d'Angola d'un consentement universel de tous les membres de l'Etat.

Zunda-
Riangola
troisième
Reine d'An-
golle.

Elle fit paroître tant de prudence, de sagesse, de courage, de modération & de justice pendant les premières années de son Regne, qu'elle étoit plutôt adorée que respectée de ses sujets.

A la fin elle se laissa transporter à la jalousie. Son esprit léger & défiant comme le sont les Ethiopiens, se remplit de mille défiances & de soupçons; elle étoit vieille & sans enfans, pendant que sa sœur Tumba mariée avec Angola Chilvagni-Quifama, avoit deux garçons que l'on regardoit comme les héritiers presomptifs de la couronne. Elle craignit que les peuples lassés d'être gouvernés par une femme, ne lui ôtassent la vie & la couronne, pour la mettre sur la tête d'un de ses neveux, elle résolut de s'en défaire pour s'ôter cette épine du pied; mais la chose n'étoit pas aisée. Quoique Reine, il n'auroit pas été sûr pour elle d'aller à main armée, leur ôter la vie entre les bras de leur père & de leur mère qui les aimoient tendrement, qui étoient

en état d'opposer la force à la force, & qui avoient tout le peuple pour eux & pour ces jeunes Princes.

Elle feignit de les vouloir avoir auprès d'elle, & de les vouloir élever & leur apprendre l'art de Regner, comme à ses uniques heritiers.

Soit qu'Angola & sa femme se doutassent de son mauvais dessein, soit qu'ils aimassent trop leurs enfans pour s'en separer, ils éluderent sous differens prétextes, de consentir à ce que la Reine demandoit d'eux. A la fin Zunda sçût si bien tourner l'esprit de sa sœur qu'elle y consentit, & qu'à force de prieres, elle obtint de son Mari, qu'ils envoyeroient l'ainé à la Reine, d'autant qu'il étoit à craindre que par un plus long refus on n'aigrît son esprit, & qu'on ne l'empêchât de faire pour ce jeune Prince, ce qu'elle témoignoit avoir envie de faire.

On fit donc partir ce jeune Prince, avec une grande suite d'Officiers & de domestiques, qui le conduisirent au Palais de la Reine.

Mais à peine cette megere eut-elle entre ses mains le Prince son neveu, qu'elle le fit égorger, avec tous ceux qui l'avoient accompagné. Il ne s'en sauva qu'un seul, qui tout blessé vint

Zunda
Rianga
fait égor
ger son ne
veu.

apporter ces tristes nouvelles à Angola & à la Princesse son épouse.

Zunda-
Riangola
deffaitte &
tuée par sa
sœur.

Ce pere outré de douleur, ne perdit point inutilement le tems à pousser des soupirs & à répandre des larmes. Il amassa promptement tout ce qu'il avoit d'amis, de sujets & de domestiques, & lui & sa femme à la tête, ils attaquèrent la cruelle Reine: elle se deffendit d'abord avec courage; mais ayant été abandonnée de ses troupes, elle fut prise & égorgée par sa propre sœur, qui fit jeter ses entrailles dans la fosse où l'on avoit mis le corps innocent de son neveu.

Tumba-
Riangola
quatrième
Reine d'An-
golle.

Cette action toute inhumaine qu'elle soit, fut extrêmement applaudie par ces barbares, qui défererent aussitôt la Couronne à Tumba-Riangola. Elle la voulut partager avec son mari, qu'elle pria de se charger des affaires publiques, disant qu'un tel poids ne convenoit pas à son sexe. Angola s'en excusa, protestant qu'il étoit trop heureux de tenir auprès d'elle le rang de favori, lui qui n'étoit que son esclave, ou tout au plus un vassal, qui ne devoit penser qu'à l'adorer comme sa maîtresse. Ce combat de déférence & de politesse les faisoit admirer de tout le peuple; mais il n'em-

péchoit pas qu'ils ne fussent dans de perpetuelles deffiances l'un de l'autre suivant le genie de la Nation.

Ils s'accorderent enfin en un point, qui fut de faire couronner le fils qui leur restoit, qui avoit eû le bonheur d'échapper à la fureur de sa tante.

Il s'appelloit comme son pere Angola Chilvagni. Ce fut un guerrier du premier ordre, qui augmenta beaucoup ses Etats par ses conquêtes. Il se rendit formidable. Les peuples les plus puissans se soumettoient à lui, dès qu'il marchoit de leur côté. Il gagnoit des batailles pour ainsi dire avant d'être en présence des ennemis, tant on le craignoit.

Il eût un grand nombre de femmes & de concubines, & un grand nombre d'enfans, qui firent plusieurs branches, qui sont encore aujourd'hui très-puissantes, & qui possèdent de grandes souverainetés dans le Royaume d'Angolle & aux environs.

La famille ou la branche de Naria Chilvagni, fils aîné du Roi Angola Aarij, descend des Noria Angola, dont un des descendans nommé Dom Jean est à présent Roi d'Angolle; Aarij son pere, s'étant confederé avec les Portugais, il eut le Royaume d'An-

Angola
Chilvagni
II. du nom
cinquième
Roi d'An-
golle.

gola malgré tout ce que pût faire la Princesse Zingha à qui il appartenoit.

Angola Chilvagni eût d'une de ses concubines, nommée Cannica Chilvagni, un fils nommé N-gola Canini, qui fut Souverain de la Province d'Embacca. Les Portugais y ont bâti une forteresse du même nom, à laquelle ils ont attaché cinquante lieues de pais, & ont laissé le surplus aux Caninis, & à leurs descendans, avec l'obligation d'être attachés au service de l'Eglise, ce qui fait qu'on les appelle les Seigneurs de l'Eglise. Leur demeure principale est dans un bourg, éloigné seulement de deux milles de la forteresse d'Embacca, sur le bord du fleuve Lucalla.

D'une autre concubine nommée Muengha Angola Chilvagni, il eût un fils qui porta le nom de sa mere, & qui fut le chef de la famille du même nom, d'où descend la famille des Muanga Chilvagni, qui est établie à deux journées d'Embacca, & plusieurs autres, dont nous nous dispenserons de parler ici.

Angola Chilvagni, mourut enfin, chargé d'années, & fut enterré parmi ses ancêtres avec une pompe extraordinaire.

Un de ses enfans nommé Dambi Angola, qu'il aimoit plus que les autres, lui succeda & fut le sixième Roi d'Angolle. Comme il n'étoit pas l'aîné, il eut peur que ses freres ne s'unissent ensemble pour lui ôter la Couronne. Il ne trouva point d'expedient plus sûr pour se délivrer de cette crainte, que de les faire tous mourir. Il ne s'en échappa que deux, qui ayant pressenti la cruelle execution qu'il avoit resolu de faire, s'enfuirent, l'un dans la Province de Lubolo, & l'autre dans un endroit très-éloigné du Royaume de Matamba.

Dambi Angola, se voyant délivré de tous ses Competiteurs, s'abandonna à tous les crimes auxquels son mauvais naturel le portoit. Il étoit avare, colere, cruel, dissolu, impudique, sans parole, ennemi implacable, en un mot c'étoit un monstre plutôt qu'un homme. Heureusement son Regne ne fut pas long; il mourut craint de tout le monde, sans être aimé de personne. Ses funerailles ne laisserent pas d'être magnifiques, selon le genie barbare du pais, & sa sepulture fut couverte d'une montagne de corps humains, que l'on égorga à son honneur.

Dambi
Angola sixième Roi
d'Angolle.

N-Gola
Chilvagni
septième
Roi d'An-
golle.

Le septième Roi d'Angolle, fut N-Gola Chilvagni. C'étoit un brave qui cherchoit la gloire à quelque prix que ce fut. Il courut & dévota les armes à la main les bords de la Danda, de la Zanda, de la Lucalla, & de la Coanga, & teignit ces rivieres du sang de ceux qu'il massacra; il augmenta ses Etats de plusieurs Provinces, & poussa ses conquêtes ou ses courses, jusqu'à huit lieues de Loanda; & comme s'il eût voulu borner ses travaux en cet endroit, il planta un arbre, auprès duquel les Portugais bâtirent dans la suite une forteresse sur les bords de la Coanga, & appellerent cet arbre *Insanda* ou *Insandora*.

Qualités
de N-Gola
Chilvagni.

Sa valeur étoit accompagnée d'une liberalité extraordinaire. Elle lui gagna les cœurs, non seulement de ses anciens & nouveaux vassaux; mais encore des Etrangers: de sorte qu'il sembloit qu'il y avoit presse à se soumettre à son Empire; on n'attendoit pas qu'il entrât dans une Province, dès qu'il en prenoit le chemin, on envoyoit des Députés pour se soumettre, & le reconnoître pour Souverain. Les loüanges outrées qu'on lui donnoit de toutes parts, lui persuadoient qu'il étoit un des Dieux du pais, &

qu'il étoit même des premiers ; de sorte qu'il exigeoit , tout mortel qu'il étoit , qu'on lui rendît les honneurs que l'on ne rendoit qu'aux Dieux. La flaterie alla si loin , qu'on s'accoutuma à l'invoquer , & il y a encore à présent une certaine Secte de Singhilles , qui publient , que son esprit est placé entre les plus fameux Idoles , & qu'il a une autorité suprême sur les pluyes pour les suspendre , ou pour les faire tomber , quand il le trouve à propos.

Il ne laissa pas de payer le tribut à la nature , ce prétendu Dieu , & il mourut avec le chagrin de ne point laisser d'enfant , qui pût être héritier de sa Couronne.

Les Angolois élurent pour huitième Roi , un petit neveu d'Angola Chilvagni-Quiasamba , nommé *Ngingha-Angola-Chilombo-Quicafanda*. Quand ce seroit un Roi de Siam , il n'auroit pas un nom plus long.

Ce Prince fut très-cruel , il aimoit le sang & le carnage , & couvroit ce défaut du voile de la justice , & de la nécessité de châtier la revolte de quelques-uns de ses sujets , & principalement de ceux de la Province Doarij. Son excessive rigueur épouvanta tout le monde , & lui soumit bien des peu-

Ngingha
Angolahuitième Roi
d'Angelle.

ples voisins de ses Etats ; mais elle ne l'exempta pas de mourir après un Règne assés court , il fut entéveli avec les cérémonies ordinaires , & un He-catombe de corps humains des plus solelnels.

Bandi Angola neuvième Roi d'Angolle.

Ce Prince fut encore plus cruel que son pere , & il poussa sa cruauté si loin , qu'il aliena tous ses sujets , les porta à une revolte générale , & les obligea d'appeller à leur secours plusieurs troupes de Giagues , qui affamés & alterés de sang & de chair humaine , accoururent comme à un banquet splendide à leur aide.

Ils l'assiégerent dans une montagne impraticable , où il s'étoit retiré , & comme ils ne pouvoient l'en faire sortir , ou l'y prendre que par famine , ils lui donnerent le tems d'envoyer demander du secours au Roi de Congo.

Ce Prince qui avoit interêt à ne pas laisser opprimer son voisin par les Giagues , qui auroient pû ensuite tomber sur lui , & désoler ses Etats , eut recours aux Portugais , dont il connoissoit la bravoure , & dont il entretenoit un nombre assés considerable à sa Cour. Il jeta les yeux sur l'un d'eux , & le fit Capitaine Général des Portugais & de toutes les troupes qu'il

envoyoit au Roi d'Angolle.

Cet Officier partit, & quoique le nombre des Européens qui étoient sous ses ordres (comme il ne comptoit point du tout sur les Nègres) fût très-petit, il attaqua les conjurés, & les nombreuses-troupes de Giagues qui les soutenoient, il les battit à platte couture, en fit un grand carnage, & délivra le Roi & le Royaume d'Angolle de ces dangereux ennemis, & y rétablit la tranquillité & l'obéissance.

Cette action pleine de valeur & de conduite, attira aux Portugais toute la confiance du Roi d'Angolle. Il voulut les avoir à sa Cour, il se communiqua à eux, il prit leurs conseils, il se conduisit par leurs avis.

La Princesse sa fille n'en demeura pas à la simple reconnoissance qu'une si belle action meritoit, elle se sentit de l'inclination pour le Capitaine General; elle le lui témoigna en plusieurs occasions. Le Roi son pere s'en apperçût, & suivant le genie de la Nation, il en prit de l'ombre; il craignit que ces étrangers si braves, & à qui ses Etats avoient l'obligation d'avoir été délivrés de ces Antropophages qu'on y avoit appellés indiscrettement, ne s'en rendissent maîtres, & que sa fille se livrant à leur

chef, il ne le déthronât & ne s'emparât de sa Couronne. Il communiqua ses soupçons & ses craintes à ses Conseillers les plus attachés, qui étant entrés dans ses vûës, conclurent qu'il falloit prévenir les desseins de ces Etrangers, & prendre des mesures justes pour les faire tous passer au fil de l'épée. Cette résolution ne pût être si secrète, qu'elle ne fût pénétrée par la jeune Princesse, elle en avertit le Capitaine Général, qui ne se trouvant pas en sûreté au milieu d'un pais ennemi, où le petit nombre de Portugais qu'il avoit avec lui, ne pouvoient pas soutenir les efforts, ou les trahisons de la multitude, dont ils étoient environnés, prit le parti de la retraite. Il le fit avec tant de sagesse & de prudence, & en si bon ordre, qu'il arriva à la Cour du Roi de Congo, sans que les Angolois qui le suivirent osassent l'attaquer.

Le Roi de Congo fut outré de la lâcheté, & de l'ingratitude de celui d'Angolle. Ses premiers mouvemens le portoit à en tirer vengeance, & il l'auroit fait, si dans le même tems il n'eût appris, que ses ennemis avoient fait une irruption dans ses Etats. Il fallut courir au plus pressé, & dissi-

muler avec le Roi d'Angolle, afin que ce perfide n'eût pas un prétexte pour se joindre à ses ennemis.

Le Capitaine Général qui avoit ses vûes, & qui regardoit cet événement comme un motif qui donneroit lieu au Roi son maître d'attaquer ce perfide, & de s'emparer de ses Etats, proposa au Roi de Congo de le laisser passer en Europe, d'où il se faisoit fort d'amener des troupes, qui le mettroient en état de se venger de l'ingratitude & de la perfidie du Roi d'Angolle.

Le Roi de Congo y consentit. Le Capitaine Général passa la mer, arriva heureusement à Lisbonne, entre tint le Roi de Portugal, de ce qui s'étoit passé à Angolle, & des moyens qu'il y avoit de se rendre maître de cet Etat en tout ou en partie, & de s'y bien établir.

Le Conseil du Roi approuva le dessein de cet Officier. L'on fit armer en diligence une grosse escadre; on mit dessus de bonnes troupes avec tout ce qui étoit nécessaire pour bâtir des forteresses, & pour les munir. Le Roi déclara l'Officier Capitaine Général de ses armées, & lui en donna l'étendart.

Il partit de Lisbonne, & le vent lui fut si favorable, qu'il arriva en peu de

Le Général
ral PERRU.

gais arrive
avec son ar-
mée à Loan-
da,

tems à la rade de Loanda. Il fit sçavoir son retour au Roi de Congo, lui envoya des présens magnifiques de la part du Roi de Portugal. Il en fit aussi à ses principaux Ministres, & remonta sans aucun obstacle le fleuve Coanza jusqu'à deux lieuës au-dessous de Massangano, où il fit mettre pied à terre à ses troupes, & fit construire un fort où il pût être en sûreté dans un besoin. Cette petite forteresse fut en état de deffense en peu de jours. Elle a changé de place dans la suite, & on en a augmenté considerablement les fortifications: de sorte qu'elle est jointe à la ville de Massangano.

Le Roi d'Angolle ayant appris le retour des Portugais, & qu'ils se fortifioient sur ses terres, ramassa promptement toutes les Milices, & les envoya contre les Portugais. La bataille se donna; mais ces mauvaises troupes furent renversées en peu de momens, battues, dissipées. On en tailla en pieces un grand nombre, on fit un nombre prodigieux d'esclaves, & on porta le fer & le feu dans le pais.

Les Ango-
lois sont
défaits.

Ils se rendirent maîtres de tous les lieux qui se trouverent à leur bienveillance; mais le monstre de cruauté & d'ingratitude contre qui ils étoient si jus-

tement irrités, leur échapa. Ils firent cependant tous leurs efforts pour le prendre, bien résolu s'ils l'avoient eu entre les mains, de lui faire porter les peines que ses crimes méritoient.

Ses sujets en avoient été tellement maltraités qu'ils conjurèrent contre lui & prévinrent les Portugais. Voici comme la chose arriva.

Entre les concubines que ce Prince avoit en grand nombre, il y en avoit une qu'il aimoit éperduément. Elle étoit fille d'un certain *Aongoaquiquilo*. Elle avoit plusieurs frères qui se prévalant du crédit de leur sœur, pillotent le pays, commettoient des meurtres, enlevoient les personnes libres & les réduisoient à un esclavage honteux, ils s'en prenoient aux premiers de l'Etat, sans qu'on osât se plaindre ni en demander justice, parce que le Roi ne voyoit & n'entendoit que par les yeux & les oreilles de celle qu'il aimoit. Il n'y avoit donc point de justice à espérer, & les brigandages de ces frères augmentoient tous les jours. Ils portèrent les peuples au désespoir, la mort du Roi fut résoluë, pour y réussir, ils lui persuadèrent de lever des troupes pour reprimer un certain *Cacillo Cabazzo*, qui s'étoit

Histoire
de la mort
du Roi
d'Angolle.

revolté, qui couroit la campagne avec ses gens & y faisoit des degâts infinis.

Le Roi qui étoit enseveli dans la débauche fut bien aise de trouver des gens qui entreprissent de châtier ce rebelle. Il leur donna toutes les permissions dont ils avoient besoin. Ils leverent des troupes, & se mirent en campagne, comme s'ils eussent eu dessein de combattre ce *Cacullo Cabazzo*. Au bout de quelques jours, les Conjurés firent sçavoir que leurs troupes avoient été maltraitées, & contraintes de se retirer dans un poste avantageux où ils s'étoient retranchés. Ce n'étoit qu'une feinte pour attirer le Roi hors de sa ville; car ils n'avoient pas seulement vû les ennemis. Ils le supplioient de venir au camp, l'assurant que sa presence, quand même elle ne seroit que de quelques momens, rassureroit les troupes, leur rendroit le courage, & les mettroit en état d'aller chercher l'ennemi, & de donner une seconde bataille dont le succès seroit plus heureux.

Le Roi les crût, sans prendre aucune précaution que de se faire accompagner par ses gardes ordinaires, il prit le chemin du camp qui étoit sur les bords de la Lucalla.

Les Officiers Conjurés en ayant été avertis, sortirent pour le recevoir, & après lui avoir présenté leurs respects, ils l'environnerent, & le tenant ainsi separé de ses gardes, ils le taillerent en pieces, & délivrerent ainsi le pais du plus cruel tyran qui en eût jamais porté la Couronne.

Mort du
Roi d'An-
golle.

Il ne resta après lui, qu'un fils encore enfant, qu'il avoit eu de sa concubine favorite, qui dans ce même tems étoit en prison, pour avoir été surprise en adultere.

Il avoit encore quatre autres enfans, sçavoir un fils & trois filles qu'il avoit eu d'une esclave appellée *Chingnella Cam Combé* qui étoit de *Dambi Aembo* ville dépendante & éloignée de quinze lieues de *Cambambé*, forteresse considerable appartenante aux Portugais. L'aînée des filles se nommoit *Zingha Bandi Angola*. La seconde *Cambi*, la troisieme *Fungi*, & le fils *N-Gola M-Bandi*, ou *Angola Bandi*; ces quatre enfans avoient l'estime & la bienveillance de presque tout le peuple, ils se l'étoient acquise par des liberalités qu'ils sçurent faire à propos.

Enfans du
Roi d'An-
golle.

Quant à celui qui étoit né de la fille *Aongo Aquiquila*, on le jugeoit indigne de la Couronne; parce que sa

mere ayant été surprise en adultere on pouvoit raisonnablement soupçonner qu'il n'étoit pas legitime.

Les quatre autres en devoient être aussi exclus selon les Loix du Royaume ; parce qu'ils étoient nés d'une esclave ; mais le parti qui les soutenoit se trouva si considerable , que les Electeurs ne purent s'opposer à la violence qui leur fut faite en cette occasion, & furent forcés de mettre la Couronne sur la tête d'Angola Bandi , qui fut le dixième Roi d'Angola.

Angola
Bandi dixième
Roi
d'Angolle.

A peine ce jeune Prince fut monté sur le throné qu'il sacrifia à sa vengeance tous ceux qui s'étoient opposés à son Election. Il fit mourir le Tendala avec toute sa famille. Il fit égorger les principaux de la Cour de son pere , toutes ses concubines , leurs peres , meres , freres & sœurs, son frere aîné ; il ne pardonna pas même à un neveu qu'il avoit qui étoit fils de sa sœur Zingha-Bandi qu'elle avoit eu d'un de ses amans , tant il craignoit qu'il ne se trouvât quelqu'un dans sa famille qui ne fût en état de lui disputer & de lui enlever la Couronne.

Agité de la même crainte , il crût qu'il falloit se deffaire des Portugais.

Il connoissoit leur valeur, & ne se croyoit pas en sûreté tant qu'ils auroient une partie de ses Etats. Il leur déclara la guerre, leva une grosse armée, & eût la hardiesse de leur presenter la bataille. Sa temerité ne le porta pas loin; il fut défait à plate couture, jamais victoire ne fut plus complete. Il s'échapa presque seul, se sauva, & se cacha premierement dans l'Isle de Chiconda, & ensuite dans les deserts d'Oacca, où les Portugais touchés de compassion, lui permirent de vivre avec les bêtes ferores, sans Royaume, sans sujets, & sans pouvoir se desalterer du sang humain, dont à la maniere des Giagues, il étoit plus alteré qu'on ne peut s'imaginer.

Il ne laissa pas d'avoir dans la suite un grand nombre de concubines, qui lui donnerent un grand nombre d'enfans. Se trouvant près de mourir, il confia l'ainé de ses fils au Giague Casa, le priant de l'élever dans l'exercice des armes, & de le protéger contre sa sœur Zingha, qui quoique fatante, ne manqueroit pas de lui ôter la vie pour s'assurer la Couronne à elle-même.

Mort d'Angola Bandi
Roi d'Angolle.

La Princesse Zingha fut reconnüe Reine d'Angolle, du consentement de

Zingha
Reined'An-
golle.

presque tous les sujets. Cette Prin-
cesse avoit de grandes qualités, elle
étoit prudente, elle étoit brave jus-
qu'à l'intrepidité, elle étoit dissimulée,
elle sçavoit prendre son parti sur le
champ, elle connoissoit ses intérêts.
Elle étoit liberale quand il le falloit
être; mais elle n'étoit pas maîtresse de
ses ressentimens, elle étoit vindica-
tive & soupçonneuse comme tous les
Negres, & même plus.

Deux choses l'inquietoient. Son neveu
qui étoit en dépôt chés le Giague Ca-
fa avoit plus de droit qu'elle à la Cou-
ronne, elle en étoit convaincuë, elle
connoissoit le genie changeant de ses
sujets, qui se lasseroient bientôt d'é-
tre conduits par une femme, & qui
ayant un Prince pour remplir le thro-
ne, l'en feroient descendre elle-même
& lui ôteroient la vie. Elle crût que
pour mettre la sienne en sûreté, il
falloit l'ôter à son neveu.

La chose n'étoit pas aisée; car le
le Giague Casa s'en doutoit, & gar-
doit avec soin ce jeune Prince; elle
usa pour le tromper d'une profonde
dissimulation, elle lui protesta plusieurs
fois qu'elle n'avoit accepté la Couron-
ne, que pour la conserver plus sûre-
ment à son neveu à qui elle apparté-

noit, qu'elle étoit résolue de la lui mettre sur la tête, dès qu'il seroit en état de la porter, & que si elle souhaitoit de l'avoir auprès d'elle, ce n'étoit que pour l'instruire, & pour l'accoutumer de bonne heure à gouverner ses peuples.

Ces belles paroles ne touchoient point le Giague Cala; il demeura ferme pendant quelques années à ne point lâcher le jeune Prince. A la fin pourtant les minauderies de la Reine le tromperent, il consentit que son pupille allât rendre une visite à la Reine sa tante, sous la promesse qu'elle lui avoit faite de ne le retenir chés elle, qu'autant de tems qu'il le jugeroit à propos. Elle accompagna ses promesses des juremens les plus solennels; mais elle les oublia dès qu'elle eût ce petit Prince entre ses mains, elle le fit noyer en sa présence dans la Coanza, & se délivra par ce crime énorme du seul Competiteur qu'elle avoit à sa Couronne.

La seconde chose qui l'inquietoit encore étoit que les Portugais étoient en possession de la plus grande & de la meilleure partie du Royaume. Ils y avoient des forteresses considerables, ils faisoient tout le commerce du pais, ils

La Reine
Zirgha fait
mourir son
neveu.

La Reine
Zingha dé-
clare la
guerre aux
aux Por-
tugais.

étoient respectés par tout, on les crai-
gnoit, ils étendoient leur Religion de
tous côtés, ils détruisoient celle du
païs, on méprisoit les Idoles qu'elle
avoit interêt de soutenir, afin d'être
elle même soutenue par les Princes
Giagues Idolâtres. Elle haïssoit donc
mortellement les Portugais: elle reso-
lut de leur déclarer la guerre, &
pour la leur faire plus sûrement, elle
fit des alliances avec les Hollandois
qu'elle introduisit dans ses terres avec
les Congois qu'elle seût mettre dans
ses interêts, en leur promettant de
partager avec eux, tout ce qu'on pren-
droit sur les Portugais. Elle n'eût pas
de peine d'attirer à son parti tous les
Princes Idolâtres, l'interêt de leur Re-
ligion les y déterminoit puissamment,
elle déclara donc la guerre aux Por-
tugais & les surprit, elle eût d'abord
sur eux quelques legers avantages, les
Hollandois en eurent de plus confi-
derables, comme nous le dirons dans
un autre endroit. Mais les Congois
ayant été battus, furent obligés de
demander la paix, & ne l'obtinrent
qu'en donnant des sûretés de leur pa-
role, & en cedant aux Portugais des
terres qui étoient à leur bienfiance,
& où ils bâtirent des forteresses qui les

mit tout-à-fait à couvert de ce côté-là, de sorte que n'ayant plus affaire qu'à la Reine Zingha & aux Giagues ils en vinrent plus aisément à bout. Chaque bataille qu'ils gaignoient, détachoit quelque Prince du parti de la Reine. A la fin elle se trouva presque seule; & quoiqu'elle trouvât de grandes ressources dans son courage, elle fut si souvent maltraitée, si souvent défaite, qu'elle fut obligée d'abandonner le pais & de se sauver dans les deserts du côté de l'Est, où les Portugais ne jugerent pas à propos de l'aller inquiéter.

Malgré les avantages qu'ils avoient remporté sur cette Princesse belliqueuse, ils lui firent des propositions qui lui étoient avantageuses, & qui lui auroient conservé la Couronne sous l'hommage qu'on vouloit qu'elle en rendît au Roi de Portugal. Elle aimoit mieux abandonner ses Etats que de s'y soumettre, & les Portugais pour la desespérer créèrent un Roi d'Angolle, afin que les peuples ayant un Roi, ou un fantôme de Roi, ne songeassent plus à elle, & vécussent dans la paix dont on leur faisoit goûter les douceurs.

Les Portugais créent un Roi d'Angolle

Jean I.
du nom &
premier Roi
Chrétien
d'Angolle.

Ils choisirent un jeune Prince de la famille Royale nommé *Angola Aariz*, fils du vieux *Ginga-Bandi-Angola*. Il embrassa la Religion Chrétienne, & fut nommé Jean au Bapême, & fut le premier Roi Chrétien d'Angolle.

Je ne me suis pas trompé quand j'ai dit que c'étoit un phantôme de Roi. En effet les Portugais étoient maîtres de presque tout l'État; mais ils avoient la discretion de lui en laisser suffisamment pour soutenir sa dignité. Ils lui donnerent des sujets; mais ils n'étoient pas en assez grand nombre pour leur donner de l'ombrage; les bourgs & les villes, dont ils composerent son domaine étoient pour la plupart sous le canon de leurs forteresses, & la Religion Chrétienne qu'on leur fit embrasser répondoit de leur fidélité.

Le Roi Jean premier vécut peu de tems, c'étoit un Prince dont on pouvoit beaucoup esperer, il mourut sans enfans.

Les Portugais lui en substituerent aussi-tôt un autre qui avoit reçu au Bapême le nom de Philippe, il fut le second Roi Chrétien d'Angolle sous le nom de Philippe premier, ce fut un bon Prince qui entreuint soigneusement

Philippe I.
second Roi

ment une étroite liaison avec les Portugais qui l'avoient placé sur le trône. Il protegea de toutes ses forces la Religion Chrétienne, & ses Ministres. Son Regne fut long & heureux, il mourut en 1660.

Les Portugais firent couronner aussi tôt son fils Dom Jean II. du nom, qui fut le troisième Roi Chrétien d'Angolle.

On auroit bien souhaité établir les Regnes des Princes Idolâtres d'une maniere plus chronologique; mais ces peuples sont si ignorans qu'ils n'ont aucun point fixe, d'où ils puissent commencer à compter leurs evenemens; & au lieu que chez tous les autres peuples, on dit un tel Prince a commencé de regner dans une telle année, & est mort dans une telle année, ils se contentent de dire, sous le Regne d'un tel, telle chose est arrivée, celui-ci a regné avant celui-là, un tel a succédé à un tel. Voilà tout ce qu'on peut apprendre d'eux. Etc'est la raison pourquoy ce qu'ils racontent de leurs Princes, de leurs guerres & des changemens qui sont arrivés dans leur pais, est environné de tant d'obscurités, qu'il est impossible d'y découvrir la verité, & le tems que les choses se sont passées.

Fin du deuxieme volume.

Tome II.

V

Chrétien
d'Angolle.

Dom Jean
II. du nom
troisième
Roi Chrétien
d'Angolle.

TABLE

DES MATIERES

Contenuës dans ce second Volume.

A

- A* *C*elamations du peuple en faveur du Roi de Congo, page 8
- A*ction cruelle de Luqueni encore jeune, 345
- A*ction très-indecence du Roi Antoine I. 419 & *suiv*
- A*ddition à une fable, 276
- A*ffliction apparente de Culemba au sujet de la mort de son épouse, 143
- A*lliance des Princes pretendans à la Couronne, 318
- A*lliance des Portugais avec le Roi de Congo, 366
- A*lphonse, nom de tous les Rois de Congo, 317
- A*lphonse Prince de Congo déclaré Roi en 1492. 373
- A*mbassadeurs envoyez à la Reine Zingha & aux Chefs Giagues, & le succès de leur Ambassade, 112 & *suiv.*
- A*mbassade de Dom Alvare I. auprès de Dom Sebastien Roi de Portugal, 396 & *suiv.*
- A*mbassade de Dom Alvare II. auprès de Philippe II. Roi d'Espagne, 42 & *suiv.*
- A*mbassade d'Alvare III. au Pape Paul V. 404.
- A*mbassade d'Alvare VI. au Pape Urbain VIII. pour avoir des Missionnaires, 411
- A*mbassade du Roi de Portugal au Roi de

DES MATIERES.

Congo,	375
Ambition de Nsa-Cu-Clau,	344
Anciens Seigneurs de Congo,	347
Anghirima Capitale du Duché de Batta,	351
Angola Mufuri premier Roi d'Angolle,	427
Animaux lâchez dans l'Isle de Porto-Santo,	361
Apoticaire Negres,	191
Apparition prétenduë d'Idoles,	279 & suiv.
Armes des Congois pour leurs revûes,	7 & 10
Armes des Negres pour la Guerre,	19 & suiv.
Armes des Rois de Congo,	375
Armes du Singhille Ibundo,	253
Arrivée d'une Compagnie de Missionnaires au Congo,	394
Arrivée de Gonçalve Zarco, & de Tristan-Vaz à l'Isle de Porto-Santo,	361
Arrivée des jeunes Seigneurs Congois à Sogno,	368
Assemblée du Singhille, & Cérémonies qu'on y observe,	221
Assemblée de Singhilles & ce qui s'y passe,	263
Assemblée pour placer les Idoles dans leur Temple,	242
Avantages que le Singhille retire de ses Cérémonies,	242
Avarice du Ministre des pluyes,	174 & suiv.
Audiance que le Roi de Congo donne au Général des Portugais,	369. & suiv.
Autorité de Golambolo & de Tendala,	115 & suiv.
Autorité des Rois de Congo,	312 & suiv.

B

Bataille à la maniere des Congois,	9
Bâtiment de Havier, & ce qu'il y a,	249
Bâtimens des Portugais dans Saint Salva-	V ij

T A B L E

dor,	334
Bâtimens équipés mis sous la conduite de deux Chefs,	361
Bâtimens pour le Roi & toute la Cour,	151
Bâtimens superbes dans la ville de Loanda,	332
Benediction solemnelle que le Roi de Congo, donne à ses sujets ; & maniere de la donner,	325 & 328
Biens dont les Nègres peuvent disposer, & en quoi ils consistent,	36 & suiv.
Bollé, mal Saint Lazare, pour la guerison duquel on invoque les Idoles Havier & Cassumba,	278
Bonbaioé femme de Culemba, & sa vie,	147
Bonnets ornés de cornes,	300

C

Calung, ancien Idole des Rois d'Angolle ;	272
Caluximbo successeur de Chingurij, & son naturel,	148
Capitale des Etats de Luqueni,	348
Caractere d'Angola Mussuri,	428
Cassangé Conguingurij élu Roi, fut baptisé & apostasia,	149 & suiv.
Causes de maux d'estomach & de poitrine,	266
Ceinture d'une vertu particuliere,	216 & suiv.
Cérémonies cruelles pour appaiser un deffunt,	215 & suiv.
Cérémonies des funerailles du Ganga-Ya-Chibanda,	198
Cérémonies du Sacrifice Quiluvia ;	165 & suiv.
Cérémonies inconnuës dans toutes les Cours,	338 & suiv.
Cérémonies extravagantes des Giagurs pour	

DES MATIERES.

- demander de la pluye, 173 & suiv.
- Cérémonies* pour l'introduction des enfans dans le Chilombo, 118 & suiv.
- Cérémonies* pour repousser la pluye, 183 & suiv.
- Cérémonies* pour recevoir la ceinture, & qui la reçoit le premier, 192 & suiv.
- Charité* des Giagues pour leurs malades, 357
- Charlatans* de plusieurs especes établis pour demander de la pluye, ou pour la repousser, & leur maniere de le faire, 176 & suiv.
- Chef* des victimes du Sacrifice Quiluvia, 163 & suiv.
- Chilombo*, habitations des Musimbis, 117
- Chingurij*, successeur de Culemba à la Couronne, 147 & suiv.
- Choc* de deux armées, 298
- Cimetieres* des Giagues, 133
- Cometes* affreuses, 418
- Commerce* presque interrompu, 379 & suiv.
- Conquêtes* de Luquent, 346 & suiv.
- Cortège* pompeux, 326 & suiv.
- Coutume* des Européens dans le Royaume de Congo dans leurs procédures, 28
- Coutume* des Negres pour le jeu, 29
- Coutume* des Negres des Provinces d'Occanga, & de Pumbo, pour vider leurs différends, 30 & suiv.
- Crainte* extraordinaire des esclaves, 10 & suiv.
- Crainte* pour la Religion Chrétienne chez les Giagues, 318 & suiv.
- Credit* des Singhilles, 227
- Crimes* de Dom Antoine, 416 & suiv.
- Crime* très horrible selon le Singhillé, 243
- Cruauté* de Dom Garzia, 414
- Cruauté* des femmes Giagues, 291 & suiv.
- Cruauté* des femmes des Singhilles, 230 & suiv.

T A B L E

<i>Cruauté</i> de Tembandumba, & de ses sujets,	105 & suiv.
<i>Culembé</i> ou Culemba amant de Tembandumba,	140 & suiv.
<i>Culemba</i> déclaré Roi des Musimbis,	143
<i>Culemba</i> medite la mort de sa femme,	141 & suiv.
<i>Culemba</i> prend les resnes du Gouvernement,	146

D

<i>D</i> ances de differens noms, & en quoi elles consistent,	55 & suiv.
<i>Déclaration</i> de guerre, & la maniere de la faire chez les Congois,	15 & suiv.
<i>Découverte</i> du cap de Bonne-Esperance par les Portugais,	376
<i>Découverte</i> des côtes d'Afrique, en 1484.	362
<i>Défaite</i> des Portugais au Congo,	394 & suiv.
<i>Déffense</i> de manger de la chair des femmes,	122 & suiv.
<i>Delchifco</i> , nom d'esclaves,	49
<i>Demembrement</i> des Etats de Luqueni,	349
<i>Demeure</i> ordinaire du Roi de Congo,	333 & f.
<i>Description</i> du naturel de Dom Henri,	355
<i>Description</i> du cap Bajador,	356
<i>Devotion</i> du Roi de Congo,	337 & suiv.
<i>Deuil</i> des Princes, & la maniere de le porter	67 & suiv.
<i>Diego Cam</i> Commandeur de l'Escadre de Jean II.	363
<i>Diego Cam</i> découvre le Zaire, en 1484.	363
<i>Disciples</i> de Singhilles,	210 & suiv.
<i>Discours</i> d'un particulier au sujet de l'évocation de l'esprit d'un Prince,	335
<i>Dieu</i> des Giagues,	161
<i>Discipline</i> des enfans Giagues,	295

DES MATIERES.

<i>Discours</i> favoris & anciens des Giaguës, 280	280
<i>Discours</i> de l'Evêque, ou de son Vicaire à la proclamation d'un Roi de Congo, 321	321
<i>Distinction</i> de bravoure, 301	301
<i>Distinction</i> des esclaves, 81 & suiv.	81 & suiv.
<i>Distinction</i> des Seigneurs des Royaumes de Congo, &c. 86 & suiv.	86 & suiv.
<i>Distinction</i> des villes Capitales du Royaume de Congo, 369	369
<i>Divinités</i> principales des Giaguës, 272	272
<i>Division</i> des troupes de Zimbo, 101 & suiv.	101 & suiv.
<i>Dom</i> Alvare fils de Dom Henri, & son successeur, en 1542. 395	395
<i>Dom</i> Alvare II. Roi de Congo, 402	402
<i>Dom</i> Alvare III. frere de Dom Bernard. Roi Chrétien de Congo, en 1615. 404	404
<i>Dom</i> Alvare IV. du nom, Roi de Congo, 410	410
<i>Dom</i> Alvare V. du nom, Roi de Congo, 411	411
<i>Dom</i> Alvare VI. du nom, quinzième Roi Chrétien de Congo, 411	411
<i>Dom</i> Alvare VII. Roi de Congo, 415	415
<i>Dom</i> Alvare VIII. dix-neuvième Roi Chrétien de Congo, 425	425
<i>Dom</i> Ambroise Roi de Congo, 410	410
<i>Dom</i> Antoine I. du nom dix-septième Roi Chrétien de Congo, 416	416
<i>Dom</i> Bernard VIII. Roi de Congo, 404	404
<i>Dom</i> Dias de Nevais Gouverneur, part de Lisbonne, en 1578. pour le Royaume de Congo, 381	381
<i>Dom</i> Dias de Nevais, fait faire l'enceinte d'une ville, 381	381
<i>Dom</i> Diego, successeur de Dom François, 394	394
<i>Dom</i> François III. Roi Chrétien de Congo, mort en 1532. 393	393
<i>Dom</i> Garzia onzième Roi Chrétien de Congo, 410	410

T A B L E

Dom Garzia II. seizième Roi de Congo, en 1646.	414
Dom Henri, fils de Dom Juan, Roi de Portugal,	535
Dom Henri s'adonne à l'étude,	345
Dom Henri V. Roi Chrétien de Congo, en 1541.	395
Dominiquains arrivés dans, le Royaume de Congo, & instruisant le Roi,	370
Dom Pierre Roi de Congo, en 1525.	392
Dom Pierre II. successeur d'Alvare III. son perc,	206
Dongij chef d'une troupe de Musumbis,	101
Droit du Singhillé,	221

E

E clat avec lequel le Roi de Congo paroît quand il fait la revûe de ses troupes, 7 & suiv.	
Effets naturels des playes & des rosées d'Afri- que,	186 & suiv.
Eglise bâtie par ordre du Roi de Congo, & dédiée à la Sainte Croix.	370 & suiv.
Election des Rois de Congo,	317
Election injuste faite en 1662.	318
Eminia-N-Zima pere de Luqueni,	343
Empressement de quelques grands Seigneurs pour rentrer dans les bonnes graces du Roi,	328
Enganna Iniene, femme du Roi Angola Mus- suri,	429
Entreprise de Diego Cam,	364 & suiv.
Entreprise de Zimbo, & son heureux succès, 93 & suiv.	
Envoyé au Roi Luqueni,	347
Epreuve de la fidélité des femmes,	113 & suiv.
Eslaves de differente espeece,	45 & suiv.
Etablissement du Christianisme & des Portu-	

DES MATIERES.

- gais dans le Royaume de Congo, 374
Etablissement de Ministre de cruauté, 116 & suiv.
Etablissement de Religieux dans la ville de Loanda, 382
Etablissement de Singhilles, 258
Etoffe du país de Congo, & sa bonté, 79 & suiv.
Evenement extraordinaire, 397 & suiv.
Evêque établi au Congo, 392
Evocation d'un esprit & la cérémonie, 132 & suiv.
Exactitude des Giagues dans le combat, 289
Extravagances des Singhilles pour chasser les Zinzumines, 59 & suiv.
Execution cruelle faite par le Singhillé, 216 & suiv.
Exercices des cinq Ministres de Gaballo, 268
Exercices du Singhille Ibundo, 255
Exhortation du Roi de Melinde à ses troupes & à son peuple, pour les engager à soutenir le choc de Zimbo, 99 & suiv.

F

- Fable* particuliere, 175 & suiv.
Fabrique des Temples des Idoles, 241 & suiv.
Faits particuliers, dont l'Auteur a été témoin oculaire, 237 & suiv.
Fait sur l'évocation de l'esprit d'un Prince, 234 & suiv.
Fait très particulier rapporté par l'Auteur, 202 & suiv.
Famille d'Angola Mussuri, 430
Famine chez les Congois, 400
Ferocité des Giagues dans le Combat, 290
Ferocité de Temban-Dumba pour ses amants, 140

T A B L E

<i>Pesins</i> inhumains de cadavres ,	292
Fils aîné de Congo baptisé ,	372
<i>Finesse</i> d'un esclave pour s'emparer d'un Royaume ,	430 & suiv.
<i>Finesse</i> du Roi de Congo , pour attirer un revolté ,	309 & suiv.
Fonctions de Cassuto ,	252 & suiv.
Fonctions de Ganga-Ya-Chibanda ,	195 & suiv.
Fonctions du Ganga Mulagi ,	200 & suiv.
Fonctions du Ganga-Ya-Zumbi ,	206 & suiv.
Fonctions des Ministres de l'Idole Ganga-N-Zumba ,	207
Fonctions des Ministres de Gaballo ,	269
Fonctions d'un Officier qui est à côté du Roi ,	342
Fonctions du Singhillat ,	207 & suiv.
Fortereffes dans plusieurs endroits du Royaume de Congo ,	385
Fourberies du Ganga-Ya-Chibanda , pour établir sa reputation ,	197
Fourberies du Ganga Mulagi .	199 & suiv.
Fourberies inventées par les Singhilles du Ganga-N-Zumba, selon l'Auteur ,	247 & suiv.
Fourberies des Ministres du Quibundo ,	281 & suiv.
Fourberies des Singhilles , au sujet d'une défaite ,	299
Innerailles du Ganga-Ya-Chibanda ,	198

G

G Abango-Zalla , Dieu de la famine ,	285
Ganga-Ya-Buvilla-Imvula , Ministre pour chasser les pluyes ,	182
Ganga-Ya-Chibanda , Sur-Intendant de ce qui regarde les Sacrifices ,	95
Ganga-Ya-Imvula , Ministre de la pluye établie par le Prince , pour faire les fonctions	

DES MATIERES.

en son nom,	174
<i>Ganga-Ya-Ita</i> , Ministre des Guerres très estimé à cause de son expérience,	190 & suiv.
<i>Ganga-Mulagi</i> , Ministre de la Magie,	199
<i>Ganga-N-Zumba</i> , Idole,	246
<i>Ganga-N-Zumba</i> & <i>Gaballo</i> , Idoles respectez des Angolois, & des Congois,	266
<i>Ganga-Ya-Zumbi</i> , protecteur ou curateur des destints,	295
<i>Ganghelles</i> , Provinces dans le Royaume de Matamba,	250
Garnison de Places,	301
Generosité des femmes <i>Giagues</i> , en tems de guerre,	301 & suiv.
Gens destinés pour combattre chez les Congois,	13
Gens des plus estimez chez les <i>Giagues</i> ,	136
Gens plus sujets à la revolte,	305
<i>Giaghi</i> ou <i>Giaki Giagues</i> , & leur entrée dans les Royaumes de Congo & de Matamba,	88 & suiv.
<i>Giagues</i> sous la domination des Portugais,	385 & suiv.
<i>Golambolo</i> Lieutenant-Général ou Capitaine des gardes,	151 & suiv.
<i>Gonsalve-Zarco</i> , chef de vaisseau,	359
Gouvernement accordé à des femmes,	314
Grandeur de la Cour du Roi de Congo,	340
Guerison par les remedes de <i>Gaballo</i> ,	271
Guerre déclarée par Antoine I. aux Portugais,	421 & suiv.
Guerre entre les Portugais, & les Congois,	383

H

<i>H</i> abillement du <i>Ganga-Ya-Chibanda</i> ,	196
<i>H</i> abillement du Roi de Congo,	66 & suiv.
<i>H</i> abillement des Princes du Sang, & des Grands du Royaume,	68 & suiv.

T A B L E

<i>Habillement des Negres du Congo & d'Angola ,</i>	78 & suiv.
<i>Habillement de la Reine de Congo ,</i>	74
<i>Harangue qu'un Général d'armée fait au chef des victimes du Sacrifice Quiluvia ,</i>	164 & suiv.
<i>Harangue de Temban-Dumba à ses troupes ,</i>	107 & suiv.
<i>Heritages des enfans Negres ,</i>	33 & suiv.
<i>Histoire de cinq marchands Portugais , prisonniers du Roi de Micocco ,</i>	407 & suiv.
<i>Histoire du Duc de Bamba , & du Marquis de Chiouva ,</i>	411 & suiv.
<i>Histoire d'un enfant ,</i>	296
<i>Histoire d'un Giague , au sujet du Sacrifice qu'il fait en l'honneur des manes d'un de ses amis ,</i>	169 & suiv.
<i>Histoire d'une jeune femme ,</i>	129
<i>Histoire de Mussala femme de Dongii , & de Temban Dumba sa fille ,</i>	103 & suiv.
<i>Histoire particuliere d'un esclave ,</i>	41 & suiv.
<i>Histoire particuliere , au sujet de la marque des esclaves chez les Giagues ,</i>	82 & suiv.
<i>Histoire que l'Auteur rapporte de deux scelerats ,</i>	295
<i>Histoire rapportée par l'Auteur d'un Ministre de la pluyé ,</i>	189 & suiv.

I

<i>Jaco Calebasse , & son usage ,</i>	250 & suiv.
<i>Jibundo Singhille , soi-disant maître des bêtes feroces ,</i>	253
<i>Idoles des deux Provinces de Ganghella ,</i>	272
<i>Jean de Baros , Historien dont s'est servi le traducteur ,</i>	353
<i>Jean Roi de Congo , apostasie & meurt en</i>	1492.
	372 & suiv.
<i>Jean II. Roi de Portugal , tâche de décou-</i>	

DES MATIERES.

vuir les côtes d'Afrique,	363
<i>Ignorance</i> des Giagues, au sujet de leurs Divinités,	170 & suiv.
<i>Illunda</i> , Grand Maître de la garde-robe du Roi,	154
<i>Illunda</i> ou Quicumba, Capitaine des bagages,	153
<i>Impulchi</i> , étoffe très-estimée,	80
<i>Incommodités</i> qui se trouvent à Saint Salvador,	335
<i>Inhumanité</i> d'un Seigneur Giague baptisé,	294
<i>Injustices</i> des Negres,	19
<i>Inquisi</i> & <i>Cruluto</i> Idoles & Singhilles des deux Ganghelles,	150
<i>Intérêts</i> des Ministres,	274 & suiv.
<i>Intérêts</i> du Ganga Ya-Zumbi,	111 & suiv.
<i>Instruction</i> que Dom Henri donne à deux Gentilshommes de sa maison,	357
<i>Instruction</i> de deux jeunes Seigneurs Congois,	367
<i>Instrumens</i> de Charpentier,	60 & suiv.
<i>Investitures</i> & maniere de les donner,	329 & suiv.
<i>Jour</i> principalement destiné pour faire la revûe parmi les Congois Chrétiens,	6
<i>Joye</i> de Dom Henri,	360
<i>Joye</i> du Roi de Congo, au sujet de son oncle baptisé,	369
<i>Irruption</i> des Giagues chez les Congois,	399
<i>Jurement</i> de fidélité reciproque entre mari & femme,	127 & suiv.

L

L ibattes entierelement abandonnées,	302
<i>Libattes</i> ou Chilongi, Camps, & leur division,	150 & suiv.
<i>Liberalités</i> du Roi de Congo, en faveur de	

T A B L E

ses troupes,	11 & suiv.
Lieu choisi pour faire la revûe des troupes,	297
Lieu destiné pour faire le Quiluvia ou Sacrifice,	162
Lieu destiné pour faire les rejoüissances d'une victoire remportée,	292
Lieu destiné pour le Sacrifice de chevres, de poules, &c.	250
Lieu destiné pour la proclamation du Roi,	320
Lieu où s'assembent les peuples, pour recevoir la benediction de leur Roi,	326
Loix établies chez les Giagues,	106
Loix établies au sujet des femmes & des filles attaquées de leur mal ordinaire,	124
	& suiv.
Loix établies pour les Ministres de la pluye,	185 & suiv.
Longa, instrument de Musique,	50
Luqueni déclaré Roi,	346
Luqueni Lua-Sanzé, mere de Luqueni,	344
Luqueni premier Roi de Congo,	343

M

M Abambolo Manipangala, Prince chassé de ses Etats par Luqueni,	346
Madere Isle découverte, en 1419,	362
Magiya Samba, Onguent,	106
Maître des pluyes selon les-Giagues,	172
Malade la plus cruelle, & la plus ordinaire des Giagues,	284 & suiv.
Mal de Naples, & sa cause	296
Malice du Diable, & jusqu'où elle va,	271
	& suiv.
Mampombo, danses impudiques,	54
Manicurio Intendant Général des vivres,	154
	& suiv.
Maniere de combattre des Giagues,	288 & suiv.

DES MATIÈRES.

<i>Maniere</i> avec laquelle le Roi entend la Messe,	337
<i>Maniere</i> de terminer les procès chez les Negres par un jugement sans appel, 22 & suiv.	
<i>Maniere</i> tyrannique des gens d'autorité en matiere de procès.	26 & suiv.
<i>Maniere</i> surprenante des Giagues, pour demander de la pluye,	175 & suiv.
<i>Manilumbo</i> & ses fonctions,	153
<i>Maquina</i> , Danfes des Negres, & en quoi elles consistent,	52 & suiv.
<i>Marche</i> du Roi,	335 & suiv.
<i>Marimba</i> , instrument de Musique le plus agréable chez les Negres,	51
<i>Mariage</i> de Culemba & sa mort,	142
<i>Marques</i> de distinction,	330
<i>Marques</i> d'humilité,	332 & suiv.
<i>Maux</i> causés par les Idoles,	273
<i>Missionnaires</i> envoyés au Congo, par le Roi de Portugal, en 121.	390 & suiv.
<i>Mitigation</i> des Loix portées contre les enfans mâles qui naissoient dans le Chilombo,	113 & suiv.
<i>Mochuoco</i> ou Longha tambours,	194
<i>Morceaux</i> delicats pour les Giagues humains,	294
<i>Mort</i> de Dom Alvare I. en 1587.	402
<i>Mort</i> de Dom Alvare II. en 1614.	403
<i>Mort</i> de Dom Alvare III. en 1622.	406
<i>Mort</i> d'Antoine I. en perdant une bataille,	424
<i>Mort</i> d'Angola Musfuri,	432
<i>Mort</i> de Dom Diego, en 1540.	394
<i>Mort</i> de Eminia N-Zima,	350
<i>Mort</i> de Dom Henri. en 1542.	395
<i>Mort</i> de Dom Pierre, en 1530.	393
<i>Mort</i> de l'Evêque de Congo, 1528.	393
<i>Mort</i> du Roi Dom Alphonse, en 1525.	391
<i>Mort</i> de Temban-Dumba,	142 & suiv.

T A B L E

Mort de Zimbo & de Temban-Dumba ,	102
Mort presque inevitable à l'Auteur & à de les Contreres ,	117
Motif de l'Ambassade d'Alvare III. au Pa- pe Paul V.	404 & suiv.
Motifs pour lesquels les Negres déclarent la guerre ,	12
Moyen infailible pour remporter des vic- toires ,	130 & suiv.
Musombis Sujets de Zimbo ,	93
Musique des Negres ,	48

N

Nations qui ont découvert l'Afrique ,	353 & suiv.
Naturel d'Alvare VII. Roi de Congo ,	415
Naturel des esclaves ,	39 & suiv.
Naturel des Giagues .	92
Naturel du peuple Giague ,	283 & suiv. & 304
Negres des plus sauvages , & leurs ornemens ,	76 & suiv.
Ngamba ou Igomba , façon de tambour ,	50
Niacondiamene , titre accordé au Duc de Batta ,	311
Noes de Temban-Dumba ,	141
Noms de chefs fameux .	146
Noms des plus fameux Singhilles des Provin- ces de Chissama & de Lubolo ,	249
Noms des Ministres de Gaballo ,	267
Noms des Seigneurs qui assistent à l'élection des Rois de Congo ,	317
Noms differents des Giagues ,	92
Npenbacassi . Province conquise par Luque- ni .	346
Npungu , instrument de Musique ,	48 & suiv.
Nsa-cu-Clau , pere de Luqueni Luafanzé ,	344
Nsambi , instrument de Musique ,	49 & suiv.
Nsangamenti ou Nfangave revués ,	5

DES MATIERES

O

<i>Obseques d'un Ibundo, & les ceremonies,</i>	256 & suiv.
<i>Obstacle presque invincible à l'entiere conversion des Giagues,</i>	125 & suiv.
<i>Occupations d'Angola Mussuri,</i>	427
<i>Occupations des Rois de Congo,</i>	305
<i>Occupations du Scilli,</i>	216 & suiv.
<i>Occupations du Singhilé,</i>	222
<i>Officier ou Gardien des femmes,</i>	341
<i>Oncle du Roi de Congo baptisé en 1490.</i>	368
<i>Orillons de tambours, pour leur donner un bon son,</i>	194
<i>Opinions différentes, touchant l'origine des Giagues,</i>	91 & suiv.
<i>Opinion des Giagues touchant leurs Dieux,</i>	280
<i>Ordre fort distingué,</i>	336
<i>Ordre pour continuer le Magija-Samba,</i>	90 & suiv.
<i>Origine des Ducs de Batta,</i>	350
<i>Origine du culte des Idoles,</i>	244
<i>Origine des Idoles Haviet & Cassumba,</i>	278
<i>Ornemens de Bonnets de Giagues,</i>	300
<i>Ornemens du bonnet du Roi,</i>	300
<i>Ornemens de tête chez les Negres,</i>	74 & suiv.
<i>Ouvrages communs chez les Negres,</i>	63

P

<i>PAnse-Aquitima, frere d'Alphonse vaincu,</i>	388
<i>Parure de Cassuto & d'Inquizi, quand il s'agit de faire quelque acte de leur métier,</i>	251 & suiv.
<i>Peste chez les Congois,</i>	401
<i>Piumbis espions & leurs fonctions,</i>	356

T A B L E

<i>Politique des Princes de Congo</i> ,	346 & suiv.
<i>Pompe funebre de la Reine Temban-Dumba</i> ,	143 & suiv.
<i>Portiques bâtis pour Gaballo</i> ,	266 & suiv.
<i>Perto Sanção</i> , Ile découverte en 1418.	359 & suiv.
<i>Possessions des successeurs de Luqueni</i> ,	351
<i>Potiers de terre & leur ouvrage</i> ,	62 & suiv.
<i>Pratique constante des Ministres de Gaballo</i> ,	267
<i>Pratique ordinaire pour discipliner les troupes chez les Congois</i> ,	4 & suiv.
<i>Predicateurs de l'Evangile demandés par le Roi de Congo</i> ,	367
<i>Preferences pour les Dignités, Charges & Fiefs</i> ,	323
<i>Preparatifs pour l'entrée d'un Singhille chez un malade</i> ,	285 & suiv.
<i>Preparation d'une tragedie sanglante</i> ,	229 & suiv.
<i>Present d'un Général Portugais au Roi de Congo</i> ,	371
<i>Presentis que font les Giagues aux personnes dont ils recherchent la protection</i> ,	291
<i>Presentis que le Roi de Congo est obligé de faire , pour exiger le tribut de ses peuples</i> ,	312
<i>Prince du Sang sacré Evêque de Congo</i> ,	393
<i>Prisonniers pris par les Giagues , & maniere de les tuer</i> ,	293
<i>Privileges de Gaballo</i> ,	266
<i>Proclamation du Roi de Congo</i> ,	320 & suiv.
<i>Profanation supposée du Chilombo , & la peine due à cette profanation</i> ,	115
<i>Promptitude des Giagues à déclarer & à faire la guerre</i> ,	29
<i>Protection de la Sainte Vierge</i> ,	388
<i>Provisions de guerre</i> ,	13 & suiv.
<i>Puissance du Dieu Quibondo</i> ,	281

DES MATIERES.

<i>Puissance</i> du Roi de Congo bien différente dans les Provinces,	305 & suiv.
<i>Punition</i> d'un crime très horrible selon le Singhillé,	244
<i>Punition</i> de Criminels,	311
<i>Punition</i> de vols,	243
<i>Punition</i> de quelques grands Seigneurs,	317

Q

<i>Quibondo</i> Dieu le plus respecté chez les Giagues,	280
<i>Qu'comacondo</i> mari prétendu,	315
<i>Quilondo</i> nom genérique des Ministres des Idoles,	245
<i>Quiluvia</i> , sacrifices que les Giagues font à leurs Dieux,	161
<i>Quixilles</i> Loix établies par Temban-Dumba,	108 & suiv.
<i>Quixille</i> la plus brutale & la plus obscène,	130
<i>Quizzuva</i> chef des Mumbis,	96

R

<i>Raisons</i> différentes pourquoi on fait des revûes,	11
<i>Raisons</i> pour lesquelles les Musimbis mangeoient de la chair humaine,	122
<i>Reception</i> des Missionnaires par Garzia,	414
<i>Reception</i> gracieuse que firent les habitans du Zaire à Diego Cam,	364
<i>Reception</i> de quelques jeunes Seigneurs Congois en Portugal,	367
<i>Recherche</i> de l'Auteur sur la Poësie des Congois,	56
<i>Recherches</i> penibles des Missionnaires,	303
<i>Recompense</i> d'Esclaves,	46 & suiv.
<i>Reconnoissance</i> témoignée par les Giagues de l'abondante moisson procurée par les pluyes,	174

T A B L E

<i>Relâchement</i> du Christianisme chez les Congois,	398
<i>Religion</i> des Giagues, & en quoi elle consiste,	118 & suiv.
<i>Religion</i> des Singhilles d'Angolle & de Congo.	246
<i>Remarques</i> de l'Auteur sur la diversité d'opinions, & de rits particuliers des Giagues,	145
<i>Remarque</i> du Traducteur.	388
<i>Remedes</i> extravagans pour guerir des maladies,	208 & suiv.
<i>Remedes</i> de la Singhille Gaballo,	270
<i>Remedes</i> que le Singhille Ibundo compose,	24 & suiv.
<i>Reponses</i> de Luqueni à un Envoyé,	348
<i>Reponses</i> de Medecins sur la difficulté de leur propre guerison,	251 & suiv.
<i>Reponses</i> du Singhillé aux demandes que lui font les Giagues,	224
<i>Reproches</i> d'un Missionnaire à un Seigneur Giague,	295
<i>Reputation</i> des Ganga,	199
<i>Reputation</i> du Singhille Ibundo,	213
<i>Respect</i> & estime que l'on a pour les Singhilles,	219 & suiv.
<i>Respect</i> que l'on porte à certaines personnes,	275
<i>Retraite</i> des Giagues après une bataille perdue,	302 & suiv.
<i>Retraite</i> du Marquis de Pamba,	425
<i>Revoltes</i> rapportées par l'Auteur,	306 & suiv.
<i>Richesses</i> du Bresil,	376 & suiv.
<i>Ruis</i> de Souza Général des Portugais,	368
<i>Ruse</i> d'un Ganga,	109 & suiv.
<i>Ruse</i> du Ganga Ya-Zumbi,	214 & suiv.
S	
<i>Sacre</i> des Rois de Congo, & les cérémonies,	220 & suiv.

DES MATIÈRES.

<i>Sacrifices</i> des Giagues au commencement d'un combat	288
<i>Sacrifices</i> du Ganga-Ya-Chibanda, & en quoi il consiste,	196 & suiv.
<i>Sacrifices</i> que l'on fait au commencement de la cérémonie qui se fait à l'introduction des Idoles dans leurs temples,	342
<i>Sacrileges</i> énormes chez les Giagues,	167
<i>Sacrilege</i> énorme & crime irremissible,	247
<i>Saint</i> Salvador Capitale du Royaume,	320
<i>Sciences</i> des Singhillés,	228
<i>Scilli</i> nom d'un Ganga-Ya qui tient école publique,	15
<i>Sebastien</i> Roi de Portugal envoie un Gouverneur au Congo,	380
<i>Secrets</i> que vend le Ganga-Ya-Ita, dans le tems de paix,	194 & suiv.
<i>Serment</i> de fidélité entre les mains d'un Gouverneur Portugais,	385
<i>Singhilla</i> Devin,	207
<i>Singhilé</i> Augure ou Devin,	219 & suiv.
<i>Singhili</i> ce que c'est, & leurs occupations,	131 & suiv. 136 & suiv.
<i>Situation</i> des maladies,	213
<i>Situation</i> de la ville de Loanda,	382
<i>Situations</i> des Negres dans leurs occupations	332
<i>Situations</i> pour parler au Roi,	157
<i>Solemnité</i> du Baptême du Roi & de la Reine de Congo,	371
<i>Sort</i> de celui qui a gagné son procès, & de celui qui l'a perdu.	25 & suiv.
<i>Sort</i> des vaincus par Zimbo,	96 & suiv.
<i>Sort</i> des vaincus par les Giagues.	290
<i>Sousdivisions</i> des Quixilles ou Loix de Temban-Dumba, & explication de la première,	110 & suiv.
<i>Stratagèmes</i> des Singhilles pour piller le public,	265 & suiv.

T A B L E

<i>Succès d'une tempête,</i>	358
<i>Successeur de Caluximbo au Gouvernement de l'Etat Giague,</i>	149
<i>Successeur des Rois de Congo ou presumé,</i>	317 & suiv.
<i>Sujet de colere pour un Singhille,</i>	286 & suiv.
<i>Sujet de guerre pour l'élection des Rois de Congo,</i>	318
<i>Sujet de refroidissement entre les Congois & les Portugais,</i>	378 & suiv.
<i>Sujet de revoltes,</i>	313 & suiv.
<i>Sujet de ruine pour les Giagues,</i>	304 & suiv.
<i>Sujet de veneration pour le Singhilé,</i>	222 & s.
<i>Suites funestes des blessures,</i>	15
<i>Superstition au sujet des morts,</i>	134 & suiv.

T

<i>Taillandiers ouvriers très estimés chez les Negres, & leur maniere de travailler,</i>	38 & suiv.
<i>Tambours de diffetentes especes,</i>	50 & suiv.
<i>Temban-Dumba femme de Zimbo ou la concubine,</i>	61 & suiv.
<i>Temban-Dumba, fille de Dongii, déclare la guerre partout & ravage tout,</i>	138 & suiv.
<i>Tems destiné à faire la recolte des legumes & du sarazin,</i>	175
<i>Tems destiné pour faire des temples d'Idoles,</i>	241
<i>Tendala ou Icoqua Commandeur d'un quartier,</i>	142
<i>Terrein grande Place,</i>	320
<i>Testament de Negres,</i>	37
<i>Tirannie de Nsa-Cu-Clau,</i>	46
<i>Toile des Negres, & comme elle se fait,</i>	61 & suiv.
<i>Traité de paix,</i>	384
<i>Traitement des Dominiquains, par Jean Roi</i>	

DES MATIERES.

de Congo,	374	& suiv.
Tribunaux de la Cour, & par qui ils sont remplis,		325
Tributs onereux,	323	& suiv.
Tristan-Vaz chef de vaisseaux,		359
Tromperie pour s'attribuer quelques morts,		290

V

<i>V</i> anité des femmes,	73	& suiv.
Veneration que l'on a pour l'Idole Ganga-N-Zumba,		246
Veneration & respect pour les rivieres, & leurs causes,	277	& suiv.
Vengeance d'un Ministre de son ennemi,		104
Vengeance des Singhilles,		287
Vertus nécessaires aux peuples pour conserver leurs Etats,	3	& suiv.
Vêtemens des Negres & Negresses,	69	& suiv.
Victimes destinées pour la Reine de Congo,		145
Victimes différentes pour le Sacrifice que font les Giagues en l'honneur de leurs ennemis,		168
Victimes du Sacrifice Quiluvia,	162	& suiv.
Victimes immolées à l'évocation d'un esprit,		216
Victoire du Roi de Congo par le secours des Portugais,	371	& suiv.
Vie de Cassumba, de sa femme, & de sa famille,		250
Vie des Giagues,		150
Ville de Saint Paul de Loanda bâtie en 1578.		382
Violences de Garzia,		414
Violences pour exiger les tributs,		312
Vivres donnés à Havier & à Cassumba,		249
Vœux pour la santé du Roi,		158
Voyages des Portugais pour reconnoître les côtes d'Afrique en 1414.		356

T A B L E D E S M A T I E R E S.
*Usages très utiles aux Princes & aux Grands
 Seigneurs,* 329

X

X Allé ou bonnets, 302

Z

Z Imbo premier chef des Giagues, 92
 Zimbo entierement défait par le Roi de
 Melinde, 100
 Zinzumines ames vagabondes, 217
 Zinzumines entierement bannis, 266 & suiv.

Fin de la Table du second Volume.